

*Bibliothèque numérique*

medic @

**Brainne, Charles / Barthez, François /  
Clerget, Hubert. Vichy sous Napoléon  
III : son histoire, ses eaux, ses  
monuments et ses environs**

*Vichy : Bougarel fils, 1863.*

Cote : 1985

1985

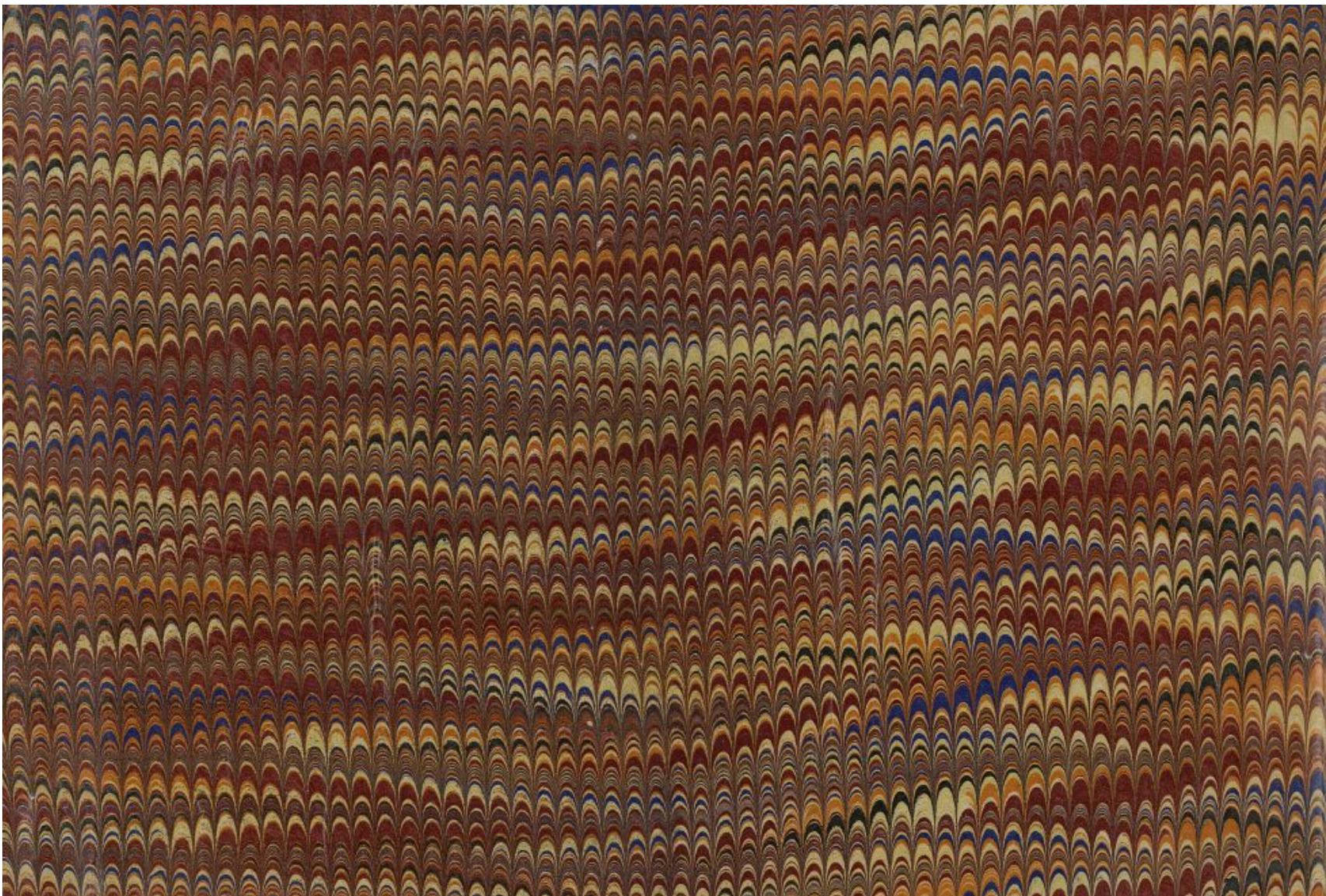
BRUNNÉE ET FILS



VICHY SOUS NAPOLEON III

BOUJGUELL ÉDITION LIBRAIRIE DE L'EMPEREUR VICHY







1985



## VICHY SOUS NAPOLEON III



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE J. BEST, RUE SAINT-MAUR-SAINT-GERMAIN, 15.

# VICHY SOUS NAPOLÉON III

SON HISTOIRE, SES EAUX, SES MONUMENTS ET SES ENVIRONS

PAR CHARLES BRAINNE

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES; AUTEUR DE *Brigances et Batavie d'eau, des Salins de Bade, l'Esquille et ses environs, etc.*

PARTIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

PAR LE DOCTEUR F. BARTHEZ

MÉDECIN PRINCIPAL DES ARMÉES, MÉDECIN EN CHEF DE L'HÔPITAL THERMAL MILITAIRE DE VICHY, COMMANDANT DE L'ORDRE RÉGIMENTAIRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.

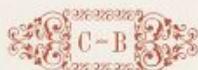
PARTIE ARTISTIQUE

PAR HUBERT-CLERGET

MÉDAILLE D'OR DONNÉE PAR S. M. L'EMPEREUR, PROFESSEUR TITULAIRE A L'ÉCOLE IMPÉRIALE D'ÉTAT-MAJOR  
MEMBRE CORRESPONDANT DES SOCIÉTÉS D'ARCHEOLOGIE DE L'AINNE ET DE L'ALLIER



1985



VICHY

BOUGAREL FILS, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE S. M. L'EMPEREUR

1865

VICHY  
Sous Napoléon III

EDITION ORIGINALE 1862

EDITION MODERNISÉE PAR SAT

EDITION ORIGINALE DE SAT

VICHY



VICHY SOUS NAPOLEON III



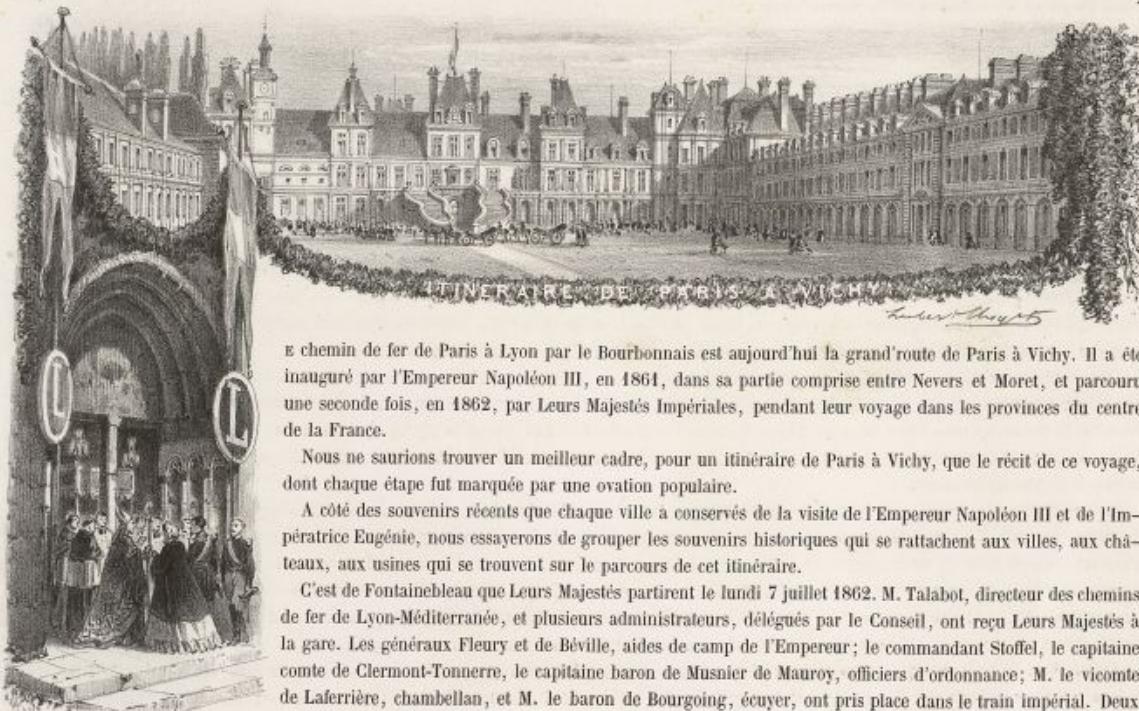
HUBERT CLEGERE DEL. ET LITH.

Imp. Lemerre 2 de Seine St. Paris

BOUGAREL FILS EDITEUR

RÉSIDENCE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR A VICHY

ET NOUVEAU PARC



Le chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais est aujourd'hui la grand'route de Paris à Vichy. Il a été inauguré par l'Empereur Napoléon III, en 1861, dans sa partie comprise entre Nevers et Moret, et parcouru une seconde fois, en 1862, par Leurs Majestés Impériales, pendant leur voyage dans les provinces du centre de la France.

Nous ne saurions trouver un meilleur cadre, pour un itinéraire de Paris à Vichy, que le récit de ce voyage, dont chaque étape fut marquée par une ovation populaire.

A côté des souvenirs récents que chaque ville a conservés de la visite de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie, nous essayerons de grouper les souvenirs historiques qui se rattachent aux villes, aux châteaux, aux usines qui se trouvent sur le parcours de cet itinéraire.

C'est de Fontainebleau que Leurs Majestés partirent le lundi 7 juillet 1862. M. Talabot, directeur des chemins de fer de Lyon-Méditerranée, et plusieurs administrateurs, délégués par le Conseil, ont reçu Leurs Majestés à la gare. Les généraux Fleury et de Béville, aides de camp de l'Empereur; le commandant Stoffel, le capitaine comte de Clermont-Tonnerre, le capitaine baron de Musnier de Mauroy, officiers d'ordonnance; M. le vicomte de Laferrière, chambellan, et M. le baron de Bourgoing, écuyer, ont pris place dans le train impérial. Deux

dames du palais accompagnaient Sa Majesté l'Impératrice. Une foule considérable stationnait à la gare de Fontainebleau, et a salué de ses acclamations le départ de Leurs Majestés.

Le château de Fontainebleau se rattache par plus d'un souvenir à la dynastie napoléonienne. L'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> le fit restaurer pour y loger le pape Pie VII, lorsqu'il vint en France pour la cérémonie du sacre. Plus tard le palais de Fontainebleau servit encore de demeure au souverain pontife qui y signa, le 25 janvier 1813, le concordat de Fontainebleau, par lequel il renonçait au pouvoir temporel.

Cette abdication de Pie VII n'était que le prélude d'une autre abdication aussi grande que celle de Charles-Quint. Après avoir déployé un génie surhumain et un courage héroïque dans la campagne de France, Napoléon I<sup>er</sup> écrivit, au palais de Fontainebleau, cette déclaration mémorable qui sacrifiait tout à la France, même sa dynastie : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses successeurs, au trône de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de sa vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. »

Cette héroïque abnégation eut sa récompense. Les adieux de Fontainebleau (30 mars 1814) montrèrent, dans une scène touchante, l'union intime qui existait entre l'Empereur et le pays; et, un an plus tard, le 20 mars 1815, Napoléon, dans cette même cour du *Cheval-Blanc*, passait en revue ces vieux grenadiers qui l'avaient accompagné à l'île d'Elbe, et qui le ramenaient aux Tuilleries.

Cette résidence de Fontainebleau, où les plus grands souverains de la France ont laissé des souvenirs, dont la fondation remonte à Hugues Capet, que Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, François I<sup>er</sup>, Henri IV et Louis XIV ont tour à tour habitée, a vu Napoléon III lui rendre l'éclat et le lustre des plus belles périodes de son histoire. Fontainebleau est désormais le séjour d'été de la cour impériale, comme Compiègne en est la résidence d'automne, et, dans ces deux châteaux impériaux, la présence de Leurs Majestés se signale chaque année par des fêtes brillantes et par de nombreux bienfaits.

La forêt de Fontainebleau, que le chemin de fer traverse, a ses annales aussi bien que le château. Elle s'appelait, au moyen âge, la forêt de Bière, du nom d'un chef normand qui y exerça maintes déprédations. Le sire de Joinville raconte que, le 22 janvier 1264, saint Louis, chassant un cerf dans la forêt, perdit sa suite et tomba au milieu d'une bande de voleurs : il se mit alors à sonner du cor; ses gens accoururent et le délivrèrent. Les chroniqueurs du temps racontent la légende du *Grand Veneur* ou du *Chasseur noir* qui se présenta un jour devant Henri IV, en criant d'une voix qui dominait le son du cor et les aboiements des chiens : *M'entendez-vous?* suivant les uns, ou *Amendez-vous!* suivant les autres, ce qui aurait pu être une allusion aux exploits romanesques du roi vert galant.

Aujourd'hui la forêt de Fontainebleau jouit d'une pleine sécurité. On n'y arrête plus les gens; on n'y vole plus; on n'y aime plus, grâce à la surveillance exercée par les gardes-chasse. Les traits de Cupidon sont remplacés par les flèches rouges du moderne sylvain de la forêt,

M. Denecourt, qui, par ses indications précises, a procuré aux touristes le peloton de fil qu'Ariane donna jadis à Thésée pour le guider dans le Labyrinthe de Minos.

Saluons en passant les treilles de Thomery, qui produisent le succulent chasselas de Fontainebleau, et le hameau de Marlotte, rival du village de Barbizon, séjour aimé des artistes, colons de la forêt. La table d'hôte de l'auberge Ganne, à Barbizon, comptait parmi ses pensionnaires des peintres et des écrivains de l'école de Lantara et de Vadé, gais compagnons dont la palette et la plume ont produit de charmants paysages et de spirituels volumes.

C'est à la station de Moret que le chemin de fer du Bourbonnais se sépare de la ligne de Paris à Lyon, pour s'engager dans la vallée du Loing, délicieuse Tempé inconnue des Parisiens. Le Gâtinais, qui la touche, est l'Arcadie de la France, et le pasteur Aristée retrouverait dans les ruches d'alentour ses essaims d'abeilles. Nemours est une jolie petite ville qui se cache derrière un rideau de peupliers. On regrette que la marche rapide du train ne permette pas de contempler à loisir les prés fleuris, les ombrages touffus et les riches vignobles qui couvrent les coteaux. Les bords du canal du Loing offrent de délicieux points de vue. Nous quittions la région du grès pour entrer dans celle des pierres de taille. Les carrières de Château-Landon ont fourni les matériaux de l'arc de triomphe de l'Étoile, et contribué, pour une bonne part, aux embellissements de Paris sous le règne de Napoléon III.

Ferrières a dans ses annales des souvenirs historiques qui remontent à une haute antiquité. On voit encore, dans les fossés de la ville, un cirque naturel qui est, dit-on, l'amphithéâtre gallo-romain où Pépin le Bref combattit contre un lion pour prouver à ses leudes que la vaillance d'un souverain ne dépend pas de sa taille. L'ancienne abbaye de Ferrières est classée parmi les monuments historiques. Les tanneries de cette petite ville concourent à l'approvisionnement de la halle aux cuirs de Paris.

Les canaux d'Orléans et de Briare, traversés plusieurs fois par le chemin de fer, se réunissent à Châlette, entre Ferrières et Montargis. Le petit village de Châlette a vu naître Lantara, un des plus habiles paysagistes du dix-huitième siècle.

Montargis, bien qu'elle appartienne au département du Loiret, tourne le dos à Orléans, son chef-lieu. Ancienne capitale du Gâtinais, elle relevait autrefois de la métropole de Sens, et depuis que le chemin de fer la traverse, elle s'oriente sur Paris. Le chemin de fer passe à quelque distance de la ville, et les touristes qui ne sont pas pressés d'arriver au terme de leur voyage feront bien de s'y arrêter, ne fût-ce que l'intervalle de deux trains, pour visiter le Musée, la promenade du Pâris où se tient la foire de la Madeleine, les bords du canal, et la belle usine de MM. Hutchinson et Henderson, qui emploie un grand nombre d'ouvriers à la fabrication du caoutchouc.

Le chemin de fer, franchissant les deux bras du Loing et le canal, dessert les stations secondaires de Solterre et de Nogent-sur-Vernisson, puis s'élève par une rampe insensible jusqu'au point de séparation des eaux de la Seine d'avec celles de la Loire. Il arrive à une station située sur un plateau élevé d'où l'on aperçoit la ville de Gien, coquettement posée au coude que fait la Loire, et qui dispute à Orléans le titre d'ancienne

*Genabum.* Le château de Gien a eu des hôtes illustres. Charles VII et Agnès Sorel ont habité ces tours élégantes qui se mirent dans l'eau du fleuve. Louis XIV et Anne d'Autriche faillirent y être faits prisonniers, ainsi que le cardinal Mazarin, pendant les guerres de la Fronde. Non loin de là est le champ de bataille de Bléneau, où l'armée royale fut battue par le prince de Condé. Le savant bibliothécaire d'Orléans, M. J. Loiseleur, a publié d'intéressantes notices sur les châteaux historiques de la Loire et sur la journée de Bléneau.

Briare a été longtemps un des ports les plus animés des bords de la Loire. Elle était située au point de jonction du fleuve et des canaux du Berry et de Briare. Ce dernier, commencé sous le règne de Henri IV, en 1604, fut terminé jusqu'à Montargis en 1642. Il fut prolongé, en 1716, de Montargis à Nemours, par les ordres du régent Philippe d'Orléans, qui y fit travailler plusieurs régiments inoccupés pendant la paix qui suivit la mort de Louis XIV.

Au retour des Grands Jours d'Auvergne, Fléchier s'extasiait devant ce canal, aujourd'hui supplanté en partie par le chemin de fer. « Il méritoit pourtant, dit-il, d'être bien considéré comme un ouvrage de grand travail et de grande commodité pour le commerce. Il conduit environ dix lieues des eaux ramassées qui, par la rivière de Loing, joignent la Loire avec la Seine et donnent aux bateaux la communication de l'une et de l'autre rivière. Il étoit difficile de surmonter deux difficultés qui se rencontraient dans l'exécution de ce dessin : il falloit recueillir toutes les sources voisines et ménager si bien tous les moindres filets d'eau qu'il y eût de quoi fournir un large canal et faire un cours de six à sept lieues. Il falloit encore faire monter les bateaux chargés de la Loire, dont le lit est fort bas, à la rivière de Loing, qui est fort élevée. Il fut aisément vaincu la première en ramassant des montagnes d'alentour des eaux inutiles qui se perdoient dans la campagne. Pour la deuxième, il a été nécessaire de faire des écluses qu'on ouvre et qu'on ferme, et où l'on baisse ou l'on grossit les eaux, pour faire que les bateaux en montent ou descendent. Elles sont au nombre de quarante-trois, comme autant de degrés, pour les éléver insensiblement et les faire passer jusque dans la Seine. C'est une chose admirable de voir comme le travail et l'art forcent la nature, et comme l'adresse des hommes se joue des éléments, faisant des rivières où il n'y en a point pour en joindre deux fort éloignées. »

Nos ingénieurs des ponts et chaussées trouveraient aujourd'hui bien puérile la naïve admiration de Fléchier et des magistrats des Grands Jours « qui s'étoient rendus au bord du canal pour voir descendre et monter les bateaux, et pour considérer toutes les machines qu'on faisoit jouer pour les divertir. »

Châtillon-sur-Loire, que plusieurs Guides ont confondu avec Châtillon-sur-Loing, n'a pas, comme ce dernier, l'honneur d'avoir vu naître deux grands capitaines, l'amiral de Coligny et le grand Condé. Il a cependant joué un rôle lors des guerres de religion et pendant les troubles de la Fronde.

Le Val-de-Loire, dont le chemin de fer suit la rive droite, offre à chaque tournant du fleuve de charmants paysages et des sites pittoresques. La vue s'étend à l'horizon sur les plaines du Sancerre et du Berry. Cette belle vallée qu'admirent les touristes a été plus d'une fois éprouvée

par un terrible fléau, l'inondation. Nous n'évoquerions pas ce triste souvenir s'il ne nous donnait l'occasion de rappeler un acte de courage et de générosité de l'Empereur Napoléon III.

Au mois de mai 1856, la Loire, comme le Rhône, était sortie de son lit, et, changée en un torrent furieux, désolait cette fertile vallée. C'est alors qu'on vit le chef de l'Etat, aussi prompt que le fléau lui-même, accourir au milieu des populations, les encourager par sa présence et les consoler par ses bienfaits. L'Empereur allait fêter le baptême du Prince Impérial. Les fêtes furent contremandées, et l'argent qu'elles auraient coûté fut distribué aux victimes de l'inondation.

A la station de Cosne, l'Empereur et l'Impératrice sont descendus dans l'enceinte de la gare, où ils ont reçu les hommages des autorités et des fonctionnaires du département de la Nièvre; puis Leurs Majestés ont été saluées par les acclamations des habitants de la ville, du peuple des campagnes et des ouvriers de l'usine métallurgique, qui est une succursale des forges de la marine impériale.

L'industrie du fer existe de temps immémorial dans le Nivernais. Pendant la guerre de la Fronde, on forgeait des grenades et des projectiles de guerre dans les fourneaux à bois des bords de la Loire. Mme de Sévigné, au retour d'une saison passée à Vichy, décrit ainsi la visite qu'elle fit aux forges de Cosne : « Hier au soir, à Côme, nous allâmes dans un véritable enfer : ce sont des forges de Vulcain. Nous y trouvâmes huit ou dix cyclopes forgeant, non pas les armes d'Énée, mais des ancras pour les vaisseaux. Jamais vous n'avez vu redoubler de coups si justes, ni d'une si admirable cadence. Nous étions au milieu de quatre fourneaux ; de temps en temps, ces démons venaient autour de nous, tous fondus de sueur, avec des visages pâles, des yeux farouches, des moustaches brutes, des cheveux longs et noirs : cette vue pouvoit effrayer des gens moins polis que nous. Pour moi, je ne comprenois pas qu'il fût possible de résister aux volontés de ces messieurs-là dans leur enfer. Enfin, nous en sortimes avec une pluie de pièces de quatre sous, dont nous eûmes soin de les rafraîchir pour faciliter notre sortie. »

Fourchambault garde le souvenir d'une visite plus récente et plus illustre que lui firent l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, le 7 juillet 1862. Cet établissement métallurgique est un des plus importants; il n'a pas moins de vingt succursales dans les départements de la Nièvre, du Cher et de l'Allier. Les directeurs ont reçu Leurs Majestés à leur descente du wagon et les ont conduites aux forges. Pendant le trajet, l'Empereur a examiné avec intérêt les produits des forges et de la fonderie. un modèle d'affût en fonte, destiné à l'armement des côtes de la Manche; des conduites d'eau, d'un mètre environ de diamètre, destinées à l'aqueduc qui doit amener à Paris les eaux de la Dhuis et de la Somme-Soude, et un kiosque formé de tuyaux d'une moindre dimension, mais plus longs, et surmontés d'une charbonnière, symbole de l'industrie du charbon de bois qui alimente les usines du Cher et de la Nièvre. Deux voitures attelées de bœufs blancs de race nivernaise, près desquelles se tenaient des paysans du Morvan, complétaient ce tableau.

L'Empereur et l'Impératrice ont ensuite visité l'atelier des forges, qui était en pleine activité et offrait un spectacle vraiment imposant. Cet atelier, mû par une force de quatre-vingt-dix chevaux de vapeur, renferme des laminoirs pour la tréfilerie et le fer marchand, des marleaux-

pilons, des fours à puddler et à réchauffer, et des machines ingénieuses et puissantes qui transforment les barres de fer en rails, en éclisses et en boulons. On eût dit l'enfer du Dante, à voir la lueur des fourneaux, les milliers de flammèches qui se croisaient en tous sens, et les barres de fer qui se tordaient comme des serpents de feu sous l'étreinte des laminoirs. Au moment où Leurs Majestés traversaient l'atelier, une coulée de fonte en fusion traçait en caractères rouges l'inscription : *Vive l'Empereur!* Les ouvriers, tenant leurs outils de travail au port d'armes, acclamaient Leurs Majestés avec tant d'enthousiasme que leurs acclamations énergiques couvraient le bruit des marteaux et des machines.

L'Empereur et l'Impératrice ont traversé un pont construit tout exprès sur le canal qui met l'usine en communication avec la Loire, et ont parcouru le Parc, où étaient réunis les élèves des Écoles chrétiennes et les enfants des Salles d'asile. Leurs Majestés sont ensuite entrées dans les appartements de l'administration, où les dames patronesses ont été présentées à l'Impératrice. Pendant cette présentation, l'Empereur s'est entretenu avec les administrateurs de l'usine, et a adressé quelques paroles bienveillantes à M. Em. Martin, qui fut avec son beau-père, M. Dufaud, le créateur de cet important établissement métallurgique. M. Georges Martin, ingénieur attaché à l'usine, a contribué aussi à sa prospérité par les importants travaux dont il a été chargé. Il a construit la grande arche du pont de la Cité, à Paris, qui a remplacé le pont Louis-Philippe, et il est en ce moment chargé de la construction du pont du Var, sur le chemin de fer de Toulon à Nice, et du pont de Constantine, destiné à remplacer l'ancien pont romain sur le Roumel, qui doit être inauguré solennellement, en 1863, par le maréchal-duc de Malakoff, gouverneur général de l'Algérie.

A la sortie de l'usine de Fourchambault, l'Empereur et l'Impératrice ont passé au milieu d'une foule compacte, composée de deux mille ouvriers venus de toutes les succursales de l'établissement et de la population de la ville et des environs, qui n'ont cessé d'acclamer Leurs Majestés jusqu'au moment où le train impérial s'est remis en marche.

A Nevers, le maire de la ville, M. Desveaux, a présenté à l'Empereur les clefs de la ville, et le cortège s'est rendu à la cathédrale, où M<sup>er</sup> Forcade, à la tête de son clergé, a prononcé un discours auquel Sa Majesté a répondu, et qui a été suivi d'un *Te Deum*. Deux arcs de triomphe avaient été élevés, l'un, dans la rue du Débarcadère, formé des produits métallurgiques et céramiques de la Nièvre; l'autre, près de la porte Saint-Sébastien, tout en fleurs et portant des inscriptions en l'honneur de Leurs Majestés.

A l'hôtel de la préfecture, M. de Magnitot a présenté à l'Empereur les fonctionnaires de la ville et du département. Les dames et les demoiselles de Nevers, les patronesses de l'Orphelinat du Prince Impérial et de l'Œuvre des jeunes apprentis, dont l'Impératrice est présidente, ont été reçues par Sa Majesté; puis a eu lieu le défilé des corporations ouvrières et des députations des communes qui a duré près de deux heures.

Après un grand dîner offert par l'Empereur dans la salle à manger de la préfecture, un bal a été offert par la municipalité à Leurs Majestés dans les salons du palais ducal, richement illuminé à l'extérieur. Les danses populaires se sont prolongées pendant toute la nuit sur la place du Château.

Le 8 juillet, dans la matinée, l'Empereur a visité la fonderie de canons de Nevers, où étaient exposés divers produits métallurgiques des usines de la Nièvre.

A onze heures du matin, le train impérial s'est remis en marche. Le temps, qui depuis quelques jours était pluvieux, s'est subitement rasséréné, et le soleil n'a cessé de briller pendant toute la durée du voyage. Leurs Majestés ne se sont arrêtées qu'à la station de Riom, où le maréchal de Castellane les a reçues à la descente du wagon. Le maréchal Baraguey d'Hilliers avait pris place dans le train impérial depuis Cosne jusqu'à la limite de son commandement militaire. M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, était venu également au-devant de Leurs Majestés, et son nom, placé à côté de celui de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial, dans un des arcs de triomphe élevés par les habitants de la ville, témoignait de la popularité dont Son Excellence jouit en Auvergne, son pays natal.

Après la réception à la gare, le cortège s'est rendu au milieu d'une foule compacte jusqu'à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations de la foule qui voyait pour la première fois l'Empereur et l'Impératrice. C'était l'avant-garde de l'Auvergne qui fêtait la bienvenue impériale et qui semblait revivre dans ses traditions et ses costumes, comme la vieille Armorique le jour où les paysans de la Bretagne vinrent saluer Leurs Majestés à Sainte-Anne d'Auray.

L'enthousiasme des populations n'a pas été moins grand à Clermont. Là aussi l'opinion publique unissait dans un même sentiment de reconnaissance l'Empereur et l'un de ses plus fidèles serviteurs, en applaudissant au décret conférant le titre de duc au comte de Morny, en qui la noblesse est unie à tant de distinction et de mérite personnels. Le maire de Clermont, M. Mége, a présenté à l'Empereur les clefs de la ville, et le cortège s'est dirigé vers la cathédrale, acclamé sur son passage par les populations accourues de tous les départements voisins. L'arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville par MM. Barbier et Daubrée personnifiait par ses attributs les machines industrielles et agricoles construites dans leur importante usine. Un autre arc de triomphe, formé de sacs de farine entremêlés de gerbes de blé, était l'emblème du commerce de la minoterie et des pâtes alimentaires, qui sont une des industries les plus considérables de l'Auvergne. Leurs Majestés ont été reçues à la cathédrale par M<sup>r</sup> Féron, qui leur a adressé une allocution pleine de tact et de convenance. Le *Te Deum* a été chanté par le nombreux clergé venu de tous les points du diocèse. Les présentations officielles ont eu lieu au palais de la préfecture, devenu, selon l'usage, résidence impériale. Puis a commencé le défilé des communes rurales, qui n'a pas duré moins de trois heures, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

L'Auvergne tout entière avait envoyé ses représentants à Clermont, et, en voyant défilé cette population énergique, ces descendants des Arvernes, soldats de Vercingétorix, on se rappelait la lettre que M<sup>r</sup> de Dampierre, évêque de Clermont, écrivait à Napoléon I<sup>er</sup> au moment où il n'avait plus pour défendre le sol français que les héroïques brigands de la Loire :

« Sire, disait-il, si vous voulez faire une guerre de partisans, il y a dans nos montagnes d'Auvergne quarante mille hommes prêts à se ranger sous vos drapeaux. »

Les descendants du héros gaulois qui fut digne de se mesurer avec César ont toujours fourni à la France de vaillants capitaines, témoin Desaix, qui fut le compagnon d'armes du moderne César en Égypte, et qui mourut si glorieusement à la bataille de Marengo.

La matinée du 9 juillet fut employée par l'Empereur à la visite du plateau de *Gergovia*, sur lequel nous nous étendrons davantage dans le chapitre suivant, consacré aux origines gallo-romaines.

Pendant cette excursion archéologique, l'Empereur est resté près de cinq heures sur le plateau et sur les pentes voisines, étudiant attentivement le terrain, écoutant avec bienveillance les explications des savants du pays, et préparant un des épisodes les plus intéressants de l'*Histoire de César*.

L'illumination des montagnes du Puy-de-Dôme, qui devait rappeler les feux des anciennes vigies gauloises, n'a pas complètement réussi; mais, en revanche, la ville de Clermont resplendissait de lumières, et, pendant toute la nuit, cent mille personnes, qui n'avaient pu trouver un gîte, ont parcouru les rues et campé sur les places, à la lueur des illuminations.

Le bal de l'hôtel de ville, conduit par Strauss, a été splendide. La décoration des salons, exécutée par M. Eug. Delessert, rappelait celle de l'Alhambra, et Leurs Majestés ont dansé plusieurs quadrilles d'honneur avec les notabilités et les dames et demoiselles du pays.

Le Berry n'a pas été moins démonstratif que l'Auvergne envers les augustes visiteurs, qui terminaient par cette province leur excursion dans le centre de la France. Les mêmes acclamations ont accueilli Leurs Majestés à la gare de Bourges, où les autorités étaient réunies; à la cathédrale, où l'archevêque, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, a adressé à l'Empereur et à l'Impératrice un discours témoignant de la confiance du clergé français envers le chef de l'Etat; à la préfecture, où M. Paulize d'Ivoy a présenté les corps constitués et les fonctionnaires, pendant que l'Impératrice recevait les hommages des dames de la ville et des demoiselles de Bourges, dont une députation, portant le costume élégant du pays, a offert à Sa Majesté un magnifique bouquet et un compliment de bienvenue. Le bal a eu lieu dans la salle de spectacle et dans les salons contigus de l'hôtel Jacques Coeur, dont la décoration produisait le plus bel effet.

Le lendemain, Leurs Majestés ont assisté aux exercices du Polygone et visité l'emplacement de l'Arsenal, qui doit prochainement devenir une école pratique d'artillerie, comme le camp de Châlons est une école de manœuvres militaires.

La ville de Moulins n'a reçu qu'à la gare la visite de Leurs Majestés; mais les populations de l'Allier sont plus en contact avec l'Empereur, depuis le séjour que Sa Majesté fait à Vichy, et leurs hommages n'en ont été que plus chaleureux et plus reconnaissants. Le préfet de l'Allier, M. Genteur, s'en est fait l'interprète en présentant les autorités et les fonctionnaires du département, et les dames de Moulins ont témoigné à Sa Majesté l'Impératrice de leurs sentiments de respectueuse sympathie et de leurs vœux pour le Prince Impérial, dont le nom a été mêlé à toutes les acclamations de ce voyage triomphal.

VICHY SOUS NAPOLEON III



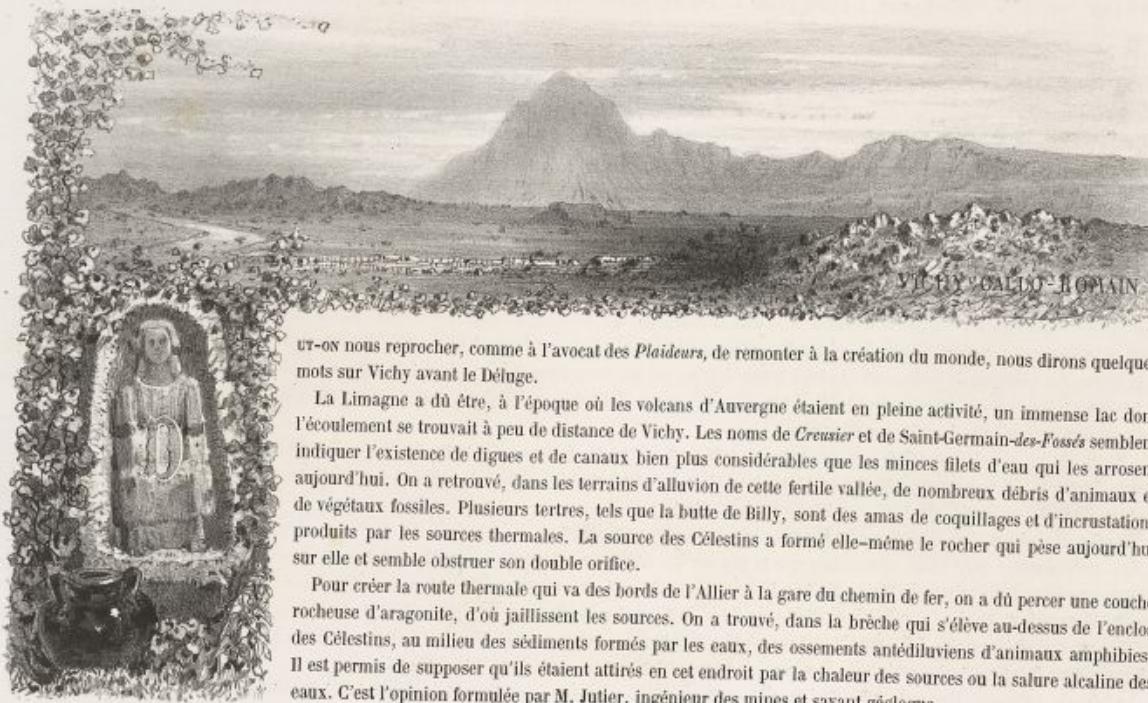
HUBERT CLERGET DEL ET LITHI

Im Lammerg. aus der Serie 35. Barts.

BOUQUEREL FILS EDITEUR

GERGOVIA (VOIR ROMAINE)





Un autre savant, M. Louis Figuier, a publié, dans un ouvrage intitulé *la Terre avant le Déluge*, des cartes de la France et des vues idéales du monde primitif aux époques antédiluvienne.

Pendant la période silurienne, qui fut une des premières époques de transition, la carte géologique de la France nous montre les montagnes de l'Auvergne et du Bourbonnais émergeant au milieu d'une vaste mer intérieure dont Autun, Saint-Étienne, le Puy et Clermont indiquent les points culminants. Le bassin de l'Allier était sous-marin et formait un golfe qui allait en se rétrécissant jusqu'aux environs de Brioude.

■ Pendant l'époque jurassique, période secondaire de la formation du globe, le golfe formé par le bassin de l'Allier se rétrécit, et quelques points du Bourbonnais commencent à émerger au-dessus de la surface des eaux.

Ce devait être alors un admirable spectacle que de voir, à la lueur des volcans en éruption, les palmiers aux larges feuilles, les fougères gigantesques pencher sur les eaux leurs luxuriantes végétations, et, sur ce sol vierge de toute empreinte humaine, les mammouths, les plésiosaures et les ichthyosaures, ces ancêtres de l'éléphant, du crocodile et des reptiles sauriens, se vautrer dans la fange, au milieu de roseaux d'espèces inconnues et de broussailles inextricables.

Une dernière convulsion sépara la terre des eaux, et prépara le globe terrestre à recevoir l'homme et la femme, rois de la création. Elle rejeta vers la mer Atlantique les eaux de la Limagne. Les sources thermales qui pendant si longtemps s'étaient perdues dans ce vaste bassin créèrent des amas de sédiments calcaires formant de véritables collines. La fontaine de Saint-Allyre à Clermont, celles de Saint-Nectaire près du mont Dore, et la source des Célestins de Vichy, se rattachent à cette époque, et, par leurs incrustations séculaires, elles agrémenteront ces rochers compactes.

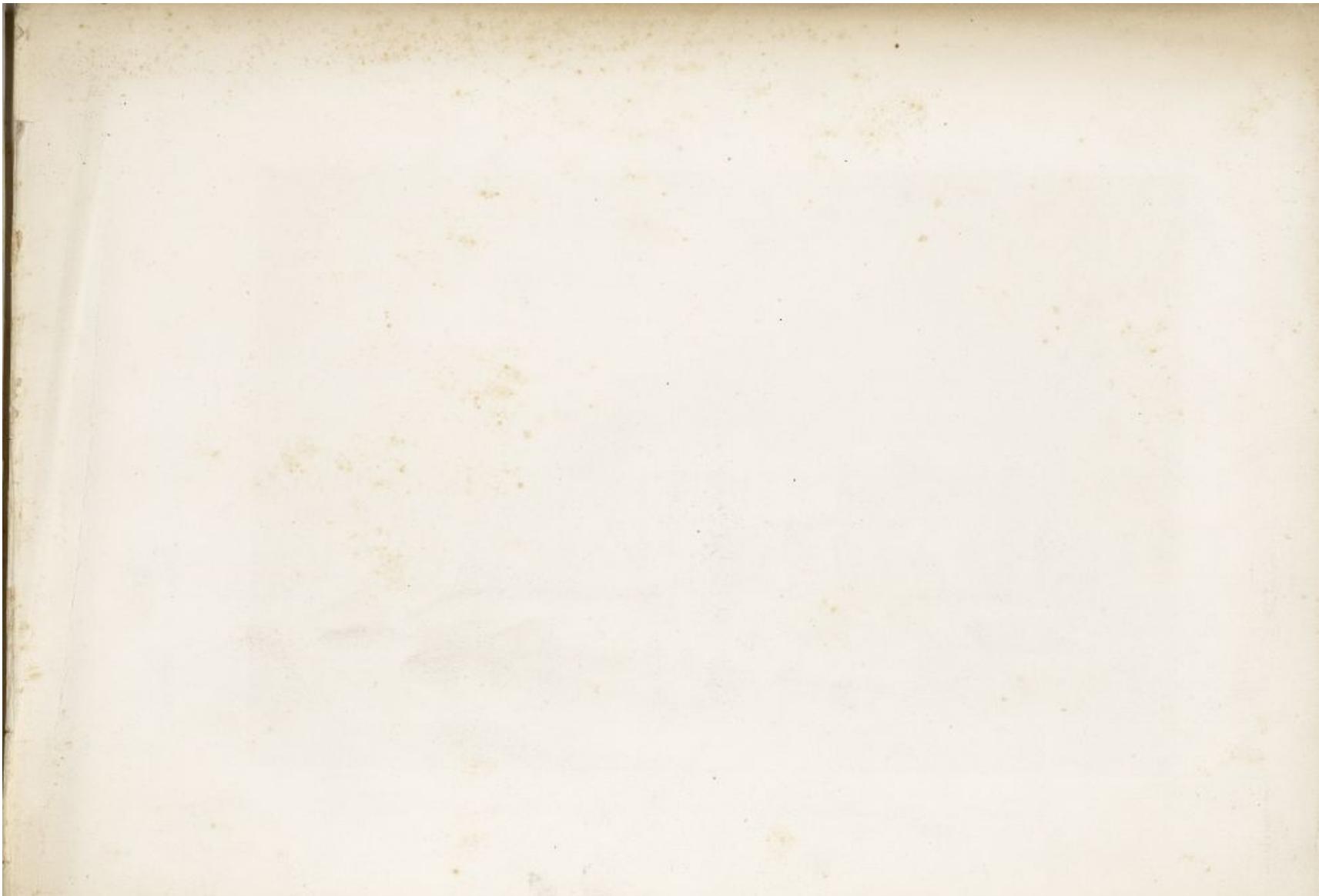
Les eaux s'étant retirées du vaste bassin de la Limagne, les terres d'alluvion se formèrent avec le limon du *diluvium*, et cette belle vallée sortit belle et souriante de cette dernière transformation.

« Alors, dit un savant naturaliste qui est en même temps un poète, M. Henri Lecoq, le feu des hommes remplaça celui des volcans; les bêtes fauves s'enfuirent effrayées devant leurs nouveaux adversaires, et cette fertilité si connue de la Limagne, elle la dut au limon dont elle fut formée, au sang dont elle fut pétée, aux larmes et à la sueur dont elle fut arrosée. »

En effet, aux révolutions du globe succédèrent les révolutions de l'humanité.

Les archéologues, prétendant avec raison que la plupart des anciens noms de pays remontent à la période gauloise, n'ont pas manqué de trouver une étymologie celtique à Vichy. Ils font dériver ce nom de *wieh*, qui signifie *terre*, et de *y*, qui veut dire *eau*. Ce qui est plus certain, c'est que la découverte de haches, de pointes de flèches en silex, et de quelques momies d'or attribuées aux Arvernes, attestent le séjour des peuples de race celtique sur les bords de l'Allier. Plusieurs pierres druidiques, situées au hameau de la Courtine, près du Mayet, sur la lisière des bois du Bizain et dans la forêt d'Assise, près de la commune de Pruyne, datent également de la même époque.

La période gallo-romaine nous offre des données plus positives. La tribu gauloise qui correspondait à l'ancien Bourbonnais était celle des



VICHY SOUS NAPOLEON III



GARE DE VICHY

Boiens. Ils formaient, avec les Arvernes et les Bituriges, une puissante confédération qui, au sixième siècle avant notre ère, était gouvernée par un chef nommé Ambigat. La vallée de l'Allier et les montagnes qui l'entourent étaient alors habitées par une race vaillante, énergique et en même temps industriuse. Ces mêmes Gaulois qui, sous le commandement des chefs arvernes, tinrent tête aux légions romaines étaient plus civilisés que les autres tribus gauloises. On peut présumer que leurs ancêtres, au retour des invasions en Italie, avaient appris des Étrusques l'art du potier, qu'ils pratiquaient avec une grande habileté.

Avant de quitter Vichy, l'Empereur fit, l'an dernier, avec le commandant Oppermann et quelques personnes, une visite aux travaux de terrassement exécutés sur les terrains de la gare. Les fouilles, dirigées par M. Bertrand aux frais de la Société d'Émulation de Moulins, avaient mis à jour un fourneau servant à cuire les poteries et un tuyau de conduite de deux ou trois mètres de longueur qui amenait au fourneau la chaleur du foyer. On a trouvé également divers fragments d'outils servant à la fabrication, et des débris d'objets fabriqués analogues aux poteries découvertes dans des fouilles antérieures sur d'autres points des environs de Vichy. Ces objets, soigneusement recueillis, font partie du Musée de la Société d'Émulation, dont la collection de poteries gallo-romaines est une des plus riches et des mieux classées. Les localités qui ont donné lieu à des recherches, et où l'on a découvert des antiquités gallo-romaines, peuvent se diviser en plusieurs groupes.

Varennes-sur-Allier, l'ancien *Vorogium* de la carte de Peutinger, était le centre d'une agglomération gauloise dont les habitants fabriquaient en grande quantité des ustensiles en poterie d'une pâte tendre, aussi estimée aujourd'hui que les plus beaux produits de Sévres. Près de là se trouvait la nécropole de Beauvau, décrite par M. Edm. Tudot, et dans laquelle on a découvert de nombreuses sépultures gallo-romaines. A Saint-Gerand-de-Vaux, des fouilles récentes ont fait découvrir des bronzes antiques et des figurines de la même époque. Les travaux du chemin de fer ont enfin amené, près de Bessay, de précieuses trouvailles, entre autres des bustes en bronze d'Auguste et de Tibère, au lieu dit les Guillemins.

Mais le groupe le plus important, celui qui nous intéresse le plus, est celui de l'ancien Vichy. Ici encore nous retombons dans les incertitudes de l'étymologie. L'*Aqua Calida* de la carte de Peutinger est-il le moderne Vichy? Chaudes-Aigues réclame au nom de la linguistique, comme étant la traduction littérale de l'expression latine. Mais que de cités thermales en pourraient dire autant! Ce qu'il y a de positif, c'est que les sources de Vichy existaient au temps de César. Nous n'appuierons pas cette assertion sur les traditions locales, comme celle du poirier de César, qu'on a cherché en vain aux environs de Serbanne : les constructions souterraines découvertes depuis quelques années sur les bords de l'Allier et sur le parcours des voies romaines sont des témoignages authentiques, et les seuls qui fassent autorité en matière d'archéologie.

C'est encore à l'impulsion donnée par l'Empereur Napoléon III que sont dues les découvertes importantes qui ont résolu le problème si longtemps discuté par les savants au sujet de la campagne de César sur les bords de l'Allier et du siège de *Gergovia*.

D'abord on s'était demandé s'il n'y avait qu'une Gergovia. On supposait que ce nom de ville était générique, comme celui de Vercingétorix pour les chefs militaires. Et l'on se mit, sur quelques indications des Commentaires, à chercher la Gergovia des Boiens concurremment avec

celle des Arvernes. Moulins, Bourbon-l'Archambault, Chantelle, ont tour à tour revendiqué cet honneur. Mais le procès est encore à juger.

En revanche, il n'y a aucun doute sur l'emplacement de Gergovia des Arvernes depuis que l'Empereur, aidé du concours d'archéologues distingués, M. de Saulcy, membre de l'Institut, M. le commandant Stauffel et plusieurs savants de Clermont, a précisé les questions si longtemps controversées. Nous avons eu l'honneur, avec M. Hubert Clerget, et quelques publicistes admis à faire partie du train impérial, d'assister à l'exploration du plateau de Gergovia et de suivre pas à pas, pendant trois heures, le petit groupe qui parcourait tous les points indiqués dans les *Commentaires de César*. L'attention que l'Empereur prêtait aux ondulations du terrain, à la déclivité des pentes, et l'étude approfondie qu'il a faite de la topographie du plateau, lui ont permis de préciser la position du grand et du petit camp des Romains, l'attaque simulée et l'attaque véritable, le chemin de ronde autour duquel circulaient les cavaliers et les fantassins de Vercingétorix; et cette excursion archéologique a fourni le sujet d'un des chapitres les plus intéressants d'un livre qui doit faire époque, l'*HISTOIRE DE CÉSAR PAR NAPOLÉON III*. Cet ouvrage sera publié cette année. Il formera deux volumes : le premier est en ce moment sous presse à l'Imprimerie impériale.

Pendant sa double marche sur les bords de l'Allier, César est passé deux fois près de Vichy. Quittant le pays des Éduens pour marcher contre la confédération des Arvernes, il traversa le Forez et vint camper entre la forêt de Randan et l'Elaver (Allier), dont Vercingétorix avait fait rompre les ponts. « Les deux armées, dit César, étaient en présence : les camps presque en face l'un de l'autre, et les éclaireurs disposés par l'ennemi sur les bords de la rivière, empêchaient les Romains de construire un pont et de faire passer des troupes. Cette position devenait très-embarrassante pour César, qui craignait d'être arrêté une partie de l'été, la rivière (à cause de la fonte des neiges) n'étant presque jamais guéable avant l'automne. Pour y obvier, il campa dans un lieu couvert de bois, en face de l'un des ponts que Vercingétorix avait fait détruire, et, s'y tenant caché le lendemain avec deux légions, il fit partir le reste des troupes avec tous les bagages dans l'ordre accoutumé, en retenant quelques cohortes pour que le nombre des légions parût au complet. Il ordonna de faire la plus longue marche possible, et, quand il put supposer, d'après le temps écoulé, que l'armée était arrivée au lieu du campement, il se mit à rétablir le pont sur les anciens pilotis, dont la partie inférieure était restée intacte. L'ouvrage fut bientôt achevé : César fit passer les légions, prit une position avantageuse et rappela les autres troupes. A cette nouvelle, Vercingétorix, pour n'être pas forcé de combattre malgré lui, se porta en avant à grandes journées. »

Ces marches et ces contre-marches ont dû avoir lieu aux environs de Vichy. César, dans le chapitre suivant, dit qu'il parvint de là à Gergovie en cinq journées. Or, en suivant les bords de l'Allier pour arriver à Gergovie, il y a environ cinq étapes romaines de Vichy à la capitale des Arvernes. En outre, la tradition locale a toujours parlé d'un pont de César qui aurait été construit sur l'Allier, en amont de la ville. Enfin, une des anciennes portes du vieux Vichy a conservé le nom de *porte de César*. Fondée ou non, l'opinion que ce fut à Vichy que le vainqueur des Gaules passa l'Allier est admise par les historiens qui nous ont devancé, et il ne nous reste plus qu'à étudier les monuments et les vestiges que la conquête romaine a laissés à l'appui de cette assertion.

A partir du village de Vaisse, on perd la trace de la voie romaine qui aboutissait à un ancien pont sur l'Allier, mais on la retrouve sur la rive droite, et on la suit jusqu'au jardin de l'hospice militaire de Vichy. On en a aussi retrouvé quelques traces, lors de l'ouverture du boulevard Napoléon, en 1862. Sur d'autres points environnants, on a découvert, en 1837, un grand nombre de pierres taillées, des fragments de colonnes, de corniches, de frises et de chapiteaux, ainsi que des restes de substructions romaines indiquant un établissement thermal. D'autres fouilles pratiquées dans la même direction, derrière le cimetière de Vichy, ne laissent aucun doute à cet égard. On y trouva des conduites d'aqueduc, des piscines enduites de béton et de ciment romain, des fragments de mosaïque, et une multitude de débris de vases, de tuiles à rebords et de sculptures. Derrière les chalets Paturle, sur l'emplacement de l'atelier photographique de M. Claudius Couton, on a retrouvé récemment au-dessous du sol des vestiges ayant dû appartenir à des constructions balnéaires. Il est à regretter que les fouilles n'aient pas été continuées.

Le Vichy romain s'étendait sur le quartier actuel de la Glacière, entre le Sichon et un emplacement désigné sous le nom de la Ville-aux-Juifs, où l'on a également trouvé des dallages de pierre et des aqueducs en maçonnerie de construction antique.

Parmi les objets recueillis et cités dans l'ouvrage de M. Beaulieu, intitulé *Antiquités des eaux minérales*, nous citerons la statuette de *Pestika*, qui devait être la nymphe gallo-romaine des eaux thermales ou la déesse des pêcheurs de l'Allier, comme semblerait l'indiquer le radical *pesk*, qui en celtique veut dire poisson. Quelques figurines représentent Vénus Astarté, telle que la peint Alfred de Musset,

Sortant de l'onde amère,  
Et fécondant le monde en tordant ses cheveux.

D'autres statuettes représentent des *lares*, dieux familiers du logis, des fétiches en argile figurant des animaux, des œufs, des noix, et une foule d'autres objets en terre cuite, dont quelques-uns portent le nom de l'artiste ou du mouleur qui les a exécutés. Cette fabrication avait une grande importance aux environs de Vichy, à en juger par les nombreux échantillons recueillis dans les musées archéologiques et dans les collections particulières. Les potiers de Vichy employaient quelquefois un émail métallique qu'ils tiraient de filons de cuivre et de plomb dont on a retrouvé des scories parmi des débris antiques aux environs de Cusset. Plusieurs vases sont ornés de sculptures en ronde bosse. Un des fragments dessinés dans l'ouvrage de M. Beaulieu représente les jambes de devant d'un cheval dont les pieds sont articulés comme ceux d'un homme, particularité que Suétone signale dans le cheval de Jules César, dont la statue était placée à Rome dans le temple de Vénus.

Les urnes lacrymatoires et les lampes funéraires se rencontrent aussi en grand nombre dans les tombeaux gallo-romains découverts aux environs de Vichy, et l'on a constaté que la forme des lampes s'est conservée jusqu'à nos jours chez les paysans des montagnes du Bourbonnais.

Mais l'objet le plus curieux qui ait été découvert parmi les antiquités gallo-romaines de Vichy est sans contredit le cachet d'oculiste trouvé dans le quartier de la Glacière, et qui fait partie de la collection d'un amateur de Cusset. Ce cachet, en serpentine, porte cette inscription sigillaire :

C. CISP. SIACI. DIASM. C. CIC.

qu'on interprète ainsi en latin :

« Caii Cispili Siaci. Diasmyraum contra cicatrices. »

ce qui veut dire en français :

Caius Crispus Siacus. Collyre de myrrhe contre les cicatrices.

Les monnaies gauloises et romaines trouvées aux environs de Vichy se rapportent presque toutes aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La rareté des pièces du Bas-Empire fait supposer que les thermes gallo-romains d'*Aqua Calida* furent peu fréquentés à partir du quatrième siècle.

Quelques sépultures antiques ont été retrouvées au bord des voies romaines qui aboutissaient au Vichy romain. Indépendamment de la nécropole de Beaupuy, on rencontre sur les bords du Sichon, près du chemin des Dames, dans les constructions nouvelles nécessitées par l'agrandissement de la ville, des excavations provenant d'anciens tombeaux. Ceux des riches Romains renferment des cendres contenues dans des urnes; ceux de la plèbe gauloise, des ossements pétrifiés et des amulettes. Plusieurs sarcophages antiques servent d'auges aux bestiaux dans les campagnes du Bourbonnais. D'autres ont été recueillis, ainsi que des bornes milliaires, par les musées ou les archéologues du pays.

L'origine des bains du mont Dore remonte aussi à la période romaine. Lors des fouilles entreprises pour la reconstruction de l'établissement thermal, on a découvert des fûts de colonnes, des chapiteaux, des parties d'entablements et de corniches, des conduites d'aqueducs, des piscines, des sculptures, des colonnes milliaires, des poteries, et beaucoup d'autres objets dont on a fait un musée en plein air, sur la promenade des baigneurs. Les thermes du mont Dore n'ont pas de désignation bien précise dans les itinéraires romains : on sait seulement qu'ils étaient situés à proximité de la voie romaine qui se dirigeait d'*Augustonemetum* (Clermont) vers la Narbonnaise, en passant sur le plateau de l'Angle, où l'on a retrouvé quelques traces de son passage.

Néris était, comme le mont Dore, un bain gallo-romain situé sur la *via Cantilia*, qui conduisait de Clermont dans l'Armorique. Le bourg de Chantelle tire sans doute son nom de la voie Cantilienne. S'il faut en croire le docteur Barailon, Néris aurait eu Néron pour fondateur; et, en effet, des médailles à l'effigie d'Antonin le Pieux, de Gallien et de Constantin, prouvent que cette station thermale existait à l'époque des Antonins. Des fouilles exécutées sur l'emplacement des bains antiques ont fait découvrir des fondations enfouies à cinq ou six mètres de profondeur, des dalles d'aqueduc, des débris d'inscriptions et des fragments de tuiles et de poteries.

Une colonne itinéraire trouvée à Alichamps, sur les confins du Berri, semble indiquer qu'une autre voie romaine se dirigeait de ce point vers le pays des Bituriges. Le savant archéologue M. Tudot suppose, dans son *Étude sur Néris*, que la ville antique occupait un terrain en pente nommé le *Champ des Riveoles*, et qu'à côté des thermes s'élevait un temple consacré à Diane. Il fonde uniquement cette hypothèse sur ce qu'on a découvert dans les fouilles une statue en bronze représentant cette déesse. Il suppose également qu'une naumachie devait exister au bas de la colline qui domine la ville moderne, et que cette colline était couronnée par un camp romain. Enfin, non loin de la tour de Néron, qui ne s'est écroulée qu'en 1728, on a découvert des fragments de murs qui peuvent, dit-il, avoir appartenu à un théâtre ou à un hôpital.

On comprend qu'au milieu de toutes ces conjectures il est bien difficile de se rendre compte de ce que pouvait être la ville antique de Néris. Quant à l'assertion de M. le docteur Barailon, qui affirme que « Néris fut sous les Romains une des plus belles et des plus grandes villes des Gaules, et que son étendue était telle qu'un homme allant à pied ne pouvait en quatre heures en parcourir la circonférence », il nous sera permis de ne pas nous en rapporter à un témoignage qui ne date que de 1806 pour des faits d'une antiquité aussi reculée.

Nous faisons les mêmes réserves au sujet de la fresque antique que M. Tudot a cru voir sur les murs d'une étuve de Néris, et le dessin qu'il en a esquissé ne prouve que sa préférence pour les formes plastiques des baigneuses gallo-romaines.

Il nous reste maintenant à compléter l'histoire et les traditions qui se rattachent à Vichy et à ses environs pendant le reste de la période gallo-romaine. Le pays, écrasé d'impôts et d'exactions par les proconsuls impériaux, fit plus d'une tentative pour secouer le joug de ses oppresseurs et recouvrer son indépendance; mais le patriotisme s'était éteint à mesure que les liens de la confédération des Arvernes, des Bituriges et des Boïens s'étaient relâchés. La tentative de l'Éduen Sacrovir, surnommé par Tacite le dernier des Gaulois, échoua; Vindex ne fut pas plus heureux dans sa révolte contre Néron, bien qu'il descendit des anciens chefs gaulois.

Un Boïen de naissance obscure, Maricus, essaya, à son tour, pendant qu'Othon et Vitellius se disputaient l'Empire, de délivrer les populations du centre de la Gaule. Il passait pour un dieu, dit Tacite, et déjà huit ou dix mille hommes avaient répondu à son appel. Mais les Éduens s'étant unis aux Romains pour combattre les chefs de la révolte, Maricus fut fait prisonnier et livré dans le cirque aux bêtes fauves. Fascinés par son regard et sa fière attitude, ces animaux reculèrent devant le Gaulois comme le Barbare devant Marius. L'Empereur, qui assistait à ce spectacle, craignant l'effet que cette étrange fascination pouvait produire sur le peuple, fut égorgé par ses soldats le vaillant chef des Boïens.

Les Bagaudes, ces Jacques de la période gallo-romaine, durent aussi se recruter parmi les Boïens et les Arvernes. Leur courage échoua encore devant la discipline des légions, et Maximien Hercule échoua leur révolte dans des flots de sang.

Malgré ces sanglantes réactions, l'Auvergne et le Bourbonnaïs étaient devenus florissants sous la domination romaine. En accordant aux principales familles gauloises le titre de citoyens et les fonctions municipales, Rome avait développé dans ce pays les éléments de richesse et de prospérité que les dissensions intestines de la Gaule avaient toujours entravés, et qui ne disparurent qu'à la suite de l'invasion barbare.

Cette invasion, qui devait un jour régénérer la Gaule, commença par la dévaster. Les Bourguignons, les Suèves, les Alains, les Goths, en traversant les plus riches provinces de la Gaule romaine, y laissèrent des traces de leurs déprédations, et les thermes des bords de l'Allier, ceux de Néris et du mont Dore, ainsi que la villa romaine que Sidoine Apollinaire possédait sur les bords du lac d'Aydat, tout disparut sous le flot de l'invasion.

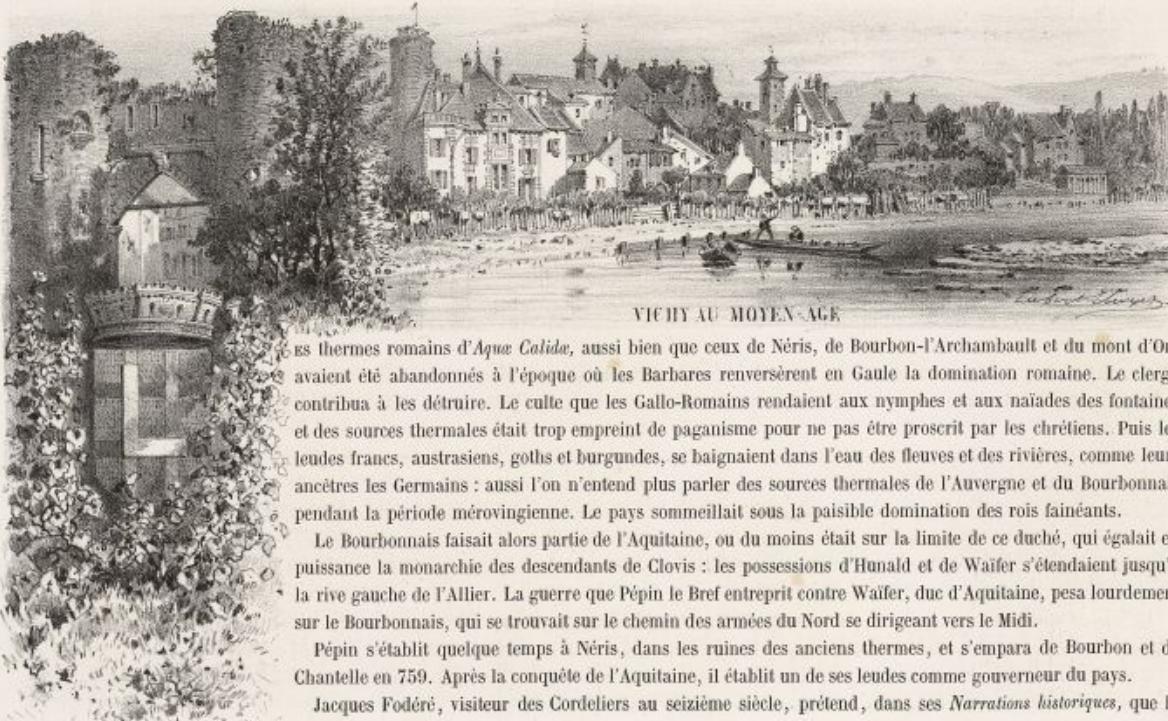
Le christianisme vint heureusement adoucir les mœurs de ces peuples nouveaux et commencer la rénovation sociale de l'humanité. L'histoire ecclésiastique n'a pas conservé les noms des premiers apôtres qui prêchèrent l'Évangile dans le Bourbonnais. Le christianisme y florissait cependant au cinquième siècle, car Sidoine Apollinaire, alors évêque de Clermont, dit dans une de ses lettres pastorales qu'il a visité l'église de Chantelle en l'an 480, à la prière d'un prêtre nommé Germanicus, dont il fait le plus grand éloge. Ce saint prélat visita en même temps l'église d'Ébreuil, qui avait été dévastée par les Goths.

Grégoire de Tours, de son côté, parle d'un couvent de femmes qu'un prêtre du Berri avait fondé à Néris. Enfin, un autre disciple du Christ, que sa piété et ses vertus ont fait ranger au nombre des saints, Portianus, fonda un couvent d'hommes dans le *pagus* qui devint plus tard la ville de Saint-Pourçain. Imitant le dévouement du pape saint Léon, qui avait arrêté par ses exhortations le farouche roi des Huns, Portianus, par ses prières et sa persuasion, sauva du pillage les moines et les habitants groupés autour du monastère, lors de l'expédition de Thierry, roi d'Austrasie, contre l'Auvergne.

La belle vallée de Souvigny reçut aussi le contre-coup de l'invasion des Barbares. D'après une tradition locale, une colonie de Venètes chassés des bords de l'Adriatique par les hordes d'Attila vint chercher un asile à l'ombre des beaux arbres de l'*Umbra Vallis*. L'historien Nicolaï ajoute que cette tribu résida trente ou quarante ans à Souvigny, et qu'elle retourna ensuite à Venise, que leurs compatriotes restés dans le pays venaient de fonder au milieu des lagunes. Il ajoute que ce fut de la Sérénissime République que Souvigny reçut plus tard un code de lois et un gouvernement sénatorial ayant pour chef un baron en guise de doge.

Cette légende vénitienne nous semble un peu fantaisiste. Elle fut sans doute rapportée d'Italie par un des chevaliers du Bourbonnais qui suivirent les sires de la Trémoille et de la Palisse.

Ici finit la période gallo-romaine de l'histoire des environs de Vichy. Si nous l'avons prolongée au delà de la date que la chronologie lui assigne, c'est que les mœurs et la langue gallo-romaines se sont perpétuées plus longtemps dans cette contrée que dans le reste de la France. Les cités de l'Auvergne, du Berri et du Bourbonnais avaient encore des consuls et des institutions municipales au huitième siècle, longtemps avant que les villes du nord de la France n'eussent obtenu des chartes communales.



#### VICHY AU MOYEN-ÂGE

Les thermes romains d'*Aqua Calida*, aussi bien que ceux de Néris, de Bourbon-l'Archambault et du mont d'Or, avaient été abandonnés à l'époque où les Barbares renversèrent en Gaule la domination romaine. Le clergé contribua à les détruire. Le culte que les Gallo-Romains rendaient aux nymphes et aux naïades des fontaines et des sources thermales était trop empreint de paganisme pour ne pas être proscrit par les chrétiens. Puis les leudes francs, austrasiens, goths et burgundes, se baignaient dans l'eau des fleuves et des rivières, comme leurs ancêtres les Germains : aussi l'on n'entend plus parler des sources thermales de l'Auvergne et du Bourbonnais pendant la période mérovingienne. Le pays sommeillait sous la paisible domination des rois fainéants.

Le Bourbonnais faisait alors partie de l'Aquitaine, ou du moins était sur la limite de ce duché, qui égalait en puissance la monarchie des descendants de Clovis : les possessions d'Hunald et de Waifer s'étendaient jusqu'à la rive gauche de l'Allier. La guerre que Pépin le Bref entreprit contre Waifer, duc d'Aquitaine, pesa lourdement sur le Bourbonnais, qui se trouvait sur le chemin des armées du Nord se dirigeant vers le Midi.

Pépin s'établit quelque temps à Néris, dans les ruines des anciens thermes, et s'empara de Bourbon et de Chantelle en 759. Après la conquête de l'Aquitaine, il établit un de ses leudes comme gouverneur du pays.

Jacques Fodéré, visiteur des Cordeliers au seizième siècle, prétend, dans ses *Narrations historiques*, que la

seigneurie de Bourbon remonte à l'an 500 et se rattache à la première conquête de l'Aquitaine par Clovis : il en est de cette supposition comme de celles qui font remonter les rois de France à Francus, fils d'Hector, et les Montmorency à Lisoie, compagnon d'armes de Clovis.

Une autre tradition, qui fait ériger la seigneurie de Bourbon par Pépin le Bref en faveur de son parent Nibelonge, n'est guère plus authentique que celle qui fait remonter à Charlemagne l'érection de la baronnie de Bourbon. Le premier seigneur du Bourbonnais dont la filiation soit établie d'une manière certaine date du règne de Charles le Simple.

Une charte de 913 fait à *Adémar*, qualifié de fidèle comte, donation de plusieurs domaines situés près de l'Allier. La terre de Souvigny est la seule qui y soit mentionnée d'une manière spéciale. *Adémar*, étant parent du comte Hugues de France, ne tarda pas à profiter de l'influence et du crédit que le chef de la race capétienne exerçait sous le règne des derniers carolingiens. Il agrandit sa baronnie, qui comprit bientôt les châtellenies de Bourbon, de Hérisson, de Murat et de Chantelle, les plus anciens fiefs du Bourbonnais.

Il fonda, en 916, à Souvigny, un prieuré de bénédictins relevant du monastère de Cluny, dont Pierre le Vénérable était abbé. Ce couvent, considéré comme le second de l'ordre, ne tarda pas à acquérir une grande célébrité. Deux de ses religieux, saint Mayeul et saint Odile, y méritèrent par leurs vertus les honneurs de la canonisation. La renommée du couvent de Souvigny y attira d'illustres visiteurs. Hugues Capet y vint en pèlerinage, ainsi que son fils Robert le Pieux et le pape Urbain II. L'église de Saint-Pierre, attenante au cloître de Souvigny, devint par la suite la nécropole des ducs du Bourbonnais.

Aux *Adémar* succédèrent les *Archambault*, qui donnèrent leur nom au fief de Bourbon-l'*Archambault*. Les barons du Bourbonnais se trouvent mêlés aux luttes féodales et aux expéditions hardies qui, sous le nom de croisades, entraînèrent l'élite de la noblesse française à la délivrance du saint sépulcre.

*Archambault VIII*, surnommé *le Grand*, portait les armes de la maison de Bourbon, *d'or au lion rampant de gueules à l'orle de huit coquilles d'azur*. Il fit de nombreuses donations aux membres de sa famille et aux communautés religieuses, et fut tué en 1238, dans la campagne de Guyenne, en combattant contre les Anglais. Son fils, *Archambault IX*, accrut encore ses domaines et sa fortune par une alliance avec Yolande de Châtillon, une des plus riches héritières du royaume. La baronnie de Bourbon comprenait alors les fiefs de Bourbon-l'*Archambault*, Hérisson, Ainai, Montluçon, Néry, la Bruyère, Montaigu, Chantelle, Charroux, Moulins, Billy, Murat, Gannat, Vichy, Belleperche, Limoise, Souvigny, Rochefort et Verneuil.

Le sire de Bourbon accompagna le roi saint Louis dans son expédition d'Égypte. Sa femme Yolande le suivit en terre sainte. *Imbert de Beaujeu*, seigneur d'Aigueperse et de Montpensier, et plusieurs seigneurs du Bourbonnais, faisaient partie de l'armée française.

« Derrière ces barons (Imbert et *Archambault*), dit le sire de Joinville, avoit bien trente de leurs chevaliers en cottes de drap de soie pour eux garder, et derrière ces chevaliers avoit grant plenté de sergents vestus de leurs armes. »

Guillaume de Nangis et l'auteur anonyme des Chroniques de Saint-Denis nous apprennent qu'Archambault de Bourbon fut un des deux cent quarante seigneurs qui périrent pendant le séjour du roi dans l'île de Chypre, cette Capoue des croisades.

Cette mort prématuée aurait pu inspirer à un poète une allusion au *Tu Marcellus eris* de Virgile ; mais sous le règne de Louis XIV on était encore plus flatteur que sous celui d'Auguste. Un moine courtisan, auteur d'un poème épique sur saint Louis, le père le Moine, a fait du sire de Bourbon un des héros de l'expédition d'Égypte, dont il n'a pas fait partie. C'est ainsi que les poètes écrivent l'histoire.

La veuve d'Archambault, la noble et vertueuse Yolande, ne lui survécut que de deux ans. Elle mourut peu de temps après son retour en France, après avoir eu la douleur de voir son frère Châtillon, comte de Nevers, périr à la tête de la noblesse française à la sanglante bataille de Mansourah, près de Damiette.

Archambault IX ne laissa que deux filles, qui épousèrent le fils ainé du duc de Bourgogne et le comte de Charolais. La seconde, Agnès, dame de Bourbon, épousa en secondes noces Robert II, comte d'Artois et neveu de saint Louis. De son premier mariage elle eut Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, mariée, en 1272, à Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis.

La baronnie du Bourbonnais, après être restée pendant treize générations dans la famille d'Archambault, était tombée en quenouille ; mais l'alliance de Béatrix de Bourbon devait lui donner un nouveau lustre.

Béatrix de Bourbon était elle-même princesse du sang, puisque la maison de Bourgogne, dont elle était issue, descendait d'un fils de Robert le Pieux, roi de France. Elle apportait en dot à son époux le Bourbonnais et le Charolais, tandis que Robert d'Artois n'avait guère d'autre apanage que le comté de Clermont en Beauvaisis. La mort de plusieurs de ses frères fit que de sixième fils de saint Louis il devint le second. Le roi Philippe le Hardi, beaucoup plus âgé que lui, avait pour son jeune frère une affection paternelle. Il le produisit à la cour, où Robert ne tarda pas à se distinguer dans les tournois.

Pendant une de ces fêtes chevaleresques qui eut lieu à l'occasion de son mariage, il reçut, en joutant contre d'autres champions, plusieurs coups sur la tête qui altérèrent sa santé. Sa raison même en éprouva une rude atteinte, et il vécut presque toujours dans une débilité de corps et d'esprit qui ne lui permit pas de prendre part au gouvernement du Bourbonnais.

*Louis I<sup>e</sup>*, son fils, prit le titre de duc de Bourbon et de comte de Clermont. Il fit, sous le règne de Philippe le Bel, la campagne de Flandre, assista aux combats de Furnes, de Courtrai et de Mons-en-Puelle, et fut chargé d'accompagner en Angleterre la princesse Isabelle, fille de Philippe, qui épousa Édouard, roi d'Angleterre. Il épousa, en 1311, Marie de Hainaut.

Lorsqu'à la mort de Charles le Bel Édouard III, roi d'Angleterre, réclama la couronne de France du chef de sa mère Isabelle de France, Louis de Bourbon fut un des princes qui se déclarèrent pour Philippe de Valois, en vertu de la loi salique, et peut-être son intervention eût-elle prévenu la guerre qui, pendant un siècle, allait durer entre l'Angleterre et la France, si la mort ne fut venue interrompre les négociations.

*Pierre I<sup>er</sup>* lui succéda en 1344. Il avait, du vivant de son père, épousé Isabelle de Valois, sœur de Philippe de Valois. Il prit part aux guerres sanglantes de ce règne calamiteux. Il assista à la défaite de Crécy. Sous le règne de Jean le Bon, il joua, comme oncle du roi, un rôle important dans les affaires de l'État. Sa fille Blanche de Bourbon, mariée à Pierre le Cruel, roi de Castille, fut une de ces douces et innocentes victimes pour qui la couronne royale est souvent une couronne d'épines. *Pierre I<sup>er</sup>* mourut à la désastreuse bataille de Poitiers, le 13 septembre 1356.

Son fils *Louis II de Bourbon*, surnommé *le Bon*, mérita ce titre par les bienfaits dont il combla le pays. Il rétablit par une sage économie les finances du duché compromises par le faste de ses prédécesseurs, qui avaient à soutenir à la cour leur rang de princes du sang. Il fut un des otages donnés au roi d'Angleterre en garantie du paiement de la rançon du roi Jean, et dut engager une partie de ses propres domaines pour obtenir la liberté du roi et la sienne. Revenu dans son château de Souvigny en 1368, il y réunit la noblesse du Bourbonnais, et institua l'ordre de chevalerie de l'*Écu d'or*, dont la devise était *Esprance*.

Un des chevaliers de l'ordre, Guillaume de Damas, seigneur de Vichy, prêta, comme les autres, le serment de défendre la religion, la patrie, l'innocence et la faiblesse. Il accompagna ce serment de quelques paroles par lesquelles il remerciait le duc de l'honneur qu'il lui avait fait, et l'assurait de sa loyauté et de son dévouement.

Ce Guillaume de Vichy appartenait à une noble famille qui possédait le domaine d'Abret. Parmi ses ancêtres, on cite Bouchard, qui vivait au commencement du treizième siècle; Robert, Jean son fils; Raoul et Odin, fils de Jean : parmi les descendants de Guillaume, on retrouve aussi les noms d'Antoine, de Gonin et de son fils Gaspard; mais l'histoire de ces seigneurs n'offre aucun intérêt historique. Le seul souvenir qui soit resté d'eux, c'est la tourelle et le château du domaine d'Abret, coquettement posés sur un des coteaux de l'Allier, et qui sont aujourd'hui la propriété de M. A. Callou, directeur de l'établissement thermal.

Au treizième siècle, Vichy avait acquis une certaine importance. La ville s'était peu à peu rapprochée des bords de l'Allier, dont la navigation était alors assez active. Une des rues du vieux Vichy, située près de l'ancienne mairie, porte encore le nom de rue de la Marine.

Les juifs, qui avaient obtenu des seigneurs du Bourbonnais l'autorisation de trafiquer dans le pays, habitaient à Vichy un quartier qui a conservé leur nom. Un incendie qui leur fut attribué éclata au treizième siècle et détruisit une partie de la ville haute. Les habitants se rapprochèrent alors de l'Allier, et les nouvelles maisons se groupèrent autour du vieux château, construit sur un rocher, et qui surveillait le péage de la rivière. Il ne reste plus de ce monument que des pans de murs en ruine et une tour, divisée en trois étages voûtés et arrondie en forme de colombier, sur laquelle pivote le drapeau-girouette en zinc qui sert de vigie au vieux Vichy.

La tradition locale a conservé le souvenir d'une terrible invasion qui, du treizième au quatorzième siècle, dévasta à diverses reprises les villes des bords de l'Allier et la fertile vallée de Limagne.

Ce fut le contre-coup de la guerre de cent ans. L'éloignement de l'Auvergne et du Bourbonnais ne garantit pas ces provinces du pillage et des

déprédations exercées par les bandes anglaises du Prince Noir et par les seigneurs félons qui avaient embrassé son parti. Les chroniques de Froissart nous apprennent que les Anglais, après avoir dévasté l'Auvergne, passèrent et repassèrent plusieurs fois l'Allier. Vichy, qui était déjà une place importante, dut à cette époque être prise, reprise et rançonnée par les bandes d'aventuriers, d'autant plus que l'absence des ducs de Bourboune, retenus à la cour de France par leurs charges ou guerroyant ailleurs, laissait le pays à la merci des routiers et des malandrins, dont il ne fut délivré que par du Guesclin.

C'est probablement à un de ces actes de felonie, assez fréquents à cette époque de guerre civile, qu'il faut attribuer la confiscation des biens de Guillaume de Vichy-Champron. L'arrêt rendu contre lui stipulait que les propriétés confisquées seraient restituées à ses descendants deux cents ans après le jour de la confiscation. Cette stipulation rappelle les jubilés d'origine judaïque. Les débiteurs et les expropriés rentraient, au bout d'un certain temps, dans la liberté de leurs personnes et dans la possession de leurs biens; mais il paraît que la famille de Vichy était éteinte avant de pouvoir profiter de ce privilège.

Le duc Louis II fut un des premiers bienfaiteurs de Vichy. « Il avait choisi cet endroit, dit son historiographe Dorronville, pour y user, comme il disoit, le remenant de ses jours au service de Dieu. » La ville était alors divisée en quatre quartiers : le quartier des Juifs, près du Sichon; le Moustier, sur l'emplacement actuel des bains; la ville proprement dite, qui fut détruite à plusieurs reprises par les bandes incendiaires; enfin le Château-Franc, siège de la châtellenie, et qui devint le boulevard de la ville. Louis II fit relever les fortifications, pavé les rues et élever, sous la protection du château, le monastère des Célestins.

Il reste encore à Vichy quelques vestiges des travaux exécutés par le duc Louis II : ce sont quelques pans de murailles situés dans la vieille ville. Nous ne poussons pas l'amour de l'archéologie jusqu'à accuser de vandalisme ceux qui, avant l'Empereur Napoléon III, ont fait disparaître des fortifications inutiles, pour donner à la cité nouvelle de l'air et de la lumière. Qu'on n'attende pas de nous des doléances sur la destruction de l'ancienne porte de France, qui fut démolie en 1848 pour dégager les abords de la place Rosalie. D'ailleurs, ceux qui ont le culte des ruines pourront trouver le dessin exact de cet édifice dans une des planches de cet ouvrage, et lire la notice suivante qu'un archéologue, à qui il a été donné de le contempler, lui a consacrée : « Elle se compose de deux tours solides et d'une voûte cintrée très-bien conservée; dans la maçonnerie de l'une des tours, celle qui est à gauche en entrant, on remarque une tête d'homme qui est évidemment le produit d'un eiseau romain, mais d'une époque de décadence. »

Si, comme l'affirme M. Ad. Michel, la tête dont il s'agit était une œuvre médiocre, je ne vois pas en quoi il faille en déplorer la perte. Quant au monument, il a subi la loi commune des édifices gênants, celle de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Accablé de chagrins, voyant la France en proie aux discorde, et la trahison se glisser jusque dans le conseil du roi, Louis II avait formé le projet de se retirer au couvent des Célestins de Vichy; mais, engagé malgré lui par son fils, le comte de Clermont, dans la coalition des

Armagnacs, qui combattait celle des Bourguignons, il dut remettre à l'issue de la lutte son projet de retraite. La mort ne lui permit pas de réaliser ce vou. Au moment où il se disposait à partir à la tête de sa vaillante noblesse, il tomba malade à Monfluron, et bénit en mourant la Providence qui lui épargnait la douleur de prendre part à la guerre civile. D'après ses dernières volontés, son corps fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait construire dans l'église de Souvigny. Son cœur fut déposé aux Célestins de Vichy. La douleur du peuple à ses obsèques a été rapportée en paroles touchantes par les historiens du temps : « Ah! ah! mort, s'écriait la multitude désolée, tu nous as ôté en ce jour notre soutien, celui qui nous gardoit et nous défendoit de toutes oppressions; c'étoit notre prince, notre confort, notre duc, le plus preud'homme de la meilleure conscience et de la meilleure vie qu'on seut trouver. »

Jean P<sup>r</sup> prit aussi part aux calamités de la France et aux guerres civiles qui désolaient le royaume, déjà si cruellement éprouvé par l'invasion anglaise. Il était un des favoris de la reine Isabeau de Bavière et un de ses chevaliers servants.

Il se rendit ridicule par une sorte de cartel lancé aux chevaliers d'Europe, qu'il défit en champ clos, les invitant à combattre contre seize chevaliers et écuyers dont il publiait les noms, parodie puérile de l'héroïque combat des trente. Ce fut sur un véritable champ de bataille qu'il eut à combattre, et la fortune lui fut contraire. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et resta captif en Angleterre jusqu'à sa mort. Il mourut à Londres, en 1433.

De son mariage avec Marie, fille du duc de Berri, il eut deux fils, Charles I<sup>r</sup>, qui lui succéda, et Henri, comte de Montpensier, qui fut l'aïeul du connétable de Bourbon.

Le jeune Charles, comte de Clermont, gouvernait le Bourbonnais pendant la captivité de son père. Faible de caractère, il fut entraîné dans le parti des Bourguignons par le duc Jean Sans-Peur, qui lui avait promis la main de sa fille. Il accompagnait ce prince à Montereau lorsque Tannegui du Châtel l'assassina. Le comte de Clermont fut couvert du sang de la victime. Il se rallia alors au parti du Dauphin et l'aida de son épée à reconquérir son royaume.

Il contribua à rapprocher le roi Charles VII du duc de Bourgogne, et à préparer ainsi l'expulsion des Anglais. Plus tard, il soutint le Dauphin Louis contre Charles VII dans la révolte de la Praguerie, dont le Bourbonnais fut le théâtre.

« En ces temps, dit Juvénal des Ursins dans son *Journal d'un bourgeois de Paris*, il y avoit moult cruelle guerre entre le roy et son fils, et estoit le duc de Bourbon à l'aide du fils contre le père, et se tenoit en fortes villes au pays de Bourbonnois, accompagné de foison gens d'armes qui tout destruisoient son pays, et d'autre part le roy estoit en pays de Berry, et pour certain on alloit bien dix ou douze lieues que on n'eust treuvé que boire ne que manger, ne fruit ne autre chose, et si estoit au droict cœur d'aoust, et tuoient et coppoient les gorges les uns des aultres, fust prestre, clerc ou moyne, nonnain, ménestrel ou hérault, femmes ou enfants; bref, il n'estoit homme ne femme qui osast se mettre en chemin pour chose qu'il eust à faire; et prenoient les villes les ungs aux aultres. »

Ce récit naïf d'un chroniqueur contemporain peint au vif les misères du pays, qui pâtissait de la guerre et endurait les corvées et les contributions qu'exigeaient les chefs des bandes indisciplinées avant que Charles VII n'eût institué une armée régulière.

Pendant que le Dauphin était retiré à Moulins chez le duc Jean, où il fomentait la révolte, Charles VII, après avoir présidé les États d'Auvergne à Clermont, où il avait inutilement attendu la soumission des rebelles, résolut de les attaquer. Le duc de Bourbon s'était porté dans la place de Saint-Pourçain, afin de pouvoir combattre ou négocier, suivant l'occasion; mais le roi ne lui laissa pas le choix de cette alternative. Il fit traverser l'Allier à ses troupes et s'empara des deux postes importants de Varennes et de Vichy. Cette dernière ville se rendit à la première sommation.

Le roi, à la prière des habitants et en considération de leur empressement à reconnaître son autorité, « leur octroya benignement, dit un chroniqueur, de n'être ni pillés ni égorgés, mais à la condition qu'ils partageroient leurs provisions avec les soldats. » Il laissa en outre à Vichy une garnison de cent vingt lances, c'est-à-dire de huit cents pillards au moins : « C'étoit plus qu'il n'en falloit, ajoute le chroniqueur, pour affamer et ruyner une si petite ville. »

C'est à Cusset, comme nous le verrons en faisant l'histoire de cette ville, que se termina la guerre de la Praguerie.

Lorsque les seigneurs du Bourbonnais voulurent, à leur tour, recommencer la lutte sous le nom de Ligue du Bien public, Louis XI, qui avait oublié les engagements du Dauphin, sut les mettre à la raison. Il prit d'assaut Saint-Amand-Lallier, et par ruse le château de Montluçon. Puis il se rendit au château de Saint-Pourçain, où il conféra avec sa sœur, la duchesse de Bourbon, afin de terminer le différend qui existait entre le duc et le roi. Le duc s'était réfugié à Riom avec quelques seigneurs dévoués à sa cause; mais Louis XI l'y poursuivit et le contraignit à demander la paix.

Jean II n'ayant pas laissé de postérité légitime, son frère Charles II, prélat et cardinal, voulut s'emparer des possessions de la famille de Bourbon et du gouvernement du duché; mais M<sup>me</sup> de Beaujeu s'y opposa, prit elle-même les rênes du pouvoir en sa qualité de régente, et força Charles de Bourbon à abandonner tous ses droits en faveur de Pierre son frère. Le cardinal de Bourbon était de moeurs aimables et faciles : Philippe de Commines raconte à son sujet quelques détails qui prouvent qu'il était de plus très-tolérant pour des faiblesses qu'il partageait lui-même.

Pierre II était l'époux de M<sup>me</sup> de Beaujeu, comme le prince Albert était celui de la reine Victoria. Il fut toujours dominé par l'ascendant de sa femme, Anne de France se préoccupait de la succession du Bourbonnais. N'ayant qu'une fille, elle essaya de la rendre apte à lui succéder; mais la branche de Bourbon-Montpensier protesta contre cette prétention. Elle n'en gouverna pas moins le duché jusqu'à sa mort, qui suivit de vingt ans celle du duc Pierre II.

Nous passerons rapidement sur les faits qui concernent le connétable de Bourbon. Ils appartiennent à l'histoire générale, et ne se rattachent qu'indirectement au plan de cette monographie. Pour tous les barons et ducs dont nous avons résumé l'histoire, Vichy n'était qu'une simple châtellenie, un bureau de péage, un grenier à sel et une fondation religieuse. La ville n'avait pas alors, à beaucoup près, l'animation qu'elle

présente aujourd'hui. En sa qualité de place forte, elle était toujours à la merci des gens d'armes, et ses habitants, pressurés par le fisc royal et ducal, étaient, selon l'expression du temps, « taillables et corvéables à merci. »

Après bien des compétitions, le comte Charles de Montpensier fut choisi par M<sup>me</sup> de Beaujeu comme époux de Suzanne de Bourbon et héritier du duché. Les noces furent célébrées au mois de mai 1405, au château du Parc, près Moulins, et Charles prit le titre de duc du Bourbonnais. Cette union fut accueillie avec joie par la province : elle accorda à son nouveau duc un don de cent mille livres à titre de joyeux avénement.

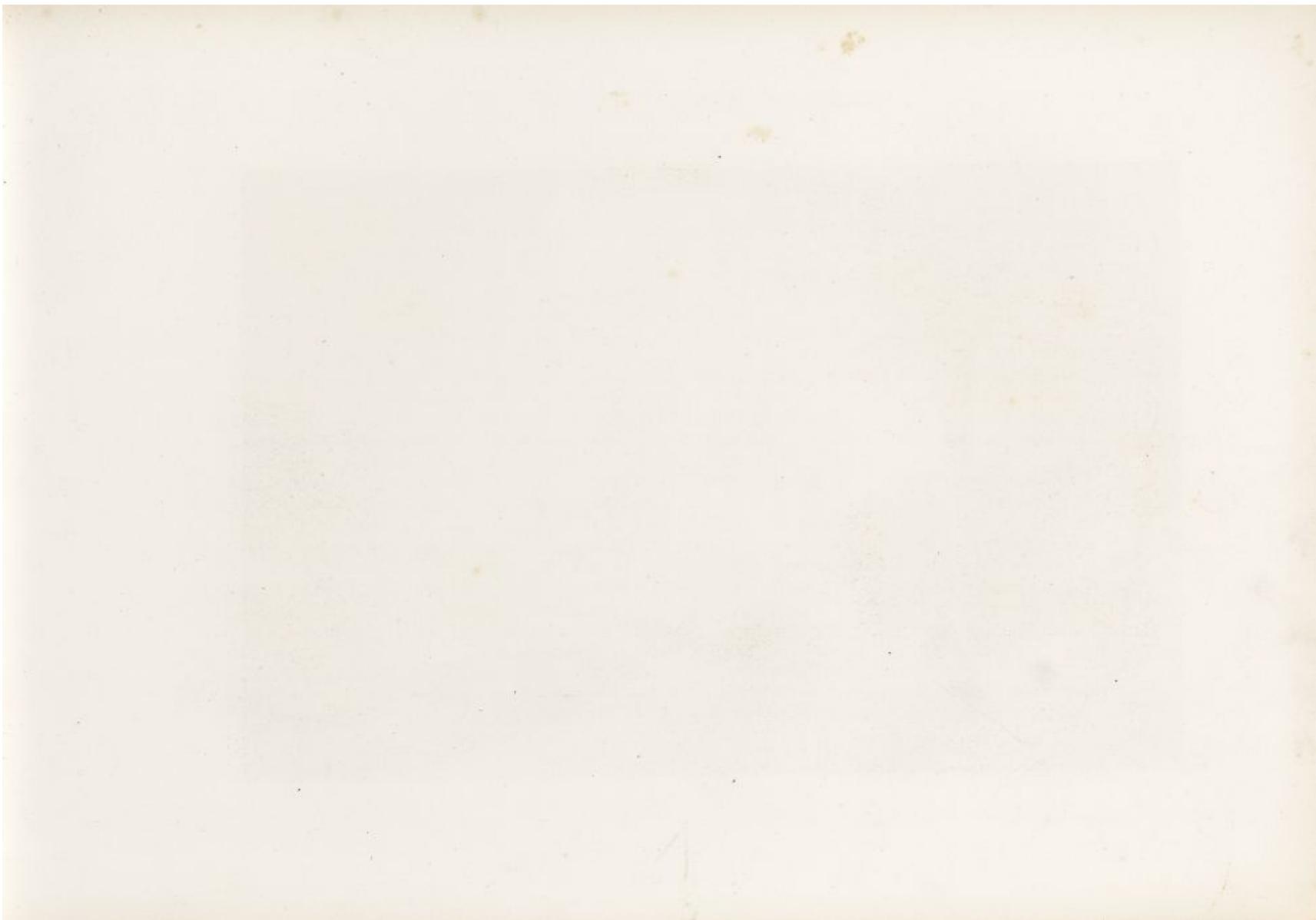
Charles de Bourbon se lia d'amitié avec un autre prince du sang, François d'Angoulême, qui, par son mariage avec Claude de France, devint l'héritier présumptif du royaume. Il avait pour frères d'armes les plus vaillants chevaliers de l'époque, dont quelques-uns étaient originaires de son duché : la Trémouille, qui avait épousé une de ses cousines, la Palisse et Bayard, qui étaient aussi en renom dans le Bourbonnais. Il résidait l'été au château de Chantelle, où il recevait magnifiquement ses nombreux vassaux. L'hiver, il habitait Moulins ; les deux duchesses, sa belle-mère et sa femme, et la princesse de la Roche-sur-Yon, sa sœur, formaient sa petite cour.

Vichy reçut plusieurs fois la visite des ducs de Bourbon et particulièrement du prince Charles, qui contribua à l'embellir. Ses thermes commençaient à être plus connus, et l'on y venait déjà des provinces voisines de l'Auvergne et du Forez. François Rabelais les cite parmi les plus efficaces de ceux qu'il a visités.

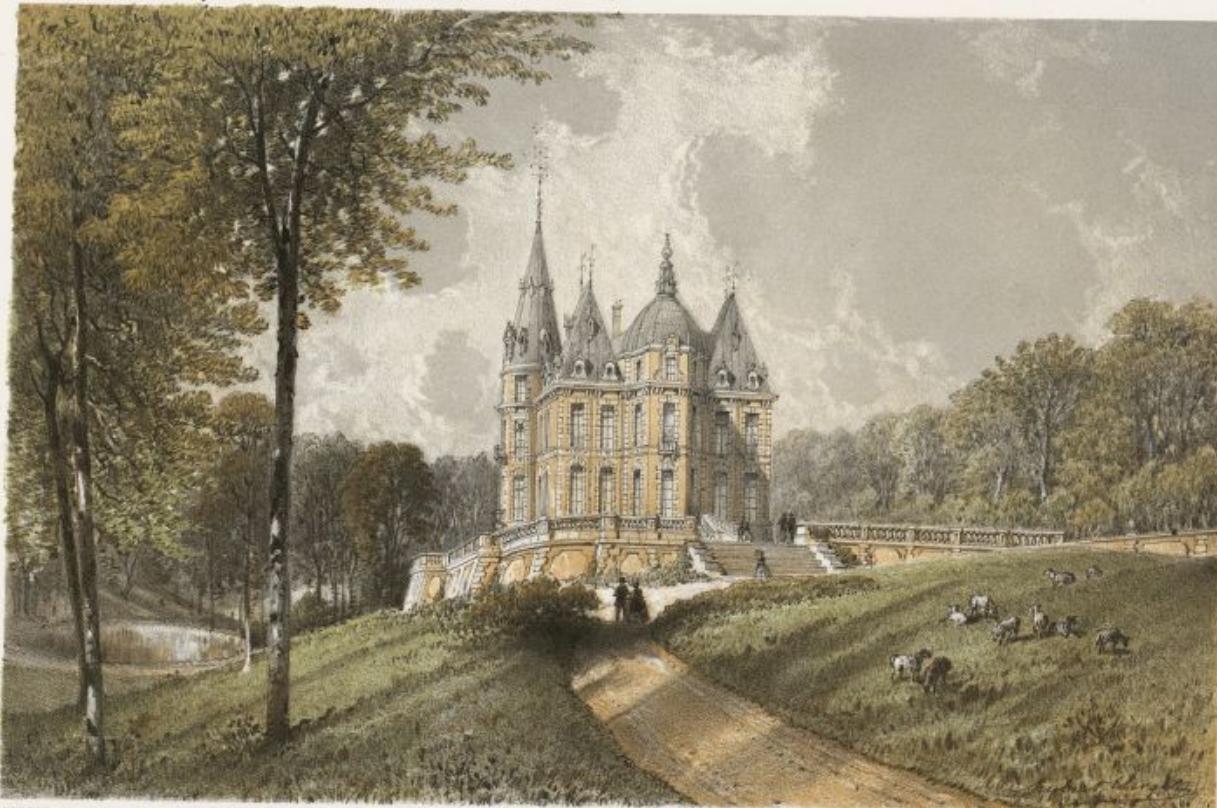
La trahison du connétable de Bourbon vint interrompre la prospérité dont jouissait le Bourbonnais. On sait comment, rival de François I<sup>er</sup> en amour, et poussé à bout par les obsessions de la duchesse d'Angoulême, mère du roi, qui espérait, en captivant les bonnes grâces du connétable, acquérir une partie des riches domaines de la maison de Bourbon, le prince Charles, voyant sa fortune menacée par un procès intenté par la reine mère, prit la résolution fatale de mettre son épée au service de Charles-Quint. Cette trahison entraîna la confiscation de ses biens, et la fortune des armes, qui lui avait d'abord souri en Italie, l'abandonna au siège de Rome, où il fut tué. Il dut se rappeler, en mourant, les nobles paroles du chevalier Bayard en expirant : « Ah ! Monseigneur, lui dit le chevalier sans peur et sans reproche, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, je meurs en homme de bien ; mais c'est vous, qui portez les armes contre votre serment, votre roi et votre patrie. »

La chevalerie du moyen âge nous a offert, dans l'ancien Bourbonnais, de nobles représentants. Nous avons essayé de retracer les sentiments d'honneur et de loyauté de cette époque, dignes de servir de cadre à l'histoire de Vichy.

Les guerres de religion qui suivirent cette brillante période n'appartiennent plus à l'histoire du moyen âge : elles serviront de prélude à l'histoire du Vichy moderne, qui sera plus riche en faits se rattachant plus particulièrement à la cité thermale.



VICHY SOUS NAPOLEON III

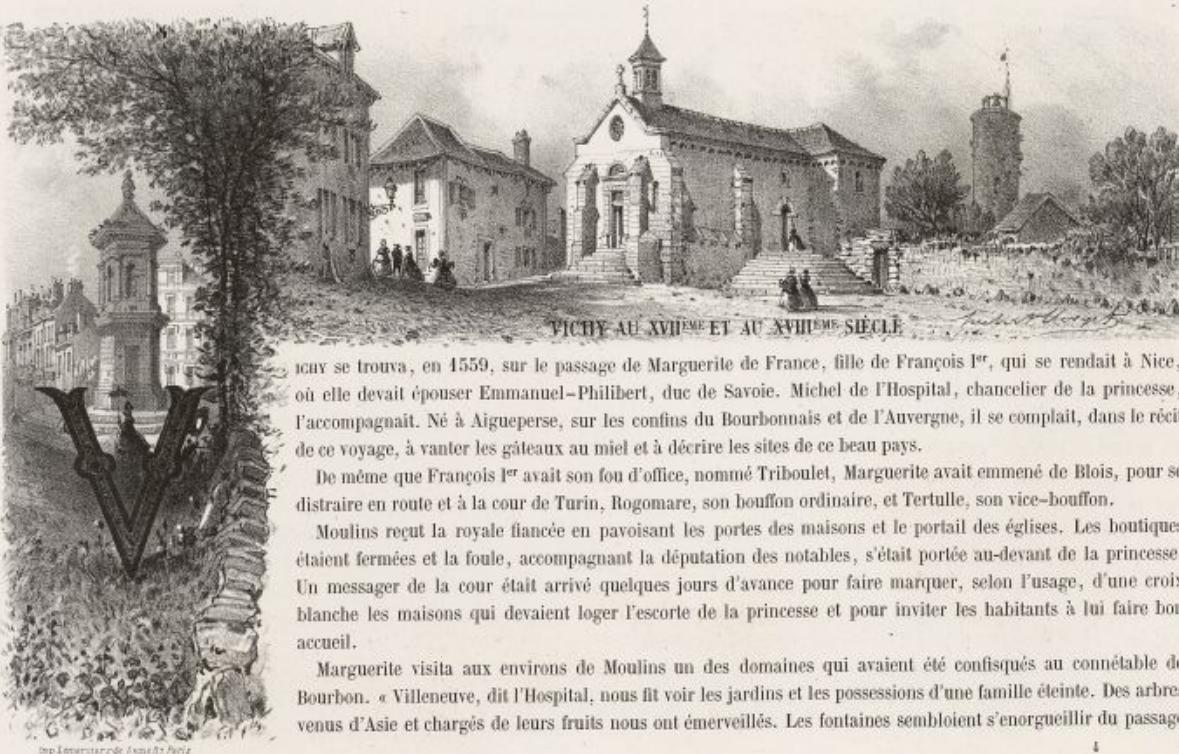


HUBERT CLERGET DEL ET LITH.

Imp. Bouquet à Paris

BOUGAREL FILS. EDITEUR.

CHÂTEAU DE NADES.



#### VICHY AU XVII<sup>ME</sup> ET AU XVIII<sup>ME</sup> SIÈCLE

ICUY se trouva, en 1559, sur le passage de Marguerite de France, fille du François I<sup>er</sup>, qui se rendait à Nice, où elle devait épouser Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Michel de l'Hospital, chancelier de la princesse, l'accompagnait. Né à Aigueperse, sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, il se plaint, dans le récit de ce voyage, à vanter les gâteaux au miel et à décrire les sites de ce beau pays.

De même que François I<sup>er</sup> avait son fou d'office, nommé Triboulet, Marguerite avait emmené de Blois, pour se distraire en route et à la cour de Turin, Rogomare, son bouffon ordinaire, et Tertulle, son vice-bouffon.

Moulins reçut la royale fiancée en pavoisant les portes des maisons et le portail des églises. Les boutiques étaient fermées et la foule, accompagnant la députation des notables, s'était portée au-devant de la princesse. Un messager de la cour était arrivé quelques jours d'avance pour faire marquer, selon l'usage, d'une croix blanche les maisons qui devaient loger l'escorte de la princesse et pour inviter les habitants à lui faire bon accueil.

Marguerite visita aux environs de Moulins un des domaines qui avaient été confisqués au connétable de Bourbon. « Villeneuve, dit l'Hospital, nous fit voir les jardins et les possessions d'une famille éteinte. Des arbres venus d'Asie et chargés de leurs fruits nous ont émerveillés. Les fontaines semblaient s'enorgueillir du passage

V

Imp. Lemerre et Cie à Paris

de la duchesse : on eût dit que leurs caux couloient plus abondantes et jaillissaient plus près du ciel. Nous avons séjourné ici cinq jours pour attendre que les rivières débordées par suite de la fonte des neiges et des grandes pluies fussent rentrées dans leurs lits. Nous avons ensuite traversé les villages de Bessy et de Varennes et sommes arrivés aux toits enfumés de la Palisse. Là un arc de triomphe élevé sur sept colonnes de marbre, et offert au sire de céans par les Génois, nous indique l'entrée du château, tout resplendissant d'ornements et de dorures. »

Pendant une des haltes de ce voyage en Bourbonnais, un incident comique eut lieu aux environs de Vichy. Rogomare étant tombé malade, Tertulle dut le suppléer. « Ce maître fou, dit l'Hospital, s'étoit couvert le visage de farine, et, agitant une peau de renard, il dansoit le pas des satyres, pour imiter la bourrée des paysans; puis il continuoit le divertissement en s'asseyant sur un bâton. Comme il n'avoit jamais usé d'un pareil siège, il lui fut impossible de s'y tenir et de garder l'équilibre. Les spectateurs voulurent l'imiter; mais ils tombèrent les uns après les autres comme des capucins de cartes, aux éclats de rire des habitants des villages voisins. »

Marguerite de France continua son voyage par la route de Roanne. Son cocher faillit la verser dans un des précipices que côtoyait alors la route du Forez, à la descente de Tarare. Elle en fut heureusement quitte pour la peur. Le grave chancelier fait observer que, dans cette passe dangereuse, ce fut l'ivresse du cocher qui leur sauva la vie. Il y a un Dieu pour les ivrognes.

Une autre Marguerite, célèbre aussi par son esprit et ses galanteries, la reine Margot, vint aux environs de Vichy, où elle reçut les honneurs dus à son titre de reine de Navarre. Elle s'y rencontra avec Catherine de Médicis, puis avec Élisabeth d'Autriche et la veuve de Henri III, qui eurent tour à tour comme douaire le duché de Bourbonnais.

Vichy eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Les habitants de Cusset, au lieu de se lier avec leurs voisins pour se défendre contre les bandes de partisans qui désolaient le pays, étaient eux-mêmes en hostilité continue avec la cité thermale. Ils lui disputaient la possession de la source d'eau vive qui devait alimenter plus tard la fontaine des Trois-Cornets. En 1566, dit un chroniqueur, ceux de Cusset rompirent les tuyaux de conduite qui amenaient les eaux à Vichy, et ce fut un sujet de noise et de procès entre les deux villes.

En 1568, Montaret, gouverneur du Bourbonnais, apprenant que les huguenots, commandés par les seigneurs de Ponsenac et de Verbelai, s'avançaient du côté de Gannat au nombre de trois mille hommes et de huit cents chevaux, fit appel à la noblesse catholique du pays. Montmorin de Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, le baron de Lastie, les seigneurs de Gordes et d'Urfé, prirent les armes; l'évêque du Puy, endossant la cuirasse et le haubert, se joignit à eux. Ils rencontrèrent la troupe de Ponsenac près de Cervière, où ils remportèrent un premier avantage. Un combat plus décisif fut livré le 6 janvier sous les murs de Cognat.

L'avant-garde protestante était commandée par Claude de Lévis et par le capitaine la Boissière; la cavalerie, par le baron Paulin, qui avait sous ses ordres les gendarmes de Bourniquet, de Lavignat et de Montamor : elle venait de Vichy, où elle avait son campement. L'armée catholique avait pour chef le seigneur de Cognat, Motier de la Fayette. Celui-ci, voulant défendre son château, tomba dans une embuscade où le seigneur de

Bressieu, chef de sa cavalerie, fut tué; lui-même resta sur le champ de bataille : l'église du village fut pillée et brûlée. Les bandes de Bourniquet se rabattirent sur Vichy et saccagèrent le couvent des Célestins ; elles n'épargnèrent qu'une chapelle fondée par les seigneurs de la Vauguyon.

Les retires et les lansquenets venus d'Allemagne au secours des huguenots de France exercèrent à leur tour leurs déprédations sur les bords de l'Allier. Ils rallièrent en 1576 l'armée du prince de Condé près de Vichy, dont le pont rompu par les catholiques fut rétabli par les troupes du prince palatin. La ville fut encore rançonnée et mise au pillage. La Ligue vint ajouter aux calamités du Bourbonnais. Vichy et Varennes, occupées par le duc de Nemours, furent reprises en 1590 par Chazeron, gouverneur de la province.

La même année, Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, revendiquait la possession de Vichy et vint mettre le siège devant la place ; mais le capitaine Beauregard, retranché dans le couvent des Célestins, s'y défendit pendant trois semaines. Le canon des assiégeants fit une trouée dans l'abbaye et abattit la muraille de l'église. Charles de Valois, apprenant que le marquis de Saint-Sorlin venait au secours de Vichy, leva le siège ; mais les troupes de Beauregard avaient eu le temps de ruiner la ville qu'elles étaient chargées de protéger.

Henri IV rétablit l'ordre et la sécurité dans le pays ; mais il s'occupa moins des habitants de Vichy que des moines célestins. Il confirma en 1594 leurs priviléges, les exempta de la gabelle, du péage, du logement des troupes, des tailles, des corvées, etc. Quant au pauvre peuple, il ne pouvait pas encore, malgré le vœu du Béarnais, mettre chaque dimanche la poule au pot. Le seul service que Henri IV ait rendu à Vichy est la création des intendances thermales, qui eut lieu en 1603, et qui mit un terme aux abus dont le service des bains était alors l'objet. L'unique source où l'on se baignait s'appelait la fontaine des Laveuses, parce qu'on y lavait le linge, la vaisselle et les ustensiles de ménage. Les palefreniers y conduisaient leurs chevaux malades pour leur faire prendre des bains de jambes. Les bœufs et les vaches, alléchés par la saveur alcaline des eaux, traversaient l'Allier pour venir boire aux sources.

Un ancien intendant des eaux de Vichy, Claude Mareschal, a fait la description suivante de la mesure où l'on prenait alors les bains :

« La Maison du Roy, dit-il, est un petit logis tourné au midi, contenant deux chambres quarrées de plain-pied pour la commodité des malades, entre lesquelles sont deux galeries d'une toise de largeur, avec portes par le milieu d'icelles, tant pour aller de l'une à l'autre que pour entrer auxdites chambres, et depuis lesdites portes jusqu'au bout desdites galeries, du côté de bise, sont deux baignoires quarréz, profonds de quatre pieds, ayant huit degrés pour y descendre au milieu, et dans lesquels baignoires, d'hauteur de quatre pieds et demy, l'eau coule des fontaines, portée par canaux, conduite par-dessus le pavé desdites chambres; qui se vidie au besoin par autres ouvertures qui sont au fond dans un autre bain découvert qui est derrière le logis, pour la commodité des pauvres, d'où, finalement, par un autre canal elles sont déchargées contre la rivière d'Allier. A costé des bains des pauvres est un autre bain aussi découvert, lequel par un canal particulier reçoit l'eau immédiatement des puits et se décharge comme le précédent. Il y a cinq ou six maisons particulières autour de ces bains, dans lesquelles les habitants du lieu

ont toujours tenu des cuvettes, tentes et autres choses nécessaires pour baigner et corнетter les malades... S'il avoit plu à Dieu de nous donner la paix, les places circonvoisines de ces bains sont déjà entreprises pour y construire de beaux bastiments plus propres et parfaitement disposés à recevoir, bien traiter et soigneusement baigner les malades. »

On se baignait alors à Vichy, comme à Plombières, dans une piscine commune, et l'on avait pratiqué à la Maison du Roi une étuve pour faciliter la transpiration : elle était chauffée par la vapeur des eaux thermales.

Sous le règne de Louis XIII, un nouveau couvent, celui des Capucins, fut fondé, en 1614, près de la Maison du Roi. Ces religieux devaient se consacrer au soin des malades ; mais ils pensèrent, comme les Célestins, que charité bien ordonnée commence par soi-même. Leur verger et leur jardin à la française, planté en quinconce, offrait une agréable promenade aux moines et aux privilégiés qu'ils voulaient bien y admettre.

La contrée eut à souffrir, à cette époque, du passage des troupes que Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, conduisait au secours du connétable de Montmorency. Elles traversèrent le pays comme une bande affamée, et, après avoir été saluées de quelques canonnades par le château de Cusset, elles séjournèrent à Vichy ; puis, à bout de ressources, elles se jetèrent sur la Limagne, où elles vécurent de pillage.

Sous la Fronde, Vichy eut encore une alerte. Ayant appris l'arrestation du prince de Condé, Coligny-Saligny, un de ses partisans, traversant l'Allier à la tête de sa compagnie pour se rendre à Bellegarde en Forez, s'empara de Vichy sans coup férir. Il ne faisait que devancer le décret royal qui donnait le Bourbonnais comme apanage à la maison de Condé, qui le gouverna depuis 1661 jusqu'en 1789.

Le règne de Louis XIV, si glorieux pour la France, devait contribuer à la prospérité de Vichy. Le roi, qui avait dès sa majorité réprimé les menées du Parlement et pris les rênes du pouvoir, fit bientôt sentir son autorité d'un bout à l'autre du royaume. Les grands-jours d'Auvergne, tenus en 1665 à Clermont-Ferrand, contribuèrent à rétablir l'ordre dans le Bourbonnais.

Pendant ces redoutables assises, où la justice royale fut si sévère contre de grands criminels, un jeune abbé, attaché comme précepteur à la famille de M. de Caumartin, maître des requêtes, vint à Vichy. Il parle avec enthousiasme de cette ville d'eaux, et raconte dans un style charmant les mœurs de cette société frivole et mondaine qui venait déjà y chercher des distractions autant que la guérison de ses maux.

Nous ne rééditerons pas les *Mémoires de Fléchier* ; ils sont aussi connus que les *Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné* : nous ne ferons que glaner dans ces œuvres tant moissonnées déjà par les compilateurs. Le capucin de Fléchier qui allait de bain en bain pour confesser de jeunes et jolies pénitentes a son pendant dans le célestин qui s'était laissé embraser aux regards d'une grande dame de la coterie de la marquise de Sévigné.

Il est à regretter que le cadre restreint de cet ouvrage ne nous permette pas de raconter en détail l'histoire de cette adorable maladie qui a inspiré une correspondance si spirituelle, si piquante, si vraie comme peinture de mœurs. C'est dans son château des Rochers, près de Vitré, en Bretagne, que M<sup>me</sup> de Sévigné ressentit les premières atteintes du rhumatisme qui devait l'amener aux eaux de Vichy. Son médecin, le docteur de l'Orme, intendant des eaux de Bourbon, préchait pour son bain et voulait l'y envoyer, mais la malade s'y refusait :

« Je lui désobéis un peu, écrit-elle à sa fille; mais le bon air et point tant de monde, tout cela m'envoie à Vichy. » Le point tant de monde s'explique par le séjour que M<sup>me</sup> de Montespan devait faire à Bourbon. Le carrosse de la marquise suivit pendant le voyage celui de la favorite royale. « Nous nous faisons conter partout, écrit-elle, ce qu'elle dit, ce qu'elle fait, ce qu'elle mange, ce qu'elle dort. Elle est dans une calèche à six chevaux, avec la petite de Thianges; elle a un carrosse derrière attelé de même, avec six femmes; elle a deux fourgons, six mulets et dix ou douze hommes à cheval, sans ses officiers : son train est de quarante-cinq personnes. »

Ce fut le lundi 18 mai 1676 que M<sup>me</sup> de Sévigné fit son entrée à Vichy. Elle y fut reçue par la duchesse de Brissac, la chanoinesse de Longueval et M<sup>me</sup> de Saint-Hérem. M. de Saint-Hérem, M. de la Fayette, l'abbé Dorat, Planci et d'autres personnes suivaient sa voiture en carrosse ou à cheval. Elle alla souper chez M<sup>me</sup> de Brissac et s'installa dans le pavillon que son séjour a immortalisé.

Le lendemain, elle entend la messe et dîne chez M. de Saint-Hérem; puis elle s'occupe de sa santé et commence la cure. Elle fait d'abord la grimace en buvant le tiède et acré liquide du puits Carré; mais cette grimace a toute la grâce d'un sourire, tant il y a de charme dans le récit de son noviciat thermal.

Elle savait poétiser jusqu'aux vulgaires douleurs d'entraîles : « M<sup>me</sup> de Brissac avait aujourd'hui la colique; elle étoit au lit, helle et coiffée à coiffer tout le monde; je voudrois que vous eussiez vu l'usage qu'elle faisoit de ses douleurs et de ses yeux, et des cris, et des bras, et des mains qui traînoient sur sa couverture, et les situations, et la compassion qu'elle vouloit qu'on eût : chamarrée de tendresse et d'admiration, je regardois cette pièce, et je la trouvai si belle que mon attention a dû paroître un saisissement dont je crois qu'on me saura bon gré. »

Après la comédie de la colique, la duchesse de Brissac donna celle d'une convalescence pleine de langueur, tant il est vrai que les femmes savent mettre de l'élégance et de la coquetterie dans les détails les plus prosaïques de l'existence.

La marquise n'était pas indifférente aux divertissements populaires. Elle avait remarqué, comme l'abbé Fléchier, la jeunesse bourbonnaise se trémoussant le dimanche et se livrant avec entrain à l'exercice salutaire de la *dégognade*. « Il y a ici, dit-elle, des femmes fort jolies : elles dansèrent hier des bournées du pays qui sont en vérité les plus plaisantes du monde; il y a beaucoup de mouvement, et les *dégognades* n'y sont point épargnées. Si on avoit à Versailles de ces sortes de danseuses en mascarades, on en seroit ravi par la nouveauté, car cela passe encore les bohémiennes. Il y avoit un grand garçon déguisé en femme qui me divertit fort; sa jupe étoit toujours en l'air, et l'on voyoit dessous de fort belles jambes. »

Le récit des tortures de la douche telle qu'on la prenait alors dans l'étuve-piscine de la Maison du Roi fait venir la chair de poule. M<sup>me</sup> de Sévigné avait quelque peine à s'habituer à cet état où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement : elle causait derrière un rideau avec un médecin de Gannat, que son amie M<sup>me</sup> de Noailles lui avait recommandé. Lorsque la séance se prolongeait, elle le faisait lire ou lui raconter les histoires de Vichy. C'est par son médecin qu'elle apprit une vertu particulière à la source de la Grande-Grille, et elle

s'empresse d'en donner à sa fille l'explication : « Qu'on mette une herbe ou une fleur dans cette eau, elle en sort aussi fraîche que quand on la cueille, et, au lieu de griller et de rendre la peau rude, cette eau la rend douce et unie : raisonnez là-dessus. » Elle se garde bien de chercher le pourquoi de ce phénomène, et elle n'a pas tort.

Ce qui lui plaît à Vichy, c'est la nature et ses merveilles : elle se croit, par instants, une des héroïnes du roman pastoral de l'*Astrée* : « Je vais être seule, écrit-elle, et j'en suis fort aise; pourvu qu'on ne m'ôte pas le pays charmant, la rivière d'Allier, mille petits bois, des prairies, des moutons, des chèvres, des paysannes qui dansent la bournée dans les champs, je consens de dire adieu à tout le reste : le pays seul me guérira. »

Quel joli tableau cette charmante description inspirerait au pinceau pastoral de Rosa Bonheur !

Il n'y a pas de bonheur parfait aux eaux sans un peu de médisance; la marquise, si honne, si bienveillante qu'elle fut pour ses amis, n'avait pas pour cela renoncé à tourner en ridicule les travers de l'espèce humaine, même chez son sexe :

« Nous avons ici, écrit-elle, une M<sup>me</sup> la Baroîr qui bredouille d'une apoplexie : elle fait pitié; mais quand on la voit laide, point jeune, habillée du bel air, avec de petits bonnets à doubles carillons, et qu'on songe de plus qu'après vingt-deux ans de veuvage elle s'est amourachée de M. de la Baroîr, qui en aimoit une autre, à la vue du public, à qui elle a donné tout son bien, et qui n'a jamais couché qu'un quart d'heure avec elle pour fixer les donations, et qui l'a chassée de chez lui outrageusement (voici une grande période); mais quand on songe à tout cela, on a extrêmement envie de lui cracher au nez. »

Je regrette que la marquise, si délicate sur le point d'honneur, n'ait pas fustigé de sa blanche main le vilain personnage qui, pour fixer les donations, avait joué l'ignoble comédie qu'elle raconte si plaisamment. M<sup>me</sup> de Sévigné n'est guère plus indulgente pour une autre de ses connaissances des eaux, M<sup>me</sup> de Péquigny, qu'elle surnomme la *sibylle Cumée*.

« Elle cherche, dit-elle, à se guérir de soixante-seize ans dont elle est fort incommodée : ceci devient des Petites-Maisons... Je crois que ce seraient une chose possible si c'étoit ici la fontaine de Jouvence. C'est une machine étrange : elle veut faire tout comme moi, afin de se porter comme moi. Les médecins d'ici lui disent que oui, et le mien se moque d'eux. Elle a pourtant bien de l'esprit, avec ses folies et ses foiblesses; elle a dit cinq ou six choses très-plaisantes. C'est la seule personne que j'aie vue qui exerce sans contrainte la vertu de la libéralité; elle a deux mille cinq cents louis qu'elle a résolu de laisser dans le pays; elle donne, elle jette, elle habille, elle nourrit les pauvres; si on lui demande une pistole, elle en donne deux : je n'avois fait qu'imaginer ce que je vois en elle. Il est vrai qu'elle a vingt-cinq mille écus de rente et qu'à Paris elle n'en dépense pas dix mille : voilà qui fonde sa magnificence. Pour moi, je trouve qu'elle doit être louée d'avoir la volonté avec le pouvoir, car ce sont deux choses quasi toujours séparées. »

Voilà un bien mince éloge pour tant de critique. La marquise n'épargnait même pas toujours sa bonne amie M<sup>me</sup> d'Escaris, et un jour que

celle-ci la faisait souvenir de ce qu'elle avait dit à la duchesse de Brissac à propos d'un père célestin qui s'était épris d'amour pour une grande dame, elle lui répondit un peu durement : « Vraiment, Madame, vous avez tiré de bien près ce bon père; vous aviez peur de le manquer... Elle fit semblant de ne pas m'entendre, ajoute malicieusement la marquise, et je lui dis comme j'avois vu brûler le bon célestiu : elle le savoit bien, et ne se corrigeras pas pour cela du plaisir de faire des meurtres. »

En quittant Vichy, M<sup>me</sup> de Sévigné fait de ses eaux le plus bel éloge : « Je reviens à ma santé, écrit-elle à sa fille; elle est très-admirable : les eaux et la douche m'ont extrêmement purgée, et, au lieu de m'affoiblir, elles m'ont fortifiée. Je marche tout comme une autre : je crains de rengraïsser, voilà mon inquiétude, car j'aime à être comme je suis. Mes mains ne se ferment pas, voilà tout; le chaud sera mon affaire : on veut m'envoyer au mont d'Or; je ne veux pas. Je mange présentement de tout, c'est-à-dire je le pourrai quand je ne prendrai plus les eaux. Personne ne s'est si bien trouvé de Vichy que moi; car bien des gens pourroient dire :

Ce bain si chaud tant de fois éprouvé  
M'a laissé comme il m'a trouvé.

Pour moi, je mentirois; car il s'en faut si peu que je fasse de mes mains comme les autres qu'en vérité ce n'est plus la peine de se plaindre. »

Obéissant à la prescription des médecins qui veulent que l'action des eaux soit consécutive, M<sup>me</sup> de Sévigné revint à l'automne de l'année suivante faire une seconde saison à Vichy; elle y retrouva quelques personnes de son monde parisien, le marquis de Termes, le chevalier de Flamarens, M. de Jussac, M. de Champlâtreux et le docteur Vincent. La présence de tout ce beau monde avait mis en révolution la coquetterie féminine. « Dès six heures du matin, écrit la marquise, tout est en l'air : coiffure *hurlupé*, poudrée, frisée; bonnet à la bascule, rouge, mouches, petite coiffe qui pend, éventail, corps de jupe long et serré; c'est pour pâmer de rire : cependant il faut boire, et les eaux leur ressortent par la bouche et par le dos. Je n'euise jamais cru voir à Vichy les chiens de visages que j'y vois. »

Si la bonne compagnie était déjà un peu coudoyée à Vichy par le demi-monde, il ne faut pas s'en étonner. Les mœurs du siècle de Louis XIV ne valaient pas mieux que celles du temps présent. Beaucoup d'aventures galantes ont dû se passer sur les bords enchanteurs du Sichon et du Jolan, qui n'ont rien à envier à ceux du Lidon. Les rives de l'Allier, plus boisées alors qu'aujourd'hui, offraient des rideaux de peupliers et de saules aux Galathées qui se dérobaient aux regards après avoir laissé voir où elles allaient chercher l'ombre et le mystère. Le bruissement de la brise dans le feuillage couvrait les bruits compromettants : on pratiquait déjà la maxime mondaine : « Péché caché est à moitié pardonné. »

Des institutions de bienfaisance venaient aussi racheter les péchés mignons de cette société frivole. L'hospice de Vichy, créé par Louis XIV en 1696, s'enrichit par de nombreuses donations qui permirent de le transférer, en 1747, à la place Rosalie, où il se trouve actuellement.

M. Detabre, alors curé de la ville, donna le terrain. Les constructions furent faites avec l'argent des donateurs et au moyen d'une redevance de 18 deniers par bouteille, prélevée sur l'exportation des eaux, au profit de l'hospice.

En 1774, le couvent des Célestins fut supprimé : ce fut à l'occasion d'un abus du droit d'asile, que ce monastère possédait, entre autres priviléges. Un lieutenant aux gardes, ayant tué son capitaine, se réfugia dans le couvent. Mais le prévôt du roi força la clôture abbatiale et livra le criminel à la justice séculière. L'abbaye fut supprimée et ses biens donnés à l'évêque de Clermont. Les six religieux qui vivaient dans ce couvent reçurent chacun 1 800 livres de pension : il y en eut un qui vécut encore un quart de siècle et ne mourut qu'en 1802, à Vichy.

La suppression de ce monastère fut une calamité pour la ville thermale. Les pauvres y perdirent des bienfaiteurs, les riches des distractions, les lettrés une conversation agréable et une riche bibliothèque.

En 1785, Mesdames Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV, firent une saison à Vichy. M. de Lassone, premier médecin du roi, avait mis ces eaux à la mode en publiant, en 1753, dans les Annales de l'Académie des sciences, un mémoire sur les eaux de la Grande-Grille. Les princesses logèrent aux Capucins, dans de modestes appartements qui leur furent préparés par le supérieur de la communauté. Elles assistaient tous les matins à la messe célébrée dans la chapelle du couvent par les nombreux ecclésiastiques que leur présence attirait. Elles visitaient les malades, selon le précepte de l'Évangile, et distribuaient d'abondantes aumônes aux indigents. Leur promenade favorite était celle des bords du Sichon. La trouvant peu ombragée, elles la firent planter d'arbres, bienfait dont elles ne devaient pas profiter, mais dont les promeneurs des générations suivantes leur ont gardé une vive reconnaissance.

La Maison du Roi était alors affermée à un fermier qui devait tenir deux lits à la disposition des pauvres qui prenaient la douche : c'était un remède bien insuffisant pour tant de souffrances. Les malades lisaient avec terreur sur la porte de ce modeste établissement ces mots du Christ au paralytique : *Leva te et porta grabatum* (Lève-toi et emporte ton grabat). Le dix-huitième siècle n'était pas celui des miracles, et l'on ne pouvait pas dire à cette époque : C'est la foi qui sauve. On se baignait alors pêle-mêle dans les étuves communes, et l'on était hébergé tant bien que mal dans de chétives auberges.

Touchées de cette détresse, les princesses usèrent de leur influence auprès du gouvernement. Elles obtinrent des fonds, et c'est grâce à elles que fut construite, sur les plans de l'architecte Janson, la galerie nord de l'établissement actuel, qui mit à l'abri des intempéries les baigneurs attendant leur tour de bain et les bueurs qui se pressaient autour du puis Carré. En souvenir de ce nouveau bienfait, on donna le nom de *Mesdames* à la source qui occupe un des angles de cette galerie, et le portrait des augustes bienfaitrices de Vichy a été conservé dans un des salons de l'établissement thermal.

## ÉTUDE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE DES EAUX DE VICHY.

---

### DÉFINITION DES EAUX MINÉRALES.

ON DÉSIGNE sous le nom d'eaux minérales, ou mieux médicinales suivant Alibert, toutes les eaux naturelles chaudes ou froides qui agissent d'une manière remarquable sur l'économie animale dans un but médicamenteux.

Pendant longtemps elles ont été classées, d'après leur degré de température, en froides, chaudes et tempérées. Ce mode de classement était évidemment vicieux, en ce sens qu'il ne donnait aucune idée scientifique ni médicale des sources. Plus tard, on les a divisées d'après leur nature chimique de composition, en prenant pour base la substance ou l'agent minéralisateur auquel elles doivent leurs caractères distinctifs, d'après les propriétés chimiques qui les caractérisent.

Cette substance principale, qui sert encore de nos jours à caractériser et à classer les eaux minérales, mérite certainement de fixer l'attention des médecins. Toutefois il ne faudrait pas croire ni arguer de là, comme nous le verrons d'ailleurs lorsqu'il sera question du mode d'action des eaux, que les autres agents de composition, quelque minimes que soient leurs quantités, jouent dans l'action thérapeutique un rôle purement passif, et qu'ils se bornent à recevoir la forme, la nature chimique et médicale de l'agent principal. Ce mode d'envisager l'action des eaux, il faut le dire, serait une grave erreur.

Ce n'est, du reste, que vers le milieu du dix-septième siècle qu'on a commencé à s'occuper de l'analyse de leur composition. Bayle, sous ce rapport, doit être regardé comme le premier chimiste qui ait indiqué la nature de leurs éléments constitutifs; mais il faut dire aussi que depuis cette époque cette partie de la chimie a fait d'immenses progrès, et peut-être laisse-t-elle encore de nos jours beaucoup à désirer, si nous nous en rapportons surtout aux récentes découvertes faites par l'analyse spectrale, laquelle n'a pas encore dit son dernier mot au point de vue des éléments constitutifs des eaux minérales.

Après cet exposé succinct de leur classification, voici à quelle époque les eaux minérales ont commencé à être réglementées administrativement. Les premiers règlements officiels connus ont été publiés vers le dix-septième siècle. Jusque-là, une liberté complète avait été laissée à tous les intéressés ou charlatans de l'époque, qui les exploitaient de leur mieux, à l'aide du mensonge, dans un but d'intérêt privé.

Henri IV, pendant son séjour aux bains des Pyrénées, s'étant aperçu combien ces abus pouvaient devenir dangereux pour la santé publique et nuisibles à l'avenir des

eaux minérales, s'empessa, à son avènement au trône, de soumettre les eaux médicinales à une réglementation régulière. Ses édits et lettres patentes furent rendus publics en 1603, et confirmés plus tard par des ordonnances royales de Louis XIV et de Louis XV.

En suivant l'ordre chronologique des divers règlements administratifs, nous voyons que de nouvelles lettres patentes, publiées en 1778, placent les eaux minérales sous les attributions de la Société royale de médecine, et que le 5 mai 1780 une seconde ordonnance confère le droit de nomination et place sous l'autorité du premier médecin du roi les intendants des eaux. Plus tard, nous trouvons encore plusieurs arrêtés publiés sous la République : le premier, le 14 octobre 1797 (23 vendémiaire an 6), ayant pour titre : *Arrêté du Directoire exécutif concernant les sources et fontaines d'eaux minérales*; le second parut le 18 mai 1799 (29 floréal an 7), et le troisième, spécialement consacré à l'organisation des établissements d'eaux minérales, le 23 avril 1800 (3 floréal an 8). Un arrêté en date du 27 décembre 1802 (6 nivôse an 11) fit connaître les conditions relatives aux baux à ferme des eaux minérales.

Le 18 juin 1823, Louis XVIII publia l'ordonnance royale qui pendant longtemps a servi de règle à l'administration des eaux minérales. Après une longue période de repos, nous avons vu paraître sous la dernière république, le 8 mars 1848, la loi sur le périmètre de protection des sources minérales, et le 14 juillet 1856, la loi sur la conservation et l'aménagement des sources, laquelle a été suivie quelques années après, le 28 janvier 1860, par le décret impérial concernant l'organisation, l'inspection et la surveillance des eaux minérales.

C'est en 1786 que fut inauguré pour la première fois à Vichy le service de l'intendance, et confié au docteur Fouet, qui fut nommé à ce poste par Daquin, premier médecin du roi, lequel mourut à Vichy, où il était venu pour prendre les eaux, en 1797. MM. les intendants et surintendants des eaux avaient pour mission et étaient chargés, comme ils le sont encore, non-seulement de la haute surveillance des bains et des fontaines minérales, mais encore de recueillir les faits pratiques bien avérés. Ce titre d'intendant fut changé pour la première fois en celui d'inspecteur à l'époque de la nomination de M. Lucas aux eaux de Vichy, en 1802.

#### ORIGINE DES SOURCES MINÉRALES.

Plusieurs opinions ont été émises par divers auteurs sur l'origine des eaux minérales en général; mais celui qui a fourni des données géologiques les plus précises sur cette question, au point de vue des eaux minérales de Vichy en particulier, les seules dont nous ayons à nous occuper ici, c'est le professeur Lecoq, de Clermont-Ferrand; c'est dans son travail qui a pour titre : *Des eaux minérales d'Auvergne*, que nous puiserons ce que nous avons à dire sur ce point.

Ce géologue, après avoir démontré que l'origine des eaux des fontaines ordinaires n'était pas la même que celle des eaux minérales, a établi que celles-ci naissent dans l'intérieur du globe à des profondeurs inconnues, celles qui sont chaudes reçoivent cette élévation de température de la chaleur centrale, de ce vaste foyer qui fond les laves et les déverse ensuite sur la terre par les volcans. Ces eaux remontent ou mieux s'élèvent, dit-il, à la surface du sol chassées par l'expansion du gaz acide carbonique et les vapeurs imprégnées des différentes matières qu'elles ont cherchées sous la couche des terrains primitifs.

Elles sont donc, par le fait, indépendantes des pluies, du climat et des variations atmosphériques, puisqu'elles prennent naissance au-dessous des terrains primitifs;

et comme il est impossible d'aller les chercher dans leur foyer, la sonde des puits artésiens doit donc se contenter de découvrir leur issue sous les terrains secondaires ou tertiaires qui les recouvrent.

Les eaux minérales des sources naturelles de Vichy paraissent venir des montagnes volcaniques et granitiques qui suivent le cours de l'Allier; on en voit des filets qui se montrent sur l'une et l'autre rive, et d'autres qui s'échappent dans le lit et sous les eaux de cette rivière, suivant une direction à peu près constante au cours de l'Allier. Il s'est donc opéré, sous le sol même où se trouve bâti Vichy, quelques fissures dans les terrains primitifs et volcaniques qui ont livré passage aux eaux jaillissantes formant les diverses sources naturelles de la ville.

Ces diverses issues, à des distances plus ou moins éloignées, ont fait supposer qu'elles n'avaient pas la même origine, ce qui les a fait regarder comme très-analogues, mais non identiques; et cependant l'analyse chimique n'a pas démontré de bien grandes différences de composition, si ce n'est une différence dans la thermalité, qui à elle seule doit expliquer jusqu'à présent la tolérance qui nous est signalée tous les ans par les malades, lesquels supportent et digèrent facilement une source et non l'autre. Ces épreuves journalières, quoique inexplicables, sont de la plus complète évidence, et non le résultat de l'imagination des malades.

Sous le rapport de la thermalité des eaux, M. Arago, se fondant sur une multitude d'observations, a établi en principe qu'il existe à diverses profondeurs des entrailles de la terre des dépôts et des réservoirs d'eau plus ou moins considérables, et que ces eaux, par suite de leur poids, se frayent un chemin vers le centre à travers les nombreuses fissures qui résultent du retrait des terrains divers.

Puis ensuite, en absorbant le calorique du foyer central, elles se volatilisent, remontent à l'état de vapeur, et se chargent dans le trajet ascensionnel des principes qui composent les eaux minérales, pour redevenir liquides à une certaine distance de la surface du sol. Ce qu'il y a également de remarquable au point de vue de la caloricité, c'est qu'à leur émergence les eaux minérales, même celles qui ne sont pas thermales à proprement parler, ne gélent jamais.

Cette opinion unanime des deux auteurs français que nous venons de citer, sur le mode de thermalité des eaux, n'est pas partagée par un physicien distingué d'Italie, M. Bianconi, qui prétend que le calorique des eaux minérales tient au frottement de l'eau, dans son mouvement ascensionnel rapide, contre les parois des fentes de rochers qui leur livrent passage. Cet auteur croit que l'eau minérale qui vient des terrains primitifs, en traversant des masses pierreuses très-dures de granit et de silex, doit éprouver, dans son parcours, une pression d'autant plus grande que l'eau est imprégnée de gaz à l'état libre, lequel augmente la vitesse et le frottement par son expansion, ce qui élève à chaque instant sa température; et l'on comprend, dit ce physicien, que certaines eaux puissent ainsi arriver bouillantes, en s'échappant des fentes souterraines, et même quelquefois à l'état de vapeur à la surface du sol: ce qui le prouve, ajoute cet auteur, c'est que toutes les fois que l'eau n'émane pas de terrains difficiles ou disposés comme il vient d'être dit, l'eau reste froide.

Cette opinion ne nous paraît pas fondée, en ce sens que plus on s'avance dans la profondeur du globe, et plus sa température s'élève. D'après ce système, il serait donc prouvé que les eaux les plus chaudes devraient être celles qui se présentent au niveau de la terre, ce qui n'est pas. Toutefois nous devons ajouter que M. Bianconi admet bien la thermalité des eaux minérales par la chaleur centrale de la terre, mais ce n'est que lorsque ces eaux jaillissent dans le voisinage d'un volcan éteint ou en ignition.

La caloricité par le frottement, qui, dans tous les cas, ne pourrait être que de quelques degrés, se trouve également démentie par le résultat de divers forages de puits artisiens : pendant le cours de ces forages, il a été démontré que la température du sol augmentait d'un degré centigrade par 30 mètres d'abaissement, et l'on a déduit de ce fait la connaissance probable de la profondeur des nappes diverses d'eau, d'après la température que le liquide présentait à son point d'émergence à la surface du sol, dans les sources thermales ou athermales. Cependant, dans un puits foré à Neuffen, dans le Wurtemberg, et à Monte-Masso, en Toscane, l'accroissement de la température s'est trouvé d'un degré par 10 mètres dans le premier, et d'un degré par 13 mètres dans le second ; dans l'un et l'autre cas, on a rencontré un terrain composé de roches basaltiques dont l'origine ignée n'est pas douteuse, et l'on a supposé que c'était la chaleur conservée dans ces terrains qui avait donné lieu à ce phénomène de caloricité exceptionnelle.

Les sables qui entourent les sources chaudes de Vichy, de la Grande-Grille en particulier et du puits Carré, à 25 mètres de distance et à 3 mètres de profondeur, présentent au toucher une élévation de température très-grande, qui provient sans doute d'une émanation du calorique de ces mêmes fontaines.

On a émis également l'opinion que les eaux minérales, en général, étaient un peu plus chaudes et plus actives le matin que le soir, la nuit que le jour, l'hiver que l'été, par suite de cette idée que la terre transpire, et que plus les pores, dans ce cas, sont serrés par le froid, plus aussi les parties fluides des eaux se trouvent concentrées. Mes observations sous ce rapport, en ce qui concerne Vichy, n'ont rien de fondé, au point de vue de leur thermalité du moins, car je n'ai jamais trouvé aucune différence de température du matin au soir, ni de la nuit au jour ; il reste maintenant à apprécier les qualités plus actives, ce que je n'ai pu faire, mais ce qui ne me paraît pas probable.

Si les eaux de Vichy, ainsi que l'analyse chimique le démontre, sont identiques, pour ainsi dire, dans les proportions de leurs éléments constitutifs, elles sont, au contraire, bien différentes sous le rapport de leur température. Cette différence s'explique en partie par la variation du produit des sources, dont le refroidissement naturel est d'autant plus grand qu'il s'exerce sur une masse d'eau ou sur un volume jaillissant moins considérable, ainsi que par la lenteur que la colonne d'eau met à parcourir son trajet avant d'arriver de son réservoir souterrain au niveau du sol. Ces démonstrations d'abaissement de température peuvent nous servir en même temps à expliquer, à l'égard des sources naturelles, leur origine commune et leur profondeur, qui paraissent parfaitement égales.

Quant au dépôt de carbonate de chaux, à ces masses compactes de travertin que l'on voit sous les murs du couvent des Célestins, à travers lesquelles filtrent les deux sources de ce nom, la nature des eaux, purement alcalines à base de soude, ne pouvant expliquer leur formation ni leur constitution, M. Lecoq pense que ces dépôts ont été formés par une série de sources autres que celles qui suivent le cours de l'Allier, lesquelles sont presque toutes à base de soude, tandis que celles qui sont à base de chaux proviennent des montagnes qui font escarpement sur le bord occidental de la Limagne, allant du nord au sud, chargées d'une grande quantité de carbonate calcaire qui s'est déposé à mesure que l'eau abandonnait à l'atmosphère l'excès d'acide carbonique qui dissolvait la chaux ; de telle sorte que ces dépôts successifs ont fini, à la longue, par boucher l'issue des eaux jaillissantes sodiques. C'est ainsi, d'ailleurs, que se forment de nos jours, par incrustation, ces jolis médaillons, ces belles statuettes ou figurines de toute sorte que l'on voit chez les divers marchands de Vichy, provenant des sources de Saint-Nectaire et de Saint-Allyre. Les eaux de Vichy, quoique de nature sodique, laissent néanmoins déposer sur les margelles des puis une certaine quantité de chaux, avec des traces de



VICHY SOUS NAPOLEON III



HUBERT CLERGET DEL. ET LITH.

Imp. Bouguer à Paris.

BOUGUEREAU FILS EDITEUR.

HOPITAL MILITAIRE

fer qui sont le résultat du dépôt de l'acide carbonique en excès qui les tensit en dissolution, et dont la séparation a donné lieu à ces couches incrustantes que l'on remarque en particulier sur les bords du bassin de la fontaine jaillissante de la Grande-Grille.

## ÉTABLISSEMENTS BALNÉAIRES.

Trois établissements balnéaires existent à Vichy : l'ancien Bâtiment, le nouvel Établissement, et l'Hôpital.

L'ancien Bâtiment, que l'on voit sur le parc, présente dix-sept arcades qui donnent entrée dans des galeries au rez-de-chaussée où se trouvent cent cabinets de bains, avec seize cabinets de douches en baignoires à percussion ou ascendantes. Ces cabinets, qui sont très-élégants, sont ornés de glaces et garnis de tout le luxe et le confortable que l'on peut désirer.

Cet établissement, le plus ancien de Vichy, ne date guère que de 1783, époque où Mesdames de France Adélaïde et Victoire vinrent prendre les eaux dans cette localité thermale. La disposition du bâtiment, avant cette époque, était si incommodé que les hommes et les femmes se baignaient souvent dans le même cabinet; les constructions étaient en si mauvais état que les améliorations qui furent apportées à l'établissement par Mesdames doivent, à juste titre, les faire considérer comme les fondatrices de cet établissement balnéaire.

Napoléon I<sup>er</sup>, pendant la campagne de Russie, affecta une certaine somme aux thermes de Vichy, laquelle fut consacrée à l'achat des maisons qui gênaient les abords de l'établissement ainsi que le terrain du parc, sur lequel, à la même époque, on a planté les belles allées d'arbres qui font aujourd'hui les délices des baigneurs.

Depuis 1816, Madame la duchesse d'Angoulême étant venue tous les ans à Vichy, de nouveaux travaux furent entrepris et terminés en 1829, lesquels donnèrent lieu à l'établissement que l'on voit aujourd'hui.

Le nouvel Établissement, exécuté par la Compagnie fermière en 1858, sur les plans de M. Bagler, architecte, a été construit pour répondre à la grande affluence des malades et aux nécessités du service des bains. On trouve dans ce vaste local cent cinquante baignoires et vingt cabinets de douches.

Les bains de l'Hôpital furent créés en 1819. Cet établissement renferme vingt-cinq cabinets de bains et sept cabinets de douches, ainsi qu'une piscine destinée aux dames, la seule qui existe dans les trois établissements de bains; elle peut contenir seize personnes.

Ces trois établissements, par les améliorations qui y ont été apportées par la Compagnie fermière, soit sous le rapport de l'aménagement des sources et les nombreuses et confortables améliorations qu'elle a apportées dans le service des bains et des douches en particulier, ainsi que par la tenue irréprochable du personnel administratif, résultats qu'il faut bien reconnaître et auxquels il faut applaudir, méritent la reconnaissance de tous et des malades en particulier, attendu que tous ces accessoires contribuent puissamment à l'efficacité des eaux et aux bons résultats de la cure.

Disons, en outre, que depuis 1830 tous les gouvernements qui se sont succédé ont contribué, quoique souvent dans de très-faibles proportions, à l'entretien des

bâtiments et à la conservation des sources. Mais c'est à S. M. Napoléon III que Vichy devra éternellement sa plus grande part de reconnaissance, par ses immenses embellissements, par la construction du nouveau parc et de cette belle gare de chemin de fer, par l'ouverture de ses boulevards et la distribution d'une eau douce, abondante et potable, dont la ville de Vichy a toujours été privée. A tous ces bienfaits il faut ajouter aussi l'édification d'une église et d'un hôtel de ville, monuments impérissables, comme seront impérissables aussi le souvenir et la reconnaissance des habitants et des malades, qui se trouveront de plus en plus attirés vers cette ville thermale où on trouvera désormais la santé, les promenades, les distractions, et peut-être aussi le calme des passions.

#### ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE.

Il existe depuis 1858, à Vichy, un établissement spécial d'eau froide ordinaire dirigé par le docteur Jardet. Ce nouveau moyen de traitement est un secours de plus offert aux malades qui se rendent à Vichy pour y trouver la santé.

#### HOPITAL MILITAIRE.

Cet hôpital a été ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 1847 pour y recevoir tous les malades militaires, et plus particulièrement ceux qui revenaient d'Afrique ou des colonies.

Le ministre de la marine envoie également à cet hôpital les malades de son département, dont le nombre est presque aussi considérable que celui de l'armée de terre, par suite du séjour que les marins font dans les diverses régions des pays chauds, localités où naissent fréquemment les maladies du foie, de l'estomac et des intestins, pour lesquelles les eaux de Vichy sont si salutaires.

En 1843, trente officiers, jusqu'au grade de capitaine seulement, pouvaient être dirigés sur Vichy; ils se logeaient alors à leurs frais et recevaient gratuitement les soins à l'établissement thermal.

En 1844, M. le baron Dubouchet, intendant militaire de la division résidant à Clermont-Ferrand, ayant vu à Vichy un simple soldat prendre les eaux sous des habits d'indigent, écrivit immédiatement au ministre de la guerre pour réclamer, en faveur des sous-officiers et soldats, une position officielle convenable, et digne en tout point des hommes qui sacrifient leur santé pour soutenir l'honneur de leur pays et défendre les intérêts de la nation. M. le ministre, secondé par M. le baron Martineau de Chenex, sous-secrétaire d'État, partageant la sollicitude de M. l'intendant de la division, il fut décidé que les sous-officiers et soldats seraient envoyés officiellement à Vichy dans un établissement militaire, et que ces derniers jouiraient des mêmes avantages que MM. les officiers.

Par suite de ce concours unanime, une commission fut organisée, composée d'un sous-intendant, M. Duplantier, d'un capitaine du génie, M. Davoust, et d'un médecin militaire, l'auteur de cette étude. Cette commission s'étant réunie à Vichy vers la fin de la saison de 1846, et ayant reconnu que l'hôtel Cornil, qu'elle avait pour mission d'examiner, convenait sous tous les rapports à la destination d'un établissement hospitalier, le marché fut conclu, moyennant la somme de 140 000 francs.

M. le ministre du commerce, désirant de son côté concourir à celle œuvre de bienfaisance en faveur de notre armée, s'empessa de concéder le droit de puiser 24 000 litres d'eau, 12 000 au puits Lucas et 12 000 au puits Carré, pour l'usage des malades de l'hôpital militaire.

L'hôtel Cormil, acheté et transformé en hôpital, ne possédait alors pour toute construction que le bâtiment A et quelques dépendances; il ne pouvait recevoir en tout que trente officiers et soixante sous-officiers ou soldats. Depuis lors, grâce à la sollicitude incessante de l'Empereur pour venir au secours de toutes les institutions qui se rattachent au bien-être ou qui peuvent soulager toutes les classes de la société, cet hôpital, tout d'abord de modeste apparence, s'est successivement agrandi par de vastes et nombreuses constructions, et complété en 1861 sous la direction du génie militaire, d'après les indications fournies par Sa Majesté elle-même.

L'hôpital militaire, tel qu'il est aujourd'hui, se compose de sept corps de bâtiments disposés ainsi qu'il suit :

Le bâtiment A, que l'on trouve en entrant, formant à lui seul l'ancien hôtel Cormil, est consacré, au rez-de-chaussée, au logement du concierge, aux réfectoires des sous-officiers et soldats, à la pharmacie, à la dépense ainsi qu'aux magasins de l'administration; au premier, on trouve dix-sept chambres qui sont occupées par autant d'officiers, tandis que le second est consacré entièrement aux logements de soixante sous-officiers ou soldats, ainsi que plusieurs chambres du troisième étage.

Le bâtiment B, auquel on arrive en traversant celui dont nous venons de parler, a été livré aux malades par le génie militaire en 1856. Il renferme au rez-de-chaussée le cabinet du médecin en chef et la chambre du médecin de garde, la salle à manger de MM. les officiers, le salon, le fumoir et la salle de jeu, ainsi que la cuisine avec ses dépendances. Le premier étage de ce bâtiment est divisé en vingt-quatre chambres; chaque chambre est occupée par un seul malade. Le second et le troisième sont distribués dans le même ordre que le premier; de telle sorte que ce bâtiment peut recevoir soixante-douze malades. L'ameublement, pour tous les officiers, ne manque pas de confortable : il se compose d'un lit avec sommier élastique, un matelas, oreillers de plume et autres accessoires d'un lit convenablement garni; d'une commode, d'un fauteuil élastique, de deux chaises, d'une table; glaces et cabinet de toilette. Une grande partie de ces chambres sont pourvues, en outre, de cheminées de marbre.

Le bâtiment C, à gauche en entrant par la grille de l'hôpital, qui était occupé depuis 1861 par les bains, a été transformé, au rez-de-chaussée, en dix chambres pour dix officiers. Le premier de ce petit bâtiment est destiné au logement des divers officiers de santé ou d'administration attachés au service de l'hôpital pendant la saison; le troisième sert de casernement aux infirmiers.

La construction qui fait face au bâtiment C, à droite en entrant à l'hôpital, portant la lettre D, est occupée, au rez-de-chaussée, par les bureaux de l'administration et le casernement des soldats valides qui composent le détachement pour la garde de l'hôpital. Au premier se trouve le logement destiné à l'officier comptable.

Sous la lettre G, à gauche avant d'arriver à l'escalier qui conduit à la terrasse du jardin, se trouve un bâtiment carré dans lequel on a placé la machine à vapeur, la buanderie, un séchoir à air chaud, et les divers réservoirs de distribution d'eau minérale, d'eau douce chaude et froide.

Après avoir monté les quelques marches qui se trouvent à côté du bâtiment de la machine, on trouve le jardin, planté d'une belle allée de tilleuls; à droite, on

remarque un pavillon contenant vingt-quatre chambres d'officiers séparées les unes des autres et meublées comme les chambres des autres bâtiments; à la gauche, on aperçoit l'établissement des bains, qui se compose, dans le sous-sol, de galeries circulaires à hauteur d'homme, renfermant tous les tuyaux d'adduction et de distribution des eaux, avec des caniveaux pour donner passage aux eaux de vidange; au rez-de-chaussée se trouvent deux séries de cabinets de bains séparées par une grande et belle galerie centrale, servant de promenoir, parfaitement aérée et éclairée. Ce bâtiment renferme cinquante baignoires, quatre cabinets de douches de toutes espèces, et un cabinet de bains de vapeur avec son sudatorium.

L'hôpital, d'après les dispositions actuelles, peut recevoir cent quatre-vingts malades par saison; mais comme Sa Majesté, pour donner plus d'étendue à la saison et venir au secours d'un plus grand nombre de malades, a ordonné, sur les diverses propositions qui lui ont été adressées par le service de santé, que l'ouverture de l'hôpital aurait lieu, à partir de 1862, le 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour finir le 1<sup>er</sup> octobre, de telle sorte que chaque série de malades puisse avoir une durée de traitement de trente-huit jours, en divisant, comme cela a lieu, ces cinq mois en quatre saisons, six cent quarante malades au moins, d'après ces dispositions, pourront être reçus tous les ans dans cet hôpital.

L'entrée dans cet établissement n'est pas seulement réservée à l'armée de terre et de mer, soit en activité de service, soit en retraite; elle s'étend également, par assimilation, aux employés du ministère de la guerre, de l'administration de la douane, ainsi qu'aux services civils de l'Algérie.

L'installation du service des bains dans l'intérieur de l'hôpital, qui n'existe que depuis 1861, a été très-profitable aux malades, en leur permettant de prendre leurs bains et leurs douches à des heures convenables, sans sortir de l'hôpital ni être exposés aux mille inconvénients de la toilette à laquelle sont condamnés les baigneurs de la ville, qui sont forcés de quitter leurs hôtels pour se rendre à l'établissement des bains.

Une alimentation variée, de bonne nature, appropriée à l'état général des malades et suffisamment abondante, vient seconder l'action thérapeutique des eaux. La position particulière de l'auteur de cette notice ne lui permet pas, par un sentiment de convenance, d'écrire lui-même ni de rapporter les éloges que divers auteurs ont cru devoir exprimer sur cet hôpital, et que l'on trouve consignés soit dans la *Semaine de Cusset*, soit dans le *Nouvelliste de Vichy*; toutefois il ne saurait se dispenser de citer, d'après le *Nouvelliste* du 21 août, l'opinion de M. Béchet, qui dit: « Il demeure évident que dans les conditions où l'Empereur a voulu placer l'hôpital militaire, cet établissement se trouve établi de la manière la plus judicieuse, et suffira à tous les besoins pour un long avenir. Ici comme partout, les choses ont été ordonnées avec cette entente des besoins et cette prévoyance de l'avenir qui caractérisent les entreprises sanctionnées par le chef de l'Etat. »

#### DES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DES EAUX DE VICHY EN GÉNÉRAL.

Les propriétés physiques des eaux alcalines de Vichy sont d'abord d'être chaudes, excepté les deux sources des Célestins; claires, limpides et gazeuses: la quantité de gaz acide carbonique que les eaux renferment est si considérable qu'en s'échappant ce gaz les rend bulleuses et bruyantes, comme l'eau qui bout. Elles ont un goût piquant, aigrelet, d'une saveur légèrement alcaline, lixiviale, au dire des anciens, caractère distinctif et dominant de toutes les fontaines minérales de Vichy.

Cette saveur alcaline n'a d'ailleurs rien de désagréable, à cause de l'acide carbonique qui se dégage lorsqu'on la boit. Cet acide se trouve mélangé avec une certaine quantité d'air atmosphérique plus oxygéné que celui de l'atmosphère. Les médecins qui ont écrit anciennement sur les eaux de Vichy s'accordent pour attribuer à toutes les sources l'odeur d'hydrogène sulfuré. Cette odeur n'existe plus aujourd'hui d'une manière sensible, si ce n'est à la source Lucas, à la source Chomel et au puits Lardy. Elles laissent déposer sur les bords des bassins du sous-carbonate de chaux, tenu en dissolution par l'acide carbonique libre, avec quelques traces d'oxyde de fer. On remarque également une matière verte, de nature végéto-animale, qui se développe à la surface de l'eau sous l'influence directe des rayons solaires; on ne la trouve pas dans le sein de la terre; elle est surtout très-apparente à la source de l'Hôpital; Berzelius l'a trouvée aussi dans les eaux de Carlsbad. Elle a été décrite sous le nom de *tremella thermalis*: on la rencontre dans toutes les eaux minérales chaudes; on y aperçoit, en outre, de la glairine et de la sulfuraire. Les eaux de Vichy colorent en bleu le papier de tournesol rougi par un acide faible; mais il faut attendre, pour que l'effet soit complet, l'entier dégagement de l'acide carbonique libre.

Toutes les eaux de Vichy ayant, à peu de chose près, la même composition chimique, nous nous abstiendrons de rapporter ici l'analyse de chaque source; une indication générale suffira, par conséquent, pour donner une connaissance exacte des éléments de leur composition. A cet effet, nous prendrons pour type la composition de la source de la Grande-Grille, établie pour un poids de 1.000, ou un litre d'eau, d'après l'analyse la plus récente, qui est de M. Bouquet. Ce chimiste a trouvé :

Acide carbonique libre, 0.908; — bicarbonate de soude, 4.883; — bicarbonate de potasse, 0.352; — bicarbonate de magnésie, 0.303; — bicarbonate de strontiane, 0.303; — bicarbonate de chaux, 0.434; — bicarbonate de protoxyde de fer, 0.004; — bicarbonate de protoxyde de manganèse, traces; — sulfate de soude, 0.294; — phosphate de soude, 0.130; — arseniate de soude, 0.002; — borate de soude, traces; — chlorure de sodium, 0.534; — silice, 0.070; — matière organique bituminuse, traces.

M. O. Henry y avait signalé également la présence de l'iode, de la lithine et de la strontiane.

Depuis l'analyse qui a été faite par M. Bouquet en 1852, la science analytique s'est enrichie d'un moyen puissant fourni par la lumière, qui a pris le nom d'analyse spectrale, à l'aide du spectroscope, M. Grandjean a trouvé dans un litre d'eau mère de Vichy très-concentrée la présence de deux corps nouveaux, le casium et le rubidium, substances dont la présence était non-seulement ignorée des médecins, mais inconnues aussi des chimistes.

#### PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES A CHAQUE SOURCE.

D'après ce que nous venons de dire, et dont l'opinion a été basée sur les diverses analyses qui ont été faites, les eaux de Vichy, chimiquement, n'ont pas entre elles de différences bien tranchées, et cependant nous voyons souvent qu'une source convient à telle personne plutôt qu'à telle autre, et qu'il s'établit, sans que nous puissions nous en rendre compte, une sorte d'affinité entre certains tempéraments et certaines sources. Sans doute personne ne peut nier que, depuis Bayle, l'analyse des eaux minérales n'ait fait d'immenses progrès: mais il nous est démontré également, par cette même science, qu'on est encore loin de connaître exactement les

éléments qui entrent dans la composition des eaux en général. Ainsi, d'une part, les divers modes d'action produits chez les malades; de l'autre, l'impuissance de la chimie à nous faire connaître la composition exacte des eaux, nous autorisent à penser qu'il existe des variétés d'action qui sont inhérentes à chaque source; et, sans aller plus loin, nous pourrions nous arrêter à la différence de leur température, qui devrait suffire, ce nous semble, pour nous convaincre de cette vérité, car une foule de considérations qu'il est impossible de nier découlent de cette modification, qui à elle seule peut déterminer, selon le tempérament, des effets bien différents.

D'après toutes ces considérations, je pense qu'il est utile et sage de s'en tenir à ce que l'expérience nous apprend journellement, et d'écouter la voix de la nature, qui se révèle à nous par les divers effets salutaires ou nuisibles ressentis par les malades eux-mêmes. Voici d'ailleurs quelle était l'opinion des anciens médecins sur les propriétés particulières attribuées aux diverses sources de Vichy; et cette opinion, que je vais faire connaître en décrivant chaque source, a pour moi, je dois le dire, une grande valeur, attendu qu'elle est basée sur l'observation d'un grand nombre de faits recueillis, comme le faisaient les anciens, avec la plus minutieuse attention.

#### Source de la Grande-Grille.

Cette source, ainsi nommée à cause d'une grande grille de fer qui l'entourait encore en 1853, est située à l'extrémité est de la galerie nord du grand établissement, à gauche en entrant par l'arcade de la rue Canin-Gridaine, en face de l'Hôtel des Bains.

Si nous devons nous en rapporter, ainsi qu'il convient de le faire, aux écrits publiés par les anciens intendants des eaux sur les vertus particulières de cette source, nous dirons qu'elle était réputée alors comme renfermant beaucoup plus de sels que les autres fontaines, comme possédant à un très-haut degré la propriété de remédier aux vices des premières voies, au dérangement des organes de la digestion, ainsi qu'aux obstructions des viscères abdominaux.

Elle est employée aujourd'hui avec succès, principalement dans les pesanteurs d'estomac, dans les mauvaises digestions, l'inappétence, les borborygmes, mais plus particulièrement encore pour dissoudre les engorgements du foie et de la rate, dissiper les coliques hépatiques, favoriser l'écoulement de la bile, et faire disparaître par conséquent les traces de la jaunisse.

Cette source a une température de 42 degrés centigrades.

#### Source du grand puits Carré.

Cette source est située au milieu de la galerie nord, à l'extrémité de la grande galerie de communication, à droite en entrant sous le vestibule du grand établissement thermal. C'est elle qui fournit la plus grande partie de l'eau nécessaire au service des bains des deux grands établissements, ainsi qu'à l'hôpital militaire.

La source du puits Carré n'est plus fréquentée par les buveurs, à cause de sa disposition peu commode pour y puiser l'eau directement. L'eau de cette source a

été employée dans tous les temps contre les maladies des voies digestives compliquées d'affections pulmonaires; et si la digestion en paraissait quelquefois difficile, on avait soin de la couper avec un tiers de lait. C'est, selon le docteur Desbrest, la plus douce et la moins incendiaire de toutes les fontaines minérales de Vichy.

Les anciens médecins la recommandaient également aux personnes maigres, sèches et nerveuses.

La température de cette source est de 45 degrés centigrades.

**Source du puits Chomel.**

Cette fontaine, dont la température est de 42 degrés centigrades, est située vers le milieu de la galerie nord du grand établissement, à droite avant d'arriver à la porte grillée qui conduit dans la grande galerie de communication, et à 4 mètres environ du puits Carré. Elle est aujourd'hui élevée au niveau du sol à l'aide d'une petite pompe aspirante dont le mécanisme permet de conserver à l'eau tous ses principes naturels.

Cette source, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. François, ingénieur des mines, a une origine commune et se trouve solidaire avec la source du puits Carré, dont nous venons de parler : c'est pour cela qu'elle est administrée avec un égal succès, en boisson, dans les mêmes affections que la précédente.

**Source de Mesdames.**

Cette source, dont l'écoulement se fait remarquer dans la galerie du grand établissement, à l'extrême opposée, faisant pendant à la source de la Grande-Grille, présente, d'après l'analyse chimique, une composition analogue à l'eau du puits Lardy; toutes deux sont ferrugineuses, et renferment, d'après M. Bouquel, 12 milligrammes de protoxyde de fer par litre d'eau; son jaillissement a lieu également par suite d'un forage artésien.

Cette eau, d'une température de 46 degrés centigrades et d'un produit de 22 000 litres par jour, a été amenée à Vichy pendant la saison de 1855, au moyen d'un tube en fonte qui protège et conserve dans tout son parcours ses éléments gazeux. On l'administre particulièrement dans la chlorose et les cachexies palustres.

**Source Lucas.**

Cette source, située en face de l'hôpital militaire, à 10 mètres de distance, était autrefois celle des Acacias, laquelle, après des travaux de captage exécutés en 1844 par M. François, ingénieur en chef des mines, a été réunie à la source Lucas. Par suite de nouveaux travaux pratiqués en 1854, ces deux fontaines se trouvent aujourd'hui réunies.

Il paraît que cette source aurait été occupée autrefois par une piscine romaine. Des restes de constructions trouvés pendant les travaux de captage ne laissent aucun doute à cet égard.

Elle est très-utile dans les maladies de la peau sans inflammation de la partie malade. Lorsqu'on la prend en boisson, on doit faire en sorte que l'estomac ne soit pas irrité. Il faut, dans tous les cas, la boire avec ménagement, la couper avec du lait ou une infusion de tilleul, ou, mieux encore, avec de l'eau ordinaire gommée. Son efficacité est surtout très-grande lorsque l'affection gastrique succède à une maladie cutanée, d'artreuse ou galeuse. Elle sert, en outre, à alimenter les bains du grand établissement et ceux de l'hôpital militaire.

Sa température est de 30 degrés centigrades.

**Source de l'Hôpital.**

Son voisinage avec l'hôpital civil a valu à cette source le nom qu'elle porte; elle est située sur la place appelée Rosalie, ainsi désignée en l'honneur de la duchesse de Mouchy, qui, en 1819, fit exécuter à ses frais sur cette place de grands travaux d'assainissement, rendus nécessaires par suite des eaux stagnantes qui détrempaient les terres et rendaient fangeux les abords de la fontaine. Un large bassin de pierre, de forme ronde, élevé de 2 mètres au-dessus du sol, sert à contenir l'eau de cette source, protégée, en outre, par une grille de fer surmontée d'une élégante coupole de même métal. Cette coupole a pour but d'abriter la nappe d'eau contre l'action directe d'une trop vive lumière, dont l'influence paraît favoriser particulièrement le développement de l'oscillaire des eaux thermales, dont nous avons parlé plus haut, laquelle recouvre d'une écume verdâtre une partie de la surface de cette fontaine.

Cette source a conservé jusqu'à présent la réputation, méritée d'ailleurs, d'agir principalement dans les affections des voies digestives, en ranimant les forces vitales des organes de la digestion depuis longtemps affaiblies; de régulariser les digestions dépravées. Sa température est de 31 degrés centigrades.

**Source des Célestins.**

La fontaine qui porte ce nom est située à l'extrémité de l'ancien Vichy, sur la rive droite de l'Allier, au pied de l'ancien couvent des Célestins. C'est la fontaine la plus chargée en acide carbonique et en substances salines. Cette source est fréquentée particulièrement par les malades qui sont atteints d'affections des reins, de la vessie, de la gravelle, de la pierre ou de la goutte. Sa température est de 16 degrés centigrades.

**Nouvelle source des Célestins.**

Cette fontaine est située à gauche de l'ancienne. La source a été découverte au mois d'avril 1858, par M. Pigeon, ingénieur en chef des mines. L'eau jaillit directement des parois d'une masse énorme d'aragonite. Elle est entourée d'une grotte d'un magnifique et imposant effet. Son usage s'applique aux mêmes maladies que celle des Célestins ancienne. Ces deux sources ont une grande analogie avec les sources d'Hauterive.

## Source du puits artésien de Lardy.

Cette source artésienne, d'une profondeur de 150 mètres, est située dans l'enclos des Célestins, à quelques mètres au-dessus de la fontaine et du couvent qui portent ce nom. Son eau se distingue par sa nature ferrugineuse, alcaline et gazeuse. On l'emploie dans les mêmes affections que celle de la source de Mesdames, le principe ferrugineux qui les distingue étant dans des proportions analogues. D'après l'analyse qui en a été faite par les chimistes, la température de cette source est de 25 degrés centigrades.

## Source du Faro.

Cette source est également le résultat d'un forage artésien. Elle était connue autrefois sous le nom de fontaine Brosson. Elle a une profondeur de 40 mètres et une température de 23 degrés centigrades. Son usage n'a pas encore permis d'indiquer quelles sont ses propriétés médicinales particulières.

## Source ou Fontaine intermittente.

Cette fontaine est le résultat d'un forage artésien qui a été pratiqué par M. Brosson en 1844. Sa profondeur est de 160 mètres. Cette source n'étant jusqu'à présent d'aucune application en médecine, nous n'en parlerons ici que pour satisfaire la curiosité publique, pour venir en aide aux nombreuses conjectures occasionnées tous les ans par ce phénomène de l'intermittence, qui passionne les nombreux malades ou visiteurs accourus pour être témoins de ce remarquable jaillissement, lequel est loin d'être un fait nouveau, car l'attention des hommes de science a été appelée depuis longtemps déjà sur les sources intermittentes, ou sources *merveilleuses*. C'est ainsi qu'on désigne celle que l'on trouve à Haute-Combe, en Savoie.

Celle qui existe à Vichy est située dans la commune de Vaisse, au lieu dit du *Pré-Salé*, à quelques mètres au delà du pont de Vichy. Quelques mois après sa découverte, M. O. Henry fut chargé, à la demande de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, d'en faire l'analyse, laquelle eut lieu le 26 avril 1844. Voici, d'après cette analyse, ce que dit M. Henry :

« Cette eau est limpide, sans couleur, d'une odeur un peu bitumineuse qui rappelle celle du pétrole; sa saveur présente aussi ce caractère; elle est saumâtre au goût, légèrement salée et nullement désagréable. Quand on la verse dans un vase, elle laisse dégager de petites bulles nombreuses de gaz. Ce dégagement a lieu d'une manière plus prononcée quand le vase offre des aspérités, ou bien lorsqu'on plonge au sein de l'eau un corps qui en est couvert; la chaleur fait dégager une grande quantité d'acide carbonique, et alors on voit se précipiter dans le liquide un léger dépôt formé surtout de carbonate terreaux. Indépendamment de tous les sels renfermés dans les autres sources de Vichy, cette eau contient en outre un peu de matière organique et bitumineuse. Sa température est de 27 degrés centigrades. »

L'eau de cette source, connue à Vichy sous le nom de source intermittente, a la plus grande analogie avec celle des autres fontaines. Il n'y a donc pas à douter, dit M. Henry, que l'eau de cette fontaine ne jouisse des mêmes propriétés médicales. Ce qui distingue aujourd'hui cette source des autres, c'est son intermittence, c'est ce phénomène qui appelle tous les jours une foule de curieux qui viennent attendre autour de la source le moment où la naiade daigne opérer sa majestueuse ascension. Cette intermittence a une durée d'une heure moins dix minutes, laquelle est consacrée au jaillissement de la source; puis tout rentre ensuite dans le calme le plus parfait. Mais lorsque l'eau se dispose à opérer son ascension, elle fait entendre un gorgouillement d'abord sourd et lointain, grandissant avec l'eau qui s'approche; puis celle-ci se montre tout à coup en gros bouillons qui montent jusqu'au plafond de la cabane, pour se diviser, une partie en poussière d'eau qui obscurcit l'espace, et une partie en liquide qui tombe dans le bassin et l'emplit. Ce mouvement tumultueux diminue ensuite graduellement, comme à regret, semblable à un être éprouvé qui s'agite pour se rattacher à la vie qui lui échappe. La source reparait ensuite, après un repos silencieux de cinquante minutes dans le sein de la terre.

Ce phénomène remarquable ne laisse pas que d'exercer, avons-nous dit, l'imagination des assistants; chacun, à cet égard, développe sa théorie, et chacun, bien entendu, prêche pour son saint; mais tous quittent la fontaine dans la complète ignorance du mystérieux jaillissement. Or, pour mettre un terme, si cela est possible, aux nombreuses discussions ou interprétations, nous croyons utile de rapporter ici l'opinion qui nous a été donnée, dit M. Aimé Ferrari, à propos des eaux de Haute-Combe, par un savant naturaliste, physicien et philosophe, M<sup>sr</sup> l'archevêque de Chambéry. Cette théorie, qui est applicable à toutes les sources intermittentes, convient également à celle de Vaisse. Voici donc ce que dit Monseigneur :

« Qu'on suppose un réservoir existant dans l'intérieur du sol, un filet d'eau qui arrive du sein de la montagne, une cavité ou un tube recourbé en forme de siphon qui ait une ou ses ouvertures en dedans et vers le fond du réservoir, et l'autre en dehors et au niveau intérieur. Si le tube emploie autant de temps à vider le réservoir qu'il en faut au filet pour le remplir, il y a alors un écoulement continu: c'est une fontaine *uniforme*. Si le réservoir est presque aussitôt rempli que vidé, en sorte que l'écoulement éprouve des retours d'augmentation et de diminution, sans cesser entièrement, on a une fontaine *intercalaire*. Si le siphon a un diamètre assez large pour épuiser le réservoir en quinze minutes, tandis qu'il en faut trente à la source pour le remplir, on aura une fontaine *périodique* ou *intermittente*, dont l'écoulement sera de quinze minutes et la rémission de trente. Si le siphon peut épuiser le réservoir en cinq minutes, tandis qu'il en faut soixante pour le remplir, il y aura écoulement de cinq minutes et une intermittence d'une heure. Or, si la source fournit toujours la même quantité d'eau, la durée des intermittences serait invariable; mais si, comme il arrive presque toujours, elle augmente chaque fois qu'il pleut et diminue dans les temps de sécheresse, les intermittences doivent varier, en sens inverse, dans les mêmes proportions. »

Ce phénomène pourrait aussi être expliqué de plusieurs manières, mais celle que nous venons d'indiquer est préférable, je pense, parce que le glouglou qu'on entend à la fin de chaque écoulement paraît annoncer d'une manière certaine la rentrée de l'air dans un siphon peu éloigné.

Les renseignements fournis par le gardien de la naiade intermittente de Vichy constatent que cette source n'augmente ni ne diminue dans les temps de pluie ou de sécheresse, soit en été, soit en hiver; mais que les intermittences s'éloignent tous les ans de six minutes environ, et que tous les trois mois, pendant une durée

de trois jours, l'eau de la fontaine se trouve mêlée d'une grande quantité de terre ou de vase grisâtre argileuse, puis qu'au bout de ce temps elle reprend sa limpidité pendant une autre période de trois mois. C'est vingt minutes avant d'arriver au niveau du sol qu'un léger bruit partant du fond du puits prépare et annonce son phénomène ascensionnel, qui jette à la surface de la terre la quantité d'environ trois cents litres d'eau minérale (1).

## DU MODE D'ACTION DES EAUX ALCALINES.

Si nous voulions rapporter ici toutes les théories plus ou moins nébuleuses qui ont été publiées au point de vue de l'action des eaux minérales, soit par les anciens médecins, soit par les modernes, le volume tout entier de cet album ne suffirait pas pour les contenir. Disons cependant, ne serait-ce que pour en donner une idée, que les eaux minérales ayant joué de la plus haute faveur chez tous les peuples, chaque époque a eu ses théories. C'est ainsi que, dans le paganisme, on attribuait les effets des eaux à l'influence d'un génie bienfaisant, à une naïade compatissante ou à une divinité protectrice; que, dans le moyen âge, elles ont été invoquées comme un témoignage de la puissance des saints. Plus tard, lorsque les croyances religieuses se sont affaiblies par les découvertes de l'analyse chimique, on a reconnu que leurs vertus surnaturelles et leur réputation de sainteté ne pouvaient plus être soutenues, et que les nombreuses guérisons dont on leur faisait honneur devaient être attribuées aux substances minérales dont la nature les avait dotées.

Les anciens habitants de l'Allemagne, de cette terre classique des eaux thermo-minérales et des rives brumeux, croyaient à cette époque que les eaux minérales renfermaient une espèce de vie qui leur était propre, et que ces liquides étaient un lait réparateur, un sang fourni par la terre pour venir au secours et procurer le bien-être à tous ses enfants.

Aujourd'hui la science des eaux appuie ses théories sur la pratique médicale et les connaissances scientifiques qui nous ont été dévoilées par l'analyse chimique, théories que nous devons accepter comme se rapprochant davantage de la vérité sous le rapport de l'action curative des eaux, mais peut-être, devons-nous dire, tout aussi mystérieuses que celles dont nous venons de parler. Et en effet, quoi de plus mystérieux que les actes physiologiques de notre organisme? Quoi qu'il en soit, disons ici que la théorie qui doit nous servir de guide dans l'interprétation du mode d'action des eaux minérales se trouve renfermée dans l'observation fidèle des faits cliniques, et tout ce qu'on peut dire à cet égard sans être démenti, c'est que le principe actif d'une eau minérale absorbée vient neutraliser les effets nuisibles de la

(1) Le gardien de la source est le sieur Martinet, ancien sous-officier du premier empire, un de ceux qui faisaient partie de la garnison de Grenoble lorsque le 7 mars 1845 l'Empereur, à son retour de l'île d'Elbe, se présenta devant cette place: ce gardien était un des soldats qui, sur le sommet des remparts, saluaient de cris enthousiastes la venue de la colonne impériale, pendant que les sapeurs de son régiment étaient à l'œuvre pour démolir à coups de hache les portes de la ville: « Nous ne pouvons, Sire, vous offrir les clefs de la ville, lui dirent les soldats, qui, après avoir brisé cet obstacle, attendaient l'Empereur sur le dernier pont-levis, mais en voici les portes », en lui montrant les troncons; et tandis que Napoléon entrait par la porte de Vizille, le général Marchand, qui avait défendu de l'ouvrir, sortait avec le préfet par la porte de Lyon.

maladie, sa cause morbide, et que le bien-être que le malade en éprouve n'est que l'effet de la diminution dans l'intensité de la maladie, lorsqu'il n'y a pour bénéfice qu'un soulagement, ou la cessation complète du mal, lorsqu'il y a guérison entière dans les souffrances du malade. Le remède, en un mot, a pour but de rétablir les fonctions vitales dans leur état normal, après avoir détruit les causes ou la cause morbide. Pour nous, notre opinion sur le mode d'action des eaux de Vichy consiste dans des actes dynamiques; c'est-à-dire qu'elles agissent sur le principe vital, sur la force vitale de nos organes et parfois aussi par une action chimique.

Cette première pensée est basée sur cette donnée qu'un médicament ne peut fortifier l'économie qu'en détruisant la maladie, qui est la cause de la faiblesse; on est faible quand on souffre, sauf dans les maladies convulsives, signes d'une affection aiguë du système nerveux cérébro-spinal.

Ce n'est, je dois le dire, qu'après avoir examiné, étudié, raisonné et cherché à approfondir la valeur des diverses théories sur les eaux, ou systèmes philosophiques d'induction, pour me rendre compte de ce *quid divinum*, que j'ai dû modifier certaines idées contenues dans mon Guide sur les eaux de Vichy, et m'arrêter à cette doctrine, qui résout la question d'une manière plus satisfaisante que les autres, parce qu'elle éclaire davantage notre intelligence et qu'elle est plus conforme à la raison; cette doctrine, c'est la médecine hippocratique, dont on a cherché à s'éloigner, espérant trouver mieux, mais à laquelle on sera forcé de revenir, car elle repose sur l'observation des phénomènes naturels, et qu'elle est dépourvue de toutes les susceptibilités que les différentes sectes ou les différents auteurs y ont insensiblement introduites; c'est, en un mot, en s'appuyant sur les faits cliniques ou au lit des malades que la médecine thermale rendra le plus de services à la science et à l'humanité. On ne doit pas perdre de vue, toutefois, que la plupart des phénomènes vitaux tirent leur origine des mouvements dirigés par le principe vital dans un but nécessaire à la conservation de la vie de l'individu, et que beaucoup de médecins de nos jours croient devoir attribuer à des actions *stimulantes*, *excitantes* et *toniques* des eaux sur la matière organique; médication, comme on le voit, basée sur un effet purement mécanique et, par conséquent, d'une valeur médicale insignifiante et sans portée. Avec la *tonicité* et les *excitantes*, les partisans de ces idées font dépendre toutes les maladies de la *tension* ou du *relâchement* des fibres musculaires ou des membranes, qui n'ont, et ils le savent bien, d'autre mouvement que celui qui leur est communiqué par la volonté ou la pensée de l'individu. C'est là malheureusement, en fait d'idées théoriques, la marotte des médecins des eaux en général.

En ce qui concerne la seconde proposition de notre théorie, c'est-à-dire l'action chimique des eaux, j'ai été conduit également à émettre cette opinion sur les eaux alcalines en particulier, parce qu'il m'a été démontré par les expériences que j'ai faites au lit des malades, concernant l'action physiologique des eaux alcalines, que les maladies aiguës ou chroniques engendraient toutes des acides dans nos humeurs, soit par suite de douleurs ou troubles physiques occasionnés par la maladie dans l'organisme, soit par suite de souffrances morales que les malades ou les bien portants éprouvent dans les diverses situations de la vie humaine. C'est pour cela, disons-le en passant, que les maladies chroniques trouvent à Vichy une indication des plus manifestes par la neutralité qu'elles apportent dans la nature de nos humeurs, comme aussi des plus salutaires, lorsqu'elles sont administrées contre certaines cachexies ou contre les maladies organiques à longues souffrances.

Au nombre des agents les plus importants que la force vitale emploie pour préside à la conservation de la vie de l'individu se trouve le sang, ou *chair coulante*, suivant l'expression énergique de Bordeu: c'est sur cette humeur que se porte principalement l'action modifatrice des eaux de Vichy; c'est elle aussi qui, par sa circulation, veille à notre calorité, et d'où émanent les produits des diverses sécrétions ou excretions organiques. Cette humeur, par conséquent, se dépose elle-même

et chasse, pendant son cours, de tous les organes que ce fluide pénètre dans tous les points, les matériaux usés et vieillis qui, par un séjour trop prolongé, deviendraient nuisibles à la santé de l'individu. Ces éléments de mauvaise nature sont enfin rejetés au dehors par les urines, les selles, et la transpiration pulmonaire et cutanée.

Si, comme nous l'avons dit plus haut, l'action des eaux alcalines se traduit parfois par une action chimique, ce que nous venons de dire prouve combien cette action des eaux sur le sang des malades est importante à considérer; elle ne peut être méconnue, encore bien que beaucoup de médecins de nos jours crient à l'anathème contre les idées chimiques. Sous ce rapport, nous ne pouvons faire mieux que d'invoquer l'opinion du docteur Filhol, qui dit: « Sans prétendre que la chimie puisse, à notre époque, fournir les moyens de se rendre compte de la manière d'agir des eaux minérales, on est cependant en droit d'affirmer qu'elle conduit souvent, par ses résultats, à des explications plus simples, plus naturelles et plus probables que celles qu'on obtiendrait sans son secours. »

Disons aussi que la chimie, au point de vue de l'action des eaux minérales, éclaire la médecine, et que la clinique, qui doit être placée au-dessus, confirme l'action curative et spécifique des eaux. C'est elle, en définitive, qui nous apprend ce *quid divinum*; mais vouloir éloigner toute idée chimique des théories médicales concernant l'effet thérapeutique des eaux minérales, c'est vouloir rester dans l'ignorance. De même aussi les humoristes, en admettant une matière peccante, un vice dans les humeurs, une altération plus ou moins profonde dans leur état physique et chimique, n'avancent pas non plus des idées qu'on doive totalement rejeter.

L'analyse chimique d'une eau minérale doit être, sans aucun doute, le point de départ des conditions de son application thérapeutique; mais cette connaissance une fois acquise, il faut que le médecin lui donne, par ses résultats cliniques, le classement et les indications qu'elle pourra remplir dans le traitement des maladies, attendu que la vertu d'une eau minérale ne se déduit pas seulement de la présence du sel dominant qu'elle renferme, mais principalement de la combinaison intime de tous ses éléments constitutifs: c'est ainsi que s'accréditent ses propriétés spéciales, qui la désignent pour être employée dans tel état pathologique ou dans tel genre de maladie.

Lorsque, dans une source minérale, une ou plusieurs parties intégrantes viennent à prédominer sur toutes les autres, on peut alors indiquer d'avance, jusqu'à un certain point, les conditions dans lesquelles il convient d'en faire usage, et rapporter à leur véritable cause les effets produits, sans pouvoir affirmer, toutefois, que les autres éléments, plus faibles en quantité, n'ont produit aucune action dans les résultats de la cure.

Les divers éléments des eaux ont une action moyenne qui est le résultat de plusieurs forces dépendant de chaque élément de composition, quelque insignifiant que chacun de ces agents paraisse prendre à cette action. Quelle que soit, d'ailleurs, la prédominance d'un agent, cet agent n'agit jamais seul; c'est un tout qui a pris sa force et sa spécialité médicale dans l'association des divers principes minéralisateurs qui le composent. Et d'ailleurs ne voyons-nous pas tous les jours que l'association, ou mieux la réaction des substances médicamenteuses entre elles donne des propriétés différentes qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces substances prises isolément? Les eaux minérales, en un mot, forment un médicament complexe dans leurs éléments de composition, ce qui rend très-difficile l'explication qu'on peut donner sur le mode d'action de chaque élément: comment alors pouvoir fixer la part que chacun d'eux prend à l'effet général? Plusieurs médecins ont avancé, bien gratuitement, il faut le dire, puisque aucune preuve n'a jamais été présentée à l'appui, que les sels alcalins, comme le bicarbonate de soude contenu dans les eaux

de Vichy, tendent à amener la fluidification du sang; mais d'abord rien ne prouve que ce sel soit l'agent exclusif des eaux, et ce qui démontre que cette idée n'est pas fondée et que cette crainte n'est que chimérique, c'est que les faits cliniques sont là pour prouver tous les jours le contraire. L'eau de Vichy, d'ailleurs, renferme des éléments si multiples et si complexes qu'il y aurait déraison à vouloir la considérer comme une simple solution alcaline.

La vertu des eaux doit être attribuée aussi, dans un grand nombre de stations thermales, non-seulement à l'état inconnu de combinaison des principes qu'elles renferment, mais encore à leur température prises à la source. Cette dernière circonstance est tellement importante qu'on voit des effets remarquables de guérison dans des cas où on ne peut admettre ni calculer l'action des eaux par la quantité minime ou la qualité des éléments minéraux que l'on y rencontre; une grande partie des bienfaits des eaux, dans ces cas, doivent être attribués à la thermalité.

Les eaux de Vichy, étant absorbées comme nous le disions plus haut, agissent sur le sang par une action moléculaire chimique et vitale; phénomènes démontrés physiquement par les changements qui s'opèrent bientôt après leur introduction dans l'organisme, et que nous signalons la nature des sécrétions et des excréptions, qui, douées normalement de réactions acides, deviennent alcalines; et ce qui démontre également qu'elles s'adressent au principe vital, c'est l'impressionnabilité qu'elles donnent à l'organisme, en réveillant l'atonie des organes et l'inertie des fonctions, comme aussi en produisant conséutivement une plus grande force de vitalité dans son ensemble, ce qui n'a pas lieu avec les médicaments que l'on appelle toniques, stimulants ou excitants, lesquels n'ont rien de spécifique comme fortifiants, à moins qu'ils ne se trouvent composés d'analeptiques ou de modificateurs matériels du sang; c'est, en un mot, par cette rénovation organique et vitale que détermine le sang modifié par les eaux de Vichy, que le malade est mis en voie de guérison et rappelé à l'état de santé par l'effet dynamique de cette composition minérale.

L'état de santé n'est possible, remarquons-le bien, qu'autant que le fluide sanguin ne se trouve pas modifié dans ses proportions, ni dans la nature de ses molécules intimes normales; dans le cas contraire, nous voyons que la force vitale s'affaiblit, que les actes vitaux sont dérangés, et dès lors la maladie commence, et cela parce que le sang n'a plus la même puissance, attendu que sa composition rigoureuse, dans ses rapports moléculaires, aura été changée, ou bien que ce liquide nourricier aura reçu, au milieu de ses molécules, un levain, un principe morbide de mauvaise nature, qui, dès ce moment, le met dans l'impossibilité d'entretenir convenablement le mouvement perpétuel de la vie.

Le sang étant l'élément de la circulation et des sécrétions, on doit comprendre aussi que c'est lui qui doit fournir tous les matériaux à la nutrition, et que c'est sur l'ensemble et l'harmonie de ces éléments que la santé de l'homme repose, et par lesquels aussi tous les phénomènes vitaux physiologiques et pathologiques se développent; car si la nutrition cesse, le dépérissement commence, et la force vitale conservatrice qui règle tout n'a alors qu'une durée limitée, après laquelle l'homme décroît et cesse de vivre.

Il résulte des nombreuses expériences que j'ai faites concernant l'action que les eaux de Vichy, prises à doses modérées, exercent sur l'organisme des personnes malades :

1<sup>re</sup> Qu'elles rendent la respiration plus facile et les mouvements musculaires plus libres: le pouls aussi acquiert plus de résistance, et les forces générales sont augmentées;

2<sup>e</sup> Qu'elles déterminent parfois des douleurs de tête, avec propension au sommeil pendant le jour, et quelquefois aussi un léger sentiment d'ivresse, phénomène qui se remarque plus particulièrement chez les personnes nervoses, les femmes et les enfants : le sommeil, chez ces personnes, est agité, et l'insomnie est quelquefois opiniâtre chez beaucoup de malades ;

3<sup>e</sup> Qu'elles réveillent rapidement le besoin de manger et rendent les digestions plus faciles, et qu'en activant la vitalité organique elles augmentent conséutivement toutes les sécrétions ;

4<sup>e</sup> Que leur action sur le tube digestif et intestinal se traduit plus souvent par la constipation que par la diarrhée, ce qui démontre une énergie plus grande de l'absorption chyleuse dans les muqueuses intestinales ; la sécrétion du foie paraît aussi augmentée ;

5<sup>e</sup> Les urines, dont l'alcalinité se manifeste généralement une demi-heure après avoir pris les premiers verres d'eau ou séjourné pendant le même espace de temps dans un bain d'eau minérale, sont, en outre, rendues avec plus d'abondance que ne l'indiquent les quantités de liquide ingérées ; elles sont aussi plus claires qu'auparavant, et le dépôt d'acide urique qui pouvait exister dans les urines du malade disparaît bientôt après ;

6<sup>e</sup> Qu'il se produit le plus ordinairement, vers le vingtième jour du traitement, un sentiment de lassitude et quelquefois de dégoût pour les eaux qui indique qu'il faut suspendre le traitement ou l'interrompre tout à fait, suivant l'état du malade.

#### DU MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE VICHY.

Les eaux de Vichy s'administrent en boisson, en bains, en douches et en injections intestinales.

##### Boisson.

Le mode le plus avantageux de prendre les eaux est de les boire à la source : c'est pourquoi j'insisterai plus longuement sur ce point que sur les autres ; mais supposant disons un mot sur la difficulté que l'on rencontre à trouver souvent la source qui convient à l'estomac du malade, ce qui exige parfois bien des tâtonnements, encore bien que l'analyse chimique n'indique entre elles, pour ainsi dire, aucune différence de composition : ce qui prouve que les diverses sources doivent être considérées comme très-analogues, mais non comme identiques. Ce résultat, qui se rencontre assez fréquemment, n'a pu, jusqu'à présent, trouver une explication satisfaisante, si ce n'est en invoquant l'idiopathie, explication qui nous est également parfaitement inconnue.

La dose d'eau prise en boisson doit varier suivant une foule de circonstances, telles que l'âge, le sexe, le tempérament, la constitution, la nature et la durée de la maladie. L'eau de Vichy, étant très-riche en substances minérales, réclame par conséquent, de la part du médecin, la plus grande surveillance et une grande habileté de direction, soit sous le rapport des doses, soit sous le rapport des indications.

En arrivant à Vichy, il y a quinze ans, chargé de la direction d'un grand service médical, j'ai dû examiner avec soin, par des études physiologiques, si les doses d'eau alors administrées aux malades n'étaient pas trop élevées, et si leur réputation d'être trop fortes ne tenait pas à la dose trop considérable conseillée à cette époque aux malades par les médecins ou prise sans leur contrôle par les malades eux-mêmes. La dose moyenne, alors, était de huit à dix verres; mais les malades trop souvent la dépassaient pour en prendre douze, quinze, et quelquefois vingt verres par jour.

En consultant les auteurs anciens qui ont écrit sur Vichy, nous avons lu dans l'ouvrage du docteur Desbrest, écrit en 1778, que Fouet, comme tous les médecins de cette époque, ordonnait aux malades de ne prendre d'abord les eaux qu'à petites doses de 16 à 20 onces, c'est-à-dire de 480 à 600 grammes, et d'aller ensuite en augmentant jusqu'à ce qu'on fût arrivé à la dose qu'on ne devait pas dépasser, tout en faisant remarquer que pour les prendre avec fruit il ne fallait en boire que trois ou quatre verres par jour, c'est-à-dire de 600 à 800 grammes, pendant trente ou quarante jours, temps que durait la cure à cette époque.

Ces doses modérées étaient aussi prescrites afin de donner aux sels des eaux le temps d'agir sur les humeurs, qui leur résistent longtemps et sur lesquelles, quand on les presse, dit le docteur Desbrest, elles ne font que glisser et n'emportent rien. D'autres fois il écrit aussi : « Il sera nécessaire de couper les eaux avec de l'eau ordinaire, de l'eau de gomme, des infusions de tilleul, de feuilles d'oranger, et quelquefois aussi avec du lait. »

Toutes ces recommandations, qui ne sont pas indiquées d'aujourd'hui, comme on peut le voir, se trouvent également rapportées dans toutes les éditions que j'ai publiées de mon *Guide pratique des malades aux eaux de Vichy*, la première imprimée il y a quinze ans, et la dernière en 1861.

Voyant donc qu'il y avait une si grande différence dans les prescriptions recommandées par les anciens médecins et ceux qui exerçaient alors à Vichy, au nombre de trois, MM. Prunelle, Petit et Noyer; persuadé, en outre, que le médicament devait et pouvait être dosé comme tous les remèdes renfermés dans les pharmacies ordinaires, je m'appliquai immédiatement à faire des expériences physiologiques sur l'homme sain ou malade, lesquelles eurent pour résultat de me faire adopter de préférence la méthode ancienne à la méthode nouvelle.

Toutes ces expériences, qui ont été consignées dans mon *Guide pratique*, page 336, sixième édition, démontrent que les constitutions délicates, que les malades les plus affaiblis étaient ceux qui se trouvaient saturés avec des doses minimes ou homeopathiques, c'est-à-dire avec un ou deux verres, par jour, d'une capacité de 200 à 250 grammes. Nous avons tenu à indiquer ces différentes doses et le mode de procéder à leur administration pour faire voir que les prétendues méthodes nouvelles d'aujourd'hui, qui préconisent les petites doses jusqu'à la quantité de 700 à 800 grammes, ne sont pas nouvelles et ne peuvent rien apprendre au public; elles ne saueraient, par conséquent, faire oublier ce qui a été écrit dans la plupart des livres de nos prédécesseurs et pratiqué il y a bientôt un siècle.

La dose d'eau, d'après ce que nous venons de voir, doit varier aussi suivant une foule de circonstances. Les maladies et les constitutions, dans tous les cas, ne sont jamais identiquement les mêmes.

Le degré de minéralisation, la proportion des éléments de composition d'une eau minérale, doivent également attirer l'attention du médecin, afin de pouvoir doser et fixer les quantités qu'il convient d'administrer à chaque malade. Ces doses doivent être réglées, avons-nous dit, suivant l'âge, le sexe, le tempérament, l'état aigu ou chronique de la maladie, sa nature spéciale et les causes qui ont présidé à son évolution. Il existe aussi, à côté du traitement médical, un point important à considérer

dans le résultat de la cure : c'est le climat, ou les conditions extérieures dans lesquelles il convient de se placer comme malade. Ceci doit être également pris en grande considération par le médecin.

La spécificité des eaux ne dépend pas seulement de leur composition, mais aussi de leur mode d'administration et de certaines conditions propres à chaque nature chimique d'eau minérale, car de là découlent souvent la plupart des résultats ou effets des eaux, qui varient suivant certaines conditions morbides.

D'après toutes ces considérations, nous dirons que l'expérience nous a conduit à porter la dose d'eau, chez les hommes forts, à tissus résistants, à six verres en général, et à trois ou quatre chez les femmes ou chez les hommes à constitution délicate. Cette dose pourrait être diminuée encore si les malades voulaient se renfermer dans un régime plus sévère que celui qu'ils suivent habituellement dans leurs hôtels. Il serait, dans tous les cas, imprudent de vouloir, en pareille matière, limiter rigoureusement la dose du médicament et dire aux malades : Vous n'irez pas plus loin, attendu qu'il y a des maladies avec des points saillants qui font varier fortement les doses et la durée du traitement. En tout il faut une mesure, un guide, une boussole; c'est là ce que nous avons démontré et pratiqué, à la grande satisfaction et pour le plus grand bien des malades venus aux sources de Vichy.

Toutes ces considérations démontrent l'importance et la nécessité d'une bonne direction médicale, non-seulement en ce qui concerne les eaux, mais encore le régime alimentaire, ainsi que les autres moyens d'hygiène les plus propres à seconder les effets de l'eau minérale.

Ce que nous remarquons en médecine pratique en général, c'est que le succès d'un remède dépend en grande partie de son mode d'absorption et de sa tolérance; que les grandes doses sont digérées avec plus de difficulté par l'organisme que les petites, ce que nous voyons tous les ans se produire chez la plupart de nos malades soumis au traitement de Vichy, médicament d'une grande puissance, qui doit être bu de préférence par demi-verre à la fois, et souvent moins, en ayant la précaution de laisser quinze ou vingt minutes au moins de distance entre chaque dose. Les eaux étant prises de cette manière, les traces de l'acidité durent davantage, tandis que bues coup sur coup et à fortes doses les traces de l'absorption ont moins de durée; elles glissent plus vite, ce qui démontre de la manière la plus rationnelle que leur absorption est d'autant plus parfaite qu'elles sont administrées à plus petites doses, à des intervalles convenables et plus souvent répétées.

Il ne faut pas que l'eau soit bu à longs traits, ni en trop grande quantité à la fois, disons-nous, car dans l'un et l'autre cas elle arrive à l'estomac en résistant à son action digestive et en faisant éprouver à l'épigastre un sentiment de pesanteur et de tiraillement, ou en développant des rapports gazeux plus ou moins incommodes. Dans ce cas, l'eau constitue, pour ainsi dire, un corps étranger qui irrite l'estomac par sa masse ou qui y développe une réaction secondaire. Tout cela n'a pas lieu si le malade boit en petite quantité et sans précipitation.

Il existe une foule de circonstances dans lesquelles les eaux de Vichy ne sont pas tolérées : cela tient à la dose ou à la manière de les prendre; il faut dire aussi que les conditions d'état du malade sont souvent mal calculées : dans ces cas, on le comprend, elles doivent échouer. C'est au médecin à savoir apprécier ces diverses indications.

Je dois dire ici que le secret de la réussite des eaux de Vichy réside en partie dans les justes proportions des doses employées, eu égard à l'intensité de la maladie, car la vertu d'un médicament n'est, au fond, qu'un phénomène secondaire, dépendant d'une seule et même propriété, laquelle n'agit avec efficacité que suivant les

doses et les conditions organiques du malade, dont l'effet varie suivant les proportions. C'est pourquoi j'engage les malades qui viennent à Vichy à ne pas dépasser certaines limites, ni déterminer dans les humeurs une alcalinité trop prononcée. Toutes ces recommandations doivent être observées rigoureusement; elles sont même indispensables avec un traitement ayant pour base les eaux de Vichy, si l'on veut éviter les effets nuisibles qu'on observe parfois et qu'on attribue la plupart du temps à la trop grande force des eaux, alors que pour être dans le vrai il ne faudrait en accuser que l'imprudence des malades ou une trop grande quantité d'eau prise dans un temps trop court. C'est ainsi qu'aux bonnes choses on fait souvent une mauvaise réputation.

Sous le rapport de la température des eaux, il n'est pas indifférent de les prendre chaudes ou froides. Voici, à ce sujet, ce que l'expérience indique :

L'eau chaude n'est pas affaiblissante, comme on l'a prétendu souvent. Ainsi, les Romains buvaient de l'eau chaude en abondance et avec délices, afin de pouvoir se livrer aux exercices de la table, dans lesquels, il est vrai, ils s'abrutissaient souvent; mais l'eau minérale donnée à petites doses, très-chaude, est un stimulant, au contraire, très-énergique de l'appareil circulatoire et de la perspiration de la peau; c'est le plus puissant de tous les sudorifiques. Il faut bien que l'élévation de température des eaux soit une chose favorable, puisqu'on a remarqué qu'elles étaient plus efficaces, en général, que les tièdes et les froides. Il est à remarquer aussi que la digestion en est plus facile, et que l'eau très-chaude est ordinairement agréable à l'estomac, pour peu qu'elle soit chargée d'un principe qui en diminue la fâcheur.

Les eaux froides sont, au contraire, mieux accommodées à certaines idiosyncrasies que les eaux thermales. On a remarqué qu'elles étaient plus propres à favoriser la sécrétion urinaire et les purgations, ce qui doit les faire préférer toutes les fois que les malades sont dans le cas d'avoir à remplir l'une ou l'autre de ces deux indications. Il n'est pas rare, d'ailleurs, de rencontrer des personnes qui ne peuvent digérer de l'eau froide sans éprouver immédiatement des coliques et de la diarrhée.

Le choix de la saison pour boire les eaux n'est pas non plus indifférent. Le climat de Vichy étant très-doux, il est permis, par conséquent, aux malades de s'y rendre à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre. Le mois de juillet, époque des grandes chaleurs, est certainement moins favorable que les autres mois de l'année aux maladies qui concernent particulièrement le foie, les grandes chaleurs des pays chauds étant de nature à développer ces sortes d'affections. Cette même température, quoique en France, peut bien aussi les entretenir ou même contrarier, jusqu'à un certain point, les résultats favorables du traitement; car on ne doit pas ignorer que le climat d'un établissement thermal constitue un auxiliaire puissant, qui vient en aide à l'action du traitement et peut modifier incontestablement les effets favorables de la cure.

Quant à la durée de la saison, une période de vingt et un jours, comme le veut la généralité des malades, est une période trop courte. C'est au médecin, d'ailleurs, à juger de la durée de la saison, qui doit varier suivant une foule de circonstances; ce qui indique qu'il est impossible de fixer au juste la durée du traitement, dont la moyenne, à Vichy, doit être d'un mois.

#### Bains.

Les bains, comme utilité hygiénique, ont été reconnus dans tous les temps indispensables à la santé publique, non-seulement sous les Romains, ce dont nous découvrons tous les jours, dans nos thermes, de nouvelles preuves, mais encore dans des temps plus rapprochés de notre époque, puisque Montaigne écrivait,

en 1570, en parlant des bains d'eaux minérales, qu'il considérait comme de la première nécessité pour se bien porter : « J'ay veu, dit-il, par occasion de mes voyages quasi tous les bains fameux de chrestienté, et depuis années ay commencé à m'en servir. Car, en général, j'estime le baigner salubre, et croy que nous encourrons non légères incommodités en notre santé pour avoir perdu cette coutume, qu'estait généralement observée au temps passé; quasi en toutes les nations, et est encore en plusieurs de se laver le corps tous les jours; et ne puis imaginer que nous ne vaillions beaucoup moins de tenir ainsi nos membres encroutés et nos pores estoupés de crasse... A cette cause, j'ay choisy jusqu'à cette heure à m'arrêter et à me servir de celles où il y avoit plus d'amenité de lieu, commodité de logis, de vivre et de compagnie. »

Les bains forment, à Vichy, une des parties les plus importantes du traitement, et jouissent de très-grands avantages par les effets physiologiques et thérapeutiques qu'ils déterminent chez les malades. Ces effets sont :

1<sup>o</sup> D'exciter la peau et les urines, de déterminer une sueur abondante, avec chaleur et picotements à la peau, etc.;

2<sup>o</sup> D'introduire dans l'économie, par absorption cutanée, les principes salins de l'eau, lesquels traversent tous les organes du dehors au dedans, et, après avoir touché et purifié toutes les parties du corps, viennent manifester leur présence dans les sécrétions humorales, pour être ensuite expulsés par les diverses voies d'excrétion, les urines, la transpiration et les selles.

Quant à la durée du bain, à la quantité d'eau minérale qui doit être ajoutée à l'eau douce (car à Vichy on prend rarement les bains à l'eau minérale pure, comme étant trop excitants à cause de la richesse minérale des sels contenus dans cette eau), c'est au médecin, d'ailleurs, à apprécier l'opportunité de toutes ces indications. Il en est de même de la température : ceci est également un point très-important, parce qu'un bain pris trop froid ou trop chaud peut faire varier l'effet qu'il doit produire. La nature de cette étude ne me permet pas de m'étendre davantage sur toutes ces considérations et indications; on les trouvera plus développées dans mon *Guide pratique des malades aux eaux de Vichy*.

#### Douches.

La douche est une irrigation à torrents. Ce moyen est employé dans le but d'accélérer la circulation par un ébranlement mécanique, lequel consiste à diriger sur une partie du corps, avec plus ou moins de violence, le jet d'une colonne d'eau minérale d'un volume déterminé. La direction que l'on donne à ce jet lui a fait prendre les noms de douche *ascendante latérale* ou *descendante*. La forme du jet varie suivant l'indication médicale; il en est de même de la durée, qui est ordinairement de dix à vingt minutes, ainsi que sa température, qui doit être ordinairement de 35 degrés centigrades. On emploie les douches principalement pour faciliter la résolution des organes, alors qu'ils sont empêtrés et sans douleur, afin d'y rappeler la chaleur et réveiller les forces vitales fonctionnelles engourdis. Elles conviennent rarement dans les engorgements articulaires ou autres pendant la période aiguë, alors que la partie malade est le siège d'une douleur ou d'un état inflammatoire aigu : dans ce cas, il ne faudrait les appliquer que sur les parties éloignées du point malade.

**Douche écossaise.**

Cette douche consiste à recevoir alternativement une pluie d'eau chaude et froide; son effet est d'autant plus intense qu'il y a plus de distance et d'intensité entre les températures des deux douches. L'effet qu'on doit rechercher ici est la température, et non la force d'impulsion. L'action thérapeutique de ce mode de traitement s'explique par un effet d'action et de réaction du mouvement centrifuge et centripète, d'expansion et de restriction sur la peau; on lui donne le nom de méthode perturbatrice, et elle convient dans les maladies nerveuses.

Pendant la douche, il faut éviter que le malade ait froid aux pieds, pour maintenir la chaleur dans les parties et éviter toute surexcitation vers la tête.

**Injections intestinales.**

L'eau minérale introduite dans l'intestin par l'anus, et conservée pendant un certain temps, constitue un véritable bain interne, ayant non-seulement une action locale sur les organes environnans, mais aussi une action générale par suite de son absorption, laquelle est très-active en ce point à cause de la présence d'un grand nombre de vaisseaux absorbants.

Ce mode d'administration des eaux est très-utile dans la paresse des intestins, dans les engorgements du foie, de la rate, des ovaires et de la matrice en particulier; il permet également de diminuer et même de remplacer au besoin celles qui auraient dû être prises par l'estomac, toutes les fois que l'irritabilité de cet organe met le malade dans l'impossibilité de profiter du bénéfice de la saison.

**HYGIÈNE A SUIVRE PENDANT LE TRAITEMENT PAR LES EAUX ALCALINES DE VICHY.**

Il n'y a pas de médication possible sans une hygiène appropriée à la nature de la maladie et du médicament.

Tous les malades doivent savoir qu'il ne suffit pas de se rendre à une source d'eau minérale, d'en boire une certaine quantité, de prendre très-exactement son bain, pour obtenir de l'usage de cette eau la guérison des maladies dont on est atteint; il faut encore ne pas se livrer aux plaisirs de la table, aux promenades, aux courses accidentées, fatigantes et souvent remplies d'émotions: les distractions sont utiles sans doute, mais poussées à l'extrême elles produisent sur la maladie les plus mauvais résultats.

Quelles sont les conditions hygiéniques spéciales de nature à favoriser le plus avantageusement possible la puissance médicale des eaux alcalines? Quels sont les préceptes et les règles à suivre dans l'usage des choses qui sont mises en rapport avec l'estomac, la peau et les poumons, pendant qu'on prend les eaux?

Avant d'aborder l'étude de toutes ces questions, il est indispensable de dire un mot de la nature chimique toute spéciale des eaux de Vichy, dont la substance saline principale qui les minéralise est le bicarbonate de soude, possédant une réaction alcaline plus puissante que celle de toutes les eaux de cette nature connues dans l'histoire hydro-minérale. En présence d'un pareil médicament, quels sont les aliments dont le malade pourra faire usage sans nuire au traitement, ou mieux sans décomposer ni détruire la nature chimique spéciale du remède qui constitue un des principaux éléments de la puissance médicatrice de cette eau?

Parmi les aliments dont on peut faire usage, les plus importants sont les substances animales; toutefois il sera nécessaire de faire un choix, à cause de leur digestibilité plus ou moins facile, suivant les dispositions particulières des malades dont l'estomac est souvent capricieux. Cela posé, nous placerons en première ligne le bœuf, le mouton, le poulet, le veau; ensuite le pigeon, le dindon, le canard et le lapin privé. Tous ces aliments, étant d'une digestion facile et riches en substance alibile, conviennent particulièrement aux personnes affaiblies; quant au gibier, sa chair est nuisible aux estomacs délicats.

En général, les viandes conviennent mieux rôties que bouillies, parce que l'action directe du feu conserve à la viande son principe nourrissant, et lui donne une saveur particulière et cette belle couleur brun-caramel qui rend sa digestion plus facile. Ce mode de cuisson est très-avantageux aussi pour faire perdre aux viandes blanches leur saveur fade et pour leur donner ce stimulant qui réveille les forces digestives de l'estomac.

Le poisson est un aliment léger qui convient aux malades, de même que le lait, les œufs, le chocolat et les pruneaux cuits. Les fromages ordinaires peuvent, sans inconvénient, servir à la nourriture des personnes qui boivent les eaux.

Parmi les aliments de nature végétale qui ne peuvent contrarier l'effet des eaux, nous signalerons d'abord tous ceux qui ont pour base la féculé, comme les pommes de terre: cette classe d'aliments se digère avec facilité et répare très-promptement les forces des personnes affaiblies. Viennent ensuite les légumes herbacés, les épinards, la laitue, la chicorée, les carottes, les asperges, les cardons, les salsifis, les réceptacles d'artichauts, les choux-fleurs et les haricots verts: la nature de tous ces légumes se concilie parfaitement avec les propriétés chimiques des eaux alcalines; ils ont en outre l'avantage d'être légers, adoucissants et d'une digestion facile.

Les aliments du règne végétal sont préférables toutes les fois que les fonctions vitales éprouvent une excitation quelconque; ceux du règne animal conviennent, au contraire, quand l'excitation est amoindrie ou que le malade éprouve de grandes déperditions de sang.

Nous avons indiqué les aliments dont on peut faire usage pendant le traitement par les eaux alcalines. Quels sont les aliments dont les malades doivent se priver? Ils sont de deux ordres: ceux dont la digestion est difficile; ceux dont la nature propre peut détruire la vertu du médicament.

Dans le premier ordre, nous trouvons, parmi les substances animales, le cochon, l'oie, le canard sauvage, le lièvre et généralement toutes les viandes noires, lesquelles ne conviennent guère qu'aux personnes qui se livrent à la fatigue et nullement aux personnes souffrantes. Ces aliments ont en outre l'inconvénient grave d'augmenter l'élément acide des humeurs et de diminuer la quantité des urines, tandis que les aliments de nature végétale donnent des résultats entièrement différents.

Les viandes salées, fumées et épices, les pâtisseries où le beurre et la graisse dominent, sont des aliments très-lourds et très-indigestes; les malades, par conséquent, devront s'en abstenir. Tous les légumes secs doivent être rejettés, à cause de leur enveloppe, qui est toujours d'une digestion pénible.

Les aliments de la seconde catégorie, qui sont nuisibles par leur nature spéciale, sont en première ligne les fruits. Parmi les éléments nombreux qui entrent dans

leur composition, il s'en trouve d'une nature acide : ce sont les acides malique, acétique, citrique, tartrique, oxalique et gallique, principes des plus nuisibles à l'action et au résultat salutaires des eaux alcalines, puisqu'ils détruisent ou neutralisent complètement la propriété spéciale de ces eaux pour lesquelles les malades viennent tout exprès aux sources de Vichy.

Dans cet état de choses, il faut le dire, les malades qui font usage de fruits acides, tels que les groseilles, le citron, les cerises et les fraises, introduisent dans le sang, au lieu de bicarbonate de soude, comme c'est leur intention, des tartrates, des citrates ou des acétates de soude, sans réaction alcaline, dont les effets sur l'organisme ne sont nullement analogues à l'action du bicarbonate de soude, mais au contraire tout à fait différents.

Le fromage à la crème, dont les tables d'hôte à Vichy sont très-abondamment pourvues, doit être également rejeté, la partie crémée en étant très-acide.

Il n'est pas douteux que les malades qui, pendant le traitement, méconnaissent les règles d'une hygiène aussi rationnelle ont plus tard de graves reproches à se faire, quand ils voient que par leur faute leurs infirmités n'ont rien perdu de leur intensité.

Pendant la cure, le vin de Bordeaux, coupé avec parties égales d'eau ordinaire, est la meilleure boisson qu'on puisse prendre au repas, ce vin étant le moins acide de tous et celui qui rend le travail digestif plus facile. Quelques personnes mélangent du vin avec de l'eau minérale : celle-ci, dans ce cas, ne saurait être considérée comme médicament, attendu qu'elle est décomposée par le vin, et que celui-ci est décomposé par l'eau, ainsi que tout le monde peut le voir lorsqu'on emploie une boisson ainsi mélangée. Cette manière de prendre les eaux n'a donc aucune valeur médicale. Prises ainsi, les eaux de Vichy peuvent seulement rendre dans quelques cas les digestions plus faciles, mais elles n'agissent pas sur la maladie que l'on a l'intention de combattre.

Les personnes qui ont l'habitude de ne boire que de l'eau à leurs repas rendront, par ce moyen, la cure de Vichy encore plus favorable. Il ne paraît pas nécessaire, dans tous les cas, de faire usage de vin lorsqu'on n'est pas dans l'obligation de se livrer à des travaux manuels ; et ce qui le prouve, c'est que Démosthène, que l'on comparait à la foudre, à une tempête, ne buvait que de l'eau ; Tiraqueau n'avait pas non plus d'autre boisson, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir quarante enfants et de publier autant d'ouvrages : l'eau n'était donc ni les forces procréatrices, ni celles du gêne. Boerhaave déclare que l'eau fortifie les intestins, préserve des fièvres aiguës, et qu'elle est le meilleur médicament pour une personne trop maigre, qui a trop de bile ou trop d'acidité dans les humeurs.

Le café, le thé, les glaces, n'ont aucun inconvénient. Il n'en est pas de même des boissons fermentées, des liqueurs alcooliques, ainsi que du vinaigre dans les ragoûts ou dans la salade : celle-ci peut être mangée sans crainte si elle en est privée.

Les vêtements dont on doit s'envelopper pendant la cure ne sont pas aussi indifférents qu'on pourrait le croire au résultat du traitement. Il convient de choisir surtout les étoffes favorables à l'absorption de la sueur. Sous ce rapport, les tissus de laine occupent le premier rang ; mais après ceux-ci, considérés comme matière absorbante, viennent les tissus de coton, qui sont peut-être préférables, parce qu'ils n'ont pas autant que les premiers la faculté de conserver les miasmes et les mauvaises odeurs, et l'inconvénient de produire sur la peau une irritation parfois insupportable pour quelques personnes.

D'après ces considérations, les malades auront soin d'appliquer sur le corps, soit avant, soit après le bain, des chemises ou des peignoirs de coton : c'est le moyen le plus efficace de réunir tous les avantages à la fois. Les tissus de lin se mouillent et se séchent trop rapidement : ils produisent par là un abaissement de température

très-désagréable et très-nuisible au corps. Règle générale, les malades soumis au traitement doivent s'habiller chaudement. Cette précuation est d'autant plus nécessaire que la peau, excitée par la chaleur de l'air, par les bains ou les douches, devient très-impressionnable aux influences atmosphériques.

Après avoir tracé les règles hygiéniques relatives à la digestion et à la peau, il nous reste à indiquer les conditions qui se rattachent à la respiration : c'est le complément des trois grandes questions que nous avons posées au commencement de ce petit aperçu des lois de l'hygiène.

Nous n'aurons aucune difficulté à traiter cette question, attendu que l'air et le climat de Vichy ne laissent rien à désirer sous aucun rapport. La situation géographique de cette ville, placée dans une magnifique vallée, démontre suffisamment, d'ailleurs, qu'il ne peut y avoir aucune source d'air impur; que le renouvellement de l'air y est activé par le cours de la rivière d'Allier, par les dispositions des montagnes qui l'environnent, par les émanations bienfaisantes de la forêt de Randan et l'exubérante végétation des vallées et des montagnes qui protègent Vichy dans la direction de l'est.

On a beaucoup parlé et l'on parle encore des fièvres d'automne; j'avoue que depuis quinze années que j'observe le climat de Vichy je n'ai jamais vu les prétdées fièvres intermittentes régner dans cette localité thermale.

#### De la Saison.

C'était pendant les mois d'avril, mai et juin, septembre et octobre, qu'on prenait anciennement en boisson les eaux de Vichy. « Cependant, dit Desbrest, par un abus aussi dangereux qu'inconcevable, les malades ne se rendent aux eaux que vers la fin du mois de juin, précisément dans le temps où ils devraient en discontinuer l'usage; il est moins dangereux de les prendre pendant les grands froids que pendant les ardeurs de la canicule. Aussi qu'arrive-t-il? c'est que les malades qui les boivent pendant les mois de juillet et d'août éprouvent souvent des douleurs de tête, des tiraillements et des contractures dans les muscles, des chaleurs dans les entrailles, des insomnies, des constipations si opiniâtres qu'ils sont forcés de renoncer à ce remède, qui, dans un temps mieux choisi, leur aurait fait autant de bien qu'ils en éprouvent de mal. » Je pense néanmoins, malgré l'opinion de Desbrest, qu'il est préférable d'attendre la belle saison, car il n'est pas douteux que la douceur de la température et la sérénité de l'air ne contribuent pour beaucoup à rendre les eaux plus efficaces.

Cependant il arrive parfois que l'état du malade réclame impérieusement, dans certaines affections, telles que la gravelle, les gastralgies, la jaunisse, les cachexies paludéennes avec engorgement de la rate, de commencer la cure sans perte de temps; on pourra, dans ces cas, prendre les eaux de Vichy avec avantage en toute saison, même pendant l'hiver. Ces réflexions sont si vraies que depuis quelques années nous voyons plusieurs établissements d'eaux minérales rester ouverts aux malades l'été comme l'hiver.

#### EAUX THERMALES; SAISON D'HIVER.

L'usage des eaux thermales pendant l'hiver a toujours existé chez les Romains; aujourd'hui encore nous voyons cet usage établi dans plusieurs localités d'Allemagne; en Angleterre, à Bath; en France, à Amélie-les-Bains et le Vernet. Cette pratique pourrait aussi avoir lieu dans beaucoup d'autres établissements des

Pyrénées, partout où les eaux médicinales renferment une certaine thermalité, et là où le climat n'est pas trop rigoureux. Sous ce rapport, cependant, nous voyons que l'Angleterre, qui n'est pas un pays chaud, possède un établissement très-fréquenté pendant les froids les plus rigoureux de l'hiver, depuis le mois de novembre jusqu'au mois d'avril, alors que sur notre continent presque toutes nos richesses minérales sont abandonnées à la terre ou à quelques serpents qui viennent s'y réchauffer.

Certainement, l'Angleterre est un pays très-riche en produits artificiels, mais, disons-le aussi, très-pauvre en sources minérales; leurs compositions mêmes ne sont pas des plus importantes, et la plupart sont froides; celles qui sont fréquentées pendant l'hiver se trouvent à Bath, une des plus belles villes d'Angleterre. Voici, à ce sujet, ce que dit le docteur Edwin Lee (*the Mineral Springs of England, etc.*):

Bath est une des plus belles villes d'Angleterre, bâtie dans une magnifique vallée entourée de collines élevées sur lesquelles s'élèvent de magnifiques maisons de plaisance, exposée aux vents du sud, mais à l'abri des vents du nord; il y fait très-chaud en été et les hivers y sont très-doux. Peu de malades y vont en été; mais dans l'hiver on y compte de dix à douze mille visiteurs. Le confortable y existe, et nous savons que les spéculateurs d'outre-Manche sont, sous ce rapport, des plus intelligents. Il existe comme bains un établissement officiel et plusieurs bâtiments particuliers qui tirent l'eau de la même source. On trouve dans l'établissement officiel une grande piscine de 20 mètres de long sur 7 de large, où les deux sexes se baignent alternativement. Deux hôpitaux y sont accolés, l'un payant et l'autre pour les pauvres. La plus grande propriété régne partout. Les baignoires y sont très-hautes, c'est-à-dire très-profondes; on les remplit assez d'eau pour que, le malade y étant debout, le liquide puisse lui couvrir la poitrine; il peut ainsi faire de l'exercice corporel, se promener ou rester assis commodément pendant son séjour dans le bain. Le temps du bain est fixé par le médecin, et l'usage veut que les valétudinaires y restent ordinairement plusieurs heures par jour. On défend formellement de prendre le bain trop chaud; à part cette recommandation, chaque baigneur, ensuite, le prend selon ses impressions.»

Le même auteur ajoute qu'un nombre des visiteurs se trouvent de riches gentlemen bien portants et des petites-maitresses qui y prennent les eaux pour se mieux porter, et d'autres pour prolonger la saison printanière de leur vie. On a observé, dans cette localité balnéaire, que ceux qui prenaient tous les jours un bain de plusieurs heures vivaient très-longtemps. De là la réputation de remède de longévité que ces eaux se sont faite. Il faut dire aussi que ces bains étant au centre d'une grande ville (50 000 âmes), les plaisirs de toute sorte y abondent. Les baigneurs se disséminent, d'ailleurs, dans les différents quartiers pour organiser des distractions, afin de détruire l'ennui et la monotonie qui règnent généralement dans les établissements du continent.

Les eaux de Bath ont une température de 45 à 50 degrés centigrades. Ce sont des eaux salines dont le principe dominant est le sulfate de chaux; mais elles sont très-faibles au point de vue de leur minéralisation, puisqu'elles ne renferment que 14 grains de sels pour un litre d'eau; néanmoins, les cures qu'on y obtient tous les ans sont considérables, surtout parmi les goutteux et les vieux rhumatisants, dont le nombre est énorme en Angleterre.

Nous nous sommes étendu sur ce point de la pratique thermale pendant l'hiver pour bien faire remarquer qu'il existe en France de nombreux établissements thermaux, comme Vichy, par exemple, avec tous les embellissements dont l'Empereur nous a si gracieusement dotés depuis deux ans, tels qu'une gare à laquelle viennent aboutir toutes les lignes des chemins de fer de l'Europe, des boulevards, et des routes carrossables conduisant à des sites charmants, à des distances plus

ou moins éloignées, ainsi qu'un établissement thermal où régne le confortable le mieux entendu; ajoutons à tout cela des eaux dont la puissance thérapeutique n'est contestée par personne, et dont la température de plusieurs sources égale celle des eaux de Bath. Quant au climat, celui de Vichy est certainement plus doux que celui d'Angleterre, car il est possible, même dans les hivers les plus rigoureux, de faire plusieurs heures d'exercice par jour dans la ville ou la campagne.

Il serait donc facile d'établir soit dans l'intérieur de l'établissement officiel, civil ou militaire, soit dans les divers hôtels, une température convenable, afin de rendre impossible tout refroidissement, après les bains et les douches, par des calorifères qui établiraient circulairement des courants d'air chaud dans les galeries ou dans les établissements particuliers, afin de maintenir jour et nuit, à un degré convenable, la température dans les lieux destinés à la libre circulation des malades, comme cela se pratique aujourd'hui dans les divers établissements publics, et en particulier dans les nouvelles constructions.

Le grand établissement de Vichy, par l'élévation de la température de l'eau des sources qu'il renferme, se suffirait à lui-même en faisant passer, dans les diverses galeries, des courants d'eau minérale du puits Carré ou de la Grande-Grille. Tout cela démontre qu'on pourrait facilement, à Vichy comme dans d'autres établissements thermaux, prendre les eaux pendant l'hiver; mais cet usage n'a été suivi jusqu'à présent que par quelques familles anglaises isolées. Il y aurait là, cependant, un grand intérêt pour les malades, qui, sans profit et en laissant aggraver leurs maladies, attendent la saison d'été pour se guérir de leurs souffrances.

On pourrait donc tirer un parti immense des thermes de Vichy pour la santé publique; mais il est fiché que les préjugés, qui envahissent tout, aient fait croire que les sources minérales ne sont plus efficaces pendant l'hiver, ou bien que le séjour aux eaux n'est plus possible à cause de la sévérité de la saison et du peu de commodité que les baigneurs rencontrent dans les établissements thermaux. Les bienfaits qu'on obtient à Amélie-les-Bains ou en Angleterre pourront également être obtenus dans beaucoup d'autres établissements d'eaux thermales, quand on se sera suffisamment convaincu, en France principalement, de l'importance thérapeutique des eaux minérales et que leurs effets auront été mieux étudiés; nous avons, du reste, la conviction que cette question de santé publique recevra plus tard une solution favorable à nos idées, lorsqu'on voudra se donner la peine de réfléchir et qu'on verra qu'un traitement d'hiver est une chose utile et possible dans la plupart des localités thermales.

N'oublions pas qu'en fait de guérison il ne faut jamais perdre du temps, et qu'en traitant les maladies en hiver on trouve à la fin de la cure le printemps, qui est la saison la plus favorable à la convalescence de toutes les maladies, et que les malades ont ensuite tout l'été devant eux pour aller compléter le rétablissement de leur santé à la campagne, dans leur famille ou chez leurs amis; tandis qu'en ne choisissant que l'été, suivant l'usage antique et solennel, ils ne peuvent, ainsi que l'a écrit le professeur Lallemand au sujet des eaux du Vernet, ils ne peuvent, dis-je, entrer en convalescence qu'en automne, et quelques-uns retombent nécessairement, en hiver, sous l'empire des causes qui ont souvent amené la maladie. Beaucoup de malades devraient, par conséquent, faire tout le contraire de ce qu'ils font, afin que la convalescence coïncide avec les conditions les plus propres à consolider la cure ou à prévenir les réchutes, toujours à redouter par des temps rigoureux et des écarts de régime que les réunions du monde pendant l'hiver obligent souvent à accepter, et auxquels les malades qui viennent à Vichy, en particulier, cèdent facilement.

Nous ne nous dissimulons pas, ici, que c'est une révolution que nous venons solliciter dans la thérapeutique et l'emploi des eaux minérales; mais comme je les

crois, dans beaucoup de cas, aussi puissantes en hiver qu'en été, les malades, qui seront guéris plus tôt et plus facilement que s'ils avaient attendu une année encore, nous saurons gré d'avoir appelé l'attention des médecins et des établissements thermaux sur les saisons d'hiver.

#### MALADIES QUI PEUVENT ÊTRE TRAITÉES AVANTAGEUSEMENT PAR LES EAUX DE VICHY.

1<sup>e</sup> *Organes de la digestion.* — Ces eaux sont salutaires dans toutes les maladies de l'appareil digestif caractérisées par un trouble dans les fonctions digestives, telles que défaut d'appétit, lenteur, pesanteur, chaleur ou ballonnement avant, pendant ou après les repas, avec inertie ou faiblesse des intestins, horborygmes et alternatives de constipation ou de diarrhée, maladies que l'on désigne sous les noms de gastralgia, de dyspepsia, d'anorexie, d'entéralgie, de pyrosis ou de fer-chaud.

Elles sont également convenables dans les embarras gastriques, dans les hypersécrétions des sucs acides ou aigreurs d'estomac, dans la gastrorrhée, les nausées, les vomissements alimentaires glaireux ou bilieux, dans les gastrites, les entérites et colites chroniques.

Les eaux de Vichy conviennent particulièrement aussi dans les maladies du foie, telles que l'hépatitis aiguë ou chronique, les engorgements, empâtements ou obstructions de cet organe; dans les calculs, les coliques hépatiques ou hépatalgia; dans la jaunisse et les affections ictériques de toute espèce; dans les engorgements de la rate, du pancréas et des glandes mésentériques ou du ventre, alors que les engorgements sont particulièrement la suite de fièvres intermittentes invétérées, accompagnées de signes dont l'ensemble caractérise la cachexie paludéenne.

2<sup>e</sup> *Organes de l'appareil urinaire et génital.* — Les eaux de Vichy sont, en outre, favorables dans les maladies des reins, avec ou sans sécrétions anormales, dans les coliques néphrétiques, la gravelle d'acide urique, d'urate d'ammoniaque et d'oxyde lithique, ainsi que dans les calculs vésicaux de même nature; dans le catarrhe vésical, l'incontinence d'urine, la paralysie de la vessie et les pertes séminales.

Dans le diabète et l'albuminurie, ainsi que dans les engorgements de la matrice et des ovaires, avec aménorrhée ou défaut d'écoulement des règles.

3<sup>e</sup> *Appareil de la locomotion.* — Les eaux alcalines sont indiquées, par leur nature spéciale, dans la goutte, le rhumatisme goutteux articulaire, musculaire ou sciatique, ainsi que dans les ankyloses récentes.

Elles sont également utiles dans beaucoup de maladies de la peau que l'on traite aujourd'hui, avec le plus grand succès, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, par des solutions de bicarbonate de soude ou par d'autres préparations alcalines ou sulfuro-alcalines, telles que les affections papuleuses, le prurigo, les dartres furfuracées, l'eczéma simplex ou chronique, certaines formes squameuses de psoriasis, et principalement les diverses variétés de lichen, affection liée très-souvent à des gastralgies, avec production acide.

*Obésité.* — M. Albert, médecin allemand, assure qu'un excellent moyen pour faire diminuer la graisse abdominale chez les personnes obèses est de prendre des bains alcalins, et que deux à trois livres de carbonate de potasse ou de soude dans chaque bain ordinaire suffisent pour remplir cette condition. M. Petit, dans sa longue pratique, a publié des résultats semblables par l'usage, en bains et en boisson, des eaux minérales de Vichy.

## EAUX DE VICHY TRANSPORTÉES.

Les eaux de Vichy sont, de toutes les eaux minérales, celles dont on expédie le plus, tant en France qu'à l'étranger. Cette consommation s'explique par les importants services qu'elles peuvent rendre loin des lieux qui les produisent.

Doit-on conclure de cette grande exportation que le traitement sera le même qu'à la source? Assurément non, car le malade consommant l'eau hors des localités thermales ne se trouve plus dans les mêmes conditions que celui qui, venant aux sources mêmes, modifie ainsi les conditions hygiéniques sous le rapport de l'air, des lieux et des occupations. En outre de ces considérations, il existe auprès des fontaines des substances salines qui flottent dans l'atmosphère, et dont la présence contribue encore à l'efficacité des eaux.

Sous ce rapport, voici ce que nous dit Tardy :

« On remarque auprès des sources de Vichy un sel volatil qui frappe l'odorat des buveurs, et qui s'élançant hors de la source charrié par les eaux, lequel ne doit pas y être inutilement.

» C'est une matière éthérée qui, par son efficacité avec les esprits animaux, pénètre sans obstacle dans tous les réduits des viscères, et va leur donner un nouveau mouvement et une nouvelle vie; mais qu'on ne s'y trompe pas, on ne trouve cet esprit qu'à leur source : *c'est là seulement qu'il se plait à manifester sa présence et ses bons effets.* »

L'altération la plus notable observée dans les eaux transportées consiste dans la perte d'une légère partie du gaz acide carbonique, ainsi que dans un abaissement de température à l'égard de celles qui sont chaudes : pour ces dernières, on peut, il est vrai, rétablir cette chaleur en plongeant la bouteille dans des vases d'eau chaude; cependant, et malgré l'absence de toutes ces conditions de nature à rendre la cure moins favorable, l'eau minérale transportée n'en reste pas moins un médicament précieux pour les malades qui, par des motifs ou des circonstances diverses, se trouvent malheureusement privés de pouvoir se rendre à Vichy. Ceci concerne particulièrement les habitants des colonies ou des régions intertropicales, lesquels, par suite d'une action climatérique mauvaise et incessante, se trouvent atteints de ces diathéses bilieuses, avec engorgement du foie ou de la rate, compliquées le plus souvent de diarrhées, de dysenteries ou de fièvres d'accès. Tous ces malades, privés par leur éloignement du bienfait de la cure sur place, trouveront dans l'emploi suivî des eaux transportées un médicament précieux, non-seulement pour détruire les diverses causes morbides qui nuisent à leur santé, mais encore pour combattre les influences fâcheuses du climat, qui les menacent d'une manière permanente.

Néanmoins, et malgré les soins apportés par la Compagnie fermière au puisement des eaux et à la mise en bouteilles hermétiquement bouchées et capsulées, nous conseillons aux personnes qui veulent obtenir un résultat complètement efficace de faire en sorte de se rendre aux sources. C'est là seulement qu'elles pourront trouver en même temps toutes les conditions hygiéniques et tous les éléments constitutifs auxquels les eaux de Vichy doivent leurs propriétés médicales.

## EAUX ARTIFICIELLES. — SELS MINÉRAUX NATURELS.

Allez aux sources naturelles, dit M. Bourdon, la chimie de la nature vaut mieux que la chimie du laboratoire.

Je ne saurais trop blâmer ici l'emploi de l'eau de Vichy artificielle, qui ne peut en aucun cas remplacer celle qui provient des sources naturelles. Qualifier d'eau minérale de Vichy le produit d'une simple dissolution de bicarbonate de soude, c'est commettre un abus de langage aussi choquant que de donner le nom de vin à un mélange d'alcool, de crème de tartre et de sels terreux que ce liquide fournit à l'analyse.

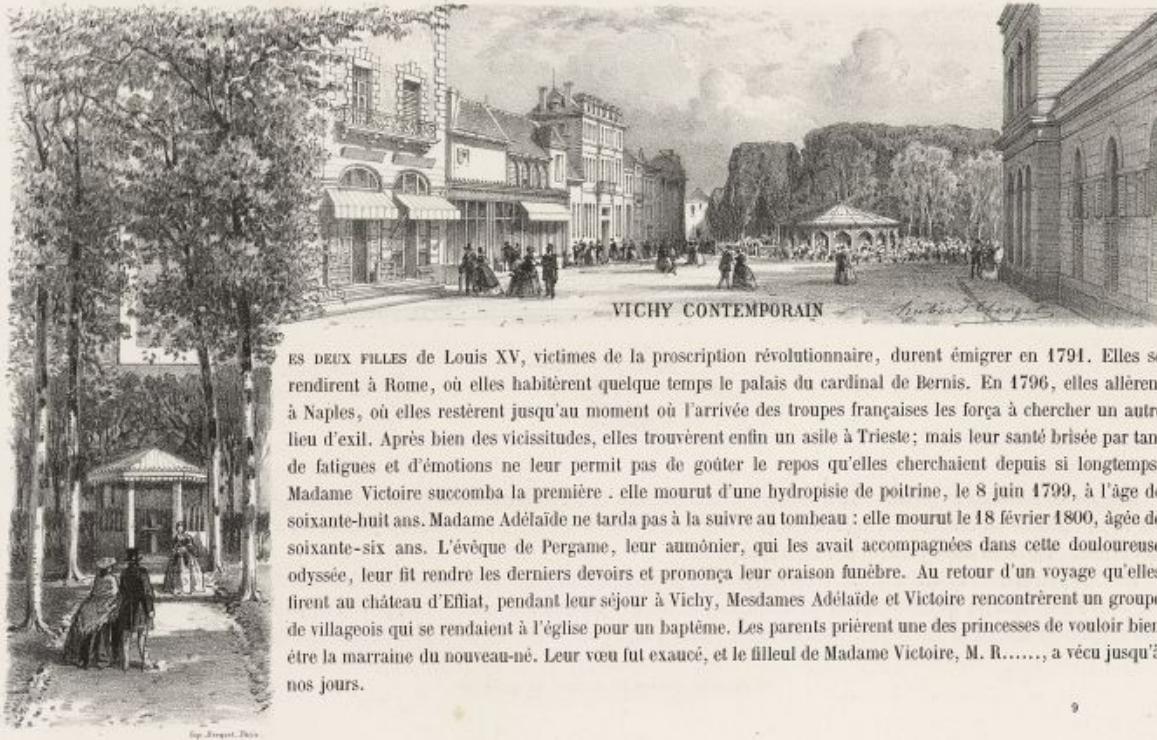
Les éléments des eaux naturelles sont réunis dans un état de combinaison toute particulière que la main des hommes ne peut réaliser; ils sont minéralisés dans le premier cas, et seulement mélangés dans le laboratoire du chimiste. Il est d'ailleurs bien démontré aujourd'hui que cette dissolution de bicarbonate de soude est prise bientôt avec répugnance, que l'estomac s'irrite et ne peut le supporter comme celui qui est contenu dans l'eau naturelle. Les formules pour préparer les eaux artificielles peuvent être exactes, mais nous devons exprimer nos doutes, par la raison toute simple que la chimie découvre sans cesse dans les eaux naturelles, comme nous l'avons vu par l'analyse spectrale, de nouveaux éléments plus ou moins importants qu'on ne soupçonnait pas auparavant.

Ce qui prouve, d'ailleurs, que toutes ces considérations ont leur valeur et ne sont pas illusoires, c'est le nombre toujours croissant des personnes qui, tous les ans, se rendent à Vichy pour prendre les eaux à la source. C'est ainsi que nous voyons, sur la liste officielle publiée à Vichy, qu'en 1839 1940 malades ou visiteurs sont venus dans cette localité thermale; en 1849, dix ans plus tard, 5810; en 1859, 13000; et qu'en 1862 ce chiffre s'est élevé à 18000.

Cependant cette proscription absolue, concernant l'eau artificielle employée en boisson, ne doit pas être étendue aux sels pour bains, d'un usage précieux soit pour les personnes que leurs occupations, leurs infirmités ou la distance tiennent éloignées de Vichy, soit en particulier pour celles qui, après la saison fime, veulent continuer chez elles un traitement prescrit par le médecin. Ces bains ne sont pas, à proprement parler, des bains artificiels, alors qu'ils sont préparés avec des sels naturels extraits des sources.

Pendant longtemps, on s'est contenté de vendre sous le nom de sels de Vichy le bicarbonate de soude saturé par les gaz qui s'échappent des sources, ou même celui du commerce, souvent mélangé de sels étrangers plus ou moins nuisibles. Pour répondre aux réclamations incessantes des médecins et des malades, la Compagnie concessionnaire de l'Etat a établi près des sources de vastes laboratoires où on extrait, au moyen d'appareils spéciaux d'évaporation, les sels tenus en dissolution dans les eaux minérales.

F. BARTHEZ.



ES DEUX FILLES de Louis XV, victimes de la proscription révolutionnaire, durent émigrer en 1791. Elles se rendirent à Rome, où elles habitérent quelque temps le palais du cardinal de Bernis. En 1796, elles allèrent à Naples, où elles restèrent jusqu'au moment où l'arrivée des troupes françaises les força à chercher un autre lieu d'exil. Après bien des vicissitudes, elles trouvèrent enfin un asile à Trieste; mais leur santé brisée par tant de fatigues et d'émotions ne leur permit pas de goûter le repos qu'elles cherchaient depuis si longtemps. Madame Victoire succomba la première: elle mourut d'une hydropisie de poitrine, le 8 juin 1799, à l'âge de soixante-huit ans. Madame Adélaïde ne tarda pas à la suivre au tombeau: elle mourut le 18 février 1800, âgée de soixante-six ans. L'évêque de Pergame, leur aumônier, qui les avait accompagnées dans cette douloureuse odyssée, leur fit rendre les derniers devoirs et prononça leur oraison funèbre. Au retour d'un voyage qu'elles firent au château d'Effiat, pendant leur séjour à Vichy, Mesdames Adélaïde et Victoire rencontrèrent un groupe de villageois qui se rendaient à l'église pour un baptême. Les parents prièrent une des princesses de vouloir bien être la marraine du nouveau-né. Leur vœu fut exaucé, et le fils de Madame Victoire, M. R....., a vécu jusqu'à nos jours.

9

Louis Bonaparte, père de l'Empereur Napoléon III, et Madame Lætitia, son aïeule, se trouvaient à Vichy au mois de juillet 1799. Ils signèrent, comme témoins, l'acte de naissance d'une petite fille.

COMMUNE DE VICHY. — *Extrait des registres des actes de l'état civil.*

Aujourd'hui, dix-huit fructidor, septième année républicaine, heure de dix du matin, par-devant moi, Jean-Joseph Gravier, agent de la commune de Vichy, chargé par la loi 19 vendémiaire, quatrième année, art. douze, de constater l'état civil des citoyens de cette commune de Vichy, est comparu *Jacques GEORGEON*, propriétaire, âgé de trente-un ans, assisté de *Louis BUONAPARTE*, âgé de vingt ans, chef d'escadron, aide de camp du général en chef de l'armée d'Orient, et de la citoyenne *Lætitia BUONAPARTE*, nièce, âgée de quarante-six ans, tous deux d'Ajaccio en Corse, actuellement aux eaux de Vichy, lequel Georgeon m'a déclaré que Marie-Claudine-Adélaïde *Cornil*, son épouse, s'est accouchée d'aujourd'hui, en tour une heure et demie du matin, dans sa maison, d'un enfant femelle, qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de *Lætitia-Madeleine*. D'après cette déclaration que lesdits citoyens Jacques Georgeon, Louis Buonaparte et Lætitia Buonaparte ont certifiée conforme à la vérité, et la représentation de l'enfant faite, j'en ai dressé le présent acte que j'ai signé avec les citoyens Buonaparte et Georgeon.

Le génie de Napoléon I<sup>r</sup> préluda à la rénovation sociale qui devait s'accomplir pendant le dix-neuvième siècle. Attentif à tous les intérêts du pays, l'homme providentiel s'occupait de la plus petite commune aussi bien que des grandes puissances. Vichy lui dut la restauration de ses thermes, délaissés pendant la période révolutionnaire.

En 1806, un décret impérial autorisa l'expropriation de plusieurs terrains qui avoisinaient l'établissement thermal. Au mois de juin 1812, un autre décret daté du quartier général de Gumbinnen, en Russie, attribua des fonds à l'acquisition de plusieurs immeubles et de terrains sur lesquels on dessina le parc actuel, dont les beaux platanes rappellent le vers du poète et le bienfait de l'Empereur :

Nos arrière-neveux lui devront cet ombrage.



VICHY SOUS NAPOLEON III



HUBERT CLERCET DELIT UTH

Imp. Lemerre 36, Rue de Paris

BOUGAREL FILS EDITEUR

ÉTABLISSEMENT THERMAL ET PARC

VICHY

Napoléon I<sup>er</sup> aurait fait plus encore pour Vichy s'il fut resté sur le trône. Les eaux de ces thermes convenaient à son tempérament bilieux, et le docteur Corvisart les lui avait recommandées; mais les événements de 1815 ne lui permirent pas de réaliser ce projet.

La Restauration fit quelque chose pour Vichy. La duchesse d'Angoulême y vint passer une saison, et sa présence y attira une société nombreuse. Elle fit achever les constructions de l'établissement thermal. Malheureusement, l'architecte chargé des travaux ne fit guère preuve de goût.

Janson avait construit la galerie du nord sur le modèle du cloître voisin des Capucins; quant à M. Rose-Beauvais, dont les plans furent choisis à la suite d'un concours, il a cru sans doute qu'il s'agissait d'une caserne ou d'un hôpital, et l'on peut appliquer à l'informe édifice dont il est l'auteur ces vers d'Alfred de Musset à propos du Cursall de Bade :

Cette maison se trouve être un gros bloc fossile,  
Bâti de vive force à grands coups de moellon;  
C'est comme un temple grec tout recouvert en tuile,  
Une espèce de grange avec un péristyle,  
Je ne sais quoi d'informe et n'ayant pas de nom,  
Comme un grenier à foin, bâtiard du Parthénon.

J'ignore vers quel temps Belzébuth l'a construite;  
Peut-être est-ce un mammouth du règne minéral:  
Je la prendrais plutôt pour quelque aérolithe  
Tombée un jour de pluie au temps du carnaval.

Il est temps, en effet, que cette masse informe, que cet édifice incommodé fasse place à un élégant casino, car les aménagements de l'établissement, son double escalier plus pénible à gravir que celui de la *Scala-Santa* au baptistère de Saint-Jean de Latran, à Rome; son étroite galerie aboutissant à une rotonde sans issue; le salon rouge; les salles de billard, de jeu; le cabinet de lecture : toute cette distribution d'appartements mal disposés et mal éclairés manque essentiellement du confortable auquel ont droit les valétudinaires et les personnes qui les accompagnent, dans une ville d'eaux aussi importante que Vichy.

En 1819, une dame d'honneur de la Dauphine, la duchesse de Mouchy, ayant remarqué que la source de l'Hôpital, ci-devant du Gros-Boulet, était mal captée et formait sur la place un cloaque thermal, contribua à la faire niveler, recouvrir d'un toit, entourer d'une construction circulaire en maçonnerie et d'une grille, pour la mettre à l'abri des dégradations et des intempéries. La municipalité reconnaissante donna à la place de l'Hôpital le nom de place de Rosalie, qu'elle a conservé.

La duchesse d'Angoulême fit une seconde saison à Vichy en 1830. Elle y fut accueillie avec le même respect qu'à son premier voyage. Les autorités du département l'accompagnèrent à partir de Moulins. Les villages avaient élevé sur son passage des arcs de triomphe de verdure et de fleurs. Le baron Lucas, intendant des eaux et médecin de Son Altesse Royale, lui fit les honneurs des thermes améliorés sous son administration. Le 18 juillet, la duchesse assista à un *Te Deum* chanté dans l'église paroissiale pour célébrer la prise d'Alger par l'armée française; mais quelques jours après, la révolution de juillet éclatait à Paris et forçait la famille royale à reprendre une fois de plus la route de l'exil. Vichy, reconnaissant de tous les bienfaits, n'en a pas moins conservé le souvenir de la duchesse d'Angoulême, dont le portrait figure dans un des salons de l'établissement thermal.

Vichy espéra un moment, en 1831, une visite de la reine Hortense. Pendant le voyage qu'elle fit avec son fils, Louis-Napoléon, le conseil des ministres avait décidé que la princesse conserverait à Paris un strict *incognito*, qu'elle ferait une visite au roi et à la reine, et qu'elle partirait le lendemain pour Vichy. Madame Adélaïde d'Orléans fit dire à la princesse que son château de Randan était disposé pour la recevoir. Mais la fille adoptive de Napoléon I<sup>e</sup> ne voulut pas se soumettre à cet itinéraire forcé : elle refusa l'offre qui lui était faite et se rendit en Angleterre, où elle prit les eaux de Tunbridge-Wells, dans le comté de Kent.

Le gouvernement de juillet continua aux thermes de Vichy la protection que lui avaient accordée les souverains qui l'avaient précédé. Les princes de la famille d'Orléans venaient chasser à Randan, et leur séjour dans ce domaine attirait de nombreux visiteurs. En 1845, le prince de Joinville fit une saison à Vichy. De cette époque date la prospérité toujours croissante de la cité thermale. Le ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine, y venait presque tous les ans; c'est à lui que l'on doit la régularisation des abords du parc : aussi le conseil municipal, par une délibération spéciale, donna-t-il son nom à une des rues nouvelles de Vichy. Le comte Strogonoff, le comte d'Argout, M. de Vatry, M. de Chassé-loup-Laubat, le général de Latour-Maubourg, MM. Thiers, de Cormenin, l'académicien Étienne, étaient au nombre des baigneurs de cette année.

La Liste bleue qui, dans l'origine, était écrite à la main, puis fut imprimée avec des têtes de clous sur du papier à chandelle, devint ce livret élégant qui enregistre à chaque saison les noms des baigneurs, dont plusieurs figurent dans l'*Almanach de Gotha*.

A côté des plus grands noms de l'armorial européen, on remarque déjà les célébrités artistiques attirées à Vichy par la société élégante. Il y avait alors dans l'enclos des Capucins un débris de l'ancien couvent qui avait servi de club sous la révolution. Par une nouvelle transformation, il devint un cercle littéraire et musical, dont les fondateurs furent Louis Blanc, Auguste Luchet, Richelmi le chanteur de romances, Triebert le hautbois, le violoncelliste Jancourt, Georges Hainl, chef d'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon, d'autres encore qui se sont fait depuis une réputation, et dont Vichy a contribué à étendre la renommée. On essaya aussi de jouer la comédie dans l'ancien oratoire des Capucins, mais sans succès.

Lorsque Strauss, que M. Cunin-Gridaine enleva, en 1843, aux eaux d'Aix pour en faire l'*impresario* de Vichy, donna ses premiers concerts, il présenta au public, en 1845, M<sup>me</sup> Damoreau-Cinti, alors la chanteuse en vogue, les frères Batta, Géraldy, Ponchard, et une artiste née à Bussé, M<sup>me</sup> Bertucat, harpiste célèbre que la Russie a enlevée à la France, et qui a su quitter la harpe pour se faire cantatrice, avant que la vogue n'eût délaissé cet instrument. Une noble Milanaise, la comtesse Baniani, chanta, dans un concert au profit des pauvres, un air de la *Somnambula* et la cavatine de *Norma*.

L'année 1846 s'ouvrit par un concert donné dans la Rotonde, qui passait alors pour une merveille. On y entendit M<sup>me</sup> Damoreau, Tagliafico, Chaudesaignes et Bernardin. L'orchestre ne se composait que de douze musiciens : il a été depuis très-augmenté et peut rivaliser aujourd'hui avec ceux des casinos d'Allemagne. En 1847, un buveur d'eau qui fréquentait la source d'Hippocrène rima sur l'air : *Voici mon oncle la Jonchère*, la liste des baigneurs de Vichy. On y trouve les noms de MM. de Cambyses, de Lavalette, de Castellane, de Dreux-Brézé, du vicomte d'Arlincourt, etc. Parmi les notoriétés littéraires, artistiques et politiques, on remarquait MM. Scribe, Arnaud et de Salvandy, membres de l'Académie française; Ligier, Potier, Brunet, comédiens illustres; l'abbé Bautain, M<sup>e</sup> Lachaud déjà célèbre, Ponsard, M<sup>me</sup> Falcon, Alexis Dupont, etc. Cellarius avait établi une académie de danse et y enseignait les pas nouveaux.

L'année 1848 ne fut pas aussi funeste à Vichy qu'au reste de la France. Si les salons officiels ne s'ouvrirent pas, si l'établissement des bains resta fermé, des réunions particulières eurent lieu dans les salons des hôtels. M<sup>me</sup> Miolhan sortait alors du Conservatoire : c'était une pâle et timide jeune fille, pleine de talent et de modestie. Elle se fit entendre dans plusieurs soirées, et, au retour de la saison, elle obtint un engagement à l'Opéra-Comique. M<sup>me</sup> Douvry, aujourd'hui M<sup>me</sup> Barbot, a aussi fait à Vichy ses débuts comme chanteuse. Déjà préparée à l'étude du chant par Delsarte, elle reçut, pendant son séjour dans la ville thermale, des leçons de M<sup>me</sup> Unghr, devenue M<sup>me</sup> Sabathier. Dans la journée, des amateurs, réunis aux artistes, faisaient de la musique de chambre et exécutaient en petit comité des œuvres classiques des maîtres allemands, français et italiens.

En 1849, on vit revenir les baigneurs : parmi les revenants se trouvaient le ministre de l'instruction publique, M. le comte de Falloux, et quelques personnages politiques qui fuyaient les clubs et le choléra.

Un bal d'enfants inaugura la saison de 1850. Les baigneuses et les buveurs d'eau répétaient à l'envi, sous les ombrages du parc, le refrain de Béranger :

Chers enfants, dansez, dansez :  
Votre âge  
Échappe à l'orage.

Une tombola termina cette matinée dansante, à la grande joie des familles. Cellarius continuait ses cours de chorégraphie, et Grisier donnait aux jeunes gens des leçons d'escrime. Levassor égayait les réunions du soir par ses chansonnnettes; des artistes d'un ordre plus élevé, M<sup>me</sup> Casimir et M<sup>me</sup> Stoltz, faisaient le charme de la société admise à des concerts intimes. Un amateur distingué, devenu un des fidèles habitués de Vichy, M. le comte de Cessoles, et son compatriote M. Sasserno, y retrouvaient les personnages et les artistes qu'ils avaient quittés à Nice; le général Prim était aussi un des fidèles de Vichy : c'est là qu'il présenta sa jeune femme, M<sup>me</sup> Agüero, devenue par son mariage comtesse de Reuss. C'est encore pendant la saison de 1850 que lady Stuart de Rothsay, le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, la duchesse de Gontaut-Biron, le marquis et la marquise de Lavalette et l'amiral Ducrest de Villeneuve se rencontrèrent, dans les allées du parc, aux concerts de M<sup>me</sup> la Grua, de Tamburini, de Gardoni, et aux soirées de la Rotonde.

Puis vinrent les bals, où l'on brillait plus par l'élégance et la distinction que par le luxe et l'extravagance des toilettes contemporaines. C'était un charmant quadrille que celui où se trouvaient réunies M<sup>me</sup>s de Vaufreland, de Cessoles, de Tiffenbach et Lehon, ayant pour cavaliers MM. de Rothschild de Naples, Aguado et la fleur de la gentilhommerie européenne. M. Fiorentino était alors le chroniqueur de ces fêtes brillantes, et ses spirituels feuilletons racontaient aux lecteurs du *Constitutionnel* les plaisirs de Vichy, et les causeries en plein air où le duc de Soto-Mayor, ambassadeur d'Espagne, la princesse Poniatowska, le duc Decazes, le marquis et la marquise de Pommereu, le comte de Rambuteau et M. Desmousseaux de Givré tenaient tour à tour le dé de la conversation.

Dans les salons des hôtels, le général Regnault Saint-Jean d'Angely s'entretenait avec M. Rouher, garde des sceaux, qui a remplacé M. Cunin-Gridaine comme bienfaiteur de Vichy.

En 1851, un bal fut donné dans les salons de l'établissement thermal par les baigneuses et les buveurs d'eau de l'hôtel de Paris. La galerie verte, où se tenaient les dames patronesses, offrait un magnifique coup d'œil. La bienfaisance n'était jamais oubliée dans les fêtes de Vichy : elle leur servait, au contraire, de prétexte. On faisait de la musique, on dansait, on chantait pour les pauvres. L'hospice de Chantelle a vu grossir son budget par une de ces élégantes réunions. Une inondation, un incendie, un accident quelconque, fournissaient l'occasion d'une quête, d'un bal ou d'un concert.

Les années suivantes furent encore plus prospères. Une nouvelle administration avait réalisé dans l'établissement thermal des améliorations qui depuis n'ont fait que progresser : aussi le nombre des baigneurs va-t-il toujours croissant, car ils trouvent à Vichy les deux conditions essentielles d'une saison thermale, la guérison et les distractions qui aident à la cure.

La harpe de Godefroid opérait sur les goutteux le même miracle que celle de David sur le paralytique Samuel. Les Siamois Lionnet exécutaient leurs chansonnnettes, et le soprano de M<sup>me</sup> Lefèbure-Vély rivalisait avec les fauvettes du parc. Le général de Saint-Arnaud, alors ministre de la guerre, vint faire une saison à Vichy avant de partir pour l'expédition de Crimée, où il devait glorieusement succomber.

On avait essayé d'établir un théâtre dans les halles, mais l'insuffisance du personnel dramatique, ainsi que du matériel et du local, fit échouer cette tentative. A Vichy, hors des salons, point de salut; il faut choisir entre le concert ou le café chantant. Du reste, les soirées musicales devenaient de plus en plus attrayantes. M. et M<sup>me</sup> Meillet commençaient déjà à chanter des duos et des opérettes; M<sup>me</sup> Colson, M. Vendenheuvel, complétaient le programme, et Sainville, qui ne pouvait déjà plus jouer la comédie, accompagnait au piano les artistes de la Rotonde.

A partir de l'année 1850, on remarque un nouvel accroissement dans le nombre des baigneurs: la clientèle aristocratique de Vichy lui reste fidèle. En vain les casinos d'Allemagne lui offrent les distractions du jeu: on préfère à ces émotions les paisibles loisirs de la villégiature thermale. Le duc de Soto-Mayor, ambassadeur d'Espagne, le duc Decazes, le comte de Rambuteau, le marquis et la marquise de Pommereu, M. Odilon Barrot, sont les habitués de Vichy et y prennent leurs quartiers d'été.

En 1851, nous voyons arriver le baron Macdonald, chef d'un clan d'Écosse; le prince Butera; le comte Branicki; le comte de Pillet-Wild, un des régents de la Banque de France; M. Furtado, banquier; le prince Marcelin Lubomirski; M. Rives, ambassadeur des États-Unis; l'amiral Bruat; M. et M<sup>me</sup> Troplong; le général Cavaignac, frère du dictateur provisoire de 1848; M<sup>sr</sup> de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et la marquise de Dreux-Brézé; la comtesse de Swetchine, dont le comte de Falloux s'est fait le biographe; la princesse Lubomirska; les comtesses Branicka et Potocka, l'élite de la noblesse polonaise.

Pour distraire cette élégante société, les salons de la Rotonde multipliaient les bals et les concerts. On entendit dans une soirée M<sup>me</sup> Siona Lévy, jeune étoile qui a disparu presque aussitôt du firmament dramatique.

En 1852, les illustrations militaires affluent à Vichy. Le général Jacqueminot, l'amiral anglais sir Pellew, le général comte de Saint-Arnaud et sa famille, la comtesse Féray, née d'Isly, fille du maréchal Bugeaud, s'y rencontrent avec M. Ganneron le banquier, M. Narcisse Lafond, régent de la Banque, le comte et la comtesse de Nieuwerkerque et la comtesse Duchâtel. La colonie étrangère a pour représentants le prince Gagarin, le comte Joseph Potocki et la princesse Mathilde Poniatowska. L'année suivante, la Russie est représentée à Vichy par le prince Basile Mestchersky, chambellan de l'empereur Nicolas, et la comtesse de Benkendorff, dame d'honneur de l'impératrice; l'art dramatique, par M. Bouchardy; le petit théâtre des halles, desservi par une troupe nomade, continue à être peu amusant; la vogue reste acquise aux soirées de la Rotonde et aux concerts du parc. Les sœurs FERNI, ces jumelles violonistes qui ont une villa sur les bords du lac de Côme, sont venues charmer par leur beau talent les rives du Sichon.

De même qu'il y a chaque année un roi de la fève dans les familles, il y avait à Vichy une reine de la saison; l'illustration, l'esprit, la beauté, étaient les seuls titres à cette souveraineté élective. La couronne était quelquefois partagée entre plusieurs reines; mais loin de se faire la guerre, elles ne donnaient que plus de charme à la cour thermale. La vicomtesse de Rougé, la comtesse Sweykowska, la comtesse de Chabrières

mère, la comtesse de Roys et la baronne Duquesne ses sœurs, la duchesse de Gontaut, les dames de Bourbon-Busset, la comtesse Walewska, la comtesse Lehon, la comtesse Litta, d'autres encore, ont porté le sceptre du goût, de l'élégance et de la distinction.

Parmi les étoiles musicales qui ont brillé à Vichy, il en est une qui s'est éteinte trop tôt : je veux parler de M<sup>me</sup> Cambardi. Née à Lyon, où elle eut, au Grand-Théâtre, de grands succès, elle parut à Paris sur la scène des Italiens, et fut engagée comme *prima-donna* au théâtre de la Scala, à Milan. Par son mariage elle avait trouvé à Vichy une patrie adoptive. Son remarquable talent l'avait fait apprécier; son caractère l'avait fait aimer. Sa mort prématurée a causé d'universels regrets, et les habitués de la Rotonde ont conservé le souvenir de cette artiste qui était appelée au plus brillant avenir.

L'inauguration de l'hôpital militaire, qui eut lieu en 1854, fut une fête pour Vichy. Un banquet fut offert à cette occasion aux nouveaux administrateurs de l'établissement thermal, MM. Lebobe et Callou. La saison fut brillante, et l'épaulette française, qui venait de s'illustrer sur les champs de bataille de Crimée, trouva un sympathique accueil. Vichy aura sa place dans nos annales militaires. C'est là que le général Cousin-Montauban est venu rendre compte à l'Empereur de la campagne de Chine; c'est là aussi que le général Forey est venu prendre les ordres de Sa Majesté avant de prendre le commandement en chef de l'expédition du Mexique.

En 1855, les concerts de la Rotonde furent très-suivis. Une chanteuse légère, M<sup>me</sup> Feitlinger, un chanteur comique, M. Caillat, préludaient aux grands airs que deux cantatrices distinguées faisaient ensuite entendre à un auditoire d'élite. M<sup>me</sup> Anna Bertini, qui joint au type accompli de la beauté hollandaise le charme d'un soprano italien, fut très-goûtée des *dilettanti*. M<sup>me</sup> Ventaldi avait une belle voix de contralto, et ces deux cantatrices étaient fort applaudies dans les duos de *Tancrède* et de la *Gazza ladra*.

L'année suivante, Accursi, un des meilleurs élèves d'Alard, Thalberg et Roger, eurent leurs triomphes; Berthelier et M<sup>me</sup> Schneider, leurs ovations. La grande et la petite musique sont également appréciées à Vichy. M. et M<sup>me</sup> Gueymard et M. Claudio Jacquand ont été aussi en même temps parmi les notoriétés artistiques de Vichy. En 1858, on inaugura le nouvel établissement des bains construit par M. Badger, architecte, sur le terrain des Capucins. Une cérémonie religieuse suivie d'un banquet, des discours et des toasts, marquèrent cette solennité thermale. Le prince Gortschakoff et M. Scribe figuraient, pendant cette saison, parmi les notabilités de la Liste bleue.

En 1860, le théâtre de la Rotonde complète par des comédies, des proverbes, des vaudevilles et des opérettes les concerts quotidiens. Deux actrices de talent, M<sup>me</sup> Paer dans les rôles de genre, et M<sup>me</sup> Lovely dans les jeunes coquêtes, se partagent les applaudissements du public. M. Paer, jeune premier distingué; M. Gaudy, comique amusant, et M. Touzé, qui est appelé à remplacer un jour son quasi homonyme Tousez, complétaient la troupe dramatique et concourraient à l'ensemble des soirées, alors très-suivies. Vichy était enfin digne de recevoir l'hôte auguste qui devait le placer au premier rang parmi les cités thermales.



ES EXCURSIONS aux environs de Vichy, longtemps négligées, alors que le manque ou la difficulté des voies de communication les rendait trop pénibles, offrent aujourd'hui un nouvel attrait aux baigneuses et aux buveurs d'eau, et remplissent agréablement pour eux les间mèdes de la cure. La première promenade est ordinairement consacrée à l'Ardoisière et à la vallée du Sichon. On peut, pendant que la voiture parcourt la route poudreuse de Cusset, prendre l'allée de Mesdames, dont les peupliers commencent à donner un peu d'ombre. On remonte le cours du Sichon, dont les prés fleuris auraient consolé M<sup>me</sup> Deshoulières de ceux qu'arrose la Seine. La source de Cyolant, cette poétique naiade qui fut disputée si longtemps entre Vichy et Cusset, est maintenant captée et coule dans les conduits souterrains qui l'amènent à la fontaine des Trois-Cornets. La source *Pajot*, abritée sous un chalet élégant, est conduite à l'extrémité de la galerie Nord de l'établissement thermal de Vichy, où elle reparait sous le nom de source de Mesdames. Le moulin de Presles égaye le paysage par sa physionomie agreste et les passants par son joyeux tic tac. L'usine à gaz, dont l'obélisque-cheminée dépasse les arbres de la route, personifie le contraste de la civilisation et de la nature; mais cette dernière l'emporte, et l'odeur balsamique des prés et des bois combat les fétides émanations de la houille aussi victorieusement que la lumière du soleil l'emporte sur celle du schiste et de l'hydrogène, ces deux antagonistes de l'éclairage. La

route décrit une courbe avant d'arriver à Cusset, pour épargner aux voyageurs de voir trop tôt l'affreuse construction des bains Sainte-Marie, vilain tableau dans un joli cadre.

Cusset fut, au moyen âge, une cité abbatiale et féodale. Sous Louis le Débonnaire, l'abbaye de Saint-Martin de Nevers y possédait une métairie. Mabillon nous apprend que l'évêque de ce diocèse, Eumène, y fonda une maison de religieuses, et que le couvent lui payait chaque année, le jour de la Saint-Martin, une livre d'argent pour toute redevance, moyennant quoi il était exempt de toutes dimes ou censives. Cette charte est datée d'Attigny, le 16 des calendes de septembre, l'an de l'incarnation 886. Il n'était pas encore question du calendrier grégorien, et l'on supputait les mois et les années en chiffres romains. En 1236, Hugues, évêque de Clermont, érige le couvent de Cusset en abbaye de filles nobles : les plus grandes familles du pays aspirent à l'honneur d'y faire entrer leurs enfants. L'abbesse, entre autres immunités et priviléges, avait les droits de justice et d'asile. Un criminel poursuivi par le bras séculier devenait inviolable et sacré dès qu'il avait pu franchir le seuil de la maison abbatiale. C'était aussi l'abbesse qui nommait les douze chanoines formant le chapitre des filles nobles de Cusset. Cette suprématie féminine montre que l'Église du moyen âge avait oublié le précepte de saint Paul qui excluait les femmes du sacerdoce : *Mulieres in ecclesiis taceant*. Il est vrai de dire que de très-grandes dames, de nobles châtelaines, gouvernaient alors l'abbaye de Cusset. On trouve, dans la liste des abbesses, des Bourbon-Montluçon, des dames de Vichy, de la Fayette, de la Palisse et de la Guiche.

Lorsque l'abbé Fléchier passa par Cusset, en 1665, se rendant de Vichy à Clermont, l'abbaye était régentée par Diane-Thérèse de Linars. « Nous passâmes, dit-il dans ses *Mémoires sur les grands-jours d'Auvergne*, par une abbaye de Saint-Benoit où nous fûmes fort bien reçus de l'abbesse, qui est une dame de grande vertu, qui a été durant quarante ans coadjutrice de la précédente. Elle a de beaux droits seigneuriaux, et je me souviens qu'elle nous fit juges d'un procès qu'on plaidoit devant elle. Elle tient de jeunes garçons pensionnaires dans l'abbaye, et il y a de quoi s'étonner de voir de fort belles images vivantes dans leur clôture. »

Avant que la clôture fut de rigueur pour les religieuses, l'abbesse avait le droit d'occuper la place d'honneur dans le chœur des chanoines. Un des anciens ponts de Cusset, qui a donné son nom à un faubourg de la ville, s'appelle le *pont de la Mère*, en souvenir du péage qu'y percevait l'abbesse. Tous ces priviléges féodaux disparurent à l'époque de la révolution. Le couvent des chanoinesses et le cloître de l'abbaye devinrent la mairie, le tribunal de première instance, l'école communale, le presbytère; que dis-je! une salle de danse y fut établie, et la chapelle des religieuses a été transformée en halle au blé. Comme l'ancien clocher de l'église de Notre-Dame et la voûte de cet édifice menaçaient ruine, l'Empereur Napoléon III, dont la sollicitude s'étend à tout ce qui entoure Vichy, a accordé des fonds pour les reconstruire.

Cusset a conservé la physionomie d'une ancienne ville. La description que nous en a faite au seizième siècle le géographe Nicolaï peut donner une idée de ce qu'elle était alors :

« La forme de la ville est carrée, ayant quatre bonnes portes nommées Doyac, la Mère, la Barge et Saint-Antoine; entre lesquelles il y a

quatre grosses tours fortes, bien percées et flanquées, savoir : la tour Prisonnière, la tour Saint-Jean, la tour du Bateau et la tour Notre-Dame, appelée la grosse tour, laquelle a de diamètre, au haut, trente toises, et d'épaisseur de murs, à fleur de terre, vingt pieds de roi. Cette tour est une des plus belles et des mieux bâties qu'il se voie, car, au dedans, elle est propre à loger un roi ou un prince; outre cela, plusieurs belles et industrieuses casemates et canonnières; mais le logis est demeuré imparfait.

» La ville est toute enceinte de grosses et hautes murailles, en dedans, de douze pieds de roi d'épaisseur, et, par derrière, tout à l'entour sont garnies de canonnières et casemates souterraines par lesquelles on va près de l'eau; et est flanquée ladite ville de toutes parts, tant par le moyen des porteaux que des tours, qui sont distantes l'une de l'autre par égale portion, et les fossés, qui sont profonds et larges, sont à fond de cuve et tous pleins d'eau.

» Dans ladite ville passe la rivière de Sichon, par le moyen de deux canaux mis à travers sur les fossés, sur pilotis de bois, l'un à l'endroit de la tour Saint-Jean et l'autre à la tour du Bateau, et par le moyen de ladite eau tournent en la ville huit roues à moulin à blé.

» Les fortifications de la ville, laquelle est bien accommodée d'eau tant de puits que de fontaines, ne se peuvent si bien décrire qu'il n'y manque encore quelque chose, étant si bien composées et si superbes qu'il faut inférer que toutes lesdites fortifications n'ont pas été faites sans raisons : la cause est la guerre du Bien public. »

C'est à Cusset que se déroula cette guerre des seigneurs révoltés contre l'autorité de Charles VII. Elle fut fomentée par le Dauphin Louis, et est désignée par les historiens sous le nom de Praguerie. Le Dauphin était à Moulins, où le duc de Bourbon lui avait donné asile : le roi marcha contre les révoltés, prit d'assaut les places de Chambon et d'Évaux, s'empara d'Ébreuil, d'Écurolles et de Charroux, et força le duc de Bourbon, qui s'était réfugié à Saint-Pourçain, de demander la paix. Ce dernier trainant en longueur les négociations, Charles VII passa l'Allier, s'empare de Vichy où il met une garnison, occupe Varennes, et oblige le Dauphin, qui se trouvait à Cusset, de venir faire sa soumission : « Loys, lui dit son père, soyez le bienvenu, vous avez moult longuement demouré; allez-vous-en reposer en votre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. »

On désigne une maison de la place de Cusset comme ayant servi d'entrevue au père et au fils, qui se réconcilièrent tout à fait le lendemain. Voici les paroles qu'un chroniqueur prête à cette occasion au débonnaire Charles VII : « Loys, les portes de la ville sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je ferai abattre seize ou vingt toises de murs pour vous faire passer où mieux vous semblera. Vous êtes mon fils et ne pouvez vous engager à quelque personne que ce soit sans mon congé ou consentement; mais s'il vous plaît vous en aller, eh bien, allez! car, au plaisir de Dieu, nous trouverons aucun de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur et seigneurie que vous n'avez fait jusque-là. »

Ainsi se termina cette comédie politique où se révèlent l'astuce du fils et la faiblesse du père.

Plus tard, oubliant cette scène humiliante et à l'instigation d'un de ces favoris de bas étage dont il aimait à s'entourer, Louis XI déclara Cusset ville royale, y transféra le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, et y établit un bailli d'épée et un bailli de justice.

En 1480, le roi chargea Jean Doyat de traduire devant le Parlement plusieurs officiers du duc de Bourbon, entre autres son chancelier, son procureur général et son capitaine des gardes. On les accusait de conspirer contre le roi; mais le but véritable de ce procès était de contrarier le duc, que le roi n'osait attaquer en face à cause de sa qualité de prince du sang. Jean Doyat, qui était, comme Olivier le Daim, un des affidés de Louis XI, se prêta avec zèle à ces poursuites, comme bailli royal de Cusset.

Ces faveurs étaient dues à la complaisance servile de Jean Doyat, député de Cusset aux assemblées provinciales, qui devint ensuite gouverneur de l'Auvergne. Il fit relever les fortifications de la ville, dont Louis XI ne cessait de vanter la magnificence et la perfection: « Ce sont, disait-il, les plus belles murailles et clôtures de notre royaume. » Mais Doyat finit par tomber en disgrâce, et tous les priviléges dont il avait doté sa ville natale disparurent avec lui.

Cusset s'est relevé de nos jours par l'agriculture et l'industrie. Placé dans une plaine fertile, il produit plus qu'il ne consomme et exporte à Vichy une partie de ses productions. Pendant son séjour de 1861, l'Empereur, accompagné du général Dubosc, des colonels comte Lepic et Favé et du capitaine comte de Clermont-Tonnerre, a visité en détail la papeterie de Darcin, à Cusset. Cette usine, exploitée par MM. Auzoux, Meyer et C<sup>e</sup>, et dirigée par M. Fauveau, ingénieur, est située dans l'île de Sainte-Hélène, au confluent du Jolan et du Sichon, à un kilomètre environ de Cusset.

L'Empereur a visité dans une des salles de la fabrique une série d'échantillons de matières premières, de pâtes et de papiers fabriqués; du foin brut avarié, puis lessivé et blanchi au chlore gazeux ou au chlore liquide; des algues marines traitées par les mêmes procédés. On fait dans cette usine des papiers d'excellente qualité. La machine sur laquelle s'enroule le papier sans fin a aussi attiré l'attention de l'Empereur, qui a ensuite examiné les échantillons fabriqués avec divers mélanges variant entre 25 pour 100 et 75 pour 100, jusqu'à entier emploi de pâtes entièrement textiles. M. H. Plon, imprimeur de l'Empereur, et M. Albéric Second, assistaient à cette visite industrielle.

Aujourd'hui Cusset est une ville ouverte, et ne conserve que quelques vestiges de ses anciennes fortifications. Elle est dominée par les coteaux fertiles des Creuziers, couverts d'arbres fruitiers et de vignes; par la montagne Verte et la colline de Sainte-Hélène, qui l'enferment dans une sorte de cirque naturel. C'est sans doute ce qui a donné lieu à l'étyomologie celtique qu'on a trouvée à Cusset: on le fait venir de *cussey*, qui veut dire *angle fermé*. De son ancien bailliage, il ne reste plus que le souvenir du gibet qui se dressait sur la hauteur des Justices, et un tribunal où l'on juge paisiblement les méfaits correctionnels de l'arrondissement de la Palisse.

Sur l'emplacement de l'ancien gibet on a élevé un casino qui a répudié ce nom patibulaire, et dont les frais ombrages, les beaux salons, la vue magnifique et l'excellent buffet font de la villa du Belvédère un agréable lieu de rendez-vous. Un service attelé en poste y conduit et en ramène les baigneurs: on s'y rend aussi en voiture, à âne ou à pied, au choix des pèlerins qui font cette ascension.

Les Malavaux rappellent aussi de sombres souvenirs. D'où a pu venir à ces ravins pittoresques ce nom de vallée maudite? Est-ce à quelque tradition séculaire, au souvenir d'un massacre ou d'un crime? Est-ce à une de ces révolutions du globe qui ont ouvert les cratères béants des montagnes d'Auvergne, et soulevé les cimes dentelées de la chaîne du mont Dore et des monts du Forez? Quelques ruines ayant, dit-on, appartenu à une commanderie de Templiers, sont-elles un vestige de cette proscription sanglante de Philippe le Bel qui n'a de pendant dans l'histoire que l'odieux guet-apens de la Saint-Barthélemy?

Où l'histoire se tait, la légende parle. Les paysans d'alentour ont appelé le *puits du Diable* une profonde excavation où le vent gronde pendant les nuits d'orage. Est-ce un puits de mine creusé par la cupidité d'anciens chercheurs d'or? Peu importe; on jette un regard en passant sur les vallons maudits, et l'on continue à gravir la route qui contourne les bords du Sichon, au bruit du torrent qui gronde sur un lit de rochers et mêle sa note grave aux notes aiguës des grelots de l'attelage.

On s'arrêtait autrefois à l'un des tournants de la route pour entendre raconter par une bonne femme la légende du *Saut de la Chèvre*. Elle est digne de Florian et de Berquin. Un méchant loup, sorti des clairières du Montoncelle, poursuivait une chèvre surprise au moment où elle broutait paisiblement la chétive verdure qui croît dans les anfractuosités des ravins. Elle arrive au bord d'un abîme, et, comptant sur sa légèreté proverbiale, elle saute et retombe sur un buisson où elle se blottit, espérant échapper au cruel animal qui veut la dévorer. Le loup saute à son tour, mais il se casse les os sur les rochers aigus. C'est bien fait. Ce simple récit a inspiré bien des ballades en prose et en vers aux touristes de Vichy. Vilain loup! pauvre chèvre! que la poésie vous soit légère!...

Le hameau des Grivats, situé dans une clairière de bois, sur un talus en pente qui descend vers la rivière, doit son nom à une fabrique fondée par M. Rose-Beauvais, utile industriel, mais mauvais architecte :

Soyez plutôt tisseur, si c'est votre métier.

Le grivat est une étoffe de coton solide et peu coûteuse. La robe d'uniforme des naïades de Vichy est en grivat rayé, et dessine quelquefois de fines tailles surmontées d'un agréable minois. Le prix courant du grivat est de 1 fr. 25 cent. le mètre, quels que soient la couleur ou le dessin. Cette industrie est aujourd'hui très-répandue dans tout l'arrondissement de la Palisse.

L'Ardoisière est le Tibur de Vichy. La cascade du Gour-Saillant rappelle les cascadelles de l'Anio, et les bords du Sichon, éclairés par le soleil de juillet, ont quelque ressemblance avec les environs de Tivoli. Aussi cette vallée est-elle une des promenades favorites des baigneuses et des buveurs d'eau. L'Empereur Napoléon III est venu plusieurs fois à l'Ardoisière; mais la visite qu'il a faite à ce casino rustique, pendant la saison de 1861, mérite une mention spéciale. Sa Majesté avait ménagé à ses invités la surprise d'un concert en plein air.

Le temps était magnifique. La brise du soir bruissait dans les arbres et agitait la flamme des bougies éclairant le feuillage : on eût dit un décor d'opéra. On voyait circuler sur les pelouses les dames invitées, en élégantes toilettes d'été. Après le thé, qui fut servi sous les charmilles, Vivier fit retentir les échos des accents de son cor magique. On eût dit que les fées de la grotte voisine préparaient à ce concert impérial. La délicieuse romance de Méhul : *A peine au sortir de l'enfance*, retentissait au loin, puis se répétait en sourdine avec une suave harmonie. Vivier excelle à reproduire sur le cor les doubles et les triples sous dont il a seul le secret. A lui seul il est tout un orchestre. Son répertoire est inépuisable, et sa musique ne ressemble pas à celle des autres.

Vivier n'est pas seulement le premier des instrumentistes ; c'est aussi un compositeur distingué : il a fait jouer, en 1860, à Bade, devant un auditoire de têtes couronnées, un opéra-comique en un acte, *la Comète*, qui est un petit chef-d'œuvre de mélodie et d'originalité. C'est à ce titre que l'Empereur l'a décoré de sa main, à Vichy, et l'honore de son auguste bienveillance.

Vivier s'est surpassé dans la soirée de l'Ardoisière. Son violon tour à tour endiablé ou sentimental, ses chansonnettes désopilantes, ses charges où le comique n'exclut jamais la finesse et le bon ton, voilà ses titres à l'accueil que lui font les souverains et à l'enthousiasme qu'il inspire au public.

La grotte de l'Ardoisière n'a rien de curieux. Elle est humide et sombre, et bornée par une excavation profonde où les grenouilles prennent leurs ébats. Au-dessus du coteau qui la surplombe on aperçoit, sur une hauteur appelée le mont Peyron, les ruines d'une maison de Templiers. Une autre anfractuosité de rocher est décorée du nom de *grotte des Fées*, sous prétexte que de grossières stalactites figurent assez mal des bustes féminins.

Si nous continuons de remonter les hords du Sichon, nous arriverons, à un détour de la route, à l'angle d'un chemin nouvellement réparé et qui conduit au village de Busset, un des plus anciens fiefs du Bourbonnais.

Il appartenait avant le quatorzième siècle aux châtelains de Vichy, seigneurs d'Abrest, et occupait une position importante sur un point culminant qui domine la vallée de l'Allier. Le domaine passa ensuite à la maison d'Alègre, qui l'apporta par alliance à celle de Bourbon-Busset, qui en a pris le nom patronymique.

Le château de Busset, représenté dans une des planches de cet ouvrage, est un des rares édifices gothiques qui aient survécu dans les environs de Vichy. Il est habité, de temps immémorial, par une famille issue de la maison de France, et dont l'histoire se rattache à celle des grandes familles de la contrée. Aussi avons-nous cru devoir en résumer la généalogie historique.

La maison de Bourbon-Busset remonte à Louis de Bourbon, fils du duc Charles I<sup>er</sup>, qui fut élevé en Flandre par les soins de son aïeul Jean, duc de Bourgogne. Il fut nommé prince-évêque de Liège à dix-huit ans, en 1455 ; mais comme, avant le concile de Trente, le célibat n'était pas de règle absolue dans le haut clergé, il épousa, en 1466, Catherine d'Egmont, duchesse de Gueldres, dont il eut trois fils : Pierre de Bourbon, qui

VICHY SOUS NAPOLEON III



CHATEAU DE BOURBON-BUSSET



fonda la branche des comtes de Busset; Louis de Bourbon, enfant d'honneur de Charles VIII; et Jacques de Bourbon, grand prieur de l'ordre de Malte.

*Pierre de Bourbon*, baron de Busset, né dans les Pays-Bas, vers 1465, fut envoyé jeune encore à Moulins, auprès de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, pour réclamer sa part de l'héritage paternel. Un procès s'engagea entre la branche ainée et la branche de Busset, et fut trahi en longueur par l'influence des ducs. Anne de Beaujeu, veuve de Pierre de Bourbon, voulant s'acquitter envers Pierre de Busset d'une indemnité qu'on lui avait promise en négociant son mariage avec M<sup>me</sup> d'Alègre, lui donna, en 1503, l'office de capitaine châtelain de Thiers, avec une pension attachée à ce poste. Il obtint plus tard le titre de gouverneur des vicomtés de Carlat et de Murat, dépendant des immenses domaines de M<sup>me</sup> de Beaujeu, et le titre de conseiller et chambellan de Louis XII. Il mourut vers l'an 1528. De son mariage avec Marguerite d'Alègre il eut cinq enfants, dont quatre filles. L'une d'elles, Suzanne de Bourbon, mariée à Jean d'Albret, baron de Miessens, en 1535, fut gouvernante de Henri IV pendant son enfance.

*Philippe de Bourbon*, baron de Busset, n'ayant pu obtenir la restitution des biens qu'il revendiquait, embrassa la carrière des armes. Il servit avec distinction sous les règnes de François I<sup>er</sup> et de Henri II. Louise de Savoie, qui avait succédé au connétable de Bourbon, après le séquestre de ses biens, comme duchesse de Bourbonnais, le chargea de l'administration des vicomtés de Carlat et de Murat, et lui donna l'office de premier échanson. Le roi François I<sup>er</sup>, en le confirmant dans ces dignités, l'appela « son cher et amé cousin. » Il mourut au siège de Saint-Quentin, le 10 août 1557. De son mariage avec Louise, duchesse de Valentinois, veuve de Louis de la Trémoille, il eut six enfants. L'ainé, *Claude de Bourbon*, premier comte de Busset, né au château de Busset le 18 octobre 1531, servit sous les règnes de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, qui, à la suite de ses nombreuses campagnes, lui donna le gouvernement du Limousin. De son mariage avec Marguerite de la Rochefoucauld il eut quatre enfants. *César de Bourbon*, comte de Busset, l'ainé, né en 1565, fut confirmé par Henri III dans la charge de gouverneur des vicomtés de Carlat et de Murat. Il mourut en 1631. D'un second mariage, avec Louise de Montmorillon, il eut sept enfants. *Claude II de Bourbon*, l'ainé, comte de Busset, né en 1589, épousa Louise de la Fayette, fille de Claude de la Fayette, baron de Hauteville et de Nades. Il mourut sans postérité en 1641.

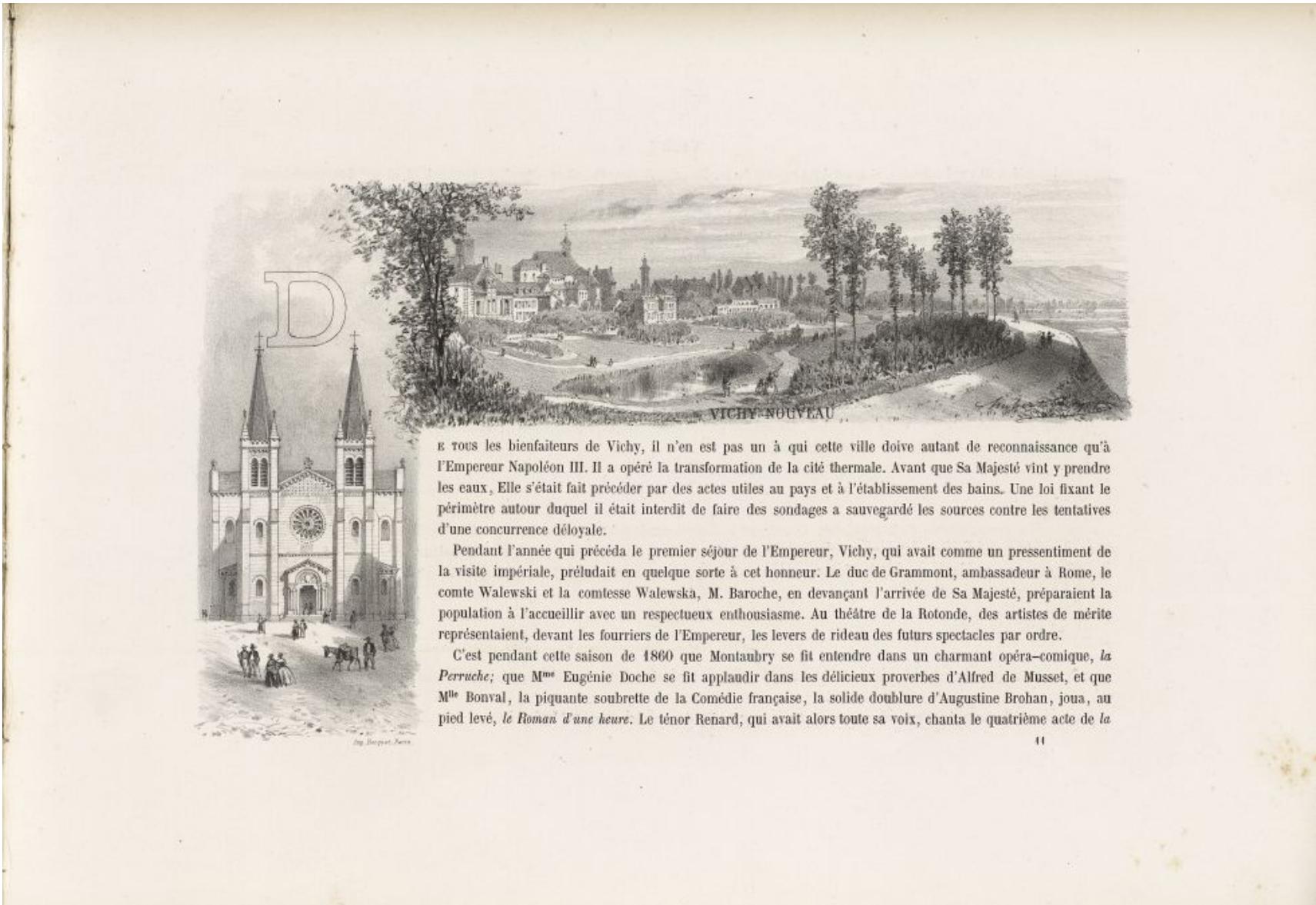
*Jean-Louis de Bourbon*, comte de Busset, son frère puiné, né en 1597, épousa en 1639 Hélène de la Queille. Son fils ainé, *Louis I<sup>er</sup> de Bourbon*, comte de Busset, né en 1648, fut pourvu, en 1674, de la charge de lieutenant général de l'artillerie de France, en remplacement du comte d'Oradour, son beau-père. Il fut tué au siège de Fribourg, en Allemagne, le 2 novembre 1677, à l'âge de vingt-neuf ans. *Louis II de Bourbon*, comte de Busset, son fils ainé, né en 1672, mort en 1724, épousa Marie-Anne Gouffier de Thois, nièce de la duchesse de Portsmouth. *François-Louis-Antoine de Bourbon*, comte de Busset, né en 1722, au château de Vézigneux, servit dans le corps des mousquetaires, et conquit tous ses grades sur les champs de bataille. Mestre de camp en 1745, il commanda sa brigade aux batailles de Raucoux et de Lawfeld, 1746; aux sièges de Berg-op-Zoom

et de Maestricht, 1747 et 1748; et fut blessé, en 1757, à la fatale journée de Rosbach. Il continua de servir en Allemagne et mérita par ses exploits le grade de lieutenant général. Louis XV lui confirma le titre de cousin du roi, dont avaient joui ses ancêtres, et le comte d'Artois, en 1773, l'attacha à sa maison en qualité de gentilhomme de la chambre. Il mourut le 16 janvier 1793. De son mariage avec Madeleine-Louise-Jeanne de Clermont-Tonnerre il eut plusieurs enfants qui se montrèrent dignes de sa réputation militaire.

*Louis-François-Joseph de Bourbon*, comte de Busset, né en 1749, ancien menin de Louis XVI, puis capitaine de cavalerie au régiment d'Artois et maréchal des camps et armées du roi, épousa Élisabeth de Boynes, fille du ministre de la marine; il mourut en 1783. Un de ses frères, le vicomte de Busset, succéda à son père comme gentilhomme de la chambre du comte d'Artois en 1779. Il devint ensuite mestre de camp et mourut en 1802.

*François-Louis-Joseph de Bourbon*, comte de Busset, suivit comme ses ancêtres la carrière des armes. Il fit toutes les campagnes de l'Empire, de 1806 à 1814, sous le commandement du maréchal Soult, et fut cité plusieurs fois à l'ordre du jour de l'armée. L'Espagne fut principalement le théâtre de ses exploits. Il eut trois chevaux tués sous lui à la bataille d'Albonera, où il fut fait prisonnier. Il était déjà commandeur de la Légion d'honneur lorsque la Restauration succéda à l'Empire. Louis XVIII le nomma maréchal de camp et l'attacha à sa maison militaire, puis à la garde royale, dont il était aide-major général en 1822. Il fit, en 1823, la campagne d'Espagne, comme chef d'état-major du corps de réserve, et reçut à la prise de Cadix la croix de commandeur de Saint-Louis. Le roi d'Espagne le décora en outre des grands cordons de Charles III et de Saint-Ferdinand.

Après cette campagne, il fut nommé pair de France, et promu en 1824 au grade de lieutenant général. Il exerça jusqu'en 1830 les fonctions d'inspecteur général de cavalerie; il commandait en chef le camp de manœuvres de Lunéville lorsque éclata la révolution de Juillet. A cette époque, il rentra dans la vie privée. De son mariage avec M<sup>me</sup> Charlotte-Sabine-Louise-Gabrielle de Gontaut-Biron, fille de la duchesse de Gontaut, gouvernante des enfants de France sous la Restauration, le comte de Bourbon-Busset eut deux fils jumeaux, Charles-Ferdinand et Gaspard-Louis-Joseph de Bourbon-Busset, nés le 21 janvier 1819. Tous deux ont habité le château de leurs ancêtres, où le goût moderne s'allie à la sévérité du luxe féodal. Grâce à la courtoisie et à la bienfaisance des châtelains et des châtelaines, le manoir de Bourbon-Busset est une demeure hospitalière ouverte au pauvre comme au riche.



à tous les bienfaiteurs de Vichy, il n'en est pas un à qui cette ville doive autant de reconnaissance qu'à l'Empereur Napoléon III. Il a opéré la transformation de la cité thermale. Avant que Sa Majesté vint y prendre les eaux, Elle s'était fait précéder par des actes utiles au pays et à l'établissement des bains. Une loi fixant le périmètre autour duquel il était interdit de faire des sondages a sauvégarde les sources contre les tentatives d'une concurrence déloyale.

Pendant l'année qui précéda le premier séjour de l'Empereur, Vichy, qui avait comme un pressentiment de la visite impériale, préludait en quelque sorte à cet honneur. Le duc de Grammont, ambassadeur à Rome, le comte Walewski et la comtesse Walewska, M. Baroche, en devançant l'arrivée de Sa Majesté, préparaient la population à l'accueillir avec un respectueux enthousiasme. Au théâtre de la Rotonde, des artistes de mérite représentaient, devant les fourriers de l'Empereur, les levers de rideau des futurs spectacles par ordre.

C'est pendant cette saison de 1860 que Montaubry se fit entendre dans un charmant opéra-comique, *la Perruche*; que M<sup>me</sup> Eugénie Doche se fit applaudir dans les délicieux proverbes d'Alfred de Musset, et que M<sup>me</sup> Bonval, la piquante soubrette de la Comédie française, la solide doublure d'Augustine Brohan, joua, au pied levé, *le Roman d'une heure*. Le ténor Renard, qui avait alors toute sa voix, chanta le quatrième acte de *la*

*Jaïee*; Balanquié se fit aussi entendre, et Accorsi fut l'artiste favori des concerts de cette saison. Claudius Jacquand, M. et M<sup>me</sup> Gueymard-Lauters, figurent aussi parmi les notabilités artistiques de 1861. M. Enfantin, le Père des Saint-Simoniens, qui la plupart ont fourni une si brillante carrière; Lambert-Bey, ingénieur distingué; M. Albéric Second, chroniqueur international et spirituel écrivain; M<sup>me</sup> Claude Vignon, qui joint au talent de la sculpture celui de romancier, furent aussi les hôtes de Vichy.

La Russie avait fait, cette année-là, une pacifique invasion à Vichy. Elle y était représentée par le comte Alexandre d'Adlerberg, aide de camp de l'empereur Alexandre II; le comte Saburoff, maréchal de la cour; l'amiral Metline; le comte d'Obrescoff, chambellan de l'empereur; le prince Bariatinski et la princesse Bariatinska; le comte de Bobrinskoy, aide de camp de l'empereur, et beaucoup d'autres personnages de l'aristocratie russe. La France comptait parmi ses représentants, en dehors de ceux du monde officiel, le duc de Polignac, le prince Marc de Beauvau, le prince et la princesse de Croy, et M<sup>me</sup> Tirmarche, évêque d'Adras; le maréchal duc de Valence, lady East, le comte et la comtesse Litta-Visconti, représentaient l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie dans ce congrès thermal.

Plusieurs notabilités devancèrent, en 1861, l'arrivée de l'Empereur. Le maréchal Randon, ministre de la guerre, le marquis de Lawestyne, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, arrivèrent dès le mois de juin.

L'Empereur fit son entrée à Vichy le 4 juillet, au milieu d'une foule compacte et d'unanimes acclamations. Le maire, M. Leroy, reçut Sa Majesté à l'entrée de la ville, et lui adressa ces paroles :

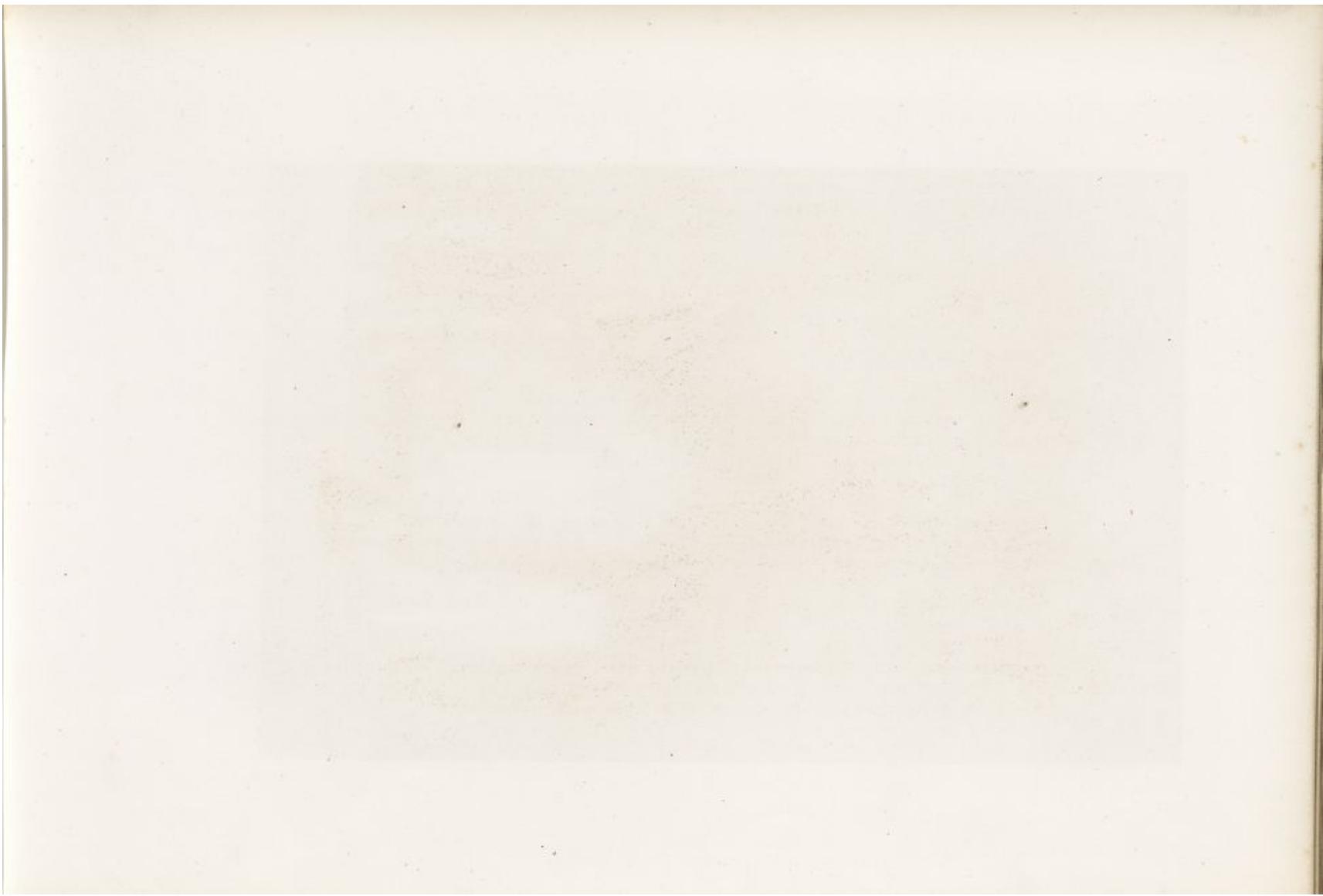
« Sire,

» Interprète des sentiments de la population, le maire et le conseil municipal de la ville de Vichy viennent déposer à vos pieds l'hommage  
» de son profond attachement et l'expression de sa vive reconnaissance pour l'honneur qu'elle reçoit de la présence de Votre Majesté. Puisse le  
» calme que vous trouverez au milieu de nous, puisse l'efficacité de nos eaux, multiplier des jours précieux à la France et si dignes de  
» l'amour de tous. »

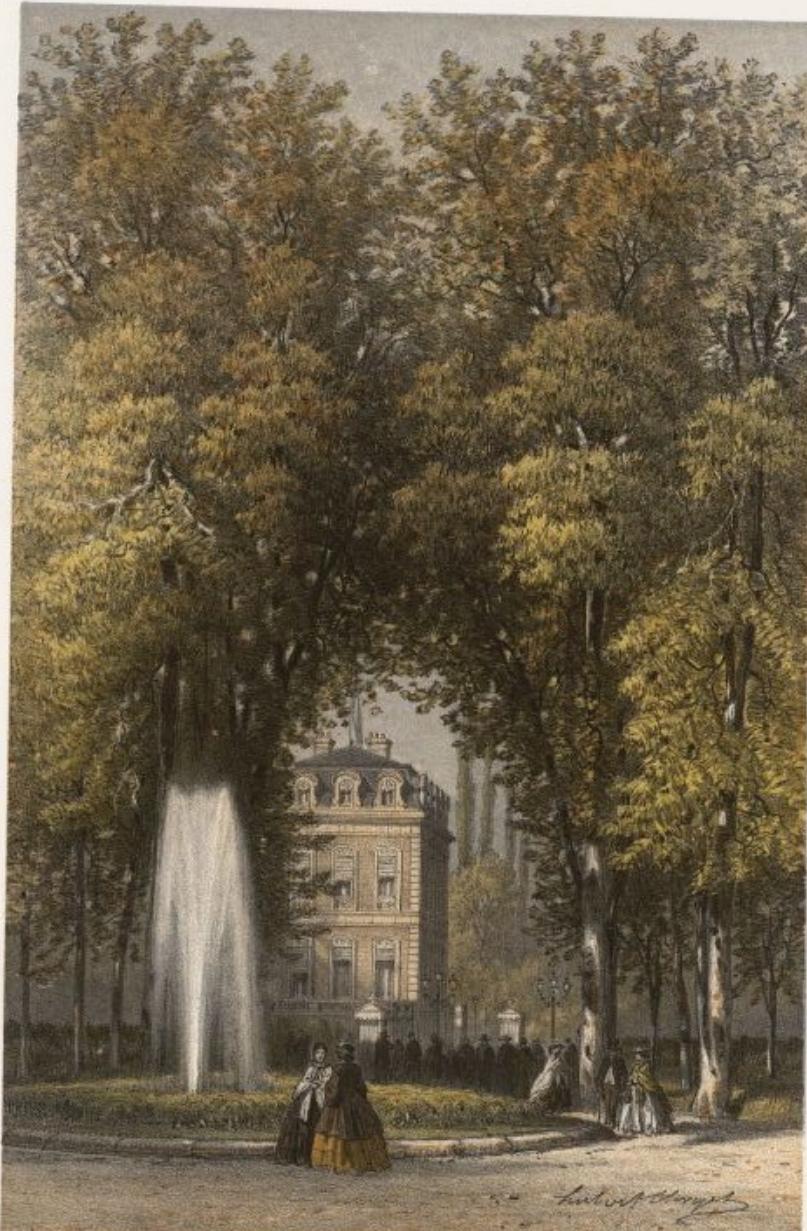
L'Empereur a répondu :

« Je vous remercie, monsieur le maire, des sentiments que vous m'exprimez, et je tâcherai que mon séjour soit favorable à Vichy. »

Dans un article intitulé *LA BIENVENUE*, l'auteur de ce chapitre disait respectueusement à l'Empereur.



VICHY SOUS NAPOLEON III



HUBERT CLERGET DELAFLÈTE

Imp. Lemerre Rue de Seine 57 Paris

BOUGAREL PILS ÉDITEUR

HABITATION IMPÉRIALE (MAISON STRAUSS)

« Votre Majesté trouvera ici des populations dévouées de longue date à Sa dynastie, et qui ont contribué par leurs suffrages à Lui faire gravir les marches du trône. Elle y retrouvera de vaillants soldats qui ont fait sous Son commandement la campagne d'Italie, ceux que leurs blessures ou l'apré climat de l'Afrique forcent à se reposer dans cet hôtel thermal des invalides qui s'appelle l'Hôpital militaire. Elle y retrouvera une reine amie qui supporte noblement l'exil, l'élite de la société européenne et toute une colonie de baigneuses et de buveurs d'eau qui, pendant la saison, boiront à la santé de l'Empereur des Français. »

En 1861, l'Empereur était accompagné de MM. les généraux baron de Béville et Fleury; du colonel comte Lepic et du colonel Favé, aides de camp; du capitaine comte de Clermont-Tonnerre, officier d'ordonnance; de M. Mocquart, secrétaire particulier, chef du cabinet, et de MM. Piétri et Saccaley, attachés au cabinet.

S. M. la reine Christine était accompagnée du duc de Rianzarès, de M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Tarancón, du comte de Gracia, d'un chambellan, d'un aumônier et d'un médecin.

Quelques jours après son arrivée à Vichy, l'Empereur a visité l'hôpital militaire, et a adressé des paroles d'encouragement aux malades. Plusieurs croix et d'abondantes gratifications ont fait bénir la visite impériale.

Le 17 juillet, l'Empereur, accompagné de sa suite, visitait le château de Randan. Le soir, il honorait de sa présence un bal donné à l'hôtel Charmette par les officiers de la garde.

Le 21 juillet, on dansait au camp des grenadiers. Une tribune avait été élevée pour recevoir l'Empereur et son cortége. Des guirlandes de fleurs et de feuillage et des verres de couleur égayaient cette fête militaire. La musique du bataillon exécutait ses plus brillants morceaux. Le quadrille d'honneur était ainsi composé : l'Empereur et M<sup>me</sup> de Sonnay; un sous-officier et la comtesse Walewska; un sergent-fourrier et la comtesse de Labédoyère; un caporal et la comtesse Litta; un soldat et M<sup>me</sup> Lehon; un soldat et miss Bouz.

Quelques jours après, un bal de bienfaisance avait lieu dans les salons de l'établissement sous le patronage de l'Empereur. Sa Majesté a ouvert le bal avec M<sup>me</sup> Leroy, fille du maire; MM. de Morny, Baroche et Walewski, M<sup>mes</sup> Walewska, Litta et de Labédoyère, complétaient le quadrille officiel. Ce bal a produit dix mille francs, qui ont été répartis entre les pauvres de Vichy.

La villa Strauss, devenue résidence impériale, était digne de cette haute faveur. Son propriétaire l'avait meublée avec une élégante simplicité. Des objets d'art, des tableaux de prix, ornaient le salon et les diverses pièces du rez-de-chaussée. Les appartements du premier étage, où se trouvaient le cabinet de travail et la chambre à coucher de l'Empereur, étaient garnis de perse rose. C'est dans cette paisible retraite que le chef de l'Etat fit sa cure tout en vaquant aux affaires de l'Empire.

L'Empereur a vécu, à Vichy, dans le plus strict incognito. Il n'y a pas eu à la résidence impériale de réceptions, mais des soirées intimes

auxquelles assistaient S. M. la reine Christine, le duc de Rianzarès, l'infant don Jose Güel y Rente, beau-frère du roi d'Espagne et écrivain de mérite; LL. Exc. MM. Baroche, Fould, ministres; le duc de Grammont et M. Ad. Barrot, ambassadeurs près les cours de Rome et de Madrid, et quelques personnes présentées à Sa Majesté. Les audiences impériales avaient lieu dans le salon ou dans le cabinet de travail; quelquefois aussi sur la terrasse située à l'angle du jardin, où l'Empereur prenait le frais sous une tente, pendant les chaudes journées d'été.

Tout en s'occupant des affaires de l'Etat, l'Empereur n'oubliait pas celles de Vichy. Il parcourait la ville, à pied, sans autre escorte qu'un aide de camp ou un officier d'ordonnance, visitait les travaux commençés par son ordre, et portait partout un regard vigilant, comme si cette ville eût été un domaine impérial. Aussi les habitants se montraient animés d'une respectueuse reconnaissance envers le bienfaiteur du pays. Il ne se passait pas une journée, pendant le séjour de Sa Majesté, sans qu'un nouvel acte ne vint contribuer aux embellissements de la ville ou au soulagement des malheureux.

Pendant ses rares moments de loisir, l'Empereur, accompagné des personnes de sa suite, se rendait en char à bancs à l'Ardoisière ou dans une autre partie des environs de Vichy. Partout les populations des campagnes se portaient au-devant de Sa Majesté. Que de misères cachées ont reçu un soulagement pendant ces excursions! Accessible à tous, accompagnant chaque don de quelques paroles bienveillantes, l'Empereur, pendant son séjour à Vichy, n'a pas cessé de conquérir la respectueuse gratitude de tous ceux qui l'ont approché. Tantôt c'était un vieux soldat de la République ou de l'Empire qui recevait la croix, la médaille militaire ou une pension; tantôt c'était le barde octogénaire de Montmarault, le père Boudignon, accompagné de sa femme: leurs voix nasillaient en fausset des couplets à l'éloge de l'Empereur, qui leur accordait une large gratification. Ce couple chantant était populaire à Vichy. Philémon est mort avant Baucis.

Le bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de la garde, désigné pour faire le service d'honneur pendant le séjour de Sa Majesté, campait près de la résidence impériale. C'était un véritable campement militaire, avec les tentes de coutil et tout l'attirail de la campagne. Grâce au labeur ingénieux du soldat français, on y voyait, reproduits en miniature, divers épisodes de la guerre d'Italie; des forteresses munies de leurs canons; des vedettes avec leur sentinelle, l'arme au bras; des moulins lilliputiens mus par un filet d'eau ou par un souffle de la brise; des mosaïques reproduisant, en cailloux et en tesson de faïence artistement arrangés, l'Étoile de la Légion d'honneur, l'Aigle impérial et des inscriptions en l'honneur de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial. La musique du régiment, conduite par M. Léon Magnier, exécutait tous les soirs, dans le parc, des symphonies militaires ou des ouvertures d'opéras.

Le dimanche, lorsque l'Empereur se rendait à la messe, les autres jours, lorsqu'il traversait les allées du parc pour se rendre à l'établissement des bains, une foule respectueuse, empressée sans être importune, attendait au passage Sa Majesté. Deux saisons ont déjà familiarisé le chef de l'Etat, les baigneurs et les habitants de Vichy, à cette vie en commun, à ces promenades quotidiennes qui donnent lieu à des épisodes touchants ou comiques et alimentent la chronique thermale.

On n'a pas oublié cette dame qui, renouvelant pour le souverain de la France ce que Walter Raleigh avait fait pour la reine Élisabeth, étendit sa mante à l'endroit où l'Empereur devait passer. Par un gracieux échange de courtoisie, Napoléon III rendit son vêtement à la dame en lui adressant un sourire de remerciement.

L'enthousiasme naïf de quelques anciens militaires a aussi plusieurs fois égayé l'Empereur et les personnes qui assistaient à ces rencontres de l'élu du peuple avec le peuple lui-même.

Le théâtre de la Rotonde offrait à l'Empereur une agréable distraction. Lorsque Sa Majesté s'y rendait, on faisait haie pour La voir, et l'exactitude, qui est la politesse des rois, était en même temps une marque de haute courtoisie pour la société et les artistes. M<sup>me</sup> Doche et Ravel faisaient partie du personnel d'élite qui chaque année vient se joindre à la troupe de comédie. M<sup>me</sup> Fargueil n'eut pas à Vichy le succès qui l'accueille sur une plus grande scène : en revanche, M<sup>me</sup> Déjazet fit fanatisme dans *les Premières armes de Richelieu*, dans *la Douairière de Brionne* et dans *la Lisette de Béranger*, cette chansonnette qui vivra aussi longtemps que la mémoire du chansonnier de l'Empereur. Les autres artistes secondeaient parfaitement les étoiles parisiennes, et M<sup>me</sup> Paërs, M<sup>me</sup> Lovely, MM. Paërs, Touzé et Gaudy, ont eu le privilège de divertir à plusieurs reprises l'Empereur et l'auditoire. L'orchestre de la Rotonde saluait l'arrivée et le départ de Sa Majesté par des symphonies dont une, intitulée *la Marche impériale*, fut spécialement composée par son habile chef, M. Bernardin. *Une maîtresse fille*, vaudeville inédit, renfermant un rondeau sur les eaux de Vichy, et un charmant proverbe de M<sup>me</sup> Pillé, ont clos la saison théâtrale.

Nous avons rappelé, dans le premier chapitre de cet ouvrage, le voyage triomphal de l'Empereur et de l'Impératrice dans les provinces du centre de la France, pendant les premiers jours de juillet 1862; il nous reste à rappeler les principaux incidents du nouveau séjour de Sa Majesté à Vichy.

Depuis Moulins, le passage de Napoléon III au milieu des populations accourues au-devant de Sa Majesté fut une ovation continue. Les arcs de triomphe en verdure, les guirlandes de fleurs et de feuillage, les acclamations enthousiastes, tout marquait la joie des habitants des villages voisins, accourus en masse sur le parcours du cortège impérial.

C'est le vendredi 11 juillet 1862 que l'Empereur a fait sa seconde entrée à Vichy. Il a été reçu à la gare par les autorités municipales, et le maire lui a adressé un discours auquel Sa Majesté a répondu : « Rien ne m'est plus à cœur que de faire tout le bien possible, et je m'occuperaï de l'achèvement des travaux commencés, notamment de l'église, du presbytère et de la mairie. »

En 1862, l'Empereur était accompagné de MM. le général Fleury, aide de camp, premier écuyer; le général baron Yvelin de Béville, aide de camp; le colonel comte Lepic, premier maréchal des logis, aide de camp; le commandant Oppermann, maréchal des logis; S. A. le prince Murat, le commandant Stoffel, le capitaine comte de Clermont-Tonnerre, le capitaine Mauroy, officiers d'ordonnance; Mocquart, chef du cabinet, et Piétri, attaché au cabinet. LL. AA. les princes Lucien et Joachim Murat, LL. Exc. MM. Walewski, Fould, Baroche, Turgot et Barrot formaient à

Sa Majesté une petite cour thermale, mais sans étiquette ni cérémonial. L'Empereur continuait son existence de baigneur et ne recevait qu'en audience particulière ou dans l'intimité.

Parmi les notabilités qui figurent dans les Listes bleues de 1862, on remarque la princesse Wolkonski, née Paskewitch; les princes Dolgorouki, Labanoff de Rostoff et Lubomirski; le comte Strogonoff, écuyer, et le prince Bariatinski, aide de camp de l'empereur de Russie; la duchesse de Sutherland, le marquis de Lisboa, ministre plénipotentiaire du Brésil, et le vicomte de Carvalhido, attaché à la légation; le chevalier Debrauz de Saldapenna, conseiller d'État en Autriche, etc.

Les concerts du parc et ceux de la Rotonde sont une des plus agréables distractions de Vichy. Bernardin dirige avec un art consumé cet orchestre qui, chaque année, se recrute parmi les meilleurs instrumentistes. En 1862, on remarquait parmi les solistes : M. Alexis Collongues, premier violon à l'Opéra-Comique, artiste au jeu délicat, à l'archet brillant et passionné; M. Bellmann, violoncelliste distingué; M. Miramont, excellent flûtiste; M. Printz, clarinettiste hors ligne, et M. Lauff, qui tire du trombone les sons les plus mélodieux.

Les autres artistes concourraient à l'ensemble, et l'orchestre de Vichy peut rivaliser avec les plus renommés. Parmi les artistes qui se sont fait entendre dans les concerts de cette saison, citons Hermann le violoniste, et M<sup>me</sup> Miollan-Carvalho, qui a obtenu un véritable triomphe.

Le théâtre a aussi offert, en 1862, des distractions agréables à l'Empereur et aux habitués de la Rotonde. Le jour où Sa Majesté y assista pour la première fois, on jouait, entre autres vaudevilles, *Henriette et Charlot*. L'actrice chargée du rôle d'Henriette, M<sup>me</sup> Daudoird, a remplacé le chœur final par un couplet qui se terminait ainsi :

Puissiez-vous, Sire, en revenant ici,  
Encourager notre douce espérance;  
Si, grâce à nous, l'Empereur a souri,  
Notre petit théâtre est aujourd'hui  
Le plus beau théâtre de France.

Le lendemain, M. le comte de Clermont-Tonnerre remettait, au nom de Sa Majesté, à M<sup>me</sup> Daudoird, un magnifique bracelet.

Les représentations suivantes n'ont pas eu moins de succès. Gil-Pérez, Luguet et Raynard, ont été étonnantes de verve et d'entrain. Brasseur a aussi beaucoup amusé le public. Des actrices jeunes, jolies et intelligentes, M<sup>mes</sup> Simon, Neveux, Colas, récréaient les yeux, et l'excelente M<sup>me</sup> Paér provoquait l'hilarité par son jeu comique et naturel. M. Paér était toujours un jeune premier élégant; Allard et Touzé, des artistes pleins d'originalité; de belles dames, pensionnaires des théâtres de Paris, M<sup>mes</sup> Brigitte Aubry, Martine, Defodon, Aguilhon et Keller, ont, chacune

dans leur genre, fait assaut de toilettes et de grâces. Un proverbe de M. J. Vilbort, rédacteur de l'*Opinion nationale*, et intitulé *Qui va à la chasse*, a été accueilli avec faveur par le public.

Mais les honneurs de la saison dramatique ont été pour M<sup>me</sup> Déjazet. Elle a été plus jeune, plus sémissante que jamais dans la pièce de M. Sardou, *les Profs Saint-Gervais*. Le rôle du prince de Confl est une des plus charmantes créations de cette inimitable comédienne qui est en même temps une adorable cantatrice. Aussi, à la suite de la représentation à laquelle l'Empereur assistait, S. Exc. M. Fould a-t-il, au nom de Sa Majesté, complimenté M<sup>me</sup> Déjazet, qui, elle aussi, a reçu un souvenir de la munificence impériale.

Ces distractions n'empêchaient pas l'Empereur de s'occuper des affaires de l'État et des travaux de Vichy. De son cabinet, Sa Majesté traçait les opérations de la campagne du Mexique et donnait au général Forey les instructions pour l'expédition entreprise. Elle entretienait aussi une correspondance active avec les puissances étrangères, notamment avec l'empereur de Russie, car on pressentait déjà les événements qui devaient surger en Pologne. Enfin, l'Amérique du Nord attirait aussi l'attention du chef de l'État, dont la pensée clairvoyante s'étend à toutes les grandes questions qui préoccupent en ce moment les deux mondes.

Passant de ces graves sujets aux embellissements de Vichy, l'Empereur parcourait le nouveau parc, dessiné et planté par ses ordres, et se faisait présenter les plans d'un Casino destiné à suppléer à l'insuffisance des salons de l'établissement thermal. Ce Casino est enfin décreté. Par une convention passée, au nom de l'État, entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et la Compagnie fermière de l'établissement de Vichy, cette compagnie s'engage : « à exécuter à ses frais, risques et périls, dans la partie de l'ancien parc dépendante de l'établissement thermal, bordée par la rue Rouher, la rue Cunin-Gridaine et la grande allée, un Casino conforme aux plans produits par la Société et approuvés par le ministre; 2<sup>e</sup> à garnir ce Casino de meubles en rapport avec sa destination; 3<sup>e</sup> à construire des serres pour recevoir les fleurs destinées à l'ornement du nouveau parc et un pavillon pour le gardien des serres; 4<sup>e</sup> à reconstruire sur des plans préalablement approuvés par le ministre le bain de l'Hôpital dans la partie de l'ancien parc bordée d'un côté par la grande allée, et à y amener à ses frais la source de l'Hôpital, le nombre des baignoires à placer dans l'établissement devant être au moins de trente.

Pour faciliter à la Compagnie l'exécution de ces travaux, qui doivent être achevés dans le délai de trois ans au plus, l'État abandonne à la Société de Vichy : 1<sup>o</sup> le terrain portant le nom de Pépinière, situé près de l'établissement thermal; 2<sup>o</sup> un autre terrain, de 200 mètres superficiels, situé à côté des Célestins. La Compagnie est, en outre, autorisée à n'avoir à l'avenir que des bains et des douches de deux classes : la première classe, avec un fond de bain, un peignoir, deux serviettes et une robe de chambre, payera 3 francs; la deuxième classe, avec un peignoir et deux serviettes, payera 2 francs. Le prix des bouteilles de demi-litre d'eau minérale expédiées par la Compagnie est porté de 35 à 50 centimes. La Compagnie est en outre autorisée à percevoir, pour l'emballage des caisses contenant moins de 50 bouteilles de litre ou demi-litre, un droit fixe d'un franc. Ces dispositions seront appliquées à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1864.

La Compagnie, de son côté, abandonne à l'État le terrain compris dans l'enclos Lardy, attenant aux sources des Célestins, et s'engage à verser au Trésor public, en sus de son prix de ferme, par semestre, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, tant pour les grosses réparations de l'établissement de Vichy que pour les frais d'entretien des routes thermales, du nouveau parc, de la rivière qui le traverse et des serres qui doivent y être construites, une somme de 500 000 francs. L'entretien et les grosses réparations du Casino et des constructions nouvelles seront à sa charge, à l'exception des serres, qui seront réparées et entretenues aux frais de l'État.

D'autres dispositions régulent des questions de détail et de comptabilité.

Cette convention est en quelque sorte la charte thermale de Vichy, et doit contribuer à l'accroissement de sa prospérité.

Le décret récent qui a transformé la Compagnie fermière en société anonyme a amené des modifications dans le conseil d'administration, qui est ainsi composé :

MM. le docteur Arnal, médecin consultant par quartier de l'Empereur; G. Callou, administrateur du Comptoir national d'escompte, ancien membre du Tribunal de commerce; A. Callou, ancien gérant de la Société des eaux thermales, directeur actuel de la Société; Denière, président du Tribunal de commerce de la Seine, membre de la commission municipale de Paris, administrateur du Comptoir d'escompte; le comte Dulong de Rosnay; M.-V. Fère, censeur de la Banque de France, membre de la commission municipale et départementale de la Seine et de la Chambre de commerce de Paris; Germain Thibaut, administrateur de la Société du crédit industriel, membre de la commission municipale et départementale de la Seine; F. Jourdain, ancien administrateur; le docteur Mialhe, professeur agrégé libre à l'École de médecine, vice-président de la Société d'hydrologie; Mortureux, ancien banquier; Possoz, membre de la commission municipale et départementale de la Seine, et Poullain-Defadreue, avocat.

De pareils noms, appartenant tous à des hommes initiés aux affaires, dont ils ont une expérience consommée, sont une garantie nouvelle du progrès incessant de l'établissement thermal de Vichy.



VICHY SOUS NAPOLÉON III

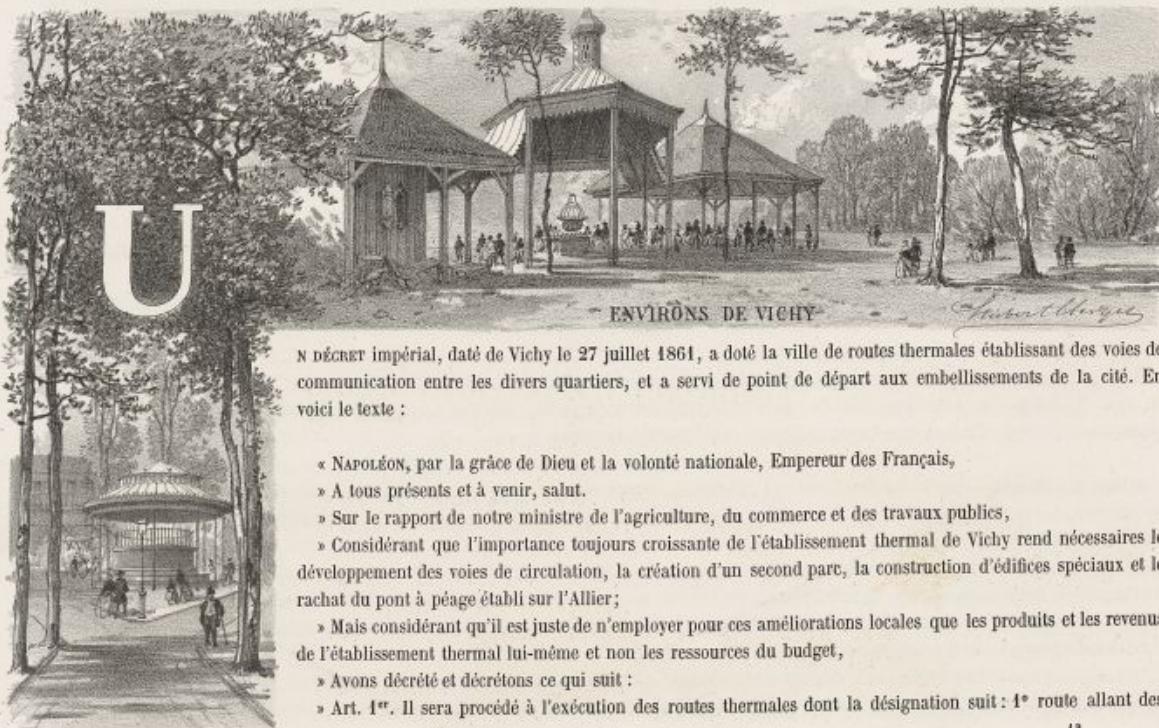


HUBERT CLERGET DEL. ET LITH.

Imp. Lemercier r. de Seine 57 Paris

BOUGAREL FILS ÉDITEUR

LE NOUVEAU PARC ET LES CÉLESTINS



UN DÉCRET impérial, daté de Vichy le 27 juillet 1861, a doté la ville de routes thermales établissant des voies de communication entre les divers quartiers, et a servi de point de départ aux embellissements de la cité. En voici le texte :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,  
» A tous présents et à venir, salut.  
» Sur le rapport de notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,  
» Considérant que l'importance toujours croissante de l'établissement thermal de Vichy rend nécessaires le développement des voies de circulation, la création d'un second port, la construction d'édifices spéciaux et le rachat du pont à péage établi sur l'Allier;  
» Mais considérant qu'il est juste de n'employer pour ces améliorations locales que les produits et les revenus de l'établissement thermal lui-même et non les ressources du budget,  
» Avons décrété et décrétons ce qui suit :  
» Art. 1<sup>er</sup>. Il sera procédé à l'exécution des routes thermales dont la désignation suit : 1<sup>re</sup> route allant des

12

Célestins à l'enclos Chaloing; 2<sup>e</sup> route allant de l'enclos Chaloing à la gare du chemin de fer; 3<sup>e</sup> route allant de la gare du chemin de fer au clos des Célestins; 4<sup>e</sup> route allant de la gare du chemin de fer à la rue de Nîmes; 5<sup>e</sup> route allant de la rue de Nîmes à la place du Fatidot; 6<sup>e</sup> route allant de la rue du Pont à la route n<sup>o</sup> 4; 7<sup>e</sup> route de la digue, le long de l'Allier; 8<sup>e</sup> prolongement des rues Lucas, Prunelle et Petit, jusqu'à la route n<sup>o</sup> 4.

» Art. 2. Un nouveau parc d'une étendue de onze hectares environ sera créé le long de la digue de l'Allier, et conformément au plan annexé au présent décret.

» Art. 3. Une église et un hôtel de ville seront construits dans la commune de Vichy, sur les emplacements désignés au plan annexé au présent décret.

» Art. 4. Il sera procédé au rachat du pont à péage établi sur l'Allier et faisant partie de la route impériale n<sup>o</sup> 9 bis.

» Art. 5. Les voies de communication désignées à l'art. 1<sup>er</sup>, l'église et l'hôtel mentionnés dans l'art. 3, seront remis, après leur achèvement, à la commune de Vichy, à la charge par elle de les conserver et de les entretenir.

» Art. 6. La somme de 100 000 francs perçue annuellement par l'État, pour prix de location de l'établissement thermal de Vichy, aux termes de la loi du 10 juin 1853, est affectée à l'intérêt et à l'amortissement des sommes nécessaires pour l'exécution des travaux et la réalisation des dépenses que prescrit le présent décret.

» Un projet de loi sera présenté au Corps législatif, à sa prochaine session, pour régulariser cette affectation.

» Art. 7. Nos ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, des finances, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du décret. »

NAPOLÉON.

Ce décret a été réalisé. Les routes thermales sont exécutées et se garnissent de maisons; le nouveau parc offre déjà aux baigneurs une agréable promenade; les édifices projetés sont en voie de construction, grâce aux 600 000 francs attribués à la construction d'une église, d'un presbytère et d'un hôtel de ville.

L'ancienne église était mal aérée, insuffisante pour le nombre des fidèles et les besoins du culte. Au moyen âge, on célébrait l'office divin dans la chapelle de Saint-Blaise ou dans celle de Saint-Christophe, désignée sous le nom de vieux Moutier (*monasterium*), et qui avait appartenu à un ancien monastère ruiné par les calvinistes pendant les guerres de religion. La chapelle Saint-Blaise, un peu agrandie, devint l'église paroissiale. L'ancien donjon du vieux Moutier lui servait de clocher.

Au commencement du seizième siècle, la chapelle Saint-Christophe ne s'ouvrait plus que quatre fois l'an, pour les messes qu'on y célébrait les lundis de Pâques et de la Pentecôte, le jour de la fête de saint Christophe et le jour de la Toussaint. Les constructions nouvelles élevées autour

enterraient peu à peu ce vieil édifice, qui, au commencement du siècle dernier, se trouvait à plus d'un mètre au-dessous du sol. Lorsque, en 1793, on le démolit, les ouvriers rencontrèrent dans les fondations du chœur sept squelettes dont la face était tournée contre terre. C'était un usage au moyen âge, lorsqu'on voulait après sa mort expier les fautes de sa vie.

La nouvelle église de Vichy, construite au centre de la ville, d'après les plans de M. Lefaure, architecte, rappelle le style roman, dont l'église de Souvigny, près de Moulins, est un des plus beaux modèles. La première pierre a été posée le 20 septembre 1862, en présence de M. Genteur, préfet de l'Allier, des autorités municipales, des fonctionnaires de Vichy et de plusieurs ecclésiastiques du diocèse. Le presbytère est construit à proximité de l'église.

L'ancien hôtel de ville, situé dans un carrefour étroit du vieux Vichy, était incommodé et mal aménagé : la nouvelle mairie, construite sur la place du Fatidot, sera d'un accès facile et bien distribuée. C'est aussi à la sollicitude persévérente de Sa Majesté pour Vichy que cette ville si riche en eaux thermales, mais si pauvre en eaux potables jusqu'à ce jour, devra l'établissement de fontaines publiques, qui sont une des premières conditions d'hygiène et de salubrité.

La suppression du péage du pont de Vichy est encore un bienfait de l'Empereur. Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, n'en avait exempté, en 1410, les habitants de la ville et des communes voisines qu'à la condition de faire moudre leur grain au moulin des Célestins, situé sur le Sichon. C'était un prêté pour un rendu. En 1651, le péage du pont fut affermé par le châtelain de Vichy pour le compte du Trésor, sous la réserve d'une redevance de dix livres au clergé et de dix setiers de blé que le consul distribuait aux pauvres. Naturellement c'étaient les passants qui acquittaient ces redevances. Lorsque le pont de bois fut détruit, au commencement du dix-huitième siècle, on établit un bac : nouveau péage, nouvelle dépense pour les habitants de Vichy et des environs. Le pont suspendu lui-même ne fut créé que moyennant une concession aux constructeurs équivalant à un impôt pour les voyageurs.

En supprimant le péage du pont, l'Empereur a facilité les communications entre les deux rives de l'Allier et l'approvisionnement de Vichy qui enrichit les cultivateurs et les jardiniers de toute la contrée.

C'est à l'Empereur, enfin, que l'on doit les routes thermales qui facilitent l'accès de la source des Célestins. C'est ici le moment de parler de ce monastère, devenu un Casino en attendant qu'un établissement plus spacieux le fasse redevenir une simple buvette. Fondé par Louis II de Bourbon, il recruta ses moines et ses novices parmi les cadets de famille des maisons nobles des environs. La règle monastique n'était pas bien sévère. Les célestins se promenaient, comme les capucins leurs confrères, dans de magnifiques jardins où ils récoltaient de beaux fruits et de savoureux légumes. La mense conventuelle était bien garnie : le gibier, la volaille, le poisson, préparés par des cuisiniers habiles, y figuraient, les jours où le jeûne n'était pas de rigueur ; leurs plats de maigre n'étaient pas moins succulents, et les maîtres d'hôtel de Vichy auraient bien dû conserver la recette des omelettes à la célestine. Plusieurs de ces religieux étaient savants. C'est à quelques célestins lettrés qu'il faut attribuer

les inscriptions qui décoraient les sources de Vichy, à l'imitation du père Santeuil, qui avait aussi composé des vers latins en l'honneur des fontaines de Paris. Sur une pierre incrustée dans le mur de la Maison du Roi on lisait ce distique :

« Spumantes inter fluctus undasque patentes  
» Quam bene tam salubris stat medicina tibi. »

Dans ces flots écumants, ces salutaires ondes,  
Hygie offre à chacun des ressources fécondes.

Au fronton du pavillon qui protégeait la source de la Grande-Grille, on lisait ce passage de la Genèse :

« Spiritus Domini ferebatur super aquas. »  
L'esprit de Dieu flottait au-dessus des eaux.

La chapelle des Célestins était la nécropole des familles nobles des environs de Vichy. Les Bourbon-Carency y avaient leur sépulture : on y voyait aussi les tombes de Catherine de Chouvigny, dame de Châtel-Montagne ; d'Alix de Vendat, dame d'Abret ; de Louis II de Bourbon ; de Claude Desaix et de Diane de Leveret, sa femme ; de Guillaume Cadier, de Moulins, et de François comte de la Fayette. Cette chapelle était ornée de peintures à fresque et richement décorée. On y voyait plusieurs épithaphes gravées en lettres d'or sur des écussons d'azur, indiquant les sépultures de Charles de Bourbon, comte de la Marche, décédé en son château d'Abrest-sur-Allier ; de Bertrand de Bourbon, son fils, mort à la bataille de Marignan, sans postérité ; de Jean de Bourbon, fils de Charles, mort également sans postérité ; d'Isabeau de Bourbon, fille de Charles de Bourbon et de Catherine d'Alègre, mariée à François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, conseiller du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal et sénéchal du Bourbonnais et premier écuyer de la reine. C'est par l'ordre d'Isabeau de Bourbon que Jean d'Escars, son fils, qui succéda à François d'Escars comme maréchal et sénéchal du Bourbonnais, fit peindre la chapelle.

Parmi les personnages morts à Vichy pendant la saison des eaux et qui ont été inhumés dans les caveaux des Célestins se trouvait un seigneur d'Aubigné, parent du poète Scarron, premier mari de Mme de Maintenon.

De nombreuses donations avaient enrichi le monastère. Parmi les fondations pieuses dont on a conservé le souvenir était celle de Pierre de Bourbon, premier comte de Busset. Il avait institué, à l'imitation des fêtes religieuses de la Belgique où il fut élevé, une cérémonie en commémora-

tion de la Cène qui se célébrait le jeudi saint dans le couvent des Célestins. Treize paroissiens de Vichy figuraient le Christ et les douze Apôtres, que l'on festoyait tandis que le traître Judas était en butte aux quolibets et même aux horions des assistants. Toutefois il reparaissait, au dessert, à la table des autres disciples. Une cérémonie analogue a lieu tous les ans, à Monaco, le jour du vendredi saint. On en trouvera le récit détaillé dans un ouvrage publié sous ce titre : *Monaco et ses environs*.

Les capucins, dont le couvent était situé à l'autre extrémité de Vichy, avaient aussi leur fontaine minérale, dont cet ordre mendiant tirait un bon revenu. Un écrivain du siècle dernier, en parlant des sources de Vichy, dit que « la fontaine des Capucins, voisine du couvent de ces religieux, se décharge dans leur enclos. Elle n'est qu'à quinze pas de celle de la Grille, et son eau est moins limpide, mais plus chaude, quoique néanmoins on y puisse tenir la main aussi longtemps qu'on veut. » L'ancien enclos des Capucins est occupé aujourd'hui par la succursale de l'établissement thermal et par les constructions destinées à l'embouteillage des eaux et à la préparation des sels de Vichy.

Quant à celui des Célestins, il n'a pas été envahi par l'industrie moderne et conserve toujours la physionomie champêtre qui faisait dire, au siècle dernier, à l'écrivain que nous venons de citer : « La source des Célestins est située à fleur d'eau de la rivière d'Allier, et au bas du rocher sur lequel est bâtie la maison de ces religieux. Son bassin a environ un pied de profondeur et peut contenir cinq à six seaux d'eau. Pour peu que la rivière d'Allier grossisse, elle inonde cette fontaine ; mais dès que ses eaux sont retirées, elle devient aussi forte qu'unparavant. » Cet inconvénient n'est plus à craindre, grâce aux endiguements de l'Allier, et les sources des Célestins sont à l'abri des inondations. L'enclos est bien entretenu, et l'on monte par des pentes adoucies jusqu'à un petit parc contigu aux jardins de la source Lardy. De la hauteur qui domine les Célestins on a une jolie vue sur le vieux Vichy et sur la vallée. Tout le coteau est maintenant accessible, grâce aux travaux de nivellement ordonnés par l'Empereur.

Pendant son séjour à Vichy, l'Empereur, qui s'intéresse aux publications artistiques ayant pour objet la cité thermale, a daigné s'arrêter, dans le parc, devant les aquarelles que M. Hubert-Clerget exécutait pour Sa Majesté, qui en a agréé l'hommage. Le comte Walewski et la comtesse Walewska, le comte et la comtesse de Labédoyère, ont aussi félicité l'artiste sur son travail, et le colonel Lepic et le comte de Clermont-Tonnerre ont remis à M. Hubert-Clerget, de la part de l'Empereur, une médaille d'or. La partie artistique de cet ouvrage prouve que cette récompense était bien méritée.

L'Empereur a visité à plusieurs reprises les magasins de la ville, faisant des emplettes et accordant à quelques marchands le titre de fournisseurs de Sa Majesté. L'éditeur de cet ouvrage a l'honneur d'être le libraire de l'Empereur à Vichy.

C'est le bataillon des chasseurs à pied de la garde, commandé par le comte de Geslin, qui fut chargé du service d'honneur en 1862, pendant le séjour de Sa Majesté à Vichy. Le camp des chasseurs n'avait pas moins de physionomie que celui des grenadiers. Il fut improvisé en moins de deux jours dans des champs d'orge et de luzerne. Le terrain en pente fut nivelé et les tentes s'élèvèrent comme par enchantement. On y pénétrait par un

arc de triomphe en verdure s'ouvrant sur une avenue que les troupes avaient appelée *grand'route impériale de Vichy à Mexico*. A droite était la rue du *Clairon-Roblet*, en souvenir du brave chasseur qui sonna la charge à l'attaque des retranchements de Guadalupe et revint au quartier sans la moindre blessure. Une autre rue portait le nom du *Marabout-de-Sidi-Brahim*, en mémoire d'un fait d'armes des chasseurs de Vincennes pendant les guerres d'Afrique.

Les autres avenues du camp portaient des noms de victoires : Magenta, Solferino, Pékin, y rappelaient les exploits du second Empire. Au milieu du front de bandière, dans une excavation destinée à faciliter l'écoulement des eaux, s'élevait un rocher sur lequel un chasseur en effigie arborait le drapeau du bataillon. Près de là, un emplacement formant un cirque avait été ménagé pour les bals du camp et les réceptions militaires. La tente du commandant était entourée d'un jardin orné d'un jet d'eau où un œuf vide sautillait gaiement : des plates-bandes fort bien entretenues, des massifs de verdure et un gourbi de feuillage ménagé à l'extrême du jardin complétaient cette installation, dont le commandant comte de Geslin faisait les honneurs avec la plus courtoise hospitalité.

Plusieurs bals ont eu lieu dans l'enceinte du camp de Vichy, mais il en est un qui laissera un souvenir impérissable. L'Empereur, sans escorte, est descendu au milieu de la foule et, invitant une ouvrière en grivat, est allé se placer au milieu de la danse. Le prince Murat, quelques sous-officiers et chasseurs, des artisans, complétaient, avec des paysannes et des danseuses du pays, le quadrille impérial. L'orchestre de Bernardin, électrisé par cet honneur, a exécuté ses plus brillants morceaux, et la foule respectueuse et sympathique n'a cessé de témoigner à l'Empereur de ses sentiments de reconnaissance. En voyant le chef de l'État se mêler au peuple, on comprenait que là est sa force, et que les masses lui serviraient au besoin de bouclier contre de nouvelles révoltes. Les chasseurs, animés aussi par la présence du chef qui les avait guidés sur les champs de bataille d'Italie, ont donné un libre cours à leur joie, et la fête s'est prolongée fort avant dans la nuit. Le camp était illuminé à giorno, et décoré avec un goût dont il faut remercier le commandant de Geslin et le capitaine adjudant-major Coppi, qui fut avec lui l'ordonnateur de ce bal mémorable.

Un bal et un concert donnés, dans la même soirée, à l'hôtel Germot, ont été honorés de la présence de l'Empereur. M. Tamburini et M<sup>me</sup> Gardoni, sa fille, ont été fort applaudis dans le duo de *Don Pasquale*; Vivier a exécuté sur le cor le délicieux cantabile « Ange si pur » de *la Favorite*, et Tamburini, prodigue de sa belle voix, a encore chanté deux airs, un de *la Somnambule* et l'autre du *Barbier*. L'Empereur a ensuite dansé plusieurs quadrilles et valse avec quelques-unes des dames et demoiselles de cette charmante réunion.

Quelques jours après, l'Empereur quittait Vichy, laissant à toutes les personnes qui avaient eu l'honneur de l'approcher des souvenirs précieux et l'espérance de voir cette ville devenir encore sa résidence. Cet espoir s'est réalisé. En faisant construire un chalet à Vichy, Sa Majesté a pris pour ainsi dire droit de cité, et les travaux entrepris recevront de son auguste présence une nouvelle impulsion. Pour mieux juger des progrès accomplis, il ne sera pas sans intérêt de rappeler ce qu'a été l'établissement thermal à diverses époques.

L'origine officielle de l'établissement thermal remonte aux lettres patentes de Henri IV, en date du mois de mai 1603, qui créèrent des intendances des eaux minérales, sous la juridiction du premier médecin du roi. Le premier intendant connu, Antoine Griffet, nommé en 1672, avait en même temps l'inspection des eaux de Néris, d'Hauterive, de Saint-Pardoux et de Bourbon-l'Archambault. Ce cumul devait nuire à la bonne administration, d'autant plus que le docteur Griffet n'entendait rien céder de son omnipotence, si nous en jugeons par le procès qu'il intenta, pendant les grands-jours de Clermont, à plusieurs clients qui avaient prétendu s'y soustraire.

Claude Fouet, nommé en 1698, était d'un naturel plus conciliant. Son nom figure dans les registres de l'état civil de Vichy pour les actes de naissance, de mariage, auxquels il servait volontiers de témoin; par exemple, il ne signait pas les actes de décès, dans la crainte de se les voir attribuer. C'était le temps où Molière, Fléchier et Mme de Sévigné n'épargnaient pas les plaisanteries aux disciples d'Esculape. La bonhomie de Claude Fouet se révèle dans l'éloge suivant qu'il fait de sa résidence thermale :

« Il semble que l'art et la nature, ayans tenu conseil, aient été d'intelligence pour l'embellissement de Vichy, qui est si charmant et si délicieux qu'il est le seul original de ces lieux fabuleux que les poètes ont tant travaillé à nous décrire. Les habitants du lieu sont naturellement fort honnêtes, civils, sociables, d'humeur engageante, et contribuent de tout leur pouvoir à la satisfaction de leurs hôtes. C'est dans ce lieu, comme dans un parterre naturel, où nos buveurs et autres prennent les plaisirs de la promenade; c'est là où les mélancholiques trouvent de quoy vaincre leur chagrin. »

Sous l'intendance du docteur François Chomel, M. de Vanolles, gouverneur du Bourbonnais, fit isoler la maison du Roi et graver les armes royales sur le frontispice de la demeure du médecin. On s'occupa aussi des sources. « Nous avons été obligés, dit le docteur Chomel, de faire griller les fontaines, pour les tenir propres et les garantir des animaux comme bœufs, vaches, brebis et autres qui venaient en foule boire les eaux. Ils ne laissent pas de venir de deux lieues à la ronde, et passent la rivière d'Allier à la nage; de sorte que les métayers sont obligés de venir à cheval les chercher, surtout quand le vent leur pousse les corpuscules minéraux. Ils en sont si friands que c'est un plaisir de les voir courir le soir, surtout les brebis, quand elles reviennent des pacages, et les voir lécher le tour des fontaines. Les bœufs et les vaches boivent à la décharge des eaux, jusqu'à regorger, et se heurtent des cornes pour boire les premiers. Le goût de ces animaux n'est pas si usé que le nôtre; il est plus fin et plus délicat, et par conséquent ils savent ce qui leur convient. Ce qui est certain, c'est que ces eaux leur donnent de l'appétit, les purgent et les engrassennt par la suite. »

Les docteurs Chapus, 1745, Tardy, 1765, Giraud, 1784, et Rabusson, 1790, furent successivement intendants des eaux de Vichy et administrateurs comptables au nom du gouvernement. En 1696, le docteur Fouet obtenait une prime pour l'exportation des eaux de Vichy à Paris et dans le reste de la France. La Compagnie thermale n'a plus besoin aujourd'hui de cet encouragement. Elle expédie par centaines de mille les bouteilles contenant les eaux des diverses sources, et son exportation va toujours croissant.

Le docteur de Lassone, premier médecin de Louis XV, s'occupa des eaux de Vichy, car des abus s'étaient introduits dans l'embouteillage et l'expédition des eaux. Ils nous sont révélés par le docteur Desbrest, intendant des eaux de Châtelton à cette époque :

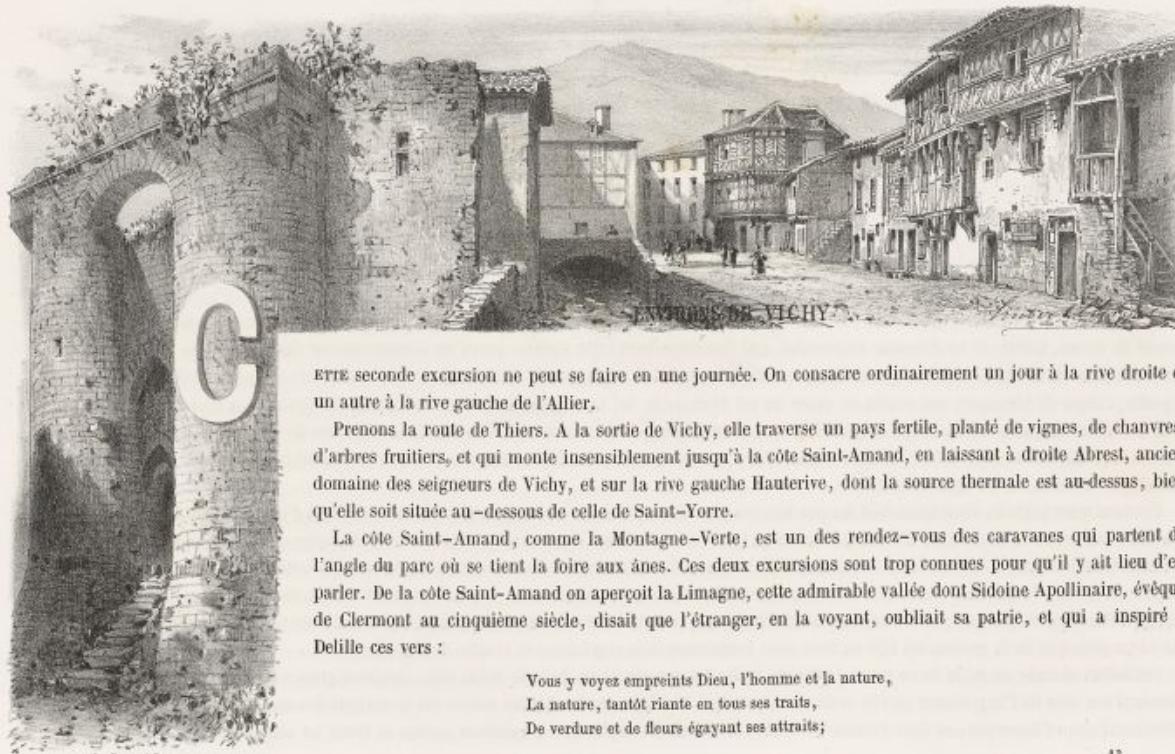
« L'usage des eaux de Vichy serait sans doute très-avantageux pour le public malade si l'on pouvait les transporter avec leurs principes; mais ce soin est toujours confié à des gens mercenaires, qui n'ont ni l'attention de rincer les bouteilles avant de les remplir, ni celle de les boucher aussitôt qu'elles sont pleines; de sorte que, non-seulement l'*esprit sulfureux volatil*, mais encore le *fluide élastique* et le *phlogistique* (c'est ainsi qu'on désignait alors le gaz acide carbonique), sont entièrement dissipés avant qu'on ait songé à le faire. On ne fait ordinairement que deux envois chaque année à Paris : le premier à la fin d'avril ou dans le courant de mai, l'autre vers le mois de septembre ou celui d'octobre; mais, comme il est de l'intérêt de ceux qui sont chargés de la vente de se défaire toujours de celles qui sont le plus anciennement emmagasinées, il arrive nécessairement que toutes les eaux de Vichy que l'on prend au bureau de Paris y sont enfermées depuis plus de six mois. »

Ces inconvénients n'existent plus aujourd'hui. L'administration thermale n'emploie que des bouteilles neuves, et il suffit de visiter les ateliers des Capucins pour voir avec quel soin on s'occupe de l'embouteillage et de l'expédition des eaux. Enfin, pour éviter l'abus dont parle le docteur Desbrest, la Compagnie thermale fait graver sur la capsule de chaque bouteille le millésime de l'année. De cette manière, il ne peut y avoir de fraude.

Vers la fin du siècle dernier, le docteur Raulin, chargé de faire un rapport sur les eaux minérales du royaume, fait le plus grand éloge des eaux de Vichy et de celles de Châtelton, qu'il compare à celles de Spa. C'est aussi vers cette époque que la source d'Hauterive commença à être utilisée.

En 1802, le premier Consul remplaça les intendants des eaux par des inspecteurs. Le docteur Lucas fut appelé à ces fonctions, et donna une vive impulsion au service thermal. Les docteurs Prunelle et Petit ont aussi contribué à la prospérité des eaux de Vichy, dont l'inspection est aujourd'hui confiée au docteur Alquié, médecin consultant de l'Empereur.

L'État avait régi jusqu'alors l'établissement thermal. A partir de 1833, il l'affermait. Les frères Brosson en furent fermiers jusqu'en 1841; mais il fallut encore en revenir à la régie, et M. de Brouville fut nommé régisseur. Quelques années après, l'État affirma de nouveau l'établissement à une société représentée par MM. Lebobe et Callou, puis par MM. Callou et Vallée. Cette compagnie a été, par un décret récent, transformée en société anonyme. Grâce au concours du chef de l'État, du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et à l'activité intelligente du nouveau directeur, M. A. Callou, l'établissement thermal de Vichy est devenu le plus important et le plus confortable des thermes d'Europe. Le service des bains, malgré l'affluence des baigneurs, y est fait avec une régularité et une ponctualité remarquables. Les nouvelles conventions passées entre l'État et la Compagnie thermale ne peuvent que développer encore la prospérité de l'établissement thermal de Vichy.



ETTE seconde excursion ne peut se faire en une journée. On consacre ordinairement un jour à la rive droite et un autre à la rive gauche de l'Allier.

Prenons la route de Thiers. A la sortie de Vichy, elle traverse un pays fertile, planté de vignes, de chanvres, d'arbres fruitiers, et qui monte insensiblement jusqu'à la côte Saint-Amand, en laissant à droite Abrest, ancien domaine des seigneurs de Vichy, et sur la rive gauche Hauterive, dont la source thermale est au-dessus, bien qu'elle soit située au-dessous de celle de Saint-Yorre.

La côte Saint-Amand, comme la Montagne-Verte, est un des rendez-vous des caravanes qui partent de l'angle du parc où se tient la foire aux ânes. Ces deux excursions sont trop connues pour qu'il y ait lieu d'en parler. De la côte Saint-Amand on aperçoit la Limagne, cette admirable vallée dont Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont au cinquième siècle, disait que l'étranger, en la voyant, oubliait sa patrie, et qui a inspiré à Delille ces vers :

Vous y voyez empreints Dieu, l'homme et la nature,  
La nature, tantôt riante en tous ses traits,  
De verdure et de fleurs égayant ses attraits;

Tantôt male, âpre et forte et dédaignant les grâces,  
Pière, et du vieux chaos gardant encor les traces.

Un chemin vicinal quitte la route de Thiers, au delà du hameau des Chassins, à vingt kilomètres environ de Vichy, et serpente dans la charmante vallée du Vauziron, au milieu de prés fleuris et à l'ombre de noyers magnifiques. Au dernier tournant de la route, on aperçoit la masse imposante d'un château, et l'on pénètre, par des rues étroites et tortueuses, dans une ville dont l'aspect rappelle le moyen âge.

Chastel-Ondon, petite ville à grand renom.

Cette devise, inscrite sur l'ancienne bannière de Châteldon, se justifie par les souvenirs historiques de ce castel, un des plus anciens de l'Auvergne.

La tradition fait remonter l'origine de l'ancien château de Châteldon au règne de Louis le Gros. A la mort de ce prince, un de ses fils, Robert, comte de Dreux, hérita de ce domaine seigneurial, qui demeura dans cette maison jusqu'au commencement du quatorzième siècle. Jean de Dreux et Anne de Beaujeu, sa femme, vendirent, en 1301, le chastel et la seigneurie de Châteldon, moyennant une somme de 4 000 livres, à Jean Aycelin, évêque de Clermont, qui acheta en outre au roi Philippe le Bel la seigneurie de Puy-Guillaume. Un des neveux de cet opulent prélat, Gilles Aycelin, seigneur de Montaigut et président au Parlement de Paris, fut la souche des nouveaux seigneurs de Châteldon. Gilles II, son fils, épousa une fille de Bernard de la Tour d'Auvergne, qui, après avoir combattu en Flandre sous Philippe le Bel, fut fait prisonnier à la désastreuse bataille de Poitiers, le 13 septembre 1356.

Pendant cette période, Châteldon était un des fiefs les plus importants de l'Auvergne. Son château, entouré d'une enceinte fortifiée, pouvait rivaliser avec ceux de Montaigut, de Montpensier, avec toutes les forteresses élevées sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais. A côté du château féodal s'élève le beffroi de la commune, dont la tour subsiste encore et offre un curieux spécimen des constructions civiles au treizième siècle. La maison Sergentale, située près du beffroi et de l'ancien moulin seigneurial, est un charmant logis gothique qui remonte à la même époque. On y accède par une porte à arc surbaissé conduisant, par un escalier à vis pratiqué dans une tourelle de pierre, aux étages supérieurs. Le corps principal de la maison est bâti en bois, avec l'ornementation capricieuse et bizarre de l'époque.

Châteldon abonde en logis de ce genre : presque toutes les constructions de cette petite ville comptent plusieurs siècles d'existence et nous donnent une idée de l'importance qu'elle avait au moyen âge. Protégés par le château contre les incursions des routiers et des malandrins qui désolaient alors l'Auvergne, et dont Froissart raconte les turbulents exploits, les habitants purent se livrer au commerce et à l'industrie. Les

anciennes désignations de plusieurs rues prouvent que Châteldon avait devancé la ville de Thiers dans le commerce de la coutellerie et de la quincaillerie. De nombreuses tanneries construites sur les bras du Vauziron, dont l'eau est excellente pour la trempe du fer comme pour le tannage des cuirs, y entretenaient l'aisance. Malheureusement le torrent a dû plusieurs fois détruire ces usines et engraver les fosses à tan. C'est pour se protéger contre les inondations périodiques de cet affluent de l'Allier que les maisons de bois ont été construites sur de solides assises de pierre, et que les maisures des pauvres se sont dressées sur des pilotis de bois, comme sur des échasses.

Une tradition rapporte, en outre, qu'une peste causée par les tanneries décima la population. Les habitants, pour échapper à ces fléaux, émigrèrent et portèrent à Thiers l'industrie qui depuis a enrichi cette ville. M. le docteur Desbrest, intendant des eaux minérales de Châteldon au dix-huitième siècle, confirme ces traditions locales : « Les boucheries qui subsistent encore, dit-il, donnent une idée de sa population passée, et on y voit une si grande quantité de boutiques presque détruites ou fermées qu'on peut présumer avec raison que cette ville a été très-commerçante. C'est de Châteldon que les papeteries et les coutelleries ont été transportées à Thiers. La chute des terres dans les eaux qui servaient à ses manufactures a sans doute causé la ruine de ces établissements. Cette ville est habitée aujourd'hui par des citoyens affables, honnêtes et officieux, qui accueillent avec bonté les malades qui viennent à leurs eaux. »

Au siècle dernier, des rizières établies aux environs de Châteldon amenèrent encore des maladies endémiques dans la contrée.

Les Châteldonais, découragés par ces fléaux, émigrèrent de nouveau : les autres s'étaient adonnés à l'agriculture. Ils y furent encouragés par leurs seigneurs, dont nous allons maintenant reprendre l'histoire.

La maison d'Aycelin s'éteignit dans la personne de messire Listenois, seigneur de Montaigut et de Châteldon, qui était gouverneur du Nivernais au quinzième siècle. De son mariage avec Marguerite de Beaujeu il ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, mariée, en 1410, à Jean de Vienne, maréchal et sénéchal du Bourbonnais. Philippe de Vienne, seigneur de Châteldon et de Listenois, aidé du pieux concours de Pétronille de Chazeron, sa mère, fonda en 1463 le couvent des Cordeliers. Ces moines étaient au nombre de douze. La donation avait été faite aux religieux à la charge par eux d'instruire par paroles et par exemples le peuple de Châteldon et des environs.

« Vers la même époque, dit M. E.-T. Desbrest, le couvent des religieuses de Sainte-Claire fut fondé pour l'instruction des jeunes filles. Catherine de Lespinasse, une des supérieures de la communauté, a laissé dans le pays une mémoire vénérée. »

Pendant une période de quatre siècles, le fief de Châteldon, tombé sept fois en quenouille depuis l'extinction de la famille d'Aycelin-Montaigut, passa successivement par alliance dans les mains de Vienne, de la Fayette, du Lude, de la Guiche, de Schomberg, de Rohan et de Melun. Les archives de Cusset et les registres de baptême de Vichy renferment plusieurs actes portant la signature de ces seigneurs, qui ne faisaient que de rares apparitions dans leurs domaines.

Au dix-huitième siècle, la seigneurie de Châteldon changea encore quatre fois de propriétaires. Joachim de Roche pierre, chevalier de l'ordre

de Saint-Jean de Jérusalem, vendit en 1723 les terres de Châteldon, de Charnot et du Chériol, formant le comté de Ferrières, à Jean Lefranc de Brunpré, écuyer et conseiller secrétaire de Louis XV, moyennant la somme de 500 000 livres. Cinq ans après, Lefranc de Brunpré les revendit à messire André Hébert, chevalier, gouverneur de Pondichéry. A l'époque de la révolution, le domaine de Châteldon appartenait à Claude Douet, baron de Châteldon, comte de Ferrières, écuyer et fermier général, qui fut exécuté en 1793. M. Debrit acquit la terre, vendue comme domaine national après la mort de Claude Douet. De nos jours, le château de Châteldon a appartenu à M. Rulet de la Murette, dont la famille habite encore le pays. Il a été acquis en dernier lieu par un magistrat, M. Tapon, qui, en restaurant cet antique manoir, lui a enlevé ce cachet d'antiquité et ce caractère grandiose et pittoresque qui en faisaient un des plus beaux châteaux de l'ancien Bourbonnais.

Nous ne saurions trop recommander aux désœuvrés de Vichy l'excursion à Châteldon. Rien n'est plus curieux, plus original que l'aspect de cette petite ville dont les maisons gothiques, disloquées et vermonlues, ne se soutiennent que par un prodige d'équilibre. Les rues de Châteldon sont une mine inépuisable pour les paysagistes et les peintres de genre : ils y trouvent mille sujets de croquis où la *fabrique*, en terme d'atelier, disparaît sous les treilles qui encadrent gracieusement les masures.

Enfin nous devons aussi une mention aux eaux de Châteldon. Le docteur Raulin, inspecteur, au siècle dernier, des eaux minérales du royaume, les comparait à celles de Spa, en s'appuyant sur l'autorité de Bernard de Palissy, lequel prétend que si les eaux de Spa ont plus de réputation, c'est qu'elles sont connues depuis plus longtemps. Le docteur Desbrest, médecin inspecteur, à la même époque, des eaux de Châteldon, leur a consacré une notice intéressante : « Ces eaux, dit-il, exercent une action stimulante sur tous nos organes, et leur effet immédiat est d'augmenter la rapidité et l'énergie de toutes les fonctions vitales. »

Cette fontaine de Jouvene est devenue la propriété de l'établissement thermal de Vichy, qui exporte par milliers de houteilles l'eau acidule, gazeuse et ferrugineuse de Châteldon, dont un savant médecin a dit : « Le fer est le passe-port de l'acide carbonique. »

Les habitants du pays viennent puiser aux sources, et s'en trouvent bien; il n'est pas jusqu'aux bestiaux qui s'y guérissent aussi de leurs maux et de leurs infirmités.

On visite, à un kilomètre de Châteldon, les ruines de l'ancien manoir de Puy-Guillaume et, non loin de là, celles de l'abbaye de Montpeyroux. Un des seigneurs de Puy-Guillaume fut tué en combat singulier par le baron de Blot. Voici comment Fléchier raconte ce duel dans ses *Mémoires sur les grands-jours d'Auvergne* : « Ces deux gentilshommes eurent un démêlé qui fit assez de bruit dans la province, et, après quelques emportements de part et d'autre, ils voulurent le terminer, selon la coutume de la noblesse, par un combat particulier. L'assignation fut donnée, le lieu marqué : ils sortirent en campagne. Quelque circonspection qu'ils eussent apportée à cacher leur dessein, ils ne dissimulèrent pas si bien que quelques gentilshommes de leurs voisins, qui savoient leur ressentiment et qui les observoient avec beaucoup de vigilance, ne laperçussent ou, pour mieux dire, ne soupçonnassent quelque chose de leur résolution. Les amis de M. de Puy-Guilhaume furent les plus



diligents : ils montèrent à cheval au premier bruit de leur sortie. Ils allèrent chez leur ami, et, ne l'ayant pas rencontré chez lui, ils coururent chez un de ses oncles, où il s'étoit retiré, et d'où il étoit près de sortir pour aller se battre. Lorsqu'ils arrivèrent, il fit bonne mine, comme on fait en ces occasions, et cacha si bien son dessein qu'il le découvrit; et ses bons voisins, qui n'étoient pas moins fins que lui, jurèrent qu'ils ne pouvoient point s'empêcher de le conduire dans son château, et qu'ils ne l'abandonneroient point qu'il n'y eût quelque accommodement. C'est en ces rencontres que la petite noblesse se fait fête. Sous prétexte d'empêcher un combat, ils triomphent bien souvent eux-mêmes; ils ravagent une maison lorsqu'ils viennent la secourir, et les ennemis ne font pas souvent tant de désordre que ces troupes auxiliaires. Une petite course qu'ils auront faite leur vaudra plusieurs jours de bonne chère; encore leur a-t-on de l'obligation, et souvent ceux qui sont les plus heureux dans ces querelles trouvent bien à s'en repentir quand ils viennent à considérer les dépenses, après qu'ils sont hors de danger. Ces gentilshommes l'accompagnoient donc et lui rendoient ce bon office avec bien de la joie; mais toute leur prévoyance fut inutile, et par malheur ils ne sauvinrent pas leur ami et ne mangèrent pas un de ses poulets d'Inde. Ils avoient fait à peine une demi-lieue qu'ils se trouvèrent dans un chemin fort creux dont la descente étoit assez difficile. M. de Puy-Guilhaume, soit qu'il fût mieux monté que les autres, soit qu'il fût bien aise d'être un peu plus avancé pour rêver à son affaire et entretenir son ressentiment, étoit éloigné d'eux de trente à quarante pas, et avoit déjà franchi la montée, lorsqu'il vit son ennemi qui venoit le chercher de ce côté-là et qui, n'étant pas fort éloigné, courut à lui, le pistolet à la main. Il fit ses avances de son côté; ainsi ils se trouvèrent à juste distance pour tirer leurs coups avant que de pouvoir en être empêchés. La rencontre fut si imprévue et le combat si subit que ceux qui étoient venus pour assister leur ami le virent revenir sur ses pas, blessé qu'il étoit, et tomber bientôt de cheval, criant qu'il avoit le ventre brûlé. Le baron de Blot se mit en fuite, et quelque assistance qu'on put rendre à M. de Puy-Guilhaume, il mourut le lendemain, de sa blessure. »

Le baron de Blot fut condamné par les grands-jours de Clermont à être pendu, et ses biens furent confisqués, en vertu de l'édit contre les duels. On fit aussi le procès à la mémoire de Puy-Guillaume, son adversaire.

L'abbaye de Montpeyroux s'était enrichie, comme tous les couvents d'alors et de maintenant, par des donations; mais les seigneurs voisins, convoitant ses richesses, la mirent au pillage. On ne sait pas si les nonnes perdirent autre chose que leurs trésors, mais c'est à présumer, d'après les mœurs de l'époque. Pour en donner une idée, nous rappellerons encore, d'après Fléchier, ce qui arriva à une châtelaine des environs de Châteldon et à son amant.

« La comtesse de X... étoit accusée d'avoir eu diverses passions en divers temps, quelques-unes fort douces, et quelques autres fort violentes. Elle avoit eu beaucoup de galanteries, et, comme elle étoit fort belle, elle avoit attiré plusieurs amants et ne leur avoit pas été cruelle, s'il faut en croire le bruit commun. Son mari la laisse vivre à sa mode et n'en a paru jaloux qu'une fois. Il avoit appris les amours d'un gentilhomme avec sa femme, et il étoit assuré que le lieu de leur rendez-vous ordinaire étoit une cabane de berger, couverte de chaume, où ces deux amants

traitoient leurs affaires secrètes avec moins de simplicité que les bergers et les bergères ne font ordinairement. Quelqu'un l'ayant exhorté à la vengeance de ce déshonneur, il fit mettre un jour le feu à cette cabane. Il crut, le bonhomme, qu'il ne leur restoit plus de lieu propre à de telles négociations, que leur amour s'éteindroit par l'embrasement de leur retraite, et, se tenant en sûreté depuis ce coup, il se vantoit d'avoir bien vengé sa famille. Cependant il est certain que, pendant qu'il faisoit brûler ce chaume, sa femme brûloit d'amour avec son galant et trouvoit l'occasion de se satisfaire en un temps où l'on travailloit à le lui ôter. »

Ainsi se trouva justifié le proverbe : *Qui trop embrase mal éteint.*

Quittons ces lieux de perdition, et, franchissant le pont moderne de Ris, jetons un coup d'œil sur le château de Maulmont. C'était jadis une commanderie de Templiers, et ces chevaliers y pratiquaient les maximes des moines, si nous en jugeons par la devise qui ornait la porte de leur salle à manger. *Bene vivere et latari*; ce qui peut se traduire par la licence accordée par Barbe-Bleue à ses femmes : « Amusez-vous, mangez, buvez ! »

Les Bénédictins aimaient les collines, comme le dit ce dicton monacal :

» Bernardus valles, colles Benedictus amabat,  
» Oppida Franciscus, magnas Ignatius urbes, »

que nous avons essayé de traduire par ce quatrain :

Saint Bernard aimait les vallons,  
Saint Benoît les coteaux fertiles;  
Saint François aimait les donjons,  
Saint Ignace les grandes villes.

Randan semblait fait à souhait pour y fonder un monastère de Bénédictins. Aussi, dès le sixième siècle, les moines de l'ordre de Saint-Benoit y étaient établis. Grégoire de Tours parle d'un miracle qui s'était opéré dans ce cloître naissant; mais le plus beau miracle, celui qui révèle le mieux la grandeur des œuvres de Dieu, c'est le spectacle dont on jouit de la terrasse de Randan. Celle de Saint-Germain en Laye, si renommée, n'approche pas de ce merveilleux panorama.

Au douzième siècle, un manoir féodal remplaça le monastère. Les seigneurs de Polignac furent les premiers seigneurs de Randan. La seigneurie passa, en 1519, dans la maison de la Rochefoucauld par le mariage d'Anne de Polignac, veuve du comte de Sancerre, tué en 1515 à Marignan, avec François de la Rochefoucauld, prince de Marsillac.

VICHY SOUS NAPOLEON III



CHÂTEAU DE RANDAN.



Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, fit, en 1555, la campagne d'Italie sous le maréchal de Montluc; il commandait une compagnie dans la campagne qui fut entreprise, en 1562, contre les huguenots du Rouergue. Un de ses compatriotes, Jean d'Escars, seigneur de la Vauguyon, faisait aussi partie de l'expédition. Ces deux gentilshommes bourbonnais firent ensuite la campagne de Guyenne et de Périgord, et prirent part à plusieurs combats dont Blaise de Montluc parle dans ses *Commentaires*. A la suite d'une de ces rencontres, dit-il, « le capitaine Peyralongue et les gens de pied dont il estoit maître de camp avoyent prins un archer de la compagnie de M. de Randan, et le menèrent prisonnier tout auprès d'un arbre et luy donnèrent deux pistolades de sang-froid : n'estant point encore mort, le capitaine Peyralongue luy demanda qui estoit en nostre camp et qui commandoit; alors il luy dit que j'estois arrivé et que je commandois, sachant bien qu'ils en seroient en frayeur. »

Nous aimons à croire que ce loyal gentilhomme n'était pas celui dont parle Pierre de l'Estoile : « En ce mois de may (1578), Lavardin à Lucey en Vandomois tua de sang-froid et de guet-apens le jeune Randan (sous ombre de ce que le dit Randan) s'ingéroit de faire l'amour à la jeune dame de Lucey, riche veuve que Lavardin aimoit pour l'épouser. Ce meurtre fust trouvé fort cruel et estrangement barbare, et envoia le roy un prevost des mareschaux avec forces, pour prendre au corps Lavardin, lequel se retira en Gascongne vers le roy de Navarre son maître, où il fust le bien venu. Chose grandement déplorable en ce malheureux siècle de voir les maisons des roys et des princes servir d'asyle et de retraite aux meurtriers et assassins. »

Un autre comte de Randan figure dans les guerres qui, sous la Ligue, agitèrent l'Auvergne et le Bourbonnais. Il s'était emparé d'Issoire en 1589; mais les royalistes de Clermont parvinrent à reprendre cette ville qui, commandant le cours du haut Allier, était d'une grande importance pour la sécurité de la Limagne. Cette fertile vallée était alors dévouée à la Sainte-Union, qu'elle considérait comme l'appui du catholicisme. Les partisans de la Ligue s'étaient retranchés dans la citadelle d'Issoire, et les royalistes appelèrent à leur secours toute la noblesse de l'Auvergne et du Bourbonnais. D'Effiat, gouverneur de la basse Auvergne, et de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, se rendirent à leur appel, suivis d'une partie de la noblesse.

De son côté, le comte de Randan demanda du secours au seigneur de Neuvy, qui était le chef de la Ligue en Bourbonnais, et au seigneur de Saint-Marc, qui était à la tête des ligueurs de la Marche. « Ainsi, dit le chroniqueur Palma-Cayet, les royaux et les ligueurs se mettent tous à la campagne, chacun pour rendre fort son party. »

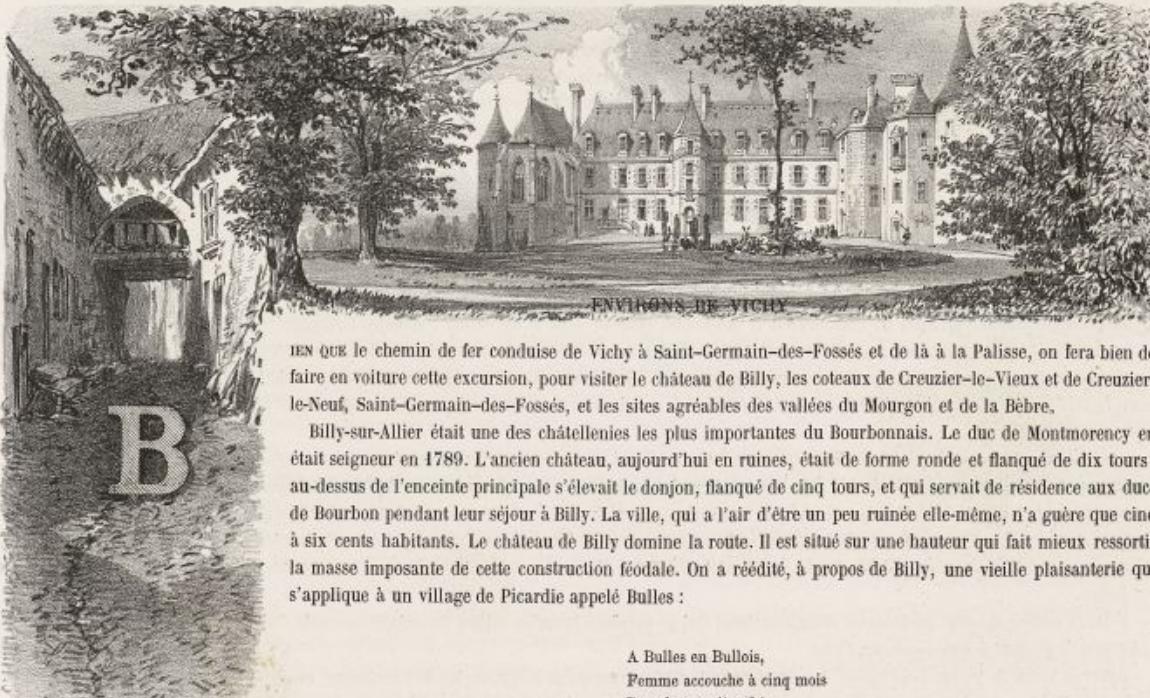
Le comte de Randan étant parvenu à secourir la citadelle d'Issoire assiégée, et ayant reçu les renforts que lui amenait le seigneur de Neuvy, avec cent hommes d'armes, essaya de chasser les royalistes de la ville; le seigneur de Neuvy, apprenant qu'une troupe royaliste venait ravitailler les assiégeants, se porta à leur rencontre; mais il tomba dans une embuscade et fut obligé de se replier avec ses troupes vers le Bourbonnais.

Le comte de Randan eut aussi à lutter contre les royalistes de Clermont, qui, prenant la route de la montagne, avaient tenté de surprendre

le château de Neschers; il les repoussa, et, avec l'aide des renforts d'artillerie venus de la Marche, il vint battre en brèche les murs d'Issoire. Il était sur le point de se rendre maître de la ville, lorsqu'il apprit que l'armée royale, commandée par le marquis de Curton, avait remonté l'Allier jusqu'à Coudes. Il se porta à sa rencontre et posta ses soldats près du mont de la Croix-Roland, à une demi-lieue d'Issoire. Un combat sanglant s'engagea entre les deux troupes, et les royalistes furent vainqueurs. Le comte de Randan, blessé dans la mêlée, fut fait prisonnier et mourut à Issoire des suites de sa blessure.

La terre comtale de Randan fut érigée en duché pour Catherine de la Rochefoucauld, gouvernante de Louis XIV et dame d'honneur d'Anne d'Autriche. Elle passa ensuite aux maisons de Foix, de Bauffremont, de Durfort, de Lorge et de Choiseul-Praslin, et fut acquise, en 1821, par la princesse Adélaïde d'Orléans, qui l'habita pendant la belle saison. Les princes ses neveux y venaient faire des parties de chasse, et y invitaient les veneurs les plus renommés de l'époque. Le château fut restauré. Des anciennes constructions, qui dataient de la renaissance, on ne conserva que la grosse tour de l'ouest, désignée sous le nom de Logis du Roi. Les appartements intérieurs furent meublés avec une élégante simplicité. On y voit encore les tableaux et les objets d'art qui rappelaient aux châtelains de Randan les pérégrinations de l'exil et le souvenir des artistes dont ils étaient les Mécènes. Les cuisines, situées dans le sous-sol, sont monumentales. On dirait qu'elles ont été construites pour des festins de Gargantua. Il est vrai que la famille était nombreuse, surtout quand les invités venaient y fêter la Saint-Hubert; mais, sauf ces repas dont le duc de Montpensier faisait ordinairement les honneurs, on vivait très-simplement dans le domaine de Madame Adélaïde. Le parc de Randan est admirablement entretenu, grâce aux soins incessants de M. le duc de Galiera. Il offre une agréable promenade aux touristes de Vichy.

Le château d'Effiat n'offre plus d'intérêt depuis qu'on lui a enlevé son mobilier historique, et les personnages de la famille Coiffier d'Effiat, à l'exception de la romanesque figure de Cinq-Mars, sont de piètres sires. Le touriste fera donc bien de revenir à Vichy par la rive gauche de l'Allier, et de jeter en passant un coup d'œil sur la silhouette féodale du manoir de la Poivrière, avant d'arriver à Hauterive. Les eaux d'Hauterive appartiennent à la Compagnie thermale de Vichy. Elles ont pour inspecteur M. Durand-Fardel, le *consul designatus* de l'inspection générale, c'est-à-dire le successeur probable des Lucas, des Prunelle et des Petit, dont il a perpétué les traditions, en y ajoutant son talent propre et sa vaste érudition.



B

IES que le chemin de fer conduise de Vichy à Saint-Germain-des-Fossés et de là à la Palisse, on fera bien de faire en voiture cette excursion, pour visiter le château de Billy, les coteaux de Creuzier-le-Vieux et de Creuzier-le-Neuf, Saint-Germain-des-Fossés, et les sites agréables des vallées du Mourgon et de la Bèbre.

Billy-sur-Allier était une des châtellenies les plus importantes du Bourbonnais. Le duc de Montmorency en était seigneur en 1789. L'ancien château, aujourd'hui en ruines, était de forme ronde et flanqué de dix tours; au-dessus de l'enceinte principale s'élevait le donjon, flanqué de cinq tours, et qui servait de résidence aux ducs de Bourbon pendant leur séjour à Billy. La ville, qui a l'air d'être un peu ruinée elle-même, n'a guère que cinq à six cents habitants. Le château de Billy domine la route. Il est situé sur une hauteur qui fait mieux ressortir la masse imposante de cette construction féodale. On a réédité, à propos de Billy, une vieille plaisanterie qui s'applique à un village de Picardie appelé Bulles :

A Bulles en Bullois,  
Femme accouche à cinq mois  
Pour la première fois.

Il y a cent pays en France qui revendiquent ce triste privilège, que nous répudions pour l'honneur des dames du Bourbonnais.

Bessy était une des châtellenies du Bourbonnais. Il fut l'apanage d'un des fils cadets d'Archambault VII, sire de Bourbon. Guillaume I<sup>r</sup>, un de ses descendants, et sa seconde femme, Isabeau de Courtenai, ont été enterrés dans l'église de Bessy; mais on n'a pu découvrir leur sépulture.

Saint-Germain-des-Fossés a été longtemps ville close, avant d'être ouverte aux railways qui se dirigent de sa gare centrale vers Clermont, Lyon, Paris et Vichy. Aussi elle a changé d'aspect. Ses fortifications, ses fossés même, alimentés par les eaux du Mourgon, et auxquels le bourg doit son nom, ont disparu, ainsi que son couvent, dont Robert de Vichy était prieur au quatorzième siècle. Une dame de Saint-Germain-des-Fossés, digne émule de ces châtelaines dont Fléchier raconte les prouesses dans les *Mémoires des grands-jours d'Auvergne*, se rendit coupable, au siècle dernier, d'un crime atroce.

Ayant aperçu un malheureux paysan qui péchait dans une pièce d'eau voisine du château, elle tira sur lui, de sa voiture, un coup de fusil qui le tua roide. Les villageois accourent et poursuivent la meurtrière, qui se barricade dans une chapelle en ruines et parvient à se soustraire à la vindicte populaire. Les parents de la victime poursuivirent devant les tribunaux la dame de Saint-Germain, qui fut condamnée à mort par contumace et pendue en effigie.

Oublions ces tristes souvenirs en franchissant le seuil d'un château dont la devise est : *Honneur et Loyauté*.

Suivant les traditions locales, la Palisse devrait son origine à un établissement romain; toutefois les documents authentiques qui font mention de cette ville ne remontent qu'au commencement du treizième siècle. L'orthographe de son nom a varié : on le trouve indifféremment écrit *la Palixa*, *la Palice* et *la Palisse*. Cette dernière manière de l'écrire se rapporte aux armes parlantes de la ville, qui sont *de gueules à cinq pals aiguisez d'argent*.

Le château et la seigneurie de la Palisse appartenaient en 1230 à Roger de la Palice, damoiseau. Un autre seigneur de la même famille, Guillaume de la Palice, les possédait en 1257. Il avait épousé Arembord de Chazeul. Pierre de la Palice étant mort à la fin du treizième siècle, sa veuve épousa Philippe de Mallevalet, qui, en 1300, rendit hommage à Robert de France, comte de Clermont et seigneur du Bourbonnais, pour le château de la Palisse et la haute et petite justice de cette seigneurie, qui s'étendait alors sur les paroisses de Lubier, Bussolles, Barais, Frezelles, Varennes-sur-Tèche, Lodde, Ande-la-Roche, Droiturier, Saint-Prix, Breuil et Billezois, au nom de sa femme Isabelle de Ternaut, dame de la Palice.

Il fut la souche de cette ancienne et illustre maison, qui se perpétua jusqu'au milieu du quinzième siècle dans le Forez et le Bourbonnais. Elle portait *d'argent à trois lionceaux d'azur*.

Après la veuve de Pierre de la Palice, la seigneurie et le château passèrent à Marguerite de l'Espinasse, qui les apporta successivement en dot à Jean de Griffier et à Jean de Chastillon. La fille de ce dernier, Jeanne de Chastillon, épousa en premières noces Gaucher de Passat, seigneur

de la Creusette, chambellan du roi Charles VI, mort en 1409. Son second mari, Louis de Culant, amiral de France, l'autorisa à vendre la seigneurie de la Palisse à Charles de Bourbon, comte de Clermont, en 1429. Celui-ci la revendit l'année suivante à Jacques de Chabannes, chevalier, seigneur de Charluz, moyennant six mille écus d'or. Jacques de Chabannes acquit plus tard les seigneuries de Montaigu-le-Blin et de Châtel-Perron, dont il agrandit son domaine.

Dès cette époque, la maison de Chabannes, originaire de l'Angoumois, se fixa dans le Bourbonnais. Les propriétés qu'elle y acheta furent payées avec les rançons des seigneurs anglais que Jacques de Chabannes avait faits prisonniers pendant la guerre de Cent ans.

Tous les membres de la famille de Chabannes se rendirent illustres par leur valeur militaire. Outre les nombreux domaines qu'il possédait en Limousin, en Auvergne et en Bourbonnais, Jacques de Chabannes avait reçu de Charles VII la seigneurie de Curton en Guyenne, en récompense de ses bons et loyaux services contre les Anglais. Il mourut en 1453, au siège de Castillon.

*Geoffroy de Chabannes*, son fils ainé, hérita des terres du Limousin et du Bourbonnais. Il épousa Charlotte de Prie, demoiselle d'honneur de la reine Marie d'Anjou, cousine germaine du cardinal d'Amboise. C'est lui qui fit ériger, en l'honneur de son père, le tombeau qui existe encore dans la chapelle de la Palisse. Cette chapelle était alors isolée de l'ancien château. Elle faisait partie des fortifications et était défendue à l'extérieur par une tour et un chemin de ronde crénelé. Elle avait été autrefois l'église paroissiale de la ville sous l'invocation de saint Léger, évêque d'Autun. En 1461, elle n'était plus que la chapelle particulière du château. Enrichie par les donations de Jacques et de Geoffroy de Chabannes, elle fut restaurée par ce dernier et devint une des plus riches prébendes du Bourbonnais.

Antoine, frère de Geoffroy de Chabannes, fut un des fidèles serviteurs de Charles VII, qui visita le château de la Palisse au mois d'octobre 1456. Il fut injustement impliqué dans les intrigues qu'Antoinette de Maignelais, favorite de Charles VII, qu'elle avait quitté pour le duc de Bretagne, avait ourdies contre le roi de France. Mais la confiance de Charles VII repoussa ces odieuses calomnies, et c'est au sire de Chabannes que le roi, en mourant, confia les chagrin que lui avait causés le Dauphin Louis. Sa fidélité à Charles VII lui valut une honorable disgrâce lorsque le Dauphin devint le roi Louis XI.

*Jacques II de Chabannes*, fils de Geoffroy, maréchal de France, fut un des plus vaillants capitaines de son temps. Il est connu dans l'histoire sous le nom de sire de la Palisse. Il augmenta le château domaniale en le reliant du côté de la ville à la chapelle. Les magnifiques plafonds à caissons dorés et les poutrelles peintes de fines arabesques qu'on y remarque encore témoignent de son goût pour les arts. L'aile du nord, comprenant la salle d'armes et les grandes pièces de réception, a disparu depuis cette époque, aussi bien que l'enceinte fortifiée, mais la partie qui est encore debout témoigne de la magnificence de l'ancien château seigneurial.

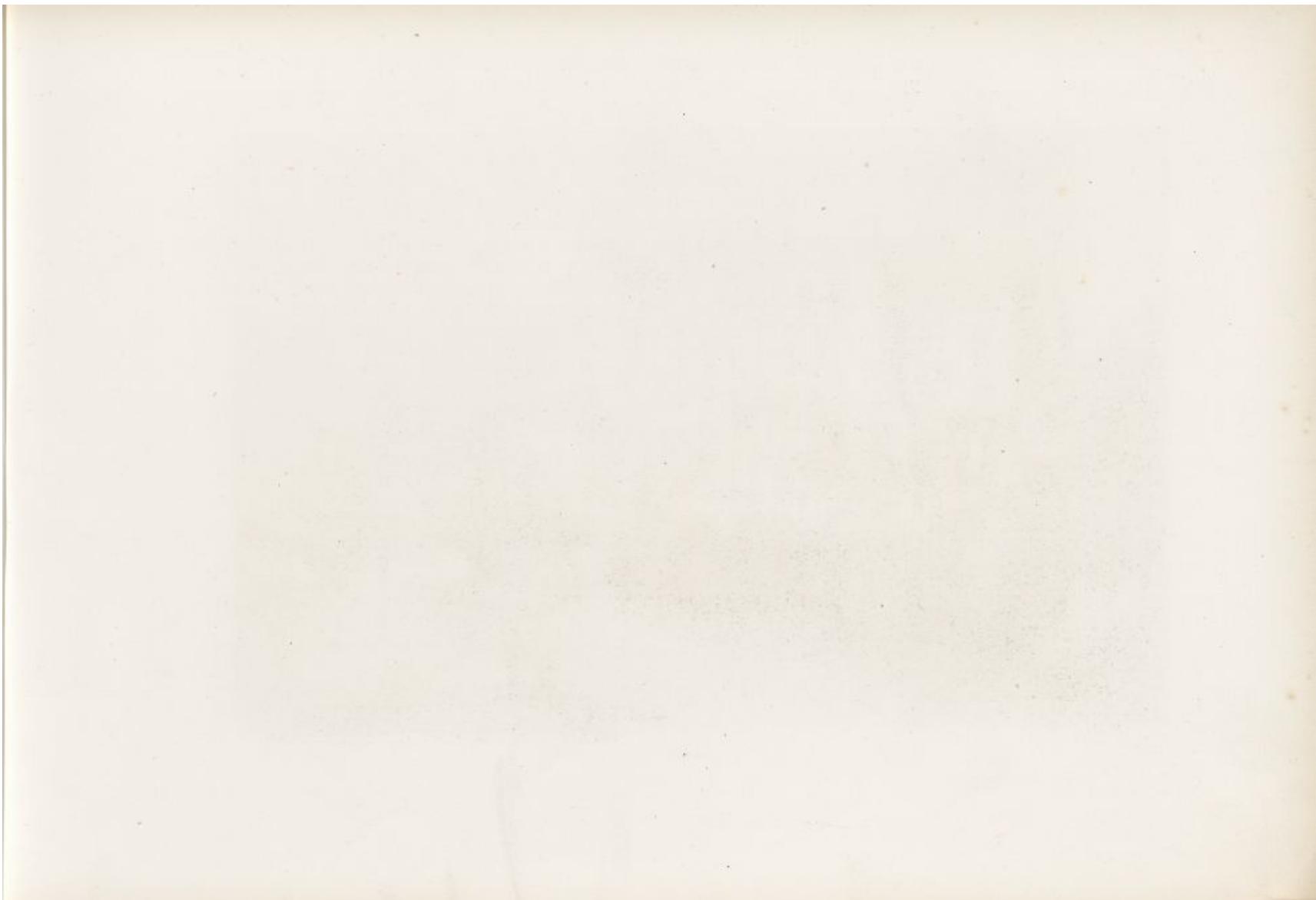
C'est du château de la Palisse que le connétable de Bourbon s'enfuit, en 1523, pour rejoindre Charles-Quint et servir contre son pays. La maison de Chabannes était unie au connétable par les lieux du sang et de l'amitié. On sait comment ce vaillant capitaine, poursuivi par l'amour

changé en haine de Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, refusa de suivre le roi dans la campagne d'Italie. Surveillé à Moulins par le seigneur de Warty, chambellan de François I<sup>er</sup>, il quitta cette ville sur le conseil de cet émissaire. Il parut se décider à rejoindre le roi, qui était alors à Lyon; mais, arrivé au château de la Palisse, il se plaignit d'un violent mal de tête, et passa toute une journée couché sur son lit. La nuit suivante, il y eut grand bruit d'allants et venants demandant en toute hâte médecins et apothicaires, comme si le connétable eût été gravement malade. Les médecins déclarèrent qu'il était hors d'état de se mettre en route, et Warty se hâta d'aller prévenir le roi. Mais pendant qu'il se rendait à Lyon en chaise de poste, le connétable montait à cheval, traversait l'Allier à Gayette et se réfugiait dans son château fortifié de Chantelle. Il y fut rejoint par plusieurs seigneurs de l'Auvergne et du Bourbonnais qui le suivirent en Italie. L'un d'eux, le seigneur de la Mothe des Noyers, allié à la maison de la Palisse, lui succéda comme gouverneur de Rome après sa mort, arrivée en 1529, au siège de cette ville. Ses biens furent confisqués comme ceux du connétable, et son château de la Mothe des Noyers, donné à des créatures du roi, fut vendu au dix-septième siècle à la famille de Guiche, qui possédaient la seigneurie de Saint-Gérand. Il fut légué en 1690 à l'hôpital de la Palisse. Sur les fondations de ce manoir, un des plus anciens du Bourbonnais, l'industrie moderne a élevé un moulin monumental.

Le maréchal de Chabannes, bien qu'ami du connétable, était resté fidèle au roi. Il mourut en 1524, à la bataille de Pavie, à la tête de l'avant-garde qu'il commandait. Son corps fut transporté à la Palisse, où on lui fit de magnifiques funérailles. Un de ses frères, Jean de Chabannes, avait été tué l'année précédente en Italie, aux côtés du chevalier Bayard. Un autre, Antoine de Chabannes, était emprisonné à Loches comme suspect de complicité dans la trahison du connétable. Marie de Chabannes, veuve du maréchal, lui fit ériger un magnifique mausolée en marbre blanc, sur lequel les deux époux étaient représentés à genoux, lui en armure et elle en habits de deuil. Ce beau monument demeura intact jusqu'à la révolution. Pendant la Terreur, une bande de Marseillais qui se rendait à Paris ravagea le domaine, pilla le château et n'épargna pas davantage la chapelle. Tous les objets d'art ou de valeur furent dérobés ou brisés. Une partie des bas-reliefs du tombeau du maréchal se trouvent aujourd'hui au Musée d'Avignon; d'autres fragments sont en Angleterre. Seul, le tombeau de l'ancêtre de la famille, Jacques de Chabannes, put être arraché au vandalisme de l'époque. Il a été recouvré depuis par la famille et replacé dans la chapelle de la Palisse, dont la restauration vient d'être commencée.

Le maréchal de Chabannes, que ses exploits avaient rendu populaire sous le nom de *la Palisse*, a été cité avec honneur par les historiens contemporains. Un poète du temps très-estimé, bien qu'il eût nom Crétin, lui a consacré un dialogue en vers. Des complaintes et des stances ont été écrites, sur ses hauts faits et sa mort, en style naïf et touchant. Elles ont malheureusement été oubliées, et la postérité ingrate n'a conservé que le souvenir d'une parodie ridicule composée sous le règne de Louis XIII par un médiocre écrivain appelé la Monnoye.

Charles de Chabannes, fils du maréchal, épousa en 1536 Marie de Mendoza, dame de la reine Éléonore d'Autriche, puis en secondes noces Catherine de la Rochefoucauld. Il reçut en 1548, au château de la Palisse, le roi Henri II, la reine Catherine de Médicis sa femme, le cardinal



VICHY SOUS NAPOLÉON III



HUBERT CLERGET DEL ET LITH.

Imp. Berquet à Paris

BOUGAREL FILS ÉDITEUR

CHÂTEAU DE LA-PALISSE

de Guise, la duchesse de Valentinois et une partie de la cour, qui se rendaient à Moulins pour assister aux noces d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre.

Charles de Chabannes fut tué à la belle défense de Metz par le duc de Guise, en 1552, et inhumé à la Palisse. Sa mère lui survécut, et mourut au château de Châtel-Perron en 1553. Son cercueil fut transféré à la Palisse et déposé dans le mausolée qu'elle avait fait construire dans la chapelle.

La fille ainée de Charles de Chabannes, Éléonore, hérita, à défaut d'héritiers mâles, de la seigneurie de la Palisse. Elle épousa en 1564 Just de Tournon, neveu du cardinal comte de Roussillon et ambassadeur à Rome, qui mourut en 1570. Elle se remaria l'année suivante avec Philibert de la Guiche, seigneur de Saint-Gérand, grand maître de l'artillerie de France, dont elle n'eut point d'enfants. Elle mourut en 1595, et fut inhumée dans la chapelle de la Palisse. De ses deux filles du premier lit, l'ainée, Françoise de Tournon, fut mariée avec Timoléon de Maugiron, gentilhomme dauphinois, et mourut en 1592; la seconde, Anne de Tournon, épousa en 1595 Jean-François de la Guiche, maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais, neveu de son beau-père. Elle apporta par ce mariage à la maison de la Guiche la seigneurie de la Palisse et toutes les terres de la maison de Chabannes situées en Bourbonnais, qui restèrent à ses descendants jusqu'en 1713. Elle mourut à la Palisse, en 1614. Le maréchal de Saint-Gérand lui survécut jusqu'en 1632; il mourut en son château de la Palisse et fut enterré dans l'église de Saint-Gérand, qu'il avait fait rebâtir.

Pendant le dix-septième siècle, le château de la Palisse subit de notables transformations. Les fortifications disparurent en partie, et l'ancien parc féodal devint un jardin à la française, dessiné dans le goût de le Nôtre, avec des allées droites, des fontaines et des statues de marbre. L'intérieur du château fut également remanié: on élargit les portes, on perça de nouvelles fenêtres; la chapelle fut fermée du côté de la ville et des tribunes furent construites de plain-pied avec les appartements du château.

*Claude-Maximilien de la Guiche*, comte de Saint-Gérand, seigneur de la Palisse et gouverneur du Bourbonnais, fils du maréchal, épousa en 1619 Suzanne de Longaunay. Il n'en eut qu'un fils, *Bernard de la Guiche*, né au château de Saint-Gérand en 1641, après vingt-deux ans de mariage, particularité qui se rencontre presque date pour date avec la naissance tardive de Louis XIV. L'enfant, ayant été soustrait, après sa naissance, par des parents intéressés dans la succession des biens, fut séquestré pendant neuf ans. Après seize années de procédures pendant lesquelles il était intervenu plus de quinze arrêts de justice, *Bernard de la Guiche* fut, par un jugement définitif du Parlement en date du 5 juin 1666, maintenu en possession des titres et biens de la maison de la Guiche. Son père était mort au château de Moulins, en 1659; il fut inhumé dans la chapelle seigneuriale de la Palisse. *Bernard de la Guiche*, rentré en possession de ses biens, devint lieutenant général des armées du roi, ambassadeur auprès de la cour de Florence et en Angleterre. Il habita souvent le château de la Palisse, où M<sup>me</sup> de Sévigné vint, pendant la saison de 1677, qu'elle passa aux eaux de Vichy, rendre visite à sa femme Françoise de Warignies. Il mourut à Paris, en 1696, ne laissant qu'une fille qui se fit

religieuse en 1713, après avoir fait donation de tous ses biens à sa cousine Geneviève de Lévis, petite-fille de la duchesse de Ventadour, née de la Guiche, et femme d'Hercule Mériadec, prince de Rohan-Soubise. Elle eut d'autant plus de mérite à faire ce legs que la duchesse de Ventadour était une des personnes qui avaient contesté la légitimité de son père et soutenu le procès contre lui.

Le prince de Rohan-Soubise vendit le château et la terre de la Palisse, en 1745, à Gilles Brunet d'Evry, conseiller du roi, intendant des finances de la généralité de Moulins. Des lettres patentes royales, datées de 1724, érigèrent les nombreux domaines de ce riche financier en marquisat de la Palisse. Il s'intitulait en outre baron de Châtel-Montagne, de Montmorillon, premier baron du Bourbonnais, seigneur d'Arfeuille et autres lieux. Il vendit, en 1731, le château et la terre de la Palisse à une branche cadette de la maison de Chabannes représentée par François-Antoine de Chabannes, comte de Pionsat, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis et gouverneur de Verdun. Par suite de cette transaction, la maison de Chabannes rentra en possession du château de la Palisse, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

*François-Antoine de Chabannes* étant mort sans enfants, le château et la terre de la Palisse échurent à son neveu *Jean-Baptiste de Chabannes*, marquis d'Apchon, comte de Pionsat, premier baron d'Auvergne, maréchal des camps et armées du roi, qui se distingua à la bataille de Dettingen. Il mourut en 1781, après avoir adopté *Jean-Frédéric de Chabannes*, issu du mariage du comte de Chabannes, devenu chef de la maison, avec Marie-Élisabeth de Talleyrand-Périgord. Le nouveau marquis de Chabannes suivit, comme ses ancêtres, la carrière des armes, et devint colonel du régiment Royal-Piémont. Il habitait le château de la Palisse, lorsque la révolution le contraignit à quitter la France. Au retour de l'émigration, il rentra en possession de ses biens. Il mourut en 1835. Pendant la période révolutionnaire, le château avait été occupé par la sous-préfecture, le tribunal, et la chapelle était devenue l'église paroissiale de la Palisse.

Le château, aujourd'hui en bonne voie de restauration, est habité par Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, marquis de Chabannes la Palisse, général de brigade et ancien écuyer de Louis XVIII et de Charles X, qui, après avoir conquis tous ses grades sur les champs de bataille de l'Empire, perpétue dans le château de ses ancêtres les nobles traditions de la maison de Chabannes.

La Palisse est traversé par la Bèbre, qui y fait mouvoir des usines et des moulins. On peut y visiter le château, qui domine encore la ville, bien qu'il n'ait plus les vastes proportions d'autrefois. Sa construction rappelle le style de la renaissance. Les appartements sont décorés dans le même style; on y voit les portraits de famille de plusieurs membres de la maison de Chabannes dont nous avons résumé l'histoire généalogique.

Les environs de la Palisse sont fort jolis. En suivant les bords accidentés de la Bèbre, on arrive au bourg de Jaligny, un des plus anciens du Bourbonnais. Un sire de Jaligny épousa, au onzième siècle, Ermengarde de Bourbon; un autre suivit Louis le Jeune en terre sainte. La seigneurie a ensuite passé aux maisons d'Amboise, de Châtillon, d'Auvergne, de la Fayette et de la Guiche: elle appartient aujourd'hui à la famille de Barral.

Dans une petite vallée qui s'incline vers la Bèbre, on aperçoit le village de Châtel-Perron, ancien fief d'une branche bâtarde de Bourbon au

treizième siècle, puis domaine des Dauphins d'Auvergne, et enfin seigneurie des maisons de Chabannes et de Charry. On exploite dans les carrières du pays du marbre que l'antiquaire Caylus compare pour le grain et la finesse à ceux de Paros et de Carrare. Le champ des *Belles-Pierres*, situé à peu de distance de Châtel-Perron, rappelle les obélisques druidiques de Carnac, dans le Morbihan : du reste, cette partie montagneuse du Bourbonnais a quelque rapport avec la haute Auvergne et la basse Bretagne, ces deux contre-forts de la Gaule celtique.

Entre la Bèbre, la Loire et l'Allier, s'étend une région qu'on peut appeler la Sologne bourbonnaise. Elle est couverte de bois, de landes et d'étangs : on y cultive du blé noir. Chevagnes est le bourg le plus important de ce district ; on y voyait autrefois une maison de chasse qui servait de halte aux ducs de Bourbon, et des bains situés près du château de Breuil. Non loin de là est le village de Thiel, la *Sitilia* des itinéraires romains. Au milieu des bruyères se dérobe modestement un petit bourg célèbre autrefois par son pèlerinage à Saint-Roch. Les habitants de Decise y envoyaient deux processions : l'une à pied, celle des hommes ; l'autre à cheval, composée de femmes et de prêtres chevauchant de compagnie et se rendant à l'oratoire de Saint-Roch, situé au pied d'un petit tertre dont l'étymologie est sans doute *mont bénit*, devenu par corruption Montheugny.

Chavroche est encore aujourd'hui tel que le décrivait au seizième siècle Nicolai. « On y voyoit, dit-il, une grosse tour quarrée servant de donjon, et d'autres tours quarrées et rondes, closes de murailles et profonds fossés à pont-levis. Dans le château, outre la maison seigneuriale, il y avoit quelques maisons particulières des habitants pour mettre leurs meubles en cas de guerre : autour du château, qui est assis sur un haut coteau, en pays pierreux et terres fortes, est le bourg et paroisse de Chavroche. » Près de là se trouve le château du Grand-Chambord, véritable forteresse qui n'a rien de commun avec l'élégant édifice élevé par François I<sup>er</sup> au milieu des bois de la Sologne. Saligny avait autrefois une église fondée au milieu des bois par les Templiers et un château magnifique, mais habité par un châtelain plus redouté que le comte Ory et Robert le Diable. On fut obligé de le prendre au piège, comme une bête fâve, et de le mettre dans une cage de fer, châtiment qu'il avait coutume d'appliquer à ses victimes. Les assises de Clermont n'avaient pas détruit tous les louveteaux de la montagne bourbonnaise.

Non loin de Dompierre, dans la partie du Bourbonnais qui avoisine la Loire, se trouve l'abbaye de Sept-Fonds, consacrée à Notre-Dame de Saint-Lieu. Sa fondation remonte au douzième siècle : c'était une des succursales du monastère de Clairvaux. Elle eut pour fondateur Guillaume de Bourbon, descendant d'Adhémar I<sup>er</sup>, sire de Bourbon. Vendue sous la révolution comme bien d'Église, l'abbaye de Sept-Fonds est redevenue une communauté religieuse. Une colonie de trappistes s'y est établie en 1845.

La montagne bourbonnaise, trop peu connue des baigneurs de Vichy, mérite cependant d'être visitée. Elle abonde en souvenirs historiques, en monuments curieux, en sites pittoresques. Châtel-de-Neuvre remonte à la période gallo-romaine ; Nicolai prétend que César en a fait mention et que son nom dérive de *Château d'honneur*.

Châtel-Montagne est, en quelque sorte, la capitale de la montagne bourbonnaise. Les touristes y visiteront avec intérêt une église du onzième

siècle et les vestiges d'un ancien château féodal possédé autrefois par la famille de Rollat, et qui passa ensuite à celle d'Humières et à M. d'Évry, intendant général de la province.

Le fameux Mandrin et sa bande de voleurs ont fait, au siècle dernier, de fréquentes apparitions aux environs de Vichy, dont ils ont plus d'une fois rançonné le grenier à sel. Ce chef de brigands arriva un jour au Mayet-de-Montagne, et s'empressa de vider le coffre du receveur des gabelles. Comme celui-ci protestait contre l'ilégalité de ce procédé, Mandrin, qui n'était jamais en peine, trouva moyen de légaliser sa prise. Il emmène le receveur chez le tabellion du bourg, appelé M. Bontemps, et lui dicte cette quittance notariée :

« Nous soussigné, Mandrin, chef des braves gens colligés en bande pour redresser les torts de tous les employés aux gabelles, sels, tabacs, etc., pour le compte de Notre Majesté le roi de France, etc., donnons quittance au susdit, etc. »

Au Mayet-de-Montagne, on montre comme ayant été des dolmens celtiques quelques blocs de pierre détachés des rochers voisins.

Enfin on peut voir à Ferrière les ruines d'un donjon qui fut le berceau de la famille de Turenne. Le Donjon rappelle par son nom son origine féodale. Baudoin, fils de Guy, en était seigneur au douzième siècle. Il avait épousé, en 1185, Amicie de Châtillon, une des plus riches héritières du Bourbonnais. La seigneurie du Donjon passa ensuite aux Aycelin et aux familles de Vienne et de Chazeron. Un couvent de cordeliers et une communauté de religieuses urbanistes vivaient sous la protection du Donjon et grâce aux donations des seigneurs voisins.

Les plateaux de Puy-Ramon et de Greffier servent de contre-forts aux bases du Montoncel, le géant de la montagne bourbonnaise : il a 1 300 mètres de hauteur et domine de sa masse imposante les trois départements du Puy-de-Dôme, de la Loire et de l'Allier. De son sommet on aperçoit distinctement la Limagne d'Auvergne, les chaînes du Puy-de-Dôme et du mont Dore, et les montagnes du Forez. L'ascension du Montoncel ne peut se faire qu'avec l'aide d'un guide expérimenté et pendant la plus belle saison de l'année.



LYA, aux environs de Vichy, deux villages qui portent le nom de Saint-Gérand : l'un s'appelle Saint-Gérand-le-Puy ; l'autre, Saint-Gérand-des-Vaux. Le premier était, au moyen âge, l'apanage des cadets de la maison de Bourbon-Montluçon. Les Bauffremont de Châtelon en étaient seigneurs au seizième siècle. Le second rappelle de curieux souvenirs historiques et anecdotiques.

Saint-Gérand-le-Puy, situé sur une colline, au pied de l'amphithéâtre de la montagne bourbonnaise, conserve le souvenir du séjour que le pape Pie VII y fit en 1804, lorsqu'il se rendait à Paris pour la cérémonie du sacre. Non loin de là se trouve le castel de Poncenat, dont un des seigneurs fut un des lieutenants du terrible baron des Adrets pendant les guerres de religion. Toute cette contrée est couverte de *pays* (*podium*), qui, selon les uns, sont d'anciens *tumuli* gaulois ; suivant d'autres, des terres d'observation : deux de ces mamelons ont reçu le nom singulier de *Tétons de Madame*.

Saint-Gérand-des-Vaux est situé sur une éminence qui domine la fertile plaine des Écherolles. Le domaine appartenait, au quinzième siècle, à Jacques Cœur, argentier de Charles VIII. Il devint ensuite la propriété de Jean Soreau, frère d'Agnès Sorel, et passa par alliance dans la maison de la Guiche.

« Le maréchal de Saint-Gérand, dit Tallemant des Réaux, étoit de la maison de la Guiche. Il fut fait maréchal

de France pour l'empêcher de criailleur quand on fit M. de Luynes connétable; car il étoit de ces gens qui prétendent beaucoup, quoiqu'ils méritent fort peu. C'étoit un gros homme. On conte de lui qu'une dame qu'il avoit aimée fort longtemps lui dit qu'il étoit trop pourceau pour être aimé, et que, sur cela, il étoit devenu maigre à force de boire du vinaigre et de s'échauffer le sang; qu'après il eut de cette dame ce qu'il voulut; mais que, pour se venger d'une si grande rigueur et se récompenser de la graisse qu'il avoit perdue, il l'avoit conté à tout le monde. Il fut marié deux fois (la première avec Anne de Tournon, dame de la Palice): il eut de ce premier mariage une fille (Marie-Gabrielle de la Guiche), qui étoit admirablement belle; il la maria, dès douze ans (en 1614), à un gentilhomme de qualité de Bourbonnois, nommé M. de Chazeron. Je pense qu'on l'envoya se promener en Italie, à cause que sa femme étoit trop jeune; lui étoit fort jeune aussi. Là, il gagna une si fine v..... qu'il en tomba par morceaux : il donna ce mal à sa femme, qui n'en put jamais bien guérir. » En effet, le père Anselme dit que M<sup>me</sup> de Chazeron, remariée à Timoléon d'Épinay, marquis de Saint-Luc, mourut en 1632, après une maladie de sept années.

« Pendant son veuvage, ajoute Tallemant, son père lui donnait le fouet comme on le donne à un enfant et la traitoit fort tyranniquement. Il épousa en secondes noces la veuve de M. de Sainte-Marie (Suzanne aux Espaules, — joli nom, — dame de Sainte-Marie du Mont, déjà veuve elle-même de Jean, seigneur de Longaunay). Elle avoit été assez bien avec Henri IV. Cette femme avoit une fille que le maréchal fit épouser au comte de Saint-Géran, son fils (en 1619); après il mourut, et en mourant il disoit, à cause du maréchal de Marillac et de M. de Montmorency (tous deux décapités) : « On ne me reconnoitra pas en l'autre monde, car il y a longtemps qu'il n'y est allé de maréchal de France avec sa tête sur les épaules. »

« La comtesse de Saint-Géran fut assez longtemps sans devenir grosse (enfin elle le devint en 1640); plusieurs s'en moquaient : elle alla pourtant jusque bien près de son terme. Jamais femme n'a tant appréhendé d'avoir du mal en accouchant. M<sup>me</sup> de Bouillé, sœur du comte de Saint-Géran, lui proposa de se servir d'une sage-femme qui, à la vérité, avoit la réputation de sorcière, mais qui la feroit accoucher sans douleur. Cette pauvre femme la voit; le mari étoit absent. La sage-femme lui frottoit les reins de je ne sais quelle drogue et la faisoit aller en carrosse à travers les sillons du Bourbonnois, qui sont fort relevés, pour détacher l'enfant. Elle étoit alors à la Palice, qui est à eux. La femme d'un gentilhomme de M. de Saint-Géran, nommé Saint-André, y fut un jour; elle étoit aussi grosse pour la première fois; cela lui fit descendre son enfant si bas qu'elle se pensa blesser et elle n'y voulut plus retourner. Enfin, un matin, la comtesse envoie dire à cette demoiselle qu'elle la vint trouver au jardin :

« — Ah ! ma mie, lui dit-elle, que je me porte bien aujourd'hui ! Je ne suis plus incommodée.

« — Mais ne sentez-vous rien, lui dit cette demoiselle, car vous perdez bien du sang ?

« Elle regarde : effectivement, elle eut une perte de sang qui dura deux ou trois jours. Depuis elle eut toujours dans l'esprit qu'elle étoit accouchée. Sept ou huit ans après, un maître d'hôtel de la maison, à l'article de la mort, se plaignit fort de M<sup>me</sup> de Bouillé et dit qu'elle l'avoit engagé

à faire une étrange chose. M. de Saint-Maixent, autre héritier de Saint-Géran, accusé d'avoir tué sa femme pour épouser M<sup>me</sup> de Bouillé quand son mari, qui étoit vieux, seroit mort, donna charge à son confesseur et à quelques autres, en mourant, de demander pardon pour lui à M<sup>me</sup> de Saint-Géran. Il étoit aussi à la Palice durant sa grossesse. Tout cela joint ensemble, on conseille au comte de Saint-Géran de savoir la vérité de la sage-femme par personnes interposées. Elle dit que la comtesse étoit accouchée d'un enfant mort, et qu'elle l'avoit enterré au pied du colombier. Saint-Géran la met en prison; la comtesse, sur cela, se va mettre dans l'esprit qu'un petit garçon qu'elle a élevé, et qu'elle fit page, étoit son fils; qu'à cause de cela on avoit fait en sorte que M<sup>me</sup> du Puys, fille d'un tireur d'armes, une espèce de femme où il y a bien à redire, avoit souffert que cet enfant, qu'elle dit étre à elle, fut élevé par la comtesse, parce qu'effectivement c'étoit le fils de cette dame. L'enfant étoit joli, et Saint-Géran l'a fort gâté, car il s'en divertissoit et lui apprennoit cent ordures. La maréchale, qui a eu des filles, tandis qu'on a cru cet enfant mort, disoit que c'étoit l'ainé de la maison; mais quand elle a vu que la comtesse prétendoit que ce fut cet enfant, elle disoit qu'il falloit le faire cordelier, à cause du scrupule. Voyez quelle dévote! Durant le procès d'entre M. et M<sup>me</sup> de Saint-Géran contre la Puys, qui soutient que c'est son fils et que ce n'est que sa conscience qui l'empêche de le désavouer, car il seroit grand seigneur, et contre M<sup>me</sup> de Ventadour, fille de la maréchale, et le comte et la comtesse du Lude, la sage-femme est morte en prison et n'a rien avoué pour la comtesse. Depuis il y a eu arrêt qui a débouté le comte et la comtesse du Lude et reçu la comtesse de Saint-Géran à preuves.»

En effet, par deux arrêts du Parlement, l'un du 18 août 1657, l'autre du 5 juin 1666, la comtesse de Saint-Géran gagna son procès, et Bernard de la Guiche, reconnu son fils en vertu de l'arrêt, a succédé aux noms et armes de la maison de Saint-Géran. Il n'eut pas de postérité, et cette branche de la famille de la Guiche s'éteignit avec lui.

Telles étaient les mœurs du bon vieux temps. Des tentatives d'infanticide, des maris qui tuent leur femme pour épouser la veuve de leur ami, des suppressions d'enfants, des procès de collatéraux voulant dépoiller un héritier légitime: n'y a-t-il pas de quoi défrayer une des causes célèbres des annales judiciaires, et les assises tenues quelque temps après à Clermont n'avaient-elles pas de grands forfaits à faire expier, de grandes iniquités à réparer?

Varennes est situé sur la petite rivière de Vallançon, au milieu d'une plaine fertile et bien cultivée. Il avait pour seigneur, au quatorzième siècle, Gérard, dont la fille Luque épousa Guillaume de Bourbon, sire de Bessay.

Près de là se trouve le château de Gayette, converti en hôpital au siècle dernier, par suite d'une donation que la châtelaine en fit aux pauvres du pays. Cet établissement hospitalier était administré par les pères de la Charité ou de Saint-Gilles. Avant d'arriver à la station de Varennes, on aperçoit cet édifice, construit sur un coteau qui domine l'Allier. Passons la rivière, et, laissant à gauche l'Andelot aux bords ombragés et fleuris, allons visiter les rives non moins pittoresques de la Sioule.

Portianus, dit Grégoire de Tours, servait un maître barbare qui le maltraitait. Pour se soustraire à ses mauvais traitements, il se réfugia dans

un monastère. Son maître le poursuivit dans cet asile et voulut le reprendre. Comme il l'emménait, il fut subitement frappé de cécité. Espérant être guéri par une donation pieuse, il retourne au couvent et offre à l'abbé son esclave; à qui il reconnaît le don de miracle. En effet, grâce à l'imposition des mains du jeune Portianus, il recouvre la vue. L'esclave, devenu clerc et affranchi par le sacerdoce, étudia et devint à son tour abbé d'un monastère situé *ad flumen Sirolim*, c'est-à-dire sur les bords de la Sioule, à l'endroit où s'éleva plus tard la ville de Saint-Pourçain. Comme saint Grégoire pour Théodore et saint Léon pour Attila, saint Pourçain se dévoua pour sauver ses frères de la férocité des Barbares. Grâce à lui, Théodoric, qui ravageait le Bourbonnais, consentit à rendre les captifs à la liberté. Grégoire de Tours raconte encore d'autres légendes, trop miraculeuses pour être véridiques, sur saint Pourçain et sur saint Léopardin, son contemporain et son ami.

Aux Bénédictins vinrent se joindre les Cordeliers et les Templiers : ce riche pays nourrissait alors des moines et des nonnes, obligés par le droit d'ainesse à faire des vœux monastiques. Les Bénédictines du couvent de Vanteuil vinrent, au dix-huitième siècle, à Saint-Pourçain grossir le chiffre de la population monacale. Situé sur la grand-route de l'Auvergne, ce pays eut beaucoup à souffrir du passage des troupes et des rapines des hommes de guerre pendant la guerre de la Praguerie et sous la Ligue. Mais grâce à ses riches vignobles, dont Henri IV estimait les produits, et au roulage qui, avant le chemin de fer, y entretenait un commerce important, Saint-Pourçain prospérait. Aujourd'hui encore son marché est très-fréquenté, et ses habitants jouissent d'une honnête aisance.

Charroux relevait de la puissante châtellenie de Chantelle, mais ses prieurés dépendaient de la commanderie du Mayet, qui de l'ordre des Templiers avait passé à l'ordre de Malte. Une abbaye de Bénédictines, fondée de temps immémorial dans ce village voué aux fondations religieuses, fut transformée, au siècle dernier, en maison de filles repentantes.

Charroux eut beaucoup à souffrir de la ligue du Bien public, alors que les hostilités ensanglantaient les bords de la Sioule. L'armée royale vécut aux dépens du pays : « Les troupes, dit un chroniqueur, y trouvèrent force biens, et en sortirent bien aises et rafraîchies. » Il n'en était pas de même des habitants, qui, au siècle suivant, furent encore molestés et pillés par les bandes calvinistes de Bourniquet et de Mouvans. Aujourd'hui ces pertes sont réparées; Charroux est redevenu un village riant qui s'enrichit par le commerce de la tannerie et le travail agricole.

Verneuil a gardé le souvenir d'Agnès Sorel, sœur de Jean Soreau, châtelaine du pays et bienfaitrice du chapitre, à qui elle avait donné mille écus d'or et un drapeau conquis par son royal amant sur les Anglais. Aussi le cœur de la *Dame de beauté* fut-il pieusement conservé dans l'église de Verneuil.

Il existe deux Chantelle dans le département de l'Allier : Chantelle-la-Vieille, l'ancienne *Cantilia* des tables théodosiennes, sur laquelle le prieur de Monestier donna les détails suivants : « L'église a été brûlée l'an 1240, ainsi qu'il appert par le testament du seigneur de Chirat, qui a légué pour la rebâtir quinze livres, et dix livres pour bâtrir le pont du même endroit. Le pont de Chantelle faisoit un grand passage du Languedoc, des Cévennes, de la haute et basse Auvergne à Paris, qui a cessé depuis le croulement dudit pont. En ce temps-là, il y avoit au

moins quatre ou cinq auberges à enseignes, ce qui augmentoit beaucoup le nombre des habitants de Chantelle-la-Vieille, et obligeoit mes prédécesseurs de leur donner la messe, ce qui n'a pas continué depuis le croulement du pont. »

M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, a consacré à cette ville une savante monographie. Il fait dériver son nom de *Canath-el*, qui, en phénicien, veut dire bourg de Saturne. L'étymologie latine de *Cantilia* est moins ancienne, mais plus plausible. Chantelle était située au point de jonction de plusieurs voies romaines dont les traces sont encore visibles. Saint Antonin, apôtre du Bourbonnais, prêcha l'Évangile sur les bords de la Sioule. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, faisant sa tournée pastorale, s'arrêta à Chantelle chez un vieillard nommé Germanicus, qui, malgré son grand âge, portait un vêtement qui lui serrait la taille, un cothurne bien tendu et une chevelure taillée en forme de roue : il avait de plus « une santé de jeune homme, la bouche saine et des dents blanches comme le lait. »

Assiégée par Pépin et Charlemagne pendant les guerres d'Aquitaine, Chantelle fut donnée en fief par le fondateur de la dynastie carlovingienne à Nibelung, son cousin, qui fut la souche de la maison de Bourbon. L'église de Chantelle, consacrée à saint Vincent, est ornée de fresques dont les sujets sont tirés des saintes Écritures. Sa construction appartient au style roman byzantin, qui compte de nombreux édifices en Auvergne et en Bourbonnais. On y conservait soixante-deux reliques, parmi lesquelles du lait et des cheveux de la Vierge, un des charbons du gril de saint Laurent, l'os de la mamelle de sainte Agathe, une des pierres dont saint Étienne fut lapidé, etc., renfermées dans vingt-deux châsses et exposées, le dimanche avant la Pentecôte, à la vénération des fidèles. Un jeune architecte, M. L. Compagnon, a fait une intéressante monographie artistique sur l'église de Chantelle et sa restauration.

Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbonnais, avait une grande prédilection pour Chantelle. Elle fit du vieux château carlovingien une demeure féodale ornée, dit Nicolai, « de plusieurs belles chambres basses, salles, garde-robres, cabinetz, caves, greniers et autres offices, où elle tenoit, comme en un lieu d'assurance et de force, la plus grande partie de ses trésors et précieuses bagues. » Cette illustre et noble châtelaine, dit Brantôme, « estoit toujours accompagnée d'une grande quantité de dames qu'elle nourrissoit fort vertueusement et sagement. » Le connétable de Bourbon affectionnait aussi le château de Chantelle. Il y reçut François I<sup>er</sup>, son compagnon d'armes pendant les guerres d'Italie, et dont il devait devenir un jour le plus cruel ennemi. C'est là que Bourbon reçut la visite du comte de Reux, chargé de lui faire des propositions de la part de Charles-Quint. Suspect de trahison et espionné par Warty, le connétable, après avoir erré quelque temps de château en château, se retrancha dans la forteresse de Chantelle, qui passait pour imprenable. Mais entouré d'ennemis, cerné par les troupes royales, il partit « pour fuir l'ignominie de vivre misérable en sa patrie, où il avoit si dignement acquis tant de dignitez, titres, honneurs et commandements. » On montre encore, à Chantelle, la porte de fer par où le prince descendit au moulin Baron, au milieu des ravins et des précipices.

D'après Jean Bouchet, c'est au château de Chantelle que le connétable de Bourbon se réfugia lorsque le roi lui donna l'ordre de le rejoindre au camp de Lyon. « François I<sup>er</sup> y envoya incontinent gens pour prendre et luy amener ledit connétable, lequel, de ce adverty par aucun de ses

amys estans en la cour du roy, laissa Chantelle et, avec ung de ses gentilz-hommes nommé Pomperant, et trois ou quatre aultres, se retira à grant diligence par la comté de Bourgogne en Autriche, vers le roy d'Espagne, ennemuy du roy de France. »

Le chancelier Duprat, l'irréconciliable adversaire du connétable, eut sa part dans la confiscation des biens prononcée contre lui. « Tous les meubles ramassés depuis trois siècles à Chantelle et qui étoient bien, dit du Bellay, les plus beaux qui fussent en maison ou prince de chrétienté, les plus magnifiques et les plus somptueux de l'Europe, furent transportés à Verrières. » C'était un château que Duprat avait fait construire près de Chantelle pour narguer son rival. Les ruines de Chantelle, car le château fut démantelé, comme tous ceux de Charles de Bourbon, ont été décrivées par Jean Feraultz et par Nicolai, historiens du Bourbonnais. « Vray est, dit ce dernier, que du costé de l'occident est un profond et espouvantable précipice de rocher au fond duquel, avec un bruyant cours en forme de serpent, s'escoule le fleuve ou plutot le torrent de Bouble, très-dangereux quand il se déborde : ils enceint ces vieilles et caducques murailles, et tout le long d'icelle vallée soubz la forteresse, la rivière fait meuldré plusieurs moulins, tant à bled qu'à tannerie. »

Le pillage du château de Chantelle ne s'étendit pas seulement au mobilier et aux œuvres d'art. Les orangers plantés dans le manoir du duc, confisqués, comme tous ses autres biens, furent transportés à Fontainebleau et de là à Versailles. Deux de ces arbres, le *Grand-Bourbon* et le *Grand-Connétable*, sont les Nestors de l'orangerie de ce château royal. Richelieu acheva de démolir ce qui restait des fortifications de Chantelle. Un couvent de Génovéfains s'était établi dans les ruines du château. Ils y avaient planté de beaux arbres : leur cours était la promenade favorite du pays. Il dominait le lit de la Bouble à une hauteur de plus de 200 pieds. Le 29 août 1783, deux moines, se promenant le soir sur la terrasse, ne virent pas l'abîme bâtant sous leurs pas. Le pied leur manqua : l'un des deux religieux roula dans le précipice et fut tué sur le coup; l'autre ne dut son salut qu'à un large parapluie qui, déployé à temps, lui servit de parachute. Les Génovéfains, lors de la création de l'ordre, étaient vêtus de peaux de chèvre et de mouton, comme les solitaires de la Thébaïde; plus tard, ils obtinrent une bulle du pape qui leur permit de porter une robe blanche sans couture, avec le surplis par-dessus.

Les Jésuites, établis à Chantelle au seizième siècle, supplantèrent les Génovéfains. Le pape Paul V les substitua par une bulle « à la jouissance des fruits, rentes, revenus, droits et esmoluments quelconques, à charge par eux de faire une pension aux huit religieux qui continueroient de desservir l'ancien prieuré. » La révolution supprima les Jésuites et les Génovéfains, en même temps que tous les ordres religieux. Mais, en 1853, une communauté de Bénédictines s'établit dans les dépendances de l'ancien prieuré.

Avec l'ancien régime disparurent aussi les redevances féodales que les habitants de Chantelle payaient aux ducs de Bourbon et au fisc royal. Le droit des *quatre deniers* et les *tailles* avaient tellement appauvri le pays que « les pères de famille ne trouvoient plus honnement à marier leurs filles et que la ville commençoit à devenir déserte, les forains n'osant venir demeurer audit lieu de Chantelle, pour double de cheoir en danger de ladite taille. » Ce fut Henri IV, le roi des paysans et de la *poule au pot*, qui exonéra les habitants de la plupart de ces servitudes.

Aujourd'hui Chantelle et la vallée de la Bouble sont un paradis terrestre, s'il faut en juger par la description poétique de M. l'abbé Boudant : « Le souffle du printemps y est recueilli plus amoureusement que partout ailleurs ; les rayons du soleil s'y reposent avec plus de complaisance. Aussi la vigne se couvre de bourgeons, la cime des peupliers se pare de verdure, avant que la végétation se soit fait sentir dans les plaines et sur les coteaux environnants. Des myriades d'oiseaux accourent dans ces lieux tépides comme à un rendez-vous d'honneur ; ils viennent là se reconnaître, ainsi que le font de vieux amis après une longue absence. La fauvette et le rossignol reprennent leurs mélodies trop longtemps interrompues. Le merle siffle, comme pour se moquer ; le loriot et le coucou semblent crier bravo. L'hirondelle passe comme une flèche, l'alouette monte dans les airs en fredonnant sa ritournelle. Le pinson, la mésange et le roitelet voltigent terre à terre, sans mot dire. Le chardonneret, dont la tête ressemble à une escarboucle, jette ses jolies petites notes, tout en becquetant le plantain ou la pomme du chardon qui plie sous son poids. L'insolent moineau trouble par ses éternelles piailleries ces variés et charmants concerts ; en même temps, comme les harpies de la fable, ce gourmand souille et dévaste les fruits et les moissons qui croissent sur ces bords. N'oublions pas le martin-pêcheur qui guette et enlève les petits poissons, la demoiselle aux ailes bleues se reposant à peine sur le calice des fleurs, l'innocente bergeronnette qui vient se placer sur les cornes ou devant le pied des vaches qui pâturent le long de la rivière. »

Cette description ne manque pas de charme, et décidera bien des touristes de Vichy à faire une excursion dans les vallées de la Sioule et de la Bouble.

Les bords de la Sioule offrent encore d'agrables excursions. C'est à Ébreuil que cette rivière, venue des montagnes d'Auvergne, entre dans le département de l'Allier. Sidoine Apollinaire parle des ravages que les Goths exercèrent aux environs d'*Ebrogilum* et principalement dans la villa du patricien *Dionidius*. Lorsque Charlemagne donna à son fils Louis le royaume d'Aquitaine, il désigna pour sa résidence quatre palais ; celui d'Ébreuil fut donné par Lothaire, en 974, au monastère de l'ordre de Saint-Benoit que Louis le Débonnaire y avait fondé en 806, pendant qu'il était roi d'Aquitaine. Lors de la guerre de la Praguerie, Ébreuil, occupé par le seigneur de Chabannes et les partisans du Dauphin, fut assiégé par Charles VII, qui somma les habitants de lui livrer la place. « Les bonnes gens le firent volontiers », dit un chroniqueur. Le roi y demeura deux jours, pendant que Jean de Chabannes lui enlevait une partie de son artillerie et la dirigeait sur Aigueperse.

L'abbaye d'Ébreuil, contemporaine de l'époque carolingienne, renferme des fresques très-remarquables, notamment un saint Georges. Le savant auteur de la monographie de Chantelle doit publier un ouvrage sur l'histoire d'Ébreuil et des environs.

Gannat s'est ingénier à trouver une étymologie celtique dans son nom, et comme elle est située dans une plaine fertile où les noyers abondent, elle s'est dit que *gan* voulant dire noix dans cette langue, Gannat en était tout naturellement dérivé. Au moyen âge, la châtellenie de Gannat était une des plus considérables du Bourbonnais : des couvents s'étaient établis à l'ombre et sous la protection du château fort ; les moines augustins y avaient une communauté. La chapelle de Sainte-Procule était l'objet d'un pèlerinage où affluaient les populations de l'Auvergne,

du Berry et du Bourbonnais. Sainte Proculie a sa légende comme saint Denis, et justifie aussi le proverbe : « Il n'y a que le premier pas qui coûte. » Ayant refusé d'épouser un seigneur auvergnat, Gérard d'Aurillac, elle échappa à sa recherche obstinée en se réfugiant dans une grotte au milieu des montagnes du Cantal. Gérard, ne pouvant obtenir sa main, voulut avoir au moins sa tête, et ne trouva rien de mieux que de la lui couper. Mais la sainte, qui avait encore bon pied et bon œil après cette décollation, ramassa son crâne ensanglé et le porta jusqu'au porche de l'église de Gannat, en ne s'arrêtant que cinq fois pendant ce long trajet. Gérard, privé de la vue et reconnaissant le doigt de Dieu dans ce châtiment, crut expier son crime en fondant une abbaye et en la dotant de riches revenus.

Il y avait à Gannat une corporation de prêtres séculiers qui portaient le nom de Communalistes, et qui participaient à la fois à la vie claustrale et à l'existence mondaine. Ils desservaient la paroisse de Sainte-Croix. Une autre paroisse, celle de Saint-Étienne, était hors la ville. Le maréchal d'Effiat, seigneur de Gannat, y avait fondé un couvent de capucins qui a existé jusqu'à la suppression des ordres religieux et qui, par une donation récente, a été rendu de nouveau à une congrégation monastique.

Nous ne quitterons pas les bords de la Sioule sans parler du domaine du Deffand, habité au dix-huitième siècle par le marquis du Deffand de la Lande, époux de Marie de Vichy-Chamron. La marquise du Deffand eut une existence agitée : « L'ennui, disait-elle, a été et sera toujours cause de toutes mes fautes. » Pour se désennuyer, elle accepta les hommages du régent d'Angleterre, dont elle fut la favorite... pendant quinze jours. Le président Hénault l'accompagna aux eaux de Forges, en Normandie, et une liaison quasi conjugale s'établit entre eux. Pendant son séjour dans cette station thermale, elle se lia avec une dame de Péquigny, une descendante probable de cette baigneuse dont Mme de Sévigné parle dans ses lettres sur Vichy, et qui n'était pas faite pour ramener Mme du Deffand dans la bonne voie.

La marquise se retira ensuite au couvent de Saint-Joseph, à Paris, et y tint salon, comme cela se pratiquait dans les abbayes mondaines de cette époque. Elle y recevait nombreuse compagnie. Montesquieu, le grave auteur de *l'Esprit des Lois*, le frivole écrivain des *Lettres persanes*, d'Alembert, des philosophes, des encyclopédistes, des poètes, des financiers, venaient la visiter. Mme de Lespinasse l'a aidait à faire les honneurs de son salon aux maréchales de Luxembourg et de Mirepoix, aux duchesses de la Vallière et de Choiseul.

Mme du Deffand usait volontiers de son crédit auprès de ces grands personnages en faveur des membres de sa famille. Le 29 décembre 1766, elle écrivait au duc de Choiseul : « J'ai une grâce à vous demander, c'est de vous souvenir du vicomte de Vichy : il meurt d'impatience d'être remplacé et d'ennui de perdre tout son temps dans un triste château. » Le duc de Choiseul lui répondait quelques jours après : « Je vous promets que M. de Vichy sera remplacé dès que je le pourrai. Il sera très-agréable pour moi de vous marquer l'attachement et la tendresse que je ne cesserais de sentir et vous d'inspirer. »

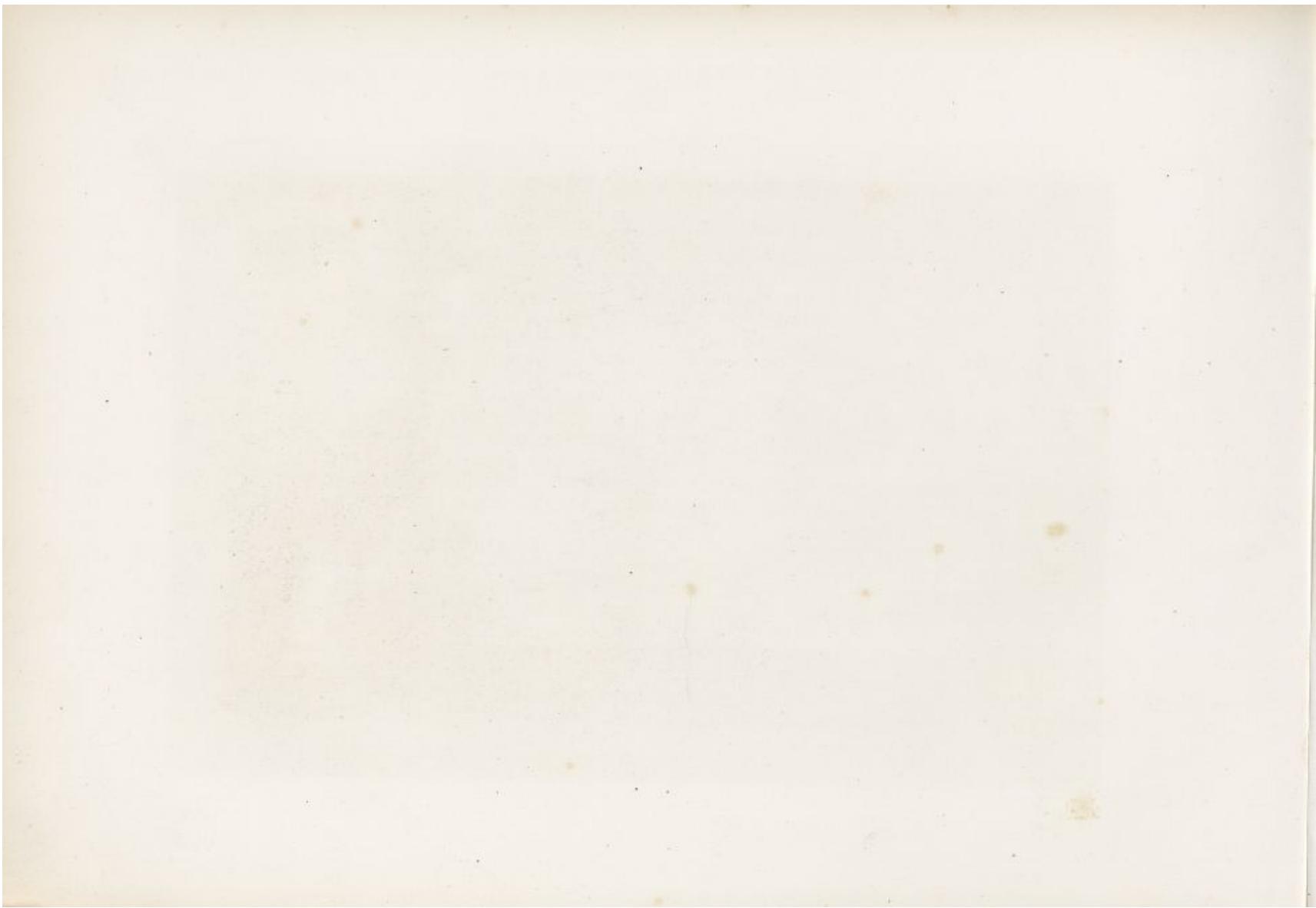
On n'est pas plus gracieux !

— 294 —

VICHY SOUS NAPOLEON III



CHÂTEAU DE VEAUCÉ



## LES ENVIRONS DE VICHY.

---

### NADES ET VEAUCE.

---

LA TERRE de Nades, située sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, appartenait, au seizième siècle, à la famille de Saint-Hérem de Montmorin, qui, par ses alliances avec la maison de Chouvigny, proche parente des Bourbons, devint possesseur de la seigneurie de Chouvigny. Ces deux terres passèrent, l'une à la famille de la Fayette, dont une vigne du domaine porte encore le nom, et l'autre à la maison de la Trémouille. Plus tard, ces deux propriétés, d'une étendue d'environ sept cents hectares, appartiennent à la famille Gauthier d'Hauteservière, qui les vendit, en 1853, à M. le duc de Morny, qui les a considérablement augmentées, car elles comportent aujourd'hui plus de quinze cents hectares. La visite de ces manoirs est une des plus belles des environs de Vichy.

Pour se rendre à Nades, en revenant par Veauce, il faut suivre l'itinéraire suivant. On peut prendre le chemin de fer jusqu'à Gannat, où l'on trouve des voitures à l'hôtel de la Poste. Deux routes conduisent à Nades; l'une par Ébreuil, en passant auprès du château de la Fauconnière, appartenant au marquis de Fontanges. Parmi l'un des derniers seigneurs de ce nom se trouvait, au moment de la révolution, M<sup>me</sup> l'évêque de Fontanges, confesseur de Marie-Antoinette, auquel elle a donné son portrait peint par M<sup>me</sup> Lebrun. Ce tableau, qui orne un des salons du château de la Fauconnière, est un original, comme celui du Musée de Versailles, du même peintre.

La route descend à Ébreuil par des ravin escarpés et pittoresques. Elle gravit des coteaux garnis d'excellents vignobles, et passe près du château du Châtelard, souvent désigné, pendant les guerres de religion, sous le nom de *Châtelard-les-Mercurol*. Il appartenait, avant cette époque, aux rois Charles VII et Charles VIII, qui y séjournèrent plusieurs fois lorsqu'ils se rendaient à la célèbre abbaye d'Ébreuil. Ce château devint plus tard la propriété de la famille de Saint-Hérem de Montmorin, qui le possédait en 1585. Il appartient, depuis plus d'un siècle, à la famille de

Féligonde, qui en a fait reconstruire une partie, dans le style du treizième siècle, sous la direction de M. Millet, l'habile architecte des monuments historiques. Après le bourg de Lalizolle commence le parc du château de Nades : on y entre par la seconde grille qui conduit à la terrasse, dont la vue grandiose impressionne le spectateur.

De cette terrasse on aperçoit : à droite, la chaîne des monts d'Auvergne, que dominent le Plomb du Cantal, les monts d'Or et le Puy-de-Dôme ; à gauche, les montagnes du Forez. Le *Hall* du château, réunissant le grand salon, la salle à manger et le vestibule, est en stuc et d'une très-grande hauteur : il est éclairé par le haut et se fait remarquer par l'harmonie de ses proportions. Le grand escalier, également en stuc, est l'œuvre d'un de nos meilleurs artistes. Rien n'égale le goût exquis joint à l'élégante simplicité des appartements.

On ne saurait quitter le château sans visiter les cuisines, qui peuvent être comparées à celles du château de Randan, et ont de plus tous les perfectionnements de l'art culinaire moderne.

On termine la visite de ce beau domaine par la ferme et le potager. La ferme a l'aspect d'un château flamand : sa façade principale, bordée d'une halustrade d'environ cinq cents pieds, domine l'amphithéâtre dont nous venons de faire la description. La laiterie y est organisée sur le modèle de celles de la Belgique et de la Hollande. La vacherie peut contenir cent bêtes à cornes : on y voit réunies les diverses races de Guernesey, de Schwitz, de Salers et de Bretagne. Les bergeries contiennent onze cents moutons de races croisées *south-down*. Le matériel, les machines à vapeur et agricoles, complètent cette magnifique ferme modèle. Quant au jardin, il suffit de dire qu'il est l'œuvre du célèbre Jamin. Les serres, d'environ cinq cents pieds de long, sont remplies de fruits de toute espèce et de plantes rares.

On quitte la ferme en laissant sur la gauche, à une certaine distance, le petit village de Nades, où se trouve l'habitation occupée par M. le duc de Morny pendant la construction du château. On sort de ce beau parc de quatre cents hectares, enclos de murs et très-giboyeux, par la grille de la forêt, pour entrer sous une admirable futaie qui longe la route, et l'on tourne à droite, vers la forêt domaniale des Collettes, de 1 573 hectares, où se trouve l'extraction des *kaolins* de MM. le duc de Morny et le baron de Veauce, exploités comme ceux du comté de Cornouailles, en Angleterre. Après la visite de cet établissement, d'autant plus intéressant qu'il est nouveau en France, on descend la grande route qui passe à la Croix-des-Bois et arrive au Gour-de-Lanay, où l'on tourne à droite à une barrière blanche, et l'on se trouve dans la forêt de Veauce : l'allée conduit à travers des taillis sous futaies jusqu'à la sortie des bois, d'où l'on descend, en passant près d'une tuilerie, au château de Veauce, d'un caractère tout différent de celui de Nades.

Le château de Veauce remonte à une haute antiquité. Au douzième siècle, il comptait parmi les forteresses de la vallée de la Sioule, alors frontière du Bourbonnais et de l'Auvergne. Châtellenie ducale sous les sires de Bourbon, puis royale, cette forteresse fut, comme tant d'autres, démantelée par Richelieu pendant la lutte qu'il entreprit contre les seigneurs féodaux.

Depuis le quinzième siècle, la baronnie de Veauce s'est perpétuée dans la famille des Cadier de Veauce, gentilshommes des ducs de Bourbon,

VICHY SOUS NAPOLEON III

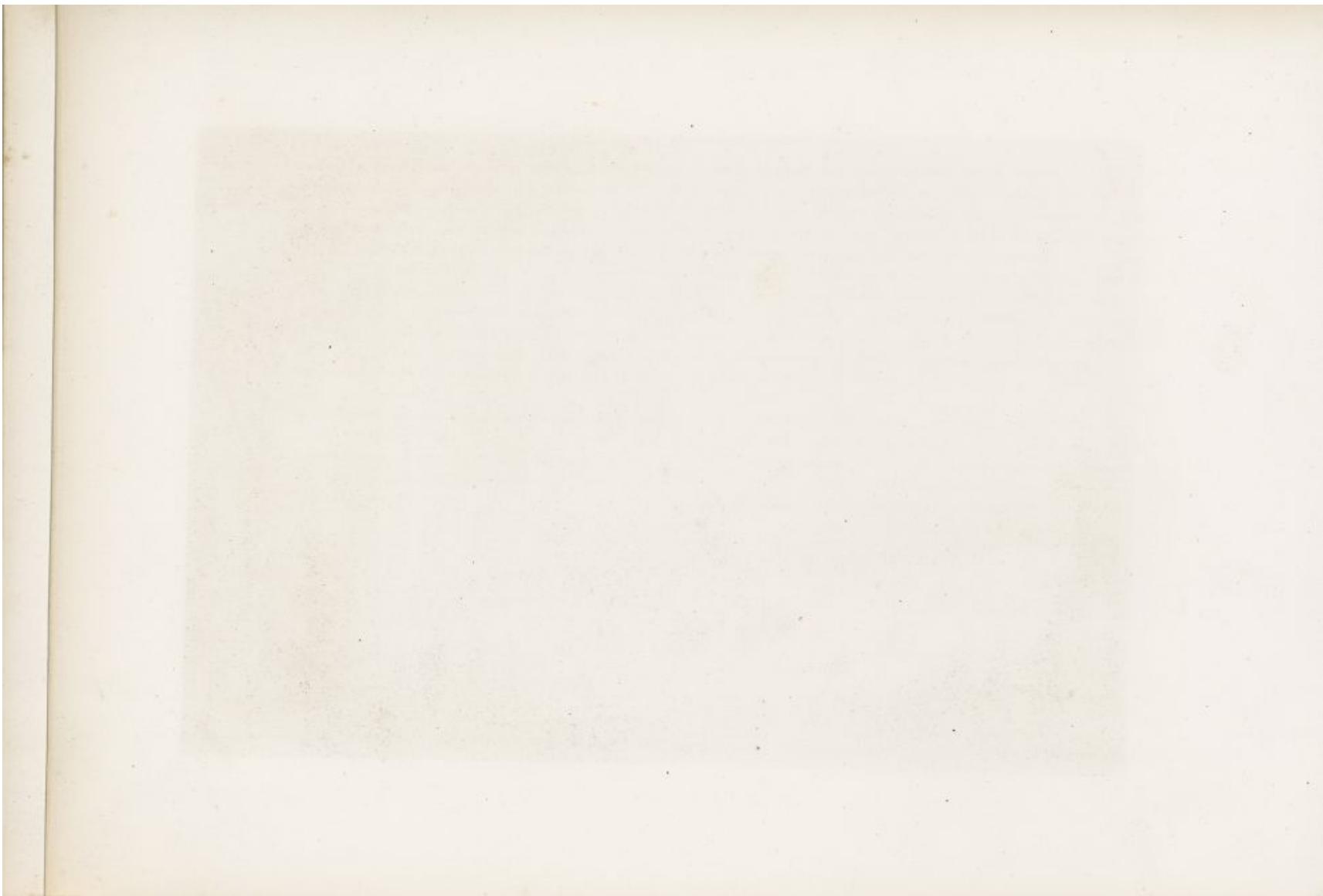


HUBERT CLERGET DEL ET LITH.

Imp. Bequet à Paris.

BOUGAREL FILS EDITEUR.

CHÂTEAU DE NADES.



dont la terre patrimoniale, appelée la Brosse-Cadier, était située près de Moulins. La terre et seigneurie de Veauce sont constamment restées dans cette maison, représentée aujourd'hui par Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce, député de l'Allier, qui a restauré complètement le château, en 1844, en conciliant avec le style féodal le goût et le confortable de notre époque. Des deux terrasses superposées, on jouit d'une vue magnifique sur la riche vallée de Vicq, et l'on descend par l'escalier d'honneur, bordé d'arbres séculaires, au bas de la tour principale, vieux donjon armé de crêteaux et de mâchecoulis, et qui a conservé sa physionomie antique. Les visiteurs doivent descendre par l'allée du parc, sous le château, où ils seront impressionnés par la hardiesse de la situation étrange de cette forteresse placée sur des rochers à pic, à une grande élévation.

A la sortie de la grille, on rejoint l'autre route qui continue jusqu'à Vieq : on passe, dans ce bourg, à côté de l'église, remarquable par sa crypte romane, et l'on parcourt la belle vallée qui conduit à Saint-Bonnet-de-Rochefort, près du château fort de ce nom appartenant au vicomte du Ligondès ; enfin l'on descend à Rouzat, où l'on franchit la Sioule dans une des gorges les plus pittoresques de cette rivière.

De là on aperçoit les travaux du tunnel et du viaduc gigantesque du chemin de Commentry à Gannat, et l'on arrive au bourg de Mazerier, qui ramiène à Gannat en passant près du château de Langlar, d'où M<sup>me</sup> de Sévigné a daté quelques-unes de ses charmantes lettres, dont voici un fragment :

« Plût à Dieu, ma chère enfant, que, par un effet de magie blanche ou noire, vous pussiez être ici. Vous aimeriez premièrement les solides vertus du maître de la maison, et vous admireriez le courage et l'adresse qu'il a eus de rendre une affreuse montagne la plus belle, la plus délicieuse et la plus extraordinaire chose du monde. Je suis sûre que vous seriez frappé de cette nouveauté. Si cette montagne étoit à Versailles, je suis sûre qu'elle auroit ses parieurs contre les violences dont l'art y opprime la pauvre nature dans l'effet court et violent des fontaines. Les hautbois et les musettes font danser la hourrée d'Auvergne aux faunes d'un bois odoriférant, qui fait souvenir des parfums de votre Provence ; enfin, ma fille, ce repos m'a été agréable et nécessaire. »

FIN.

